U d'/of OTTAWA
39003001326270

Mai 13 1975

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/mlangesdelitt00soci

MÉLANGES

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

PARIS. — IMPRIMERIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

MÉLANGES

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

—

M DCCC LXXVII

Universitas

DC
4
.S65
1877

AVERTISSEMENT.

La Société des Bibliophiles françois offre au public lettré un nouveau volume de *Mélanges*. Il ſe compoſe, d'abord, d'une Notice ſur un des membres de la Société, bien connu & bien regretté, M. Le Roux de Lincy, & de différents opuſcules publiés ou compoſés par des Bibliophiles. Ce volume n'eſt pas tomé, afin que les perſonnes qui déſireroient acheter ſeulement celui-ci & non les volumes parus antérieurement, aient un ouvrage complet. Chacune des pièces qui compoſent le recueil a un titre & une pagination ſpéciale. Cette diſpoſition permet de ſéparer les opuſcules qui le compoſent & de les faire relier à part ſi cela convient aux amateurs.

Voici l'énumération des pièces qui compoſent les *Mélanges* dans l'ordre où elles doivent être placées.

1° Notice ſur M. Le Roux de Lincy, par M. Paulin Paris, de l'Académie des Inſcriptions (24 pages);

2° Les Enſeignes de Paris, par M. le Comte Clément de Ris (64 pages);

3° Note ſur le Plan de Gombouſt (aujourd'hui totalement épuiſé), par M. le Baron J. Pichon (16 pages);

4° Lettre de Mme Geoffrin, publiée par M. le Marquis de Biencourt (16 pages);

5° Inſtructions pour le Vidame de Chartres (depuis Duc de Saint-Simon), publiées par M. le Baron J. Pichon (28 pages);

6° Lettre d'André Thevet à Ronet, avocat à Paris, tirée des archives de M. le Duc de La Trémoille (8 pages);

7° Lettres françoiſes de J. A. de Thou, publiées par M. Paulin Paris, de l'Académie des Inſcriptions (156 pages);

8° État de diſtribution des préſens de la

corbeille de Madame la Dauphine (Marie-Antoinette), par le Baron J. Pichon (36 pages);

9° Une entrevue de mariage sous Louis XIV, par le même (16 pages).

Le préſent volume a été achevé d'imprimer le 19 mai 1877 par Louis Lahure avec les caractères de la Société des Bibliophiles françois, étant Membres de ladite Société :

S. A. R. Monſeigneur le Duc D'AUMALE, *Préſident d'Honneur*.

I. — M. le Comte ÉDOUARD DE CHABROL, ancien Maître des requêtes au Conſeil d'État, *Doyen*.

II. — M. le Baron JÉRÔME PICHON, *Préſident*.

III. — M. le Baron DU NOYER DE NOIRMONT, ancien Maître des requêtes au Conſeil d'État.

IV. — M. ERNEST DE SERMIZELLES.

V. — M. DE LIGNEROLLES.

VI. — M. le Comte HENRY DE CHAPONAY.

VII. — M. DURIEZ DE VERNINAC, Secrétaire d'ambaſſade.

VIII. — M. le Comte GEORGES DE SOULTRAIT, Membre non réſidant du Comité hiſtorique des Arts & Monumens, receveur général des finances, à Chaumont.

IX. — M. le Vicomte FRÉDÉRIC DE JANZÉ.

X. — M. PROSPER BLANCHEMAIN.

XI. — M. PAULIN PARIS, Membre de l'Académie des Inſcriptions.

XII. — M. CHARLES SCHEFER, Premier ſecrétaire interprète du Gouvernement.

XIII. — M. le Comte DE FRESNE, *Secrétaire*.

XIV. — M. le Comte OCTAVE DE BEHAGUE, *Tréſorier*.

XV. — M. le Comte CLÉMENT DE RIS, Conſervateur du Muſée de Verſailles.

XVI. — Mme la Comteſſe FERNAND DE LA FERRONNAYS.

XVII. — M. DE BRAY, Receveur des finances à Paris.

XVIII. — M. le Duc DE FITZ-JAMES.

XIX. — M. le Marquis DE BIENCOURT.

XX. — M. Gustave de VILLENEUVE, préfet de l'Aiſne.

XXI. — Madame la Marquiſe de NADAILLAC.

XXII. — S. A. R. Monſeigneur le Duc d'AUMALE, *Préſident d'Honneur*.

XXIII. — M. l'Abbé BOSSUET, curé de Saint-Louis en l'Ile.

XXIV. — M. le Comte LANJUINAIS.

MEMBRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

I. — M. le Comte Alexandre APPONYI. A. E.

II. — M. le Comte de La BÉRAUDIÈRE. M. A.

III. — M. le Duc de La TRÉMOILLE. M. A.

IV. — M. le Duc de CHAULNES. M. A.

V. — M. Emmanuel BOCHER. M. A.

MEMBRE HONORAIRE.

M. GRANGIER DE LA MARINIÈRE.

MEMBRES CORRESPONDANS.

La SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BELGES.
La SOCIÉTÉ PHILOBIBLON de Londres.

NOTICE

SUR

M. LE ROUX DE LINCY

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

NOTICE

SUR

M. LE ROUX DE LINCY

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

—

M DCCC LXXVII

NOTICE

SUR

M. LE ROUX DE LINCY.

On auroit pu dire de M. Le Roux de Lincy qu'il réuniſſoit toutes les conditions qui ſemblent devoir rendre la vie heureuſe, s'il eût été favoriſé d'une conſtitution plus robuſte & d'une ſanté moins chancelante. Né dans une des plus honorables familles de la bourgeoiſie pariſienne, il n'avoit eu, dans aucun temps, à ſe préoccuper de la recherche de fonctions plus ou moins lucratives : il avoit joui de bonne heure de cette *aurea mediocritas* ſi favorable à la parfaite indépendance des

ſentiments & de la conduite. Eſprit juſte & naturellement droit, caractère bienveillant & ſympathique, il ne paroît avoir connu qu'une paſſion vraiment impérieuſe, celle que j'appellerai la curioſité littéraire; paſſion qu'ici nous partagions tous avec lui, mais d'une façon peut-être moins excluſive. C'eſt à cet amour des livres imprimés ou manuſcrits, à cette inceſſante recherche des nouvelles ſources d'intérêt hiſtorique ou littéraire qu'il eſpéroit découvrir, que nous devons les ſavants ouvrages qui ont recommandé le nom de notre collègue au ſouvenir de la Poſtérité comme à la reconnoiſſance de tous les amis des belles & bonnes Lettres.

Antoine-Jean-Victor Le Roux de Lincy étoit né le 22 août 1806. Le penchant qui, dès la ſortie du collége, l'entraîna vers l'étude de l'Hiſtoire & des œuvres du Moyen âge, étude alors moins en faveur qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, le conduiſit d'abord à cette École des Chartes fondée en 1820 par le roi Louis XVIII, & qu'une ordonnance du roi Charles X venoit de réorganiſer. C'eſt, comme on ſait, le fécond & permanent ſéminaire d'excellents archiviſtes, de critiques &

de grammairiens du premier ordre. Après deux années d'études ſévères & d'examens déjà ſérieux, il en ſortit avec le diplôme d'archiviſte-paléographe. De cette époque, qu'on me permette de le rappeler, datent les premiers liens d'amitié que le temps ne ceſſa de reſſerrer entre nous. Notre égal amour des livres, la commune direction de nos études, nos étroites relations de famille, tout devoit concourir à nous en faire mieux ſentir le prix. J'étois le plus âgé des deux, & grâce à une ſorte de déférence pour cet unique avantage, Lincy débuta dans la carrière de l'érudition, en 1835, par une intéreſſante analyſe de la Chanſon de geſte de *Garin le Loherain* que je venois de publier. Dès l'année ſuivante, il achevoit une œuvre bien autrement conſidérable, la première édition du *Roman de Brut*, dont il avoit établi le texte ſur les meilleurs manuſcrits, en l'accompagnant d'une étude approfondie ſur le poëme, ſur ſon auteur, & ſur les ſources hiſtoriques où Wace avoit puiſé. Le livre eut une influence très-ſenſible ſur les recherches dont furent l'objet, à partir de là, les antiquités bretonnes; il eſt encore indiſpenſable à tous

ceux qui veulent ou voudront projeter un jour moins nébuleux ſur les origines des Romans de chevalerie, ces œuvres éminemment françoiſes qui partagent avec nos Chanſons de geſte l'honneur d'avoir donné l'eſſor à l'imagination poétique des temps modernes.

Deux ſavants archiviſtes, M. Jules Quicherat & M. A. Bruel; M. Henri Cocheris & M. Gaſton de Bourge ont déjà pris ſoin de rappeler ce que la critique hiſtorique & littéraire devoit aux travaux inceſſants de M. de Lincy. Les nombreux volumes que notre ſavant collègue a ſucceſſivement publiés ont tous leur genre de mérite particulier. C'eſt, tantôt la découverte de précieux documents, tantôt leur ſatisfaiſante miſe en œuvre, & tantôt l'importance des additions faites à des textes déjà connus. En 1841, la Commiſſion des documents inédits lui confioit la tâche difficile de préparer la première édition d'un des plus anciens monuments de la langue françoiſe, la traduction des *Quatre Livres des Rois* dont il avoit le premier reconnu le manuſcrit unique dans la Bibliothèque Mazarine. La confiance de la Commiſſion ne fut pas trompée : l'édition répondit

à tout ce qu'il étoit permis d'eſpérer d'un véritable philologue & d'un critique exercé. Au texte de ce *Livre des Rois* M. de Lincy réunit de longs fragments non-ſeulement du *Livre de Job*, mais auſſi des Sermons de ſaint Bernard, traduits dès le temps, & peut-être même au moment où ils avoient été prononcés. Ces témoins irréfragables permirent dès lors de conſtater avec certitude ce qu'étoit déjà notre langue au ſiècle de Louis le Jeune & de Philippe-Auguſte : auſſi le volume qui les a réunis eſt-il avec juſte raiſon regardé comme la plus importante des publications philologiques faites ſous les auſpices de la Commiſſion des documents inédits.

L'hiſtoire littéraire & politique des ſiècles ſuivants fut enſuite l'objet des explorations de M. Le Roux de Lincy. Pour ce qui touche au treizième ſiècle, nous lui devons une nouvelle rédaction en proſe du célèbre *Roman des Sept Sages de Rome*. Elle forme la ſeconde partie de l'excellent *Eſſai* de Loiſeleur Deslongchamps, *ſur les Fables indiennes & l'époque de leur introduction en Europe*. A la ſuite des *Sept Sages* ſe trouvent de nombreux extraits du *Dolopathos*, poëme que devoit pu-

blier plus tard M. A. de Montaiglon. — Au quatorzième ſiècle appartient le roman de *Blonde d'Oxford*, que des bords de la Tamiſe lui avoit demandé la *Cambden Society*. La *Deſcription de Paris*, par Guillebert de Metz, nous conduit au milieu du même ſiècle, & nous devrons y revenir en mentionnant ce que M. de Lincy a fait pour la même ville. — Signalons, pour le quinzième ſiècle, deux nouvelles éditions auxquelles il a mis ſon nom : la première, les *Quinze joies de mariage;* la ſeconde, les *Cent Nouvelles nouvelles* dont il n'exiſtoit avant lui que des textes chargés d'incorrections de tous les genres.

Par une ſorte de tranſition du quinzième au ſeizième ſiècle, M. de Lincy nous a donné la *Vie de la reine Anne de Bretagne*, & s'eſt montré, dans cet important ouvrage, hiſtorien fidèle & littérateur diſtingué. Mais, après une auſſi riche moiſſon recueillie dans les champs du Moyen âge, il lui reſtoit de précieuſes glanes qu'il fut encore utilement mettre en valeur dans une curieuſe *Introduction au livre des Légendes;* — dans l'*Eſſai hiſtorique & littéraire ſur l'abbaye de Fécamp*, où il rattache avec une grande ſagacité la tradition du *Pré-*

cieux ſang à la fameuſe légende du *Saint-Graal;* — dans les deux volumes du *Recueil des chants hiſtoriques & populaires;* — dans un autre & non moins intéreſſant *Recueil des proverbes françois* rapprochés des Proverbes conſervés dans les autres langues; — enfin, dans une *Hiſtoire des Femmes célèbres de l'ancienne France*, qu'il conduiſit juſqu'à l'époque du ſeizième ſiècle. De tous ſes livres, c'eſt, à notre avis, celui qu'il écrivit avec le plus d'agrément & de pureté.

Un auſſi grand nombre de travaux conſacrés aux choſes du Moyen âge & de la Renaiſſance donneroient à croire que M. de Lincy avoit voué toute ſa vie au même ordre d'études & de recherches. Il n'en eſt rien cependant. Nous avons déjà dit un mot de ſa belle bibliothèque : pour lui, raſſembler des livres, c'étoit préparer à l'avance tous les matériaux qu'il vouloit déjà ou bien eſpéroit un jour mettre en œuvre. La précieuſe collection qu'il avoit formée comprenoit deux ſéries diſtinctes : l'une tenoit à l'hiſtoire & à la poéſie du Moyen âge; l'autre à l'hiſtoire de la ville de Paris, à ſes antiquités, ſes monuments, ſon adminiſtration, ſes accroiſſements

ſucceſſifs, en un mot à tous les aſpects de ſes turbulentes annales. M. de Lincy ne ſe délaſſoit d'une étude qu'en portant ſa curioſité ſur une autre. Les nombreux matériaux de l'hiſtoire de Paris (dont il eût voulu cependant auſſi bien que nous arracher plus d'une page) lui offrirent, comme on va voir, une nouvelle baſe de publications non moins féconde que ne l'avoit été pour lui les manuſcrits du Moyen âge.

Un architecte diſtingué, M. Victor Calliat, l'avoit prié de rédiger le texte qui devoit accompagner une ſuite de plans & deſſins de l'Hôtel de Ville : M. de Lincy ne ſe borna pas à faire ce qui lui étoit demandé; il écrivit les origines de l'adminiſtration municipale; il dit quels avoient été les premiers Parloirs aux bourgeois, les premières Maiſons-communes. Il retrouva & raſſembla les actes des Prévôts des marchands & des Échevins; en un mot, il nous livra tout ce que ſes propres archives & les collections publiques & particulières pouvoient nous apprendre ſur cet important chapitre des antiquités pariſiennes. Pluſieurs des pièces qu'il ſignaloit étoient juſque-là demeurées inédites, & il s'en falloit

beaucoup qu'on eût tiré le meilleur parti de celles qu'on avoit employées. Suivant leur déplorable habitude, la plupart des écrivains modernes, en promettant de nous apprendre quel avoit été l'état civil, politique & moral de Paris, s'étoient contentés de recueillir tout ce qui pouvoit faire douter de ſes franchiſes & de ſon opulente proſpérité. Ils n'avoient pardonné qu'aux mouvements ſéditieux qui, trop ſouvent, avoient été le ſignal des plus funeſtes révolutions. M. de Lincy, bien au contraire, ſe plut à préſenter ſous un jour favorable & plus vrai l'ancienne conſtitution municipale; il donna l'honorable liſte des échevins; il rappela la vigilante adminiſtration du Prévôt des marchands, ce défenſeur infatigable des intérêts & des franchiſes du commerce, ce magiſtrat vraiment populaire, conſtamment & librement choiſi dans les rangs de la haute bourgeoiſie; comme les Seguier, les de Thou, les Molé, les Miron, les Amelot, les Bignon, tant d'autres encore qui pourroient, ſans le moindre ſentiment de crainte, ſoutenir le parallèle avec nos modernes officiers municipaux.

L'ouvrage de M. de Lincy fut publié dans

le format in-f° ſous le titre d'*Hiſtoire de l'Hôtel de Ville de Paris*. Il fut bientôt ſuivi de trois autres volumes : *Les Regiſtres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde ; avec la Relation de ce qui s'étoit alors paſſé dans la ville & l'abbaie de Saint-Denis*. Ces Regiſtres, que l'éditeur avoit accompagnés d'une introduction convenable, n'offroient cependant pas un intérêt de premier ordre ; tant les mémoires, les lettres, les relations, les procès-verbaux abondoient déjà ſur cette courte période de notre hiſtoire nationale.

En 1867, à la prière de l'ancienne Commiſſion municipale, il réunit dans un volume in-4° la deſcription de Paris faite au quatorzième ſiècle par Guillebert de Metz, — les Éloges de la même ville, écrits un peu plus tard par Jean de Jeandun, Raoul de Preſles & Louis Aſteſan. Si la mort ne s'étoit pas hâtée de nous l'enlever, il auroit donné un ſecond volume & réimprimé d'une façon plus exacte les livrets de Giles Corrozet. Devenu poſſeſſeur d'un manuſcrit contemporain & peut-être autographe de Henry Sauval, nous lui aurions dû un texte vraiment pur de cet écrivain, dont l'ouvrage, le plus

important & le plus curieux de tous ceux qui traitent de l'ancienne hiſtoire de Paris, n'avoit été mis au jour qu'un demi-ſiècle après la mort de l'auteur, avec d'innombrables additions, mutilations & ſuppreſſions qu'il eſt aujourd'hui difficile de diſtinguer de la compoſition originale. Hélas! ce manuſcrit précieux, devenu la propriété de l'Hôtel de Ville, a ſubi le ſort de tant d'autres tréſors hiſtoriques & littéraires, tels que les Regiſtres de l'état civil, & les Heures de Jouvenel des Urſins, cédées, peu de temps auparavant, à la Ville de Paris par notre illuſtre & regretté collègue M. Firmin Didot. Tout fut dévoré par les flammes qu'avoient allumées les étranges conſeillers municipaux d'une époque à jamais néfaſte.

Nous devons, avant de dire ce que notre *Société des Bibliophiles françois* dut à M. Le Roux de Lincy, épuiſer la liſte de ſes autres publications, en nous contentant de mentionner les principales notices biographiques, hiſtoriques & littéraires qu'il a diſſéminées dans les Recueils, revues & journaux de tous les genres. A la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, il a donné une première étude ſur le poëme de la

Vie & mort de ſaint Thomas de Cantorbéry. Il en alloit publier le texte, quand il apprit qu'un autre érudit, M. Hippeau, s'étoit hâté de le devancer. — Le *Récit des Cérémonies du mariage d'Anne de Foix avec Ladiſlas, roi de Bohême*. — Une *Notice ſur la vie & les ouvrages de Jacques du Breul*, l'auteur du *Théâtre des Antiquités de Paris*. — Un *Inventaire des meubles conſervés dans le château d'Amboiſe en* 1499. — Une *Biographie inachevée d'Erneſt de Fréville ;* &c.

Les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* lui ont dû en 1844 des *Recherches ſur la Grande confrérie de Notre-Dame aux Preſtres*, & en 1646, d'autres *Recherches ſur les anciens propriétaires & habitans du palais des Thermes, & de l'hôtel de Cluny*.

Dans la *Revue de Paris* de 1839 il a conſacré pluſieurs bons articles à l'étude du fameux *Procès de Robert d'Artois*. Dans la *Revue françaiſe & étrangère* de 1840, il a inſéré une notice ſur *le Livre rouge de la ville d'Eu*, renfermant l'ancienne hiſtoire communale de cette ville.

Dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener, 1866 & 1868, nous trouvons trois pré-

cieux mémoires ſur Henry Sauval & les manuſcrits de ſes Antiquités pariſiennes ; — une notice ſur l'ancienne Bibliothèque de Catherine de Médicis.... Mais pour ne rien oublier de ce que la critique hiſtorique & littéraire doit à M. de Lincy, il faudra recourir à la *Revue archéologique* de 1852, à la *Revue britannique* de 1844, au *Moniteur univerſel* de 1844, aux *Comités de la langue, de l'hiſtoire & des arts de la France* de 1866, enfin à la *Revue des ſociétés ſavantes* de 1867.

Il avoit remplacé, le 3 juin 1846, dans notre Société, le vicomte de Choiſeul d'Aillecourt, & perſonne aſſurément n'avoit de meilleurs droits à la ſucceſſion d'un Bibliophile. A peine avoit-il recueilli l'unanimité des ſuffrages que ſes collègues lui offrirent les fonctions de ſecrétaire, qu'il a conſtamment remplies avec une exactitude que ne refroidirent jamais les exigences d'une ſanté de plus en plus menacée. Il eut une grande part à la proſpérité & au bon renom de notre Société : nous lui devons la belle édition de l'*Heptameron de la Reine de Navarre*. Non content d'en avoir établi le texte ſur les meilleurs manuſcrits, dont pluſieurs des plus intéreſſants avoient

échappé à l'attention des précédents éditeurs; non content d'en avoir diſſipé toutes les obſcurités par les plus heureux rapprochements hiſtoriques, il a fait précéder ces charmantes nouvelles d'une excellente étude ſur Louiſe de Savoie & ſur ſon illuſtre fille, la reine de Navarre, dont il ſe plut à mettre en relief le grand cœur & le charmant eſprit. On ſuit avec lui la « Marguerite des Marguerites » au milieu des orages de la cour, puis dans le recueillement de ſa pieuſe retraite. M. de Lincy l'a juſtement vengée des imputations malveillantes auxquelles elle ne pouvoit échapper, éloignée comme elle étoit de la violence des paſſions religieuſes qui agitoient alors la France & l'Europe entière. Cette publication eſt aſſurément, grâce à notre regretté collègue, une des œuvres qui ont fait le plus d'honneur à la Société des Bibliophiles françois.

Il a fourni, en 1850, au volume de nos *Mélanges* de nouvelles *Recherches ſur le connétable de Bourbon*, avec l'Inventaire de la Bibliothèque des ducs de Bourbon, telle qu'elle étoit au commencement du ſeizième ſiècle.

Une autre de nos plus importantes publi-

cations, le Plan de Paris de Jacques Gombouſt, qui repréſente ſi exactement la grande ville du dix-ſeptième ſiècle, ne pouvoit manquer de devoir quelque choſe aux études de celui qui avoit déjà tant fait pour l'hiſtoire de Paris. M. de Lincy écrivit en effet la notice qui devoit accompagner ce plan & qui en eſt devenu le complément indiſpenſable. Il y ſignale toutes les particularités qu'on chercheroit inutilement dans les autres plans de Paris, & il a ſoin de prendre à témoin de ce qui d'ailleurs pouvoit offrir quelque difficulté, quelque incertitude, les témoignages comparés entre eux de Corrozet, de J. Dubreul, de Brice, de Lemaire & ſurtout de Henry Sauval.

Parmi les travaux bibliographiques dont quelques engagements antérieurs ne lui avoient pas permis de faire hommage à notre Société, nous ne pouvons oublier le beau volume in-8° des *Recherches ſur Jean Grollier, ſur ſa vie & ſur ſa bibliothèque*. Étude excellente qui réunit tout ce qu'il étoit poſſible de recueillir ſur cet illuſtre amateur, & ſur la deſtinée de ſes livres. L'avenir s'eſt chargé de juſtifier une prédiction, naguère heureu-

ſement rappelée par notre judicieux collègue, M. le comte Clément de Ris. « Vous ne devez rien aux livres, » écrivoit l'illuſtre Éraſme à Grollier, « mais les livres vous devront un renom immortel. » Nous ſavons maintenant ce que la plupart de ces beaux livres ſont devenus, & quels ont été ſucceſſivement, juſqu'à pluſieurs d'entre nous, leurs heureux poſſeſſeurs. D'autres fameux bibliophiles, les uns qui nous avoient appartenu, les autres qui auroient mérité de nous appartenir, ont encore obtenu de notre collègue de précieuſes notices : tels que Charles Nodier, Cigongne, Yemeniz; tels que le vieux imprimeur anglois Caxton, & le récent auteur du *Manuel*, Charles Brunet.

M. de Lincy étoit de taille médiocre : ſa phyſionomie douce & légèrement mélancolique accuſoit une ſanté délicate & fréquemment éprouvée, qui pourtant n'eut jamais le pouvoir de lui faire interrompre ſes habitudes journalières de ſtudieuſes recherches. En épouſant à l'âge de vingt-quatre ans Mademoiſelle Deſtailleur, fille & ſœur d'architectes également éminents, laquelle réuniſſoit à tous les agréments extérieurs les plus heureux

dons de l'eſprit & du cœur, il étoit entré dans une ſeconde famille dont il devoit, à compter de ce jour, reſter inſéparable. Ils habitoient preſque en commun une grande & belle maiſon, dont une partie avoit été conſtruite ſous la direction de M. Hippolyte Deſtailleur, dans le paſſage Sainte-Marie de la rue du Bac. C'eſt là qu'on étoit toujours ſûr de recevoir un aimable & gracieux accueil, quand le goût des arts ou des belles-lettres vous conduiſoit chez l'un des deux beaux-frères. Ici, la plus rare collection des plans, deſſins & gravures de la ville de Paris ancienne & moderne; là, une réunion non moins précieuſe de livres & de documents relatifs à cette grande ville ou à l'hiſtoire de nos premiers ſiècles littéraires. M. Le Roux de Lincy, après avoir raſſemblé tant de matériaux pour ſes études perſonnelles, en faiſoit volontiers, on le ſait, largeſſe à ceux qui venoient lui en demander la communication. Charles Nodier, Paul Lacroix, Édouard Fournier, Sainte-Beuve & bien d'autres écrivains moins connus, ont à pluſieurs repriſes avoué les ſecours qu'ils avoient trouvés dans les livres & plus encore dans les

confidences déſintéreſſées de celui qui les avoit réunis.

Satisfait de l'honnête aiſance que ſa double famille lui avoit ménagée, & qui répondoit à la ſimplicité de ſes goûts comme à la modération de ſes deſirs, l'unique ambition de M. de Lincy eût été d'être appelé à diriger une grande bibliothèque publique. Il n'eut pas le bonheur de voir réaliſer des vœux ſi bien juſtifiés par ſon goût éprouvé & ſes connoiſſances bibliographiques. Il s'en conſola en acceptant le titre de conſervateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arſenal, titre qui lui permettoit de vivre au milieu de ſes auteurs de prédilection. Avant ce temps, les élèves de l'École des Chartes ayant conçu l'heureuſe idée d'une Revue d'érudition, ſous le titre de *Bibliothèque de l'École des Chartes*, M. de Lincy avoit été un des plus ardents promoteurs de cette fondation; & tant que les premières difficultés, inſéparables d'une entrepriſe littéraire auſſi ſérieuſe, ne furent pas ſurmontées, il avoit mis ſon appartement à la diſpoſition des rédacteurs, & avoit voulu être leur premier tréſorier archiviſte. Membre, depuis 1835, de la Société des Antiquaires de Normandie,

il avoit été admis en 1842 dans celle des Antiquaires de France. L'année ſuivante il reçut la croix de la Légion d'honneur, & c'eſt peu de temps après, comme nous l'avons dit, que notre Société des Bibliophiles françois s'étoit empreſſée de l'accueillir. Depuis, il n'avoit pas ceſſé de prendre une part directe ou indirecte à nos publications, & nous attendions encore de ſon concours de précieux avantages quand nous avons eu ſa perte à déplorer. Après de trop longues ſouffrances adoucies par les ſentiments religieux qui l'avoient conſtamment ſoutenu, & par les tendres ſoins de la pieuſe famille dont il étoit entouré, il s'éteignit le 13 mai 1869, en laiſſant dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu le ſouvenir d'un écrivain diſtingué, ſavant, infatigable; d'un excellent eſprit, & d'une âme ouverte à tous les ſentiments qui font le véritable homme de bien.

P. P.

LES

ENSEIGNES DE PARIS

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

LES

ENSEIGNES DE PARIS

PAR

LE COMTE L. CLÉMENT DE RIS

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

—

M DCCC LXXVI

LES

ENSEIGNES DE PARIS.

(*Le travail ſuivant a été compoſé à la fin de* 1869. *En le reliſant en* 1875, *je ne trouve rien à y changer, & le donne tel qu'il a été écrit.*)

Les travaux qui depuis dix-huit ans tranſforment Paris & en font la plus belle capitale du monde n'ont pu rencontrer une approbation unanime. Parmi les oppoſants les plus déterminés, il faut compter les archéologues. A leurs yeux l'air, la lumière qui aſſainiſſent des quartiers entiers, le bien-être qui en eſt la conſéquence, n'équivalent pas à la perte des ſouvenirs ou du pittoreſque qu'emporte le pic des maçons. Très-volontiers ils achèteroient un peu moins de bien-être chez

les autres au prix d'un peu plus de reſpect des monuments du paſſé. Ils habitent d'ailleurs des maiſons neuves, des rues tranquilles, larges, claires, aérées & nullement archéologiques.

Je ne me porte pas juge du débat, Philippe-Auguſte, Charles V, François I^er^, Henri IV, Louis XV pourroient réclamer. Ils ont beaucoup démoli, ils ont renverſé ſans pitié un grand nombre de *ſouvenirs du paſſé*. De leur temps l'archéologie n'étoit pas née, & ils étoient de leur temps. Si l'on approuve la penſée qui dirige le compas des ingénieurs & l'équerre des contre-maîtres, on ne peut non plus méconnoître ce qu'il y a de reſpectable dans les plaintes des archéologues. Seulement ces derniers vont-ils peut-être un peu loin dans l'expreſſion de leurs regrets, & par ſuite leur jugement en eſt-il fauſſé. On a beaucoup abattu dans Paris depuis dix-huit ans. C'eſt un fait. Mais tout ce que l'on a abattu a-t-il droit à un égal regret? Pour beaucoup de gens, les démolitions n'ont-elles pas amené la découverte d'autant de monuments qu'elles en ont fait diſparoître d'inutiles ou d'inſignifiants? S'ils vouloient être ſincères, combien de gens avoueroient n'avoir jamais vu la tour Saint-Jacques-la-Boucherie avant le percement de la rue de Rivoli, ou n'avoir jamais entendu parler de l'hôtel de Bourgogne avant l'ou-

verture de la rue Turbigo. L'archéologie pariſienne n'a-t-elle pas gagné d'un côté ce qu'elle perdoit de l'autre? Enfin ne reſte-t-il pas des coins retirés, des monuments qui gardent la trace du paſſé, & à l'aide deſquels on peut reconſtituer la phyſionomie des ſiècles antérieurs? Le nier ſeroit faire preuve de peu de ſavoir & de peu de bonne foi. Malgré les boulevards de Sébaſtopol & de Malesherbes, malgré les rues de Rivoli & de Turbigo, l'antiquaire peut encore entreprendre des excurſions où il ne perdra ni ſon temps, ni ſa peine. Au nombre des ſurpriſes inattendues, je lui ſignale les vieilles enſeignes. Ce qu'il en reſte eſt encore conſidérable, & le fameux *marteau des démoliſſeurs* n'a pas tout démoli. J'eſpère le démontrer.

Il y auroit un livre très-amuſant & très-neuf à faire ſur les enſeignes. La matière y prête, les monuments ne manquent pas (1).

---

(1) Je ne connois, ſur cette queſtion, que les ouvrages ſuivants : *Petit dictionnaire critique & anecdotique des enſeignes de Paris, par un Batteur de pavé.* Paris, 1826, in-16. Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais-Saint-Germain, n° 17. Facétie anecdotique où il n'eſt queſtion que des enſeignes contemporaines. Il eſt plus que probable que l'illuſtre romancier, alors à ſes débuts, en eſt l'auteur.

Recherches hiſtoriques ſur les enſeignes des maiſons particulières, par E. de la Quérière, in-8°. Paris & Rouen, 1852.

Lire auſſi un excellent article du ſavant & regretté Ad. Berty, dans la *Revue Archéologique*, 12e année, p. 1.

Ce livre, je n'ai ni le temps ni la prétention de l'écrire. J'ai recueilli des notes, j'ai relevé des indications, je les ai claſſées rapidement & du mieux que j'ai pu. S'en ſerve qui voudra : les voici.

Je n'apprendrai rien à perſonne en diſant que l'uſage de l'enſeigne eſt eſſentiellement ancien. L'habitude de marquer d'un numéro chaque maiſon d'une ville ne date en France que de la fin du dernier ſiècle (1786, je crois). Antérieurement on ne pouvoit les reconnoître que par un ſigne apparent (*ſignum*, enſeigne) & caractériſtique ; & l'enſeigne n'étoit pas plus une ſpécialité réſervée aux marchands que telle ou telle particularité architecturale. Les habitations des ſeigneurs au milieu des villes étoient jadis de véritables fortereſſes dont le donjon faiſoit flotter la bannière aux armoiries de la famille. Les girouettes, le droit de girouette, n'ont pas d'autre origine. Plus tard, quand la royauté eut mis fin aux guerres privées & que le château fort fut devenu une habitation civile, les girouettes, en tant que ſigne indicateur, furent remplacées par un cartouche ſculpté ſur la clef de voûte de la porte principale. Telles ſont les armes de Jacques d'Amboiſe, abbé de Cluny, au-deſſus de la porte du muſée de Cluny. Elles datent de 1490. Telles étoient celles du délicieux hôtel la Trémouille, encore debout rue des Bourdon-

nais en 1851. (Cette démolition-là, je l'aurai toujours ſur le cœur!) Elles remontoient également à la fin du quinzième ſiècle.

On comprend que, dans ſes relations journalières d'affaires, le public déſignât telle boutique par l'emblème qui la lui avoit fait remarquer, & que, d'un autre côté, les marchands ſe ſoient efforcés d'attirer le public par une indication ſaillante deſtinée à bien fixer cet emblème dans la mémoire.

Des deux côtés l'intérêt étoit en jeu. De là l'uſage des enſeignes plus ſpécialement réſervé aux marchands

Tous les viſiteurs de Pompéi ſe rappellent, au milieu d'une certaine quantité de monuments de ce genre, ces deux gracieux antéfixes repréſentant : l'un, deux eſclaves portant une amphore; l'autre, une chèvre. Le premier ſervoit d'enſeigne à un marchand de vin, le ſecond à une laitière. Les titres de nobleſſe des enſeignes remontent beaucoup plus loin que les croiſades.

Sans quitter Paris, l'indication la plus ancienne eſt donnée par M. Berty dans ſon remarquable travail ſur *les Enſeignes de Paris avant le dix-ſeptième ſiècle*. Il ſignale deux enſeignes dans les premières années du treizième ſiècle : l'une, *la Corbeille*, en 1206 au territoire de Champeaux (maintenant les halles centrales); l'autre, *l'Aigle*, en 1212 dans le cloître Notre-Dame.

Les documents du quatorzième ſiècle nous ont tranſmis des indications un peu moins rares. Une lettre de Philippe le Bel, datée de 1313, parle du *Lion d'argent* comme ſervant d'enſeigne à toutes les étuves aux femmes ſituées dans la rue qui ſe nommoit, il y a encore quelques années, la rue des Vieilles-Étuves-Saint-Martin. La rue de la Harpe, qui, ſous le nom de boulevard Saint-Michel, a emporté tant de gais ſouvenirs de la vie d'étudiant, devoit ſon nom à une enſeigne dont on conſtate l'exiſtence dès 1373 & qui ſe voyoit encore en 1760. Rappelons à ce propos que les rues de *l'Homme armé*, de *la Clef*, de *la Femme ſans tête*, de *l'Épée de bois*, de *la Vieille-Lanterne* (où ce pauvre Gérard de Nerval a fini ſa triſte exiſtence), du *Coq-Héron*, tiroient, comme la rue de la Harpe, leur nom d'une enſeigne.

Au bas de l'ancienne rue de la Harpe, rue Galande, ou, ſuivant ſon véritable nom, Garlande, n° 42, on voit, encaſtré dans le mur d'une pauvre maiſon, un bas-relief que je crois du quatorzième ſiècle. Il repréſente ſaint Julien le Pauvre & ſa femme faiſant, ſuivant la légende, paſſer l'eau à Notre-Seigneur Jéſus-Chriſt ſous la figure d'un pauvre. Pluſieurs archéologues conſidèrent cette maiſon comme datant du quatorzième ſiècle. Je ne partage pas cette opinion. Suivant moi, ce bas-relief décoroit le tympan du portail de

la vieille égliſe de Saint-Julien le Pauvre, dont la nef exiſte encore derrière la maiſon n° 42, & ſert de chapelle à l'Hôtel-Dieu. Lors de la démolition de ce portail en 1675, ce débris aura été ſcellé comme ornement dans le plâtre de la maiſon (1).

L'importante publication des *Regiſtres criminels du Châtelet de Paris* nous fournit de nombreuſes indications d'enſeignes du quatorzième ſiècle. Preſque toutes ſe rapportent à des auberges de bas étage, repaires naturels du gibier du Châtelet. Parmi celles dont le nom revient le plus ſouvent ſous la plume du greffier Alleaume Cachemarée, je trouve *l'Écreviſſe* (11 ſeptembre 1389) place Baudoyer, *l'Eſcu de Saint-Georges* (6 novembre 1389) rue de la Harpe, & ſurtout *l'Eſcu de France* rue de la Truanderie qui, le 16 août 1391, étoit tenu par Symon Pouette. Une autre maiſon, ſous cette même dénomination, étoit ſituée rue de la Vieille-Tixeranderie. Regnier Fournier, ſergent à verge, y demeuroit le 6 novembre 1391. Cette enſeigne devoit être commune à plus de deux maiſons à Paris. Nous la retrouverons plus loin conſervée juſqu'en 1855.

Qui, dans la jeuneſſe de Paris de 1830 à 1840, ne ſe ſouvient d'avoir été prendre

(1) Ce bas-relief eſt gravé dans la *Statiſtique monumentale de Paris*, par M. Lenoir.

les voitures de Montmorency, de Saint-Leu & de Franconville, au *Plat d'étain*, rue Saint-Martin? *Le Plat d'étain* exiſtoit déjà en 1389. C'étoit une auberge aſſez mal famée, ſituée au bas de la rue Saint-Jacques, un moyen terme entre le coupe-gorge, la ſouricière & le mauvais lieu. Les huiſſiers à verge & les archers de la connétablie y faiſoient des rafles fréquentes & fructueuſes.

Puiſque nous ſommes ſur le chapitre des auberges, apprenons à qui peut l'ignorer qu'une des plus vieilles de France eſt certainement *le Grand Cerf*, à Évreux. Citée dans un acte de 1418, renommée pour ſes repues franches auprès des Cordeliers de Rouen & des clercs de la baſoche de Caen dès 1468; en 1868, ſur le même emplacement, après quatre cent cinquante années d'exiſtence reconnue & conſtatée, elle ne ſemble pas deſtinée à faillir à ſa vieille réputation.

Étoit-ce une auberge que cette *maiſon au Chariot*, ſituée rue Pute y muſſe (& par euphémiſme Petit-Muſc), d'où ſortirent le 13 juin 1392, ſur les neuf heures du ſoir, les hommes de Pierre de Craon pour attaquer le connétable Olivier de Cliſſon? Je ne le penſe pas. Selon toute probabilité, cette maiſon appartenoit à Pierre de Craon lui-même, & portoit pour ſigne diſtinctif l'emblème dont elle prit le nom. Mais c'étoit bel & bien une auberge que *l'Aſne rayé*, rue de la Truan-

derie, où le même Pierre de Craon & ſes complices élurent domicile en mars 1396, en attendant que la Grand'Chambre eût reviſé leur procès & prononcé leur acquittement. Cette enſeigne s'eſt perpétuée pendant plus de deux ſiècles, & Tallemant des Réaux ſe fait une joie de nous apprendre qu'un illuſtre de ſon temps, profondément oublié du nôtre, Pierre Coſtar, né en 1603, étoit le fils d'un chapelier demeurant ſur le pont Notre-Dame, *A l'Aſne rayé*.

Voici venir le quinzième ſiècle; un beau ſiècle pour les enſeignes. Forcée d'arracher ſa capitale aux Anglois qui la tenoient ferme, & de venir l'habiter, la monarchie moins vagabonde entraîna la nobleſſe à ſa ſuite. Retiré à l'hôtel Saint-Pol, le ſouverain s'environne d'un luxe, d'une recherche qui retiennent auprès de lui les grands vaſſaux, & les vavaſſaux de ceux-ci, ſatisfaits juſque-là de la monotone & âpre exiſtence des châteaux ou des manoirs. La population de Paris augmente, ſes beſoins & ſes caprices grandiſſent, avec elle s'accroiſſent les induſtries d'une grande ville : auſſi la confuſion des maiſons & de leurs enſeignes augmente-t-elle dans la même proportion. M. Adolphe Berty, que je ne ſaurois citer trop ſouvent dans ces épineuſes queſtions, donne de cette confuſion une explication parfaitement naturelle. « Au treizième ſiècle, dit-il dans ſa pré-

« face du premier volume de la *Topographie* « *de Paris*, page XIV, Paris ayant encore peu « d'habitants, le terrain y étoit d'une mé- « diocre valeur, & rien n'empêchoit d'y don- « ner aux maiſons des dimenſions aſſez vaſtes; « mais dans les ſiècles ſuivants la population « augmentant ſans ceſſe, le terrain devint « précieux & l'on voulut naturellement en « tirer tout le parti poſſible : les propriétés « furent donc ſubdiviſées, ce qui amena la « conſtruction de maiſons étroites & très- « élevées. Dès le règne de Louis XII, on « avoit pouſſé le morcellement ſi loin qu'on « voyoit dans la Cité des façades larges de « ſept pieds ſeulement. » Les documents ſur les enſeignes de ce temps ne font pas défaut; quelques-unes même ſubſiſtent encore ou ont été détruites depuis peu de temps.

C'eſt au quinzième ſiècle que, ſelon toute probabilité, il faut faire remonter deux genres d'enſeignes dont l'uſage n'a pas totalement diſparu de nos jours : les enſeignes groteſques & les enſeignes rébus. Dans la première catégorie figurent *la Truie qui file*, *le Chat qui pêche*, *l'Oiſon bridé*, *le Singe vert*, *le Faucon vif;* dans la ſeconde, *le Puits ſans vin*, *le Vieux par chemins*, *la Vieille ſcience*, *l'Aſſurance*, *le Bout du monde*, *le Bon coing*, *l'Epi ſcié*, *le Cygne de la croix*, *les Sonneurs pour les trépaſſés*. Pluſieurs de ces enſeignes ont donné leurs noms à des rues.

On a cru pendant longtemps que les premières avoient pour origine des animaux dreſſés à faire tel ou tel geſte, qui étonnoient les badauds & en faiſoient autant de chalands ſans le ſavoir. M. de Balzac partageoit cette opinion. J'ai eu l'honneur de la diſcuter pluſieurs fois avec lui en parcourant les vieilles rues de Tours. Ce n'eſt que quatre ans après ſa mort que mon avis fut défendu par un juge dont perſonne ne pouvoit conteſter la compétence : M. Berty. Il écrivoit en 1855 dans la *Revue Archéologique :* « Il eſt certain qu'un « nombre d'enſeignes aſſez conſidérable étoit « formé par des objets réels & non pas figu « rés ; c'étoit ce qui avoit lieu pour ces *cornes* « *de cerf* ſi communes, & vraiſemblablement « auſſi pour ces godets, ces plats d'étain & « quelques autres. Mais il nous paroît infini- « ment douteux que, comme l'a aſſuré M. de « la Quérière, « ces enſeignes burleſques, « dont l'étymologie ſemble bizarre à plus « d'un négociant pariſien, ſont des tableaux « à l'aide deſquels nos ancêtres, fins matois, « réuſſiſſoient à amener les chalands dans leurs « maiſons, & que la truie qui file, le coq « héron, le ſinge vert furent des animaux en « cage dont l'adreſſe émerveilloit les paſſants « & dont l'éducation prouvoit la patience de « l'adreſſe au quinzième ſiècle. » En effet, « non-ſeulement nous trouvons fort étrange « qu'on n'ait jamais pu faire faire à la femelle

« d'un porc rien qui reſſemble tant ſoit peu à « l'action de filer; mais il nous paroît fort « naturel d'expliquer les excentricités en « queſtion par ce goût de la caricature qui « caractériſoit nos aïeux & dont ils ont « ſculpté des preuves juſque ſur le portail « des égliſes. Nous pouvons dire de plus « que, connoiſſant déjà à peu près les trois « quarts des enſeignes de l'ancien Paris, nous « n'avons trouvé qu'une ſeule indication ſe « rapprochant quelque peu des faits avancés « par M. de la Quérière. C'eſt celle de l'en- « ſeigne du *Faulcon vif*, rue du Petit-Pont, « au quinzième ſiècle. De cette enſeigne, « qu'avoit tout naturellement adoptée un faul- « connier, nous ne croyons pas qu'on puiſſe « tirer de grandes conſéquences en faveur du « ſyſtème que nous refuſons d'adopter. » Il eſt impoſſible d'être plus explicite.

Qui nous dit cependant que le ſanglier du coin de la place Saint-Sulpice & de la rue Bonaparte; qui nous aſſure que toutes les cailles, perdrix, ſarcelles, aux vitrines des marchands de vin & des reſtaurateurs en vogue, ne paſſeront pas dans cent ans d'ici pour des animaux ſavants & ne feront pas ſouche d'enſeignes des mieux achalandées? Je le ſouhaite pour les propriétaires futurs.

« L'enſeigne de *la Truie qui file*, dit Sauval « (tome III, p. 57), qu'on voit à une maiſon « du Marché aux poirées rebâtie depuis peu,

« eſt plus remarquable & plus fameuſe par « les folies que les garçons de boutique des « environs y font à la mi-carême, comme « étant ſans doute un reſte du paganiſme. » Cette enſeigne étoit commune à nombre de villes de province. Il en exiſte une à Tours ſur le poteau cornier d'une maiſon formant le coin du Marché aux légumes; j'en ai vu une autre à Iſſoudun en 1864, une autre à Morlaix en 1850, une autre à Sainte-Affrique en 1865; enfin au moment où j'écris, on peut en voir encore une au-deſſus de la porte d'un charcutier, rue Saint-Antoine, près l'égliſe Saint-Paul. Eſpérons que l'on conſervera ce reſpectable témoin de l'eſprit de nos aïeux. Le muſée de Cluny poſſède un bas-relief en pierre qui repréſente également *la Truie qui file*. C'eſt une ancienne enſeigne.

Le Singe vert a également fait fortune. Il y a trente ans on en voyoit un ſervant d'enſeigne à un tabletier de la rue de la Paix.

Dans la catégorie des jeux de mots, le temps a conſervé *le Cygne de la croix* & *le Bon coing*. On les retrouve fréquemment ſur les boutiques des marchands de vin & des épiciers. Ce mot d'épicier me conduit naturellement à l'enſeigne de *l'Épi ſcié* qui, juſqu'en 1855, a fleuri au-deſſus d'un café borgne du boulevard du Temple, & qui, au quinzième ſiècle, ſervoit à illuſtrer les officines de ces honorables induſtriels. Qui ſait

ſi le beau-père & le fils du grand peintre Euſtache le Sueur, tous marchands épiciers place Maubert, n'ont pas eu pour enſeigne cet innocent calembour?

Jeanne d'Arc entrant à Orléans après le ſiége, le 29 avril 1429, alla ſe loger chez le tréſorier du duc d'Orléans, Jacques Bouchier, dans la *maiſon de l'Annonciade*, que l'on nommoit ainſi à cauſe de ſon enſeigne. Cette maiſon rebâtie en 1586 par François Colas conſerva ſa façade & ſon enſeigne juſqu'en 1792. Elle étoit ſituée rue du Tambour (1).

Lorſque après la mort de Louis XI, ſon médecin, Jacques Coytier, eut le loiſir de vivre à ſa guiſe, « il ſe fit bâtir un hôtel à « l'extrémité de la rue Saint-André-des-Arcs, « dans un champ qui ſe trouvoit à cet en- « droit, proche des murs de la ville(2); ſur « la porte étoit ſculpté un éléphant portant « une tour. Jacques Coytier avoit pris pour « ſa deviſe un abricotier dont le nom avoit « du rapport avec le ſien, comme on le voit « par une vieille ſculpture ſur la porte d'un « eſcalier dans le fond de la cour de cette

(1) P. Lacroix, *Revue des Sociétés ſavantes*, 1866, tome III, p. 266.

(2) Quarante ans plus tard, le fameux bibliophile Grolier faiſoit conſtruire ſon habitation à peu près au même endroit que Coytier. Il ſeroit curieux de rechercher ſi ce n'étoit pas ſur le même emplacement.

« maiſon(1). » C'eſt le plus ancien calembour architectonique que je connoiſſe.

Le Mortier d'or, *le Plat d'étain*, *la Pomme de pin* ſervoient, du temps de Villon, d'enſeignes à des cabarets où le poëte des repues franches a laiſſé plus de vers que d'écus. Il y a deux cents ans on auroit pu écrire une monographie de ce dernier établiſſement ſucceſſivement chanté par Rabelais, par Regnier, par Théophile, Saint-Amand, Chapelle & Boileau qui donne le nom du cabaretier en 1669.

« Se vendoit chez Crenet pour vin de l'Hermitage. »

Il s'ouvroit rue de la Juiverie, au coin du pont Notre-Dame, en plein midi. Vers 1700, il en reſtoit deux autres ſous cette même enſeigne : l'un quai de la Mortellerie, l'autre à la foire Saint-Germain.

En 1712, *la Pomme de pin* étoit tenue par le fils du Crenet de Boileau, Crenet II^e^. C'eſt Dancourt qui nous donne ce renſeignement dans ſa comédie de *l'Été des coquettes :*

« Sans cadeau & ſans promenades
L'Amour les tient peu ſous ſes lois,
Et ſans Crenet & la Guerbois
Ce dieu n'a que des plaiſirs fades. »

Tous les bibliophiles ſavent qu'Ulric Gœh-

(1) *Deſcription nouvelle de la ville de Paris*, par Germain Brice. 5^e^ édition. Paris, 1706, tome II, p. 223 & ſuiv. (Je dois cette indication à l'érudition obligeante de mon ami M. le baron Pichon.)

ring, l'introducteur de la typographie à Paris, avoit établi ſes preſſes rue Saint-Jacques, à côté de l'égliſe Saint-Benoît le Betourné (maintenant place du Collége-de-France), à l'enſeigne du *Soleil d'or*. Cette indication nous eſt fournie par cinq vers ſervant de préface à ſa magnifique Bible de 1476 :

Jam tribus undecimus luſtris Francos Lodoïcus
Rexerat; Ulricus, Martinus, itemque Michael,
Orti Teutonia, hanc mihi compoſuere figuram
Pariſiis arte ſuâ. Me correctum vigilanter
Venalem, in vico Jacobi, ſol aureus offert.

Ulricus, Martinus & Michael ſont les trois aſſociés Ulric Gœhring, Martin Crantz & Michel Fribœrger.

Il exiſte encore rue Saint-Denis, au coin de la rue des Prêcheurs, une maiſon dont l'angle eſt orné d'un *Arbre de Jeſſé* en bois de quinze pieds de haut. Cette enſeigne paroît antérieure à la maiſon qu'elle décore. La conſtruction primitive aura été abattue & l'Arbre de Jeſſé replacé ſur la nouvelle. Au reſte, on retrouve fréquemment des Arbres de Jeſſé. C'étoit moins une enſeigne qu'une marque de la piété publique. Au commencement du dix-ſeptième ſiècle, la plupart ont été remplacés par ces ſtatuettes de la Vierge dont beaucoup ſubſiſtent encore.

Le Louvre poſſède une curieuſe enſeigne. C'eſt une faïence peinte de forme quadrangulaire repréſentant ſaint Crépin & ſaint Cré-

pinien, les patrons des cordonniers, travaillant à leur établi. OEuvre italienne de la fin du quinzième ſiècle (1).

Le ſeizième ſiècle arrive & les documents ſe multiplient. L'on rencontre pour la première fois *la Tête noire*, *les Trois Mores*, *la Barbe d'or*, *l'Homme ſauvage*, *l'A & l'M couronnés*, *l'H couronné*. *L'H couronné*, ſi je ne me trompe, exiſte encore & ſert d'enſeigne à un coutelier, rue Dauphine. La tradition des jeux de mots n'eſt pas près de ſe perdre chez une race auſſi légère que les Pariſiens. Nous trouvons, rue Saint-Jacques, une maiſon appartenant à l'abbaye du Bec, placée ſous l'enſeigne du *Gros-Bec*. Une autre maiſon, place Maubert, dont le poſſeſſeur ſe nommoit Faucheux, avoit pour enſeigne un faucheur. Les actualités commencent à ſe montrer. Nous rencontrons *le Château de Milan* ſous Louis XII, duc de Milan, & *la Priſe de Calais*, rue de la Harpe, en 1584, en ſouvenir de la priſe de cette ville ſur les Anglois par le duc de Guiſe en 1558.

M. de la Quérière cite trois enſeignes du ſeizième ſiècle que j'ai vues encore intactes il y a une douzaine d'années. Comme le temps paſſe! L'une, *la Petite Hotte*, rue des Prêcheurs, près la rue Saint-Denis; l'autre, *la Gerbe d'or*, rue aux Fèves, dans la Cité;

(1) N° 39, *Catalogue des faïences peintes*, par M. Darcel.

la troiſième, *la Chaſte Suzanne*, même rue aux Fèves, à côté de *la Gerbe d'or*. Ces deux dernières, ſculptées en demi-relief ſur la clef de voûte de la porte d'entrée, étoient d'un ciſeau très-ferme & très-délicat, & rappeloient l'école de Jean Goujon. En 1857, elles étoient encore en place.

Toujours dans la Cité, il exiſtoit vers 1835, dans la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs, détruite, je crois, en 1837, en même temps que la curieuſe égliſe qui lui avoit donné ſon nom; il exiſtoit, dis-je, une borne en pierre au ſommet de laquelle étoit ſculpté en plein relief un chien accroupi. Suivant M. Laſſus, cette ſculpture datoit du ſeizième ſiècle. Elle avoit donné lieu à la légende ſuivante. Sous Henri II, un gaufrier-oublieur de cette rue avoit acquis une grande notoriété pour la ſucculence de ſes pâtés. Au moment de ſa plus grande vogue on s'inquiétoit dans le quartier de l'abſence de pluſieurs bourgeois qui, ſans motifs plauſibles, avoient tout à coup diſparu de chez eux. Les recherches avoient été vaines, & l'inquiétude commençoit à gagner. Un jour, un honnête artiſan entra chez un barbier dont l'officine faiſoit face à celle du maître queux. Il étoit accompagné de ſon chien. Après avoir attendu la ſortie de ſon maître pendant de longues heures, l'animal finit par pouſſer des aboiements tellement plaintifs que les environs s'en émurent. La

perſiſtance de la pauvre bête devant la boutique du barbier, la colère de celui-ci, ſon trouble éveillent les ſoupçons. On fouille la boutique, & l'on finit par découvrir une trappe s'ouvrant ſur un caveau qui communiquoit par-deſſous la rue avec la cave du pâtiſſier. Les deux bandits étoient aſſociés. L'un fourniſſoit à l'autre la chair humaine qui, convenablement préparée, donnoit à ſes produits ce haut goût ſi recherché des gourmets. Les deux coquins furent livrés à l'officialité, proprement roués devant le parvis, leurs maiſons raſées, & ſur la confiſcation des biens d'iceux une ſomme priſe pour élever un monument à l'animal dont l'intelligence avoit amené la découverte de cette épouvantable aſſociation. Je donne cette légende pour ce qu'elle vaut, & j'ajouterai que je l'ai retrouvée dans quelques villes de la Suiſſe. Il eſt plus que probable que cette ſculpture étoit dans l'origine une enſeigne dont la tradition s'étoit perdue.

Dans les derniers mois de 1867 j'ai vu tomber, rue du Four-Saint-Germain, une maiſon (n° 67) qui portoit encaſtrée dans ſon mur de face une jolie enſeigne du ſeizième ſiècle : *la Fontaine de Jouvence*. La maiſon étoit hideuſe & Dieu me garde de la regretter; mais l'enſeigne étoit charmante & méritoit qu'on la conſervât. J'ignore ſi elle a été recueillie. M. de la Quérière en donne une

gravure dans ſes *Recherches hiſtoriques*, & M. de Guilhermy la cite dans ſon *Itinéraire archéologique de Paris*.

« J'ai vu, diſoit en 1550 Geoffroy Tory « dans ſon *Champ Fleury*, deux autres pierres « auſſi gravées en hébreu, qui ſont en la « muraille de la cour de la maiſon où pend « l'enſeigne des *Trois Hottes*, aſſiſe en la rue « de la Harpe, droit devant le bout de la rue « du Foin. »

On remarque encore, rue Saint-Honoré, en face la nouvelle rue de Marengo, une enſeigne datant, comme exécution, de la Reſtauration, *les Deux Sergents*, mais qui perpétue le ſouvenir des ſergents d'armes de garde aux lices de la courtine du Louvre donnant de ce côté. Ce poſte d'honneur, cette barrière avoit été établie en 1551. « C'eſt en face de « cette maiſon, dit M. Berty dans *le Louvre « & les Tuileries*, que ſe trouvoit l'eſpèce de « corps de garde qu'on appeloit la Barrière « des Sergents. Il avoit été établi en vertu « d'un arrêt du Parlement, rendu le 12 dé- « cembre 1551, &, ſuivant le Journal de « Barbier, il fut détruit le 7 ſeptembre 1745; « mais on le rebâtit enſuite. » Sans être bien vieux on peut ſe rappeler avoir entendu déſigner la partie de la rue Saint-Honoré faiſant face à la rue du Coq ſous le nom de Barrière des Sergents. La lutte y prit un terrible caractère d'acharnement en juillet 1830.

De l'autre côté du Louvre, ſur le quai de l'École, l'enſeigne d'un marchand de vin, *Au Petit Suiſſe*, conſerve le ſouvenir des gardes ſuiſſes qui, depuis les capitulations de Louis XII avec les cantons helvétiques, avoient droit à un poſte d'honneur dans la demeure du ſouverain. La plaque même de l'enſeigne, un Suiſſe tenant une hallebarde, date de la ſeconde moitié du dix-huitième ſiècle (1).

L'architecte Jacques Androuet du Cerceau — qui lui-même devoit ſon nom au cerceau ſervant d'enſeigne au cabaret de Montargis où il naquit — donne, dans ſon *Livre d'architecture* publié en 1561, un grand nombre de modèles d'armatures & de potences d'enſeignes. Les voyageurs qui ont fait le trajet de Paris à Nancy avant l'établiſſement du chemin de fer peuvent ſe rappeler, à Vitry-le-François, la magnifique potence de ferrurerie ſoutenant l'enſeigne de l'auberge où s'arrêtoit la diligence : *le Grand Monarque*, je crois. Cette armature datoit du ſeizième ſiècle & rappeloit le ſtyle préconiſé par Androuet du Cerceau, J'ignore ſi ce chef-d'œuvre de ferrurerie a été conſervé, mais je ferois volontiers le voyage de Vitry-le-François pour m'en enquérir.

Il exiſte encore une enſeigne qui, à en croire la tradition, dateroit du ſeizième ſiècle

(1) Cette enſeigne n'exiſte plus en 1875.

& rappelleroit une illuſtration françoiſe. Je veux parler du *Fort Samſon*, rue du Dragon, n° 24. C'eſt une plaque circulaire, coloriée, demi-relief, repréſentant Samſon terraſſant un lion. Elle peut meſurer 40 centimètres de diamètre. Elle eſt en terre cuite émaillée dans le genre de Bernard Paliſſy. M. de la Quérière en donne une gravure dans ſon ouvrage. D'après une inſcription placée ſur la maiſon même, cette maiſon auroit été habitée par Bernard Paliſſy.

Il eſt douteux que les archéologues ſe laiſſent prendre à cette aſſertion. D'abord, autant que l'on en peut juger à la hauteur où il eſt encaſtré, ce médaillon appartient aux premières années du dix-ſeptième ſiècle. Il ſeroit donc l'œuvre ou des fils, ou des neveux de Paliſſy, ou même de leurs ſucceſſeurs qui continuèrent juſque vers 1620 l'induſtrie fondée par le potier de Xaintes. Puis de 1565, date de l'arrivée de Paliſſy à Paris, à 1589, date de ſon incarcération à la Baſtille, la rue du Dragon, ou, pour lui reſtituer ſon ancien nom, la rue du Sépulcre, n'exiſtoit pas. L'eſpace compris entre l'ancienne rue de l'Égout, la rue Taranne, la rue des Saints-Pères & la rue du Four prolongée par la rue de Grenelle, étoit ſitué dans la campagne & formoit une *culture*, un clos dépendant, fonds & droits, de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. On y ouvrit, poſtérieurement à 1590,

un jeu de paume converti depuis en académie, & dont la cour du Dragon conſerve exactement l'emplacement.

En ſecond lieu, Paliſſy, pourvu légalement en arrivant à Paris d'un office de cour, chargé en 1570 de la conſtruction de la *grotte de terre émaillée* du jardin des Tuileries, logeoit très-probablement près du jardin qu'il étoit appelé à décorer. Il y a trois ans, en déblayant les fondations de la nouvelle ſalle des États le long du quai du Louvre, on a trouvé au niveau de l'ancien ſol du ſeizième ſiècle, & en deçà du vieux mur d'enceinte dont les aſſiſes étoient encore intactes, on a trouvé, dis-je, un four de potier contenant un grand nombre de moules de ruſtiques figulines. Il m'a été permis d'étudier pluſieurs de ces moules, & cette étude m'a convaincu que c'étoit là le four où Paliſſy cuiſoit les émaux de ſa fameuſe grotte. N'eſt-il pas plus que probable qu'il demeuroit près de ſes ateliers, au milieu de ſes confrères les fabricants de poterie, de faïences & de tuiles, qui ont donné leur nom au jardin des Tuileries, & que l'indication inſcrite ſur la maiſon du *Fort Samſon* eſt une ſuppoſition gratuite (1)?

(1) Cette enſeigne a été enlevée en 1869 & vendue un prix très-élevé à un marchand de curioſités. Elle appartient aujourd'hui à M. G. de Rothſchild.

« L'origine juridique de l'Enſeigne, dit « M. de la Quérière dans l'opuſcule déjà « cité, nous paroît remonter à l'ordonnance « de Moulins de 1567, laquelle preſcrit à « ceux qui veulent obtenir la permiſſion de « tenir auberge, de faire connoître au greffe « de la juſtice des lieux, leurs noms, pre- « noms, demeurances, affectes & enſeignes. « — Plus tard l'Enſeigne eſt exigée par l'ar- « ticle 6 de l'édit de Henri III, de mars 1577, « qui ordonne aux aubergiſtes d'en placer « une aux lieux les plus apparents de leurs « maiſons, à cette fin que perſonne n'en « prétende cauſe d'ignorance, même les « illettrés. »

Avec le dix-ſeptième ſiècle les renſeignements abondent & ne laiſſent que l'embarras du choix. Commençons par le plus grand fait des premières années de ce ſiècle : l'aſſaſſinat de Henri IV. M. Édouard Fournier nous fournit l'indication ſuivante : « Parmi les tavernes agreſtes qui peuploient « le quartier naiſſant de la butte Saint-Roch, « ſe remarquoit celle des *Trois Pigeons* qui « faiſoit face au portail de l'égliſe. Peu de « jours avant ſon attentat, Ravaillac vint y « loger. Il avoit vainement cherché un gîte « dans la ville, tout obſtruée alors par la « foule des étrangers qu'attiroient les fêtes « du ſacre de la reine. De guerre laſſe, il « s'étoit mis à errer, cherchant toujours, des

« environs de la porte Saint-Jacques juſ-
« qu'aux environs de la porte Saint-Honoré.
« Près des Quinze-Vingts, il entra dans une
« hôtellerie, où l'on ne put le recevoir en-
« core. Un couteau à lame large & pointue
« étoit ſur la table; il s'en ſaiſit, au moment
« où la ſervante qui venoit de lui parler ſe
« retournoit, & il ſortit. Plus tard, ſon crime
« étant commis avec le même couteau, il
« avoua cyniquement qu'il l'avoit volé, « non
« pour ſe venger du refus qu'on lui faiſoit,
« mais parce qu'il lui avoit ſemblé propre à
« tuer le roi. » Cachant l'arme homicide ſous
« ſon pourpoint, il avoit continué ſon chemin
« à travers le faubourg; arrivé devant Saint-
« Roch, il avoit heurté aux *Trois Pigeons;* on
« l'y avoit reçu, & le 14 mai au matin il en
« ſortoit pour aller ſe poſter rue de la Fer-
« ronnerie. On ſait le reſte. »

Un peu plus loin le même auteur, relevant cette phraſe du *Livre commode des adreſſes de Paris*, par Abraham du Pradel (pſeudonyme du médecin de Blegny) : « Les aiguilles & les
« épingles ſe vendent en gros près la Croix
« du Tiroir, *A la Coupe d'or*, & rue de la Hu-
« chette, *A l'Y*, » la fait ſuivre de cette amuſante étymologie qu'il eſt un des premiers à avoir ſignalée : « Cette dernière enſeigne a
« beſoin d'être expliquée. Autrefois on appe-
« loit le haut-de-chauſſes *grecques*, *grègues*, à
« cauſe de ſa reſſemblance avec les courtes

« & larges culottes des Grecs. Le nœud de « ruban que les merciers vendoient pour l'at- « tacher au pourpoint ſe nommoit *lie-grègues*. « Or, c'eſt de ce mot un peu modifié que « vient notre enſeigne. De *lie-grègue*, en for- « çant légèrement la prononciation, on eut « l'Y ; & la fameuſe lettre fut ainſi acquiſe aux « merciers. Elle a d'ailleurs la forme d'une « culotte, les jambes en l'air, & par là con- « vient d'autant mieux, comme armes par- « lantes, à ces marchands de culottes & de « caleçons. »

« L'*Y grégeois*, dit encore M. Berty, exiſtoit « dès 1527. » Étoit-ce la même enſeigne que celle ſignalée par de Blegny? Étoit-ce la même que celle que l'on voyoit encore en 1854 quai Saint-Michel, & que relevoit cette inſcription : *Maiſon fondée en* 1690? Je l'ignore. Les enſeignes à l'Y ſont toujours fréquentes chez les merciers de province.

Toujours dans le *Livre commode*, de Blegny faiſant ſon office de cicerone précis, donne les renſeignements ſuivants : « Enfin les mar- « chands drapiers qui ont de gros fonds & « qui font de grandes fournitures, ſont dans « la rue Saint-Honoré : M. Devins, au *Grand* « *Louis;* les frères Berny, au *Château cou-* « *ronné;* Faré & Paris, au *Grand Monarque;* « Boucher, au *Lion d'argent*. » Cette dernière maiſon, ajoute l'érudit commentateur, exiſte encore rue Saint-Honoré, au coin de la rue

des Prouvaires, avec ſon ouvroir antique à peine modifié, ſon écuſſon en guiſe d'enſeigne portant lion d'argent ſur champ d'azur & cette deviſe orthographiée à l'antique : AV LION D'ARGENT.

Le fameux médecin Théophraſte Renaudot, le fondateur du journaliſme & de la réclame en France (ce n'eſt pas ce qu'il a fait de mieux), habitoit « au *Grand Coq*, rue de « la Calandre, tirant vers le Marché Neuf, en « la Cité. » C'eſt au *Grand Coq* que ſont nés le journaliſme, repréſenté encore de nos jours par la *Gazette de France*, & le *Bureau d'adreſſes*, établiſſement qui tenoit à la fois de l'académie, du mont-de-piété, des petites affiches & de l'almanach Bottin.

Sans ſortir de la Cité, Tallemant des Réaux fournit ſur une enſeigne cette hiſtoriette que nous recueillerons au paſſage : « Il y avoit, « dit-il, ſur le pont de Noſtre Dame une en- « ſeigne de Noſtre Dame, comme il y en a « en pluſieurs lieux. Durant un grand vent, « je ne ſcay quels ſots ſe mirent dans la teſte « qu'ils avoient veû cette image aller d'un « bout à l'autre du fer où elle eſtoit pendue, « choſe qui ne ſe pouvoit naturellement; car « le vent peut bien faire aller une enſeigne « d'un coſté & d'autre & l'arracher tout à « fait, mais non pas la faire couler le long de « ce fer. Après cela, ils s'imaginèrent qu'elle « avoit pleuré & jetté du ſang; enfin cela

« alla ſi loing, que Monſieur de Paris fut « contraint de ſe la faire apporter, de peur « qu'on n'en fiſt une Noſtre Dame à miracles. « Pour une bonne fois, il devroit défendre de « mettre des choſes ſainctes aux enſeignes, « comme la Trinité & autres ſemblables. »

Nous connoiſſions déjà le nom & l'emplacement du fameux cabaret de *la Pomme de pin*, où ſe réuniſſoient les beaux eſprits, les bons vivants & les hommes de lettres du dix-ſeptième ſiècle. Il en exiſtoit un autre, probablement une courtille, près du Luxembourg : c'étoit le cabaret du *Bel-Air* tenu par Bonpuis. Benſſerade, le faiſeur de madrigaux, le muſicien Lambert, d'Alibray, Le Pailleur s'y rencontroient fréquemment, & ces réunions ont, vers 1640, exercé dans le monde littéraire une influence ſemblable à celle du café Procope vers 1760. Le Pailleur nous l'apprend dans une épître à ſon ami d'Alibray :

Quittant donc là tous ces fatras,
Allons, d'Alibray, de ce pas
Avec Lambert & Benſſerade
Chez le Bonpuis faire grillade :
C'eſt là que, par un art divin,
Dans une bouteille de vin
Nous eſtouſſerons la mémoire
De la ſcience & de la gloire,
Et que nous rendrons triomphans
Et l'ignorance & ſes enfans.

Au ſeizième & au dix-ſeptième ſiècle, & plus tard encore, les libraires faiſoient graver

ſur la première page de leurs publications l'enſeigne de leurs boutiques. Sauval aſſure qu'en 1650 on voyoit encore un *Olivier* (enſeigne de la glorieuſe famille des Eſtienne) ſculpté en pierre au-deſſus de la porte de la maiſon de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, berceau de la famille.

Le libraire Jean de la Caille qui, vers 1640, demeuroit rue Saint-Jacques, avoit pour enſeigne la Prudence tenant des ſerpents, avec cette deviſe : *Vincit prudentia vires*. Juſqu'en 1840 les écoliers qui fréquentoient les cours du collége Louis-le-Grand ont pu voir cette enſeigne au-deſſus de l'arcature de la porte d'une vieille libraire, Mme Manſut, dont le commerce conſiſtoit à nous racheter, avec un bénéfice de 75 pour 100, nos dictionnaires grecs & nos coſmographies.

A quelques pas plus loin, au coin de la rue Saint-Jacques & de la rue des Noyers, dans la vieille maiſon de Mariette, au fond de la cour, j'ai vu encore en 1857 l'enſeigne de pierre : *les Colonnes d'Hercule*, que l'on retrouve gravée en tête des publications de l'illuſtre amateur. Elle étoit parfaitement intacte. Que ſera-t-elle devenue? Je ne ſais. La maiſon a été démolie, mais l'enſeigne méritoit d'être conſervée.

On rencontre, rue Saint-Honoré, dans la partie qui avoiſine les Halles, quelques enſeignes dont l'origine remonte évidemment

au dix-ſeptième ſiècle. Nous venons de parler du *Lion d'argent* que le temps a reſpecté. Mais qu'eſt-il advenu de l'enſeigne des *Cinges*, « très-ancienne ſculpture qui décoroit « la maiſon ſituée à l'angle de la rue des « Vieilles-Étuves & de la rue Saint-Honoré » (cette maiſon porte aujourd'hui le n° 96 de la rue Saint-Honoré), où, le 15 janvier 1622, naiſſoit de Jean Poquelin & de Marie Creſſé celui qui quarante ans plus tard devoit s'appeler Molière? Ne ſeroit-il pas intéreſſant de revoir cette *Image de ſaint Chriſtophe* qui déſignoit la maiſon ſituée ſous les piliers des Halles, & qui, acquiſe par Jean Poquelin le 30 ſeptembre 1633, c'eſt-à-dire onze ans après la naiſſance de Molière, a longtemps paſſé pour celle où le grand comique étoit venu au monde?

Le nom de Molière me ſervira de tranſition naturelle pour ſignaler le fait ſuivant. Tout le monde ſe rappelle la jolie ſcène des *Fâcheux*, dans laquelle le cuiſtre Caritidès ſollicite l'appui d'Éraſte auprès du roi pour ſe faire nommer « contrôleur, intendant, cor- « recteur, reviſeur & reſtaurateur général « des enſeignes de ſa bonne ville de Paris. » Je n'ai plus ſous la main l'indication préciſe de la ſource où j'ai puiſé ce renſeignement; mais je ſuis certain d'avoir vu quelque part que la charge d'inſpecteur des enſeignes, ſi intempeſtivement ſollicitée par Caritidès, a

réellement exiſté. Si ma mémoire me ſert bien, le nom même du titulaire eſt connu. J'appelle ſur ce fait l'attention du futur hiſtorien des enſeignes de Paris, ſi jamais il ſe trouve.

Rue des Lombards, la maiſon du *Mortier d'or*, fondée, à en croire l'enſeigne, en 1689, eſt encore habitée de nos jours par un marchand de produits chimiques.

« Des voitures de louage, dit M. de Mon-
« merqué dans l'introduction de ſa curieuſe
« brochure ſur *les Caroſſes à cinq ſols*, exiſ-
« toient ſous la minorité de Louis XIV. Ni-
« colas Sauvage s'étoit établi rue Saint-Mar-
« tin, vis-à-vis de la rue de Montmorency,
« dans une grande maiſon où pendoit pour
« enſeigne l'image de *ſaint Fiacre*. Il louoit
« des carroſſes à l'heure ou à la journée à
« ceux qui ſe préſentoient. Ces voitures pri-
« rent le nom du ſaint; elles le conſervent
« encore aujourd'hui. » Ajoutons que les carroſſes à cinq ſols, dont parle M. de Monmerqué, étoient tout ſimplement des omnibus, & que Paſcal, le ſévère Paſcal, étoit un des gros actionnaires de l'entrepriſe avec ſon ami le duc de Roannez. Un fait aſſez curieux à ſignaler, c'eſt que les voitures de gala de Mazarin qui avoient ſervi, lors des fêtes du mariage de Louis XIV, à l'entrée de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, don Luis de Haro, furent acquiſes, après la mort du miniſtre, par

la compagnie des carroſſes à cinq ſols & converties en omnibus.

« On peut mettre au rang des enſeignes, « dit Sauval (*Hiſtoire des antiquités de la ville de « Paris*, tome II, p. 57), à faute d'autre lieu « plus propre, le Jacquemard de Saint-Paul & « le Lamproyon de la Samaritaine. Le Jac- « quemard eſt une grande figure de fer per- « chée au haut de la tour Saint-Paul, qui « frappe les heures. Le Lamproyon, en 1611, « étoit une marionnette qui battoit auſſi les « heures à la Samaritaine, appelée ainſi par « les crocheteurs, à cauſe qu'elle reſſembloit « à certain gaillard de leurs camarades qui « portoit ce nom-là & qui ſe railloit de tout « le monde; ce qui avoit donné lieu aux fai- « ſeurs de paſquins de l'introduire dans leurs « libelles. Et comme un jour ils préparoient « un dialogue plaiſant entre lui & Jacque- « mard ſur quantité de choſes qui ſe paſſoient « à la cour, ceci ne fut pas plus tôt ſceu, que « le maître de la pompe eut ordre de faire « ôter ſon Lamproyon. »

A cette époque les enſeignes foiſonnent. Les rues marchandes autour de l'Hôtel de Ville & dans les environs de Saint-Euſtache en ſont encombrées. Elles deviennent ce que de nos jours on appelle une réclame. Les marchands rivaliſent d'extravagance entre eux pour ſe faire remarquer des chalands. C'eſt à qui l'emportera ſur ſon voiſin par une

particularité plus bizarre ou plus voyante. La circulation des rues en ſouffre; le jour en eſt obſcurci, la ſécurité des paſſants menacée. La nuit elles cachent la lumière des lanternes publiques & favoriſent les expéditions des filous ou les eſcapades des tire-laine. Duſſé-je paſſer pour un ſauvage, j'avoue que j'euſſe été curieux de voir l'effet pittoreſque d'une rue de Paris avant l'ordonnance de 1669, qui réprima l'abus des trop grandes enſeignes. En 1693 nouvelle ordonnance qui permet aux hôteliers de mettre, pour la commodité publique, telles enſeignes que bon leur ſemblera, avec une inſcription contenant les qualités portées par leurs lettres de permiſſion. L'enſeigne s'élève à la hauteur d'une inſtitution : la loi s'occupe d'elle. Déſormais elle a droit de cité.

Voici le dix-huitième ſiècle. L'enſeigne eſt réglementée. Elle ſe régulariſe, ſe range, & par conſéquent s'embellit. C'eſt un moyen de publicité toujours actif; mais c'eſt auſſi une œuvre d'art. Au début on rencontre trois des artiſtes les plus connus qui, ſoit au commencement ſoit à la fin de leur carrière, ont peint des enſeignes, ſans être pour cela des peintres d'enſeignes : Chardin, Lemoyne & Watteau.

« Un chirurgien ami de ſon père, dit Hail-
« let de Couronne dans la *Vie de Chardin*,
« demanda au jeune homme de lui faire une

« enſeigne pour mettre au-deſſus de ſa bou-
« tique ; il y vouloit des inſtruments de ſon
« art : biſtouris, trépan & autres. Ce n'étoit
« pas ce que Chardin ſe propoſoit ; il peignit
« une nombreuſe compoſition de figures. Le
« ſujet étoit un homme bleſſé d'un coup d'é-
« pée, qu'on avoit apporté dans la boutique
« d'un chirurgien qui viſitoit ſa plaie pour le
« panſer. Le commiſſaire, le guet, des femmes
« & autres figures rempliſſoient la ſcène ; tout
« y étoit plein de feu, de remuement & d'in-
« térêt ; le tableau n'étoit que heurté, mais
« traité avec goût. L'effet en étoit ſinguliè-
« rement piquant. Un jour, avant que per-
« ſonne fût levé dans la maiſon du chirur-
« gien, il le fait poſer en place. Le chirurgien
« voit de ſa fenêtre la foule des paſſants qui
« s'arrêtoient devant ſa porte, ce qui l'excite
« à demander de quoi il eſt queſtion. Il voit
« ce plafond ; il fut tenté de ſe fâcher, n'y
« retrouvant plus rien des idées qu'il ſe ſou-
« venoit d'avoir confiées à ſon peintre, mais
« les éloges du public pacifièrent un peu ſon
« humeur ; il ne ſe plaignit que très-modé-
« rément. On juge bien que le tableau fit du
« bruit ; on s'empreſſa d'aller en juger : toute
« l'Académie connut les talents du jeune
« Chardin. »

Suivant le *Journal des Arts* (25 pluviôſe an VIII), la boutique de ce chirurgien étoit ſituée au bas du pont Saint-Michel. Je ne

ſais juſqu'à quelle époque l'enſeigne y reſta. En 1783 elle figure à la vente du graveur Le Bas, où elle eſt acquiſe pour cent livres par le ſculpteur Chardin, neveu du peintre qui, ſelon une note manuſcrite poſſédée par MM. de Goncourt, « crut retrouver dans ce « tableau tous les portraits des principaux « membres de ſa famille que ſon oncle avoit « pris pour modèles. » A ce moment on perd ſa trace. Mais il y a une dizaine d'années, un amateur délicat, M. Laperlier, en poſſédoit une curieuſe eſquiſſe, enlevée au bout de la broſſe, pleine d'entrain & d'effet. Les frères de Goncourt en ont donné une très-intéreſſante eau-forte dans leur biographie de Chardin (1).

L'enſeigne de Lemoyne a été plus heureuſe; on ſait où la retrouver. Voici d'abord la deſcription qu'en donne Dargenville : « Pendant ſon ſéjour à Amiens (1717), il fit « encore une enſeigne pour un perruquier « qui n'eſt plus préſentement expoſée aux « injures de l'air, le perruquier l'a fait mettre « dans ſa boutique. Cette enſeigne eſt com- « poſée de quinze figures, dont la principale « eſt un perruquier qui montre à trois ſei-

(1) Cette eſquiſſe figuroit ſous le n° 12 à la vente Laperlier (avril 1867). Elle fut acquiſe au prix de 400 ft pour le Muſée hiſtorique de la ville de Paris, où elle figure encore.

« gneurs une grande perruque à la chance-
« lière. Près d'eux eſt un domeſtique appuyé
« nonchalamment ſur le dos d'une chaiſe; on
« y voit un petit-maître étalé dans un fau-
« teuil, & un autre qui les regarde dans un
« miroir. Ici eſt un jeune homme à qui l'on
« coupe les cheveux; là, ce ſont deux gar-
« çons occupés, l'un à repaſſer un raſoir,
« l'autre à accommoder une perruque. Enfin
« trois ou quatre femmes paroiſſent treſſer
« des cheveux dans un petit cabinet qui rem-
« plit un des coins du tableau. Les beaux
« airs de tête, la fineſſe de la touche, décè-
« lent certainement le pinceau de Lemoyne. »
Ce tableau — car c'eſt un véritable tableau — appartient aujourd'hui à Mme Blanc, & ce n'eſt pas une des moindres raretés de ſa précieuſe collection. Il meſure à peu près deux mètres de long ſur un mètre de hauteur. La couleur en eſt dure & la touche plate; mais ces défauts ſont évidemment *voulus* & devoient diſparoître à la diſtance où le tableau étoit placé.

Enfin il n'eſt pas un amateur d'eſtampes qui ne connoiſſe la belle gravure d'Aveline, d'après l'*Enſeigne* que Watteau peignit pour ſon ami Gerſaint, le marchand de tableaux du pont Notre-Dame. Gerſaint a pris lui-même la peine de nous renſeigner ſur cette œuvre dans le paſſage ſuivant du catalogue Quentin de Lorangère : « A ſon retour à Paris, qui

« étoit en 1721, dans les premières années de « mon établiſſement, il vint chez moi me de- « mander ſi je voulois bien le recevoir & lui « permettre, *pour ſe dégourdir les doigts*, ce « ſont ſes termes, de peindre un plafond que « je devois expoſer en dehors. J'eus quelque « répugnance à le ſatisfaire, aimant beaucoup « mieux l'occuper à quelque choſe de plus « ſolide; mais, voyant que cela lui feroit « plaiſir, j'y conſentis. L'on ſçait la réuſſite « qu'eut ce morceau : le tout étoit fait d'a- « près nature; les attitudes en étoient ſi « vraies & ſi aiſées; l'ordonnance ſi natu- « relle; les groupes ſi bien entendus qu'il « attiroit les yeux des paſſants; & même les « plus habiles peintres vinrent à pluſieurs fois « pour l'admirer. Ce fut le travail de huit « journées, encore n'y travailloit-il que les « matins, ſa ſanté délicate, ou pour mieux « dire ſa foibleſſe, ne lui permettant pas de « s'occuper plus longtemps. C'eſt le ſeul ou- « vrage qui ait un peu aiguiſé ſon amour- « propre; il ne fit point de difficulté de me « l'avouer. M. de Julienne le poſſède actuel- « lement dans ſon cabinet & il a été gravé « par ſes ſoins. » Je n'ai pu ſuivre la deſtinée de l'*Enſeigne* de Watteau après la vente Julienne. Je me rappelle avoir vu, il y a une vingtaine d'années, dans le cabinet de M. le baron Schwiter, un panneau correſpondant aux dimenſions données par la gravure d'A-

veline, qui devoit être la partie droite de l'*Enſeigne* briſée (1).

Le meilleur élève de Watteau, Nicolas Lancret, demeuroit le 24 mars 1719 quai du Marché-Neuf, *Aux deux Bourſes*, & quatre ans plus tard, en 1723, *Au Lion d'or*, même quai. Il était là tout près des marchands de tableaux qui foiſonnoient ſur le pont Notre-Dame.

Malgré le fameux *Marteau des démolliſſeurs*, de romantique mémoire, Paris a conſervé beaucoup d'enſeignes ſculptées ou peintes. Je ne puis les citer toutes. Voici les principales :

Au Fidèle Berger, rue des Lombards, maiſon de confiſerie fondée en 1719, & dont les enfants ne me paroiſſent pas prêts à diminuer la clientèle ;

Au Bourdon d'or, rue Saint-Honoré, n° 93, officine de pharmacie fondée en 1716 par maître Clérambourg Delondre, médecin apothicaire du régent Philippe d'Orléans ;

Au Puits, rue Saint-Honoré, n° 11, magaſin de draps dont le fondateur, en 1758, ſe nommoit Dupuis.

A la Petite Chaiſe, *Au roi David*, deux enſeignes de marchands de vins ; la première

(1) M. Éd. de Goncourt a retrouvé le tableau de l'*Enſeigne*. Il figure, encadré dans deux cadres, dans le vieux palais de Berlin (ſalon rouge). Voir le *Catalogue raiſonné de l'œuvre de Watteau*, p. 89.

en face la rue de la Chaiſe, à laquelle elle a donné ſon nom; la ſeconde au coin de la rue Saint-Jacques & de la rue Saint-Hyacinthe. Cette dernière enſeigne n'eſt pas nouvelle dans le quartier. Je laiſſe la parole à M. Sainte-Beuve.

« Paſcal logeoit encore (en 1656, la grande « année des *Provinciales*) près du Luxembourg, « dans une maiſon qui faiſoit face à la porte « Saint-Michel & qui avoit une ſortie de « derrière ſur le jardin. C'étoit le poëte Pa- « trix, officier de M. le duc d'Orléans, qui « la lui avoit prêtée. Mais, pour plus de ſû- « reté, il la quitta & s'alla cacher, ſous le « nom de M. *de Mons*, dans une petite au- « berge de la rue des Poirées, à l'enſeigne du « *Roi David*, derrière la Sorbonne & tout vis- « à-vis le collége des jéſuites(1). » C'eſt là, dans une ruelle fangeuſe, noire & infecte, qu'ont été compoſés ces immortels pamphlets, un des plus ſolides & des plus glorieux monuments de la langue françoiſe. La rue, la maiſon & l'enſeigne, maintenant détruites, étoient bien connues des écoliers qui fréquentoient les cours du collége Louis-le-Grand (ancien collége des Jéſuites) vers 1835.

Quai des Ormes, je ſignale aux amateurs de vieille ferronnerie le cabaret qui a pour enſeigne *A Sainte-Geneviève*. Toute la devan-

(1) *Port-Royal*, t. II, page 552.

ture de la boutique eſt en fer forgé & date de 1750 ou environ. C'eſt un chef-d'œuvre de ſerrurerie comme je n'en connois pas un ſecond à Paris.

Je citerai encore la belle enſeigne du *Croiſſant*, rue Montorgueil, n° 9; le *Remouleur*, rue des Nonains-d'Hyères; l'*Étoile*, rue de Buſſy, n° 11; l'*Orme Saint-Gervais*, rue du Temple, n° 20. Quel amuſant chapitre d'hiſtoire anecdotique on écriroit à propos de l'orme Saint-Gervais, ne fût-ce qu'avec les ſouvenirs de la Fronde & les cancans des Mazarinades!

Tous les flâneurs ſe ſont arrêtés devant les deux jolis bas-reliefs du *Cherche-Midi*, rue du Cherche-Midi, n° 19, & *des Canettes*, rue des Canettes, n° 18. Ici ce ne ſont pas les enſeignes qui ont donné leur nom aux rues, mais bien les rues qui ont fait faire les enſeignes. Au moins trouve-t-on des actes de 1700 où la rue du Cherche-Midi eſt déjà déſignée ſous ce vocable, tandis que le bas-relief en queſtion ne me paroît pas antérieur à 1750.

En 1702, le 18 juin, — c'eſt M. Jal qui nous l'apprend dans ſon dictionnaire, — le fameux café Procope, rue de l'Ancienne-Comédie, une illuſtration qui date tout à l'heure de deux ſiècles, étoit tenu par celui qui lui a légué ſon nom : Franciſco Procopio Coltelli, & avoit pour enſeigne *au Saint-Suaire de Turin*.

Il y a cent dix-neuf ans, en 1750, la bou-

tique ſituée au coin de la rue des Petits-Champs & de la rue Sainte-Anne, qui a pour enſeigne *A l'Épée*, étoit déjà occupée par un cabaret. Les ſergents recruteurs s'y arrêtoient volontiers, trouvant dans la population féminine des environs les comparſes indiſpenſables pour faire leurs dupes. La vente des hommes étoit alors la véritable induſtrie de tous les marchands de ce quartier, & ce n'eſt pas là un fait iſolé. Ce qui eſt plus piquant à ſavoir, c'eſt que la maiſon occupée par ce cabaret avoit été conſtruite en 1670 par Lulli, moyennant quarante-cinq mille livres, pour le paiement deſquelles le ſurintendant de la muſique du roi emprunta à Molière onze mille livres qu'il ne rendit à ſa veuve que trois ans plus tard, le 22 mai 1673. On doit la découverte des actes authentiques relatifs à cette tranſaction à mon collègue & vieil ami M. Soulié, qui les a publiés dans ſes belles *Recherches ſur Molière*.

Les amis de Mlle Rachel peuvent ſe rappeler un joli tableau d'Eugène Iſabey : *L'Écu de France*, qui a figuré à ſa vente & dont M. Mouilleron fit une lithographie devenue elle-même aſſez rare. Il repréſentoit un cabaret tout feſtonné de pampres. Au-deſſus de la porte où conduit un pittoreſque eſcalier extérieur, ſe balance l'enſeigne à potence de *l'Écu de France*. Sur les marches de l'eſcalier ſe bouſcule une pimpante cohue de belles dames

& de jeunes élégants, vêtus de coſtumes Louis XV de couleurs les plus tendres : roſe-pâle, bleu zinzolin, gorge-de-pigeon ; tandis qu'en bas l'aubergiſte bourgeonné, panſu & ſouriant, engage du geſte tout ce monde à monter. Cette *locanda* n'eſt point due à l'imagination de l'artiſte. Elle exiſtoit réellement rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou. C'étoit un reſte de ces courtilles qui, au dix-huitième ſiècle, s'étoient éparpillées dans les cultures de l'île des Cygnes, & qui le dimanche recevoient toute une population de clercs, de commis & de griſettes, comme de nos jours les cabarets de Bellevue, de Sèvres ou d'Aſnières. En 1852 le pavillon de *l'Écu de France* faiſoit partie d'un chantier de bois qui en avoit pris le nom. Chantier & pavillon ont diſparu pour laiſſer paſſer le boulevard de Latour-Maubourg.

Quel eſt l'étudiant qui ne ſe rappelle, vers 1840, en deſcendant la rue de Vaugirard, entre la maiſon de l'imprimeur Crapelet & celle où mourut l'acteur Lekain, le bureau de tabac ayant pour enſeigne : *A la Longue Pipe?* C'était une ſtatuette en bois fort bien ſculptée, repréſentant un garde-françaiſe dans l'uniforme de 1770, fumant dans une pipe hollandaiſe. Je ne ſais ſi l'enſeigne, je ne ſais ſi la maiſon, je ne ſais ſi la rue exiſtent encore, & je n'oſe pas aller m'en aſſurer.

Ce qui, Dieu merci ! n'a pas diſparu, c'eſt

le magnifique dragon qui décore le portail de la Cour du Dragon, du côté de la place Saint-Germain-des-Prés. La ménagerie fantaſtique du moyen âge ou les emblèmes héraldiques de certaines villes allemandes, n'ont rien de plus hériſſé, de plus rébarbatif, de plus fait pour terrifier les petits enfants que cette épouvantable guivre emboſſée dans ſa niche. C'eſt à cette enſeigne que la cour, & par ſuite la rue du Dragon, ont dû leur nom. Juſqu'en 1801, je l'ai dit plus haut, la rue du Dragon ſe nommait rue du Sépulcre.

On voit encore, chez un marchand plombier de la rue de l'Odéon, un joli groupe en plomb repréſentant un canard ſe défendant contre un chien, dans le ſtyle des gravures d'Oudry pour les Fables de la Fontaine. C'étoit une enſeigne qui doit dater de 1750 à 1760.

J'attribue à la même époque l'exécution d'un baſ-relief en pierre repréſentant l'*Annonciation*. Ce baſ-relief eſt encaſtré aujourd'hui dans le mur de la maiſon qui fait le coin de la rue Grange-Batelière & du faubourg Montmartre. Cette maiſon eſt moderne, & a dû remplacer quelque chapelle que décoroit le baſ-relief.

A meſure que la ville s'étend, que le nombre des boutiques augmente, le beſoin de les faire remarquer augmente également & les anciennes ordonnances de police tom-

bent en déſuétude. En 1761 M. de Sartines fut obligé de rendre une ordonnance confirmative de celle de 1669, & d'enjoindre à toute perſonne ſe ſervant d'enſeignes de les faire appliquer en forme de tableaux contre le mur des boutiques, de telle ſorte qu'elles n'euſſent pas plus de quatre pouces de ſaillie.

Ne quittons pas le dix-huitième ſiècle ſans rappeler qu'en 1772 la première peinture exécutée par Prud'hon, alors âgé de quatorze ans, fut l'enſeigne d'un chapelier de Cluny, M. Charton. Elle appartient aujourd'hui à M. Eudoxe Marcille & figuroit à l'expoſition des œuvres de Prud'hon ſous le n° 90. Je dois dire que le grand peintre de la *Diane* & d'*Angélique & Médor* ne s'y fait nullement preſſentir.

Pendant la République & le Directoire, l'enſeigne ſuivit le mouvement des eſprits & ſe fit politique. Cela ne devenoit plus amuſant. Il y en avoit de révolutionnaires, il y en avoit de contre-révolutionnaires; &, comme le Pariſien eſt eſſentiellement de l'oppoſition, ces dernières étoient les mieux achalandées. Il y en avoit de gaies, il y en avoit de ſiniſtres, il y en avoit d'indifférentes.

Le Palais-Royal, devenu Palais-Égalité, étoit le centre de Paris comme ſous la Fronde. Les badauds, les filous & les nouvelliſtes s'y donnoient rendez-vous pour y chercher fortune; c'étoit donc là que les

marchands devoient frapper les plus grands coups. De cette époque datent Chevet & Corcellet, dont les noms ont fait le tour du monde. La maiſon Corcellet a conſervé ſa vieille enſeigne : *Au Gourmand*. Elle décore la porte d'entrée ſous le périſtyle de Valois & date de 1790. Celle que l'on voit au fond de la boutique eſt plus moderne : elle date de 1820 ou 1825. C'eſt plus qu'une enſeigne, c'eſt un bon tableau. Un bon gros vivant coſtumé comme on l'étoit encore ſous la Reſtauration : ailes de pigeon, queue de rat, culotte courte, bas chinés, ſouliers à boucles, eſt aſſis devant une table & travaille à faire envie à Gargantua. Il y a beaucoup d'eſprit & une grande juſteſſe de mouvement dans cette figure. La tête eſt de Boilly père, le célèbre caricaturiſte; les acceſſoires & les fonds ſont de M. Jules Boilly le fils.

Un autre tableau, également bien exécuté & reproduiſant le même ſujet : *au Gourmet*, ſert d'enſeigne à un charcutier place de l'École. Celui-ci a joui un inſtant d'une notoriété publique. Quand il fut mis en place, vers 1820, on voulut voir dans le perſonnage attablé une reſſemblance avec le roi Louis XVIII. Les paſſions politiques s'en mêlèrent. Les partis oppoſés ſe donnoient rendez-vous ſur la petite place de l'École, les raſſemblements ſe formoient, les horions pleuvoient. Les gardes-du-corps & les libéraux

du café Lemblin dégainoient ſous le réverbère (je dis vers 1820!). Bref il fallut à pluſieurs repriſes l'intervention de la police pour rétablir l'ordre.

Près de Corcellet s'ouvroit le café de Foy, une illuſtration pariſienne que l'on eût dû conſerver, ne fût-ce qu'à titre de document hiſtorique. Ce fut, monté ſur une table du café de Foy que, le 13 juillet 1789, Camille Deſmoulins, une épée dans une main, un piſtolet dans l'autre, haranguant la foule, donna le ſignal de l'inſurrection qui finit le lendemain ſur les ruines de la Baſtille. Il n'eſt pas un Pariſien ſachant ſon métier de flâneur qui n'ait gardé le ſouvenir de la grande ſalle du café de Foy, avec ſes colonnes cannelées à la mode de 1788, avec l'encadrement de bois ciſelé de ſes glaces, avec ſes vieux quinquets à guirlandes de criſtal. Le café de Foy étoit de trop bonne ſouche pour avoir jamais adopté l'éclairage au gaz. Il eſt mort en 1854, bravement éclairé à l'huile, & les conſommateurs ne s'en ſont jamais plaints. Au plafond de cette ſalle, une hirondelle aſſez bien peinte amenoit infailliblement l'anecdote ſuivante : En 1810 Carle Vernet paſſoit une partie de ſon temps au café de Foy, où venoit exactement le rechercher ſon fils Horace. Un jour, en repeignant le plafond, un ouvrier maladroit y fit une tache qu'il ne ſavoit comment diſſimuler. Voyant le déſeſpoir de ſon con-

frère, le jeune Horace — il avoit alors vingt ans — prend le pot à couleurs & les broſſes, grimpe à l'échelle, & en cinq minutes, aux applaudiſſements de ſon père, d'Iſabey & de quelques autres habitués, transforme cette tache groſſière en l'élégant oiſeau que tout le monde a connu. L'hiſtoriette eſt jolie & s'applique facilement au talent preſte & vif d'Horace Vernet; malheureuſement elle eſt fauſſe. Je le tiens de M. Vernet lui-même qui ne perdoit jamais une occaſion de la démentir. Dans les dernières années de ſa vie, il ſe montroit preſque offenſé qu'on lui attribuât l'hirondelle du café de Foy.

Une tradition tout auſſi erronée attribue à Géricault l'enſeigne du *Cheval Blanc*, à Montmorency. C'étoit un panneau de bois placé en potence & peint ſur les deux faces. Il repréſentoit d'un côté un cheval blanc au trot, vu de face; de l'autre le même cheval, vu par derrière. En 1847, la dernière fois que je la vis, l'enſeigne étoit à réparer & je pus la conſidérer avec attention. Rien dans l'exécution ne rappeloit la manière de Géricault; mais il eſt certain auſſi que cette exécution étoit très-ſupérieure à celle des peintres d'enſeigne habituels & indiquoit la main d'un habile artiſte. Qui étoit-il? Je l'ignore. On a prononcé pluſieurs fois le nom du baron Gérard, & il ne m'étonneroit pas que cette attribution fût exacte. En tous cas elle ſe juſtifie

beaucoup mieux que celle à Géricault. Je ne ſais ſi l'enſeigne du *Cheval Blanc* eſt encore en place (1).

« En 1808, dit M. de la Quérière dans ſes « *Recherches hiſtoriques*, *la Toiſon de Cachemire*, « rue Vivienne, obtint les ſuffrages de tous « les connoiſſeurs. Bientôt après parurent, « dans la même rue, *les Trois Sultanes*, puis *le* « *Couronnement de la Roſière*, *Joconde*, encore « dans la même rue; *le comte Ory*, ſur les « boulevards; *la Blanche Marguerite*, rue « Montmartre. »

M. Abel de Pujol, l'académicien, racontoit que vers 1810 — il avoit alors vingt-trois ans & n'étoit pas riche — il n'avoit pas héſité à mettre ſon talent au ſervice d'un peintre d'enſeignes. A titre d'apprenti il peignit les enſeignes de deux magaſins de nouveautés ſitués rue de Seine : *le Grand Condé* & *les Deux Magots*. Elles exiſtent encore & la dernière eſt loin d'être ſans valeur. Je ne ſais le ſort, dans la même rue, de l'enſeigne *A monſieur Pigeon*, datant de 1816. Toujours d'après M. Abel de Pujol, c'étoit le meilleur tableau d'un de ſes camarades d'atelier, Monanteuil, dont on retrouve le nom aux expoſitions de 1815 à 1825. Charlet a conſacré une lithogra-

(1) Je l'ai revue en 1873. Le propriétaire actuel du reſtaurant a fait détacher l'original qu'il conſerve ſoigneuſement, & l'a remplacé par une copie.

phie à ce type ſous le titre de *M. Pigeon en grande tenue*.

Nos pères ſe ſouviennent encore de l'enthouſiaſme ſoulevé par la tragédie de *Marie Stuart*, de M. Pierre Lebrun, de l'Académie françoiſe. Repréſentée au Théâtre-François en 1820, elle fut repriſe par Mlle Rachel en 1840. Le ſuccès de la pièce s'étendit juſqu'à un magaſin de nouveautés ſitué rue Saint-Denis, au coin de la rue de Bracque, qui prit pour enſeigne la ſcène où Marie Stuart & Eliſabeth ſont en préſence. Le tableau, grand comme nature, aſſez bien peint, étoit accompagné de ces deux vers, ſi applaudis alors :

Si le Ciel étoit juſte, indigne ſouveraine,
Vous ſeriez à mes pieds & je ſerois la reine.

Pendant ſix mois les magaſins de *Marie Stuart* eurent la vogue. Une femme élégante qui ſe reſpectoit ne pouvoit ſe fournir ailleurs. Il n'en reſte plus rien aujourd'hui. La boutique exiſte encore, mais a changé de deſtination. Elle eſt reconnoiſſable à quatre colonnes d'ordre dorique ſoutenant l'entablement d'un fronton ſur lequel eſt ſculptée une femme couchée. Ce fronton ſurmonte l'ancien portail de la communauté des Filles Saint-Chaumont, établiſſement hoſpitalier détruit par la Révolution & que les magaſins de *Marie Stuart* avoient remplacé.

Dans quel coin moiſiſſent — ſi elles moi-

ſiſſent encore! — les belles enſeignes de la Reſtauration : *les Architectes canadiens*, rue Dauphine; *les deux Philibert*, *les deux Gaſpard*, *les trois Innocents*, boulevard Poiſſonnière & boulevard Bonne-Nouvelle? Où ſont *les Danaïdes*, *l'Avocat Patelin*, *le Débarquement des chèvres du Thibet*, qui faiſoient l'admiration des badauds & la joie des enfants de 1820 à 1830?

Mais où ſont les neiges d'antan!

On retrouve encore en place deux enſeignes de cette époque : *le Bœuf à la mode*, rue de Valois, au Palais-Royal; & *les Forges de Vulcain*, jadis place du Palais-de-Juſtice, maintenant rue Saint-Denis, près la place du Châtelet. Et encore *les Forges de Vulcain* ont-elles bien changé depuis 1830. Qu'eſt devenu le tableau original auquel Eugène Delacroix trouvoit *un certain mérite?*

Je ne ſais d'où provient l'enſeigne d'un charcutier, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 2, *A l'Homme de la Roche de Lyon*. C'eſt une ſtatue en bois, de grandeur naturelle, repréſentant un homme vêtu en chevalier. De la main droite étendue il tient une bourſe, la gauche s'appuie ſur une lance. Elle paroît dater de la Reſtauration. D'après ſon titre même elle doit rappeler un fait connu à Lyon & doit venir de cette ville. Mais quel eſt ce fait? Dans quelles circonſtances a-t-elle quitté Lyon ? C'eſt ce que j'ignore.

Mes ſouvenirs d'enfant me rappellent encore trois grands polichinelles en bois découpé & peint, qui ſervoient d'enſeignes à un magaſin de nouveautés formant le coin de la rue de Bucy & de la rue de l'Ancienne-Comédie. Que ſont devenus ces fantoches?

On voit encore, rue des Foſſés-Monſieur-le-Prince, n° 22, au-deſſus de la porte d'entrée d'une maiſon particulière, un bas-relief repréſentant le buſte de Jean Goujon, entouré de la ſtatue de la Sculpture & de la ſtatue de Phidias. L'exécution accuſe les dernières années de la Reſtauration. Je n'ai pu découvrir le nom de l'auteur de ce bas-relief. Je ſais ſeulement que cette maiſon avoit été conſtruite pour ſervir ſpécialement d'habitation à des artiſtes. La deſtination explique l'enſeigne.

La révolution de Juillet devoit être un prétexte à enſeignes. Qui ne ſe rappelle rue Saint-Nicaiſe, au coin de la rue de Rivoli, une magnifique enſeigne : *Au Tambour de Juillet*, toile grande comme nature repréſentant un ouvrier, les bras nus, battant la caiſſe au milieu de la fumée d'une barricade? On diſoit alors que le peintre Champmartin y avoit travaillé.

Un peu plus tard, le mouvement romantique en pleine effervеſcence laiſſa ſa trace ſur une enſeigne. Un tailleur habitant rue des Petits-Champs l'hôtel de Coigny, fit peindre ſon nom en lettres figurant des oſſe-

ments de mort. C'étoit une enſeigne macabre & truculente qui terrifioit les braves claſſiques d'alors. Mais les jeunes élégants de 1831 ne la voyoient pas d'un ſi mauvais œil, & elle n'a pas nui à la fortune de ſon inventeur.

Les derniers élèves de M. Gros n'ont pas oublié leur camarade Bougenié, qui fréquentoit l'atelier de 1830 à 1834. Bougenié, ſans que l'on ſache beaucoup pourquoi, étoit devenu le groteſque de l'atelier, le but de toutes les charges des rapins. Sa figure, plutôt originale que laide, prêtoit à la caricature. Cette caricature fut bientôt faite & les murs de l'atelier en furent couverts; puis ceux de l'eſcalier, puis ceux de la rue de l'Ancienne-Comédie, où étoit ſitué l'atelier; & de proche en proche l'inſcription *Bougenié, peintre*, accompagnant une tête à front fuyant & à gros nez buſqué emmanché dans un parapluie, remplaça ſur les murailles de Paris l'inſcription *Credeville voleur*. Là, malheureuſement, ne s'eſt pas arrêtée l'illuſtration pariétaire de Bougenié. Pendant longtemps les penſionnaires de la villa Médicis, à Rome, ont tatoué de ſon nez légendaire les ſoubaſſements de l'arc de Titus & les parois des catacombes de Sainte-Praxède. L'on m'aſſure qu'on le retrouve incruſté en lignes de trois centimètres de profondeur ſur les premières aſſiſes de la pyramide de Ghiſeh, en Égypte. C'eſt de l'immortalité au premier

chef, mais ce n'eſt pas, hélas! celle qu'avoit rêvée le pauvre artiſte. Sans quitter Paris on reconnoît encore ce profil falot ſur la friſe de l'entablement de la maiſon où s'ouvre le paſſage du Caire. Cette maiſon, dont l'architecture rappelle les monuments égyptiens, fut reſtaurée en 1832. C'eſt le moment de la plus grande notoriété de Bougenié : c'eſt alors que le ſculpteur Dantan fit ſa charge. Il eſt probable que l'architecte de la maiſon avoit été ſon camarade à l'atelier de M. Gros, & aura voulu perpétuer dans la pierre le ſouvenir des douteuſes plaiſanteries de ſa jeuneſſe.

C'eſt de 1831 à 1840 que datent les enſeignes de *Pygmalion*, rue Saint-Denis, du *Coin de rue* & du *Pauvre Diable*, rue Monteſquieu. Elles exiſtent encore & ont fait la fortune de trois magaſins de nouveautés qui n'ont pas été ingrats & leur ont donné les invalides. Ces enſeignes ont quitté la devanture de la boutique pour rentrer à l'intérieur où on les voit encore.

Une des plus jolies enſeignes du Paris actuel date de 1840 ou environ. Ce ſont les deux figurines ſculptées flanquant la boutique d'un opticien, rue de l'Échelle. L'une repréſente un officier de marine relevant le point avec un ſextant, l'autre un matelot regardant dans une longue-vue. La juſteſſe du mouvement, la fermeté de l'exécution font de ces

ſtatuettes deux fantaiſies artiſtiques qui ne manquent pas de valeur.

En 1840 apparoiſſent les enſeignes-ſtores. C'eſt l'invaſion de l'induſtrie dans l'art.... de l'enſeigne. Les claſſiques en gémiſſent & je me range du côté des claſſiques. La plus connue & la moins mauvaiſe de ces enſeignes eſt celle d'un cordonnier, rue du Bac : *A la grâce de Dieu*. C'eſt une copie d'un tableau de M. Steuben, expoſé en 1827 & repréſentant *Pierre Ier enfant pourſuivi par les Strélitz juſqu'au pied de la ſtatue de la Vierge*. Le tableau n'étoit pas bien bon & l'enſeigne reſſemble au tableau.

Plus tard, vers 1845, à peu près, un marchand de nouveautés de la rue Saint-Denis, près la rue Mauconſeil, en creuſant les fondations de ſon magaſin, retrouva deux figures de pèlerins dans le coſtume traditionnel des viſiteurs de Saint-Jacques de Compoſtelle. Il les fit reſtaurer, & les plaça comme cariatides ſur l'entablement de ſon premier étage. Il prit naturellement pour enſeigne : *Aux Statues de Saint-Jacques*. Le magaſin eſt connu maintenant de tout Paris. Ces ſtatues me paroiſſent appartenir aux premières années du dix-ſeptième ſiècle. Elles proviennent de l'hôpital de Saint-Jacques de Compoſtelle, fondé en 1298, & dont on commença les conſtructions à cette même place en 1319. Cet hôpital avoit été inſtitué par une confrérie pieuſe

dans le but d'héberger & de ſoutenir les nombreux voyageurs qui faiſoient le pèlerinage de Compoſtelle en Eſpagne. Il tenoit tout à la fois de l'hôpital, de l'auberge & du couvent. Les bâtiments de la chapelle exiſtoient encore en 1789.

Vers la même époque apparoît une importation angloiſe qui ne s'eſt pas familiariſée en France : c'eſt l'uſage de faire incruſter ſon nom & ſon enſeigne dans le dallage du trottoir, devant ſon magaſin. Ce genre d'enſeignes, très-commun à Londres, ne s'eſt guère perpétué qu'au Palais-Royal. Il en exiſte pluſieurs dans la galerie de Valois.

Sous le régime actuel, l'enſeigne s'eſt rapidement miſe au niveau du mouvement de transformation de Paris. Des beſoins nouveaux, des exigences nouvelles ne l'ont pas priſe au dépourvu. Elle eſt riche, variée, ſomptueuſe & préſente parfois un mérite artiſtique des moins conteſtables. En s'adreſſant à des artiſtes de la valeur de MM. Levy, Delauney, Guſtave Boulanger, & en les rémunérant largement, le Café de la Paix, au coin du boulevard des Capucines & de la rue Scribe, s'eſt fait une enſeigne qui lui a rendu au centuple ſes débourſés (1). D'un

(1) Il y auroit un joli appendice à faire à l'hiſtoire des enſeignes, à propos des maiſons particulières ou des établiſſements publics décorés bénévolement par des artiſtes

autre côté, aucun de ces artiſtes n'a cru déroger en prêtant ſes pinceaux à la décoration d'un café, ce en quoi chacun a montré autant d'eſprit que de bon ſens.

Tout dernièrement une maiſon de nouveautés de la rue du Pont-Neuf a fait mieux encore que les magaſins des *Statues de Saint-Jacques*. Tenue par cinq frères aſſociés nommés Saint, elle a pris pour enſeigne *Aux cinq Saints*, & a confié à un ſculpteur de talent, M. Leharivel-Durocher, l'exécution des ſtatues perſonnifiant les patrons de chacun des cinq frères. Ces ſtatues ſoutiennent la corniche du premier étage des magaſins. Elles repréſentent ſaint Charles Borromée, ſaint Grégoire, ſaint Jules, ſaint Jean & ſaint François Xavier. Au-deſſus de la porte d'entrée, deux figures, ſymboles du Tiſſage & de la

---

contemporains. On remonteroit à la maiſon de la rue du Doyenné, illuſtrée vers 1832 par MM. Camille Rogier, Théophile Gautier & Céleſtin Nanteuil; on décriroit la chambre n° 7, je crois, de l'ancienne priſon de la garde nationale, où toute la bande romantique de 1830 à 1845 a laiſſé des vers ou des pochades, & qui a ſi bien inſpiré Alfred de Muſſet & Alphonſe Karr. Puis on toucheroit aux fameux cabarets de Barbizon & de Marlotte, dans la forêt de Fontainebleau; à celui de Bougival, près Paris, où pluſieurs générations d'artiſtes ont laiſſé des peintures qui commencent à avoir leur prix. Enfin, on n'oublieroit pas le petit reſtaurateur allemand de la rue Jacob. Il y auroit là, je le répète, matière à un amuſant & intéreſſant article.

Filature, complètent cette décoration, une des meilleures aſſurément du Paris contemporain. Nous ſommes bien loin du *Faucon vif* & de *l'Aſne rayé* du quinzième ſiècle, & nous voilà preſque auſſi en progrès que les Romains.

L'enſeigne aujourd'hui n'offre plus de caractère particulier. Elle ſe borne à un nom & à une indication commerciale, & je doute que le café de la Paix & le magaſin des Cinq Saints trouvent des imitateurs. L'annonce & la réclame ſont en train de la faire diſparoître. Il eſt vrai que la réclame n'eſt pas en reſte de variété & d'entrain avec ſa devancière. J'ignore s'il exiſte à Paris des induſtriels aſſez audacieux pour dépenſer deux millions de réclames en un an comme tel tailleur de Regent's ſtreet, mais je ſais qu'en fait de réclame il eſt difficile de ſe montrer plus fécond & plus original que les Pariſiens. Je regrette, je regretterai toujours l'enſeigne; mais quand je lis les proſpectus verſifiés diſtribués au coin des ponts, je prévois que dans cent ans d'ici ce qui me paroît un ſacrilége ſera réputé l'enfance de l'art pour les hiſtoriens de la réclame. Je ne puis, en terminant, que leur ſouhaiter en 1969 des courſes auſſi intéreſſantes que celles que l'on peut encore faire en 1869 à travers les rues de Paris.

C^te^ L. Clément de Ris.

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

NOTE

SUR LE

PLAN DE GOMBOUST

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

NOTE

SUR LE

PLAN DE GOMBOUST

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

—

M DCCC LXXVI

NOTE

SUR

LE PLAN DE GOMBOUST.

C'est en 1852, juſte deux cents ans après la publication du plan de Gombouſt, que M. le comte Léon de Laborde, dont la mémoire eſt reſtée chère à tant de titres à tous ceux qui l'ont connu, en propoſa la reproduction à la Société des Bibliophiles françois(1).

La Société ayant accueilli cette idée avec empreſſement(2), l'exécution en fut confiée à

(1) Séance du 29 décembre 1852.

(2) Le dernier exemplaire vendu avoit atteint le prix de 700 francs à la vente Walckenaer. — M. Gilbert (des

M. Roguet, graveur de talent, qui avoit exécuté, aux frais de M. le comte de Laborde, une parcelle de ce plan pour ſon excellent ouvrage du *Palais Mazarin*. — Peu après, M. Roguet ceſſa de s'en occuper & préſenta pour le remplacer M. Émile Lebel, qui s'eſt acquitté de ce travail de façon à ne laiſſer aucun regret à la Société.

L'exécution de ce plan, attentivement ſurveillée par M. de Laborde, marcha d'abord aſſez rapidement. Le 14 décembre 1853, les épreuves des deux premières feuilles étoient ſoumiſes à la Société; le 12 avril 1854, les troiſième & quatrième étoient terminées, les cinquième & ſixième le 29 novembre de la même année.

Le plan de Gombouſt doit être accompagné d'un texte que notre regretté collègue Leroux de Lincy a montré devoir être du mathématicien Pierre Petit. Ce texte, qui manque habituellement, avoit été reproduit dans ſa forme primitive, deſtinée à en faire une ſorte d'entourage au plan. La Société voulut auſſi le reproduire in-8°, afin d'en rendre la lecture plus facile. A cette reproduction,

---

tours Notre-Dame) en avoit un exemplaire qu'il avoit autrefois acheté très-peu de choſe ſous les galeries du *Prado*, établiſſement interlope placé jadis ſur le quai de Gèvres. Notre publication fit tomber le prix de cet exemplaire à peu près à moitié de celui de l'exemplaire Walckenaer.

M. de Lincy ajouta un très-intéreſſant diſcours ſur l'œuvre de Gombouſt & une table de tous les noms des rues, hôtels, &c., indiqués ſur le plan, qui permet aux perſonnes ſtudieuſes de le conſulter facilement. Ce travail important, dont on n'avoit pas ſenti l'utilité tout d'abord, ne fut commencé que plus tard & ne parut que le 15 juillet 1858.

Il ne ſera pas inutile de dire ici qu'une note explicative annoncée ſur le plan d'aſſemblage (au haut à droite) n'a jamais été faite. On penſa que la notice d'une part, & de l'autre les indications & numéros marqués ſur le plan d'aſſemblage & ſur la feuille des châteaux, ſuffiroient pour mettre les acheteurs à même de réunir les neuf feuilles du plan & le texte en un ſeul tableau. Il y a cependant une vignette, celle marquée 32, repréſentant *Neuville à M. de Bordeaux*, qui embarraſſe, car on ne ſait quelle place lui donner dans la réunion des neuf feuilles du plan.

Cette vignette a été priſe ſur l'exemplaire du plan de Gombouſt, qui eſt à la bibliothèque de l'Inſtitut. Or cet exemplaire eſt d'une édition ou plutôt d'un tirage différent. Non-ſeulement l'adreſſe de la maiſon où ſe vendoit le plan n'eſt plus celle d'Abraham Boſſe, mais les armes de Paris remplacent celles du chancelier Séguier, au-deſſus de la vue de Saint-Germain. On y voit en outre les armes de MM. Héron, premier échevin, de

Laporte, de Santeul & Rouſſeau, échevins; de M. Pietre, procureur du Roy, de M. Le Maire, greffier, & de M. Boucot, receveur de la ville.

C'eſt dernièrement que j'ai vu le plan de l'Inſtitut : ſi je l'avois vu autrefois, j'aurois demandé qu'on reproduisît ces armoiries & j'aurois conſeillé à Lincy de ſignaler dans ſa notice toutes les différences que je conſigne ici. Je ſais bien que toutes ces armoiries ſe trouvent dans Chevillard & ailleurs, mais il eût été bon de les avoir avec le plan & dans la forme que leur donna alors Gombouſt ou l'acquéreur des planches de ſon plan.

Dans l'exemplaire de l'Inſtitut il n'y a pas la vue de Bury Roſtaing. Cette vue fut-elle remplacée par celle de Neuville? Cela ſe peut; mais ces vues de châteaux ayant été découpées & recollées ultérieurement, & le plan ayant été retrouvé dans les greniers du Louvre, où il étoit abandonné depuis des années, lors du déménagement de la bibliothèque de l'Inſtitut, on ne ſauroit déterminer ſûrement la diſpoſition de l'ornementation de cette deuxième édition du plan. On n'y voit plus aucune des guirlandes qui, ſur le premier tirage, alternent avec les châteaux, & on eſt fondé à croire qu'elles furent effacées ſur les planches lors de ce deuxième tirage & remplacées par les ſept écuſſons d'échevins, &c., & peut-être par la vue de Neuville. Mais il y

a neuf guirlandes & nous n'avons que ſept planches d'écuſſons. — C'eſt une difficulté qu'on ne pourra réſoudre qu'en voyant un exemplaire de ce deuxième tirage dans ſon état primitif, & non pas découpé & recollé comme eſt celui de l'Inſtitut.

Voici une autre bizarrerie. Les échevins dont les armes ſont repréſentées ſur le deuxième tirage du plan de Gombouſt, *avec* celles de M. Lefèvre, prévôt des marchands de 1652 à 1654, n'ont été nommés que ſous la prévôté de M. de Sève, qui ſuccéda à M. Lefèvre. Comment les éditeurs, voulant faire de l'actualité, n'ont-ils pas remplacé les armes de M. Lefèvre, prévôt en 1652, par celles de M. de Sève nommé en 1654, en même temps que MM. Héron & Rouſſeau? (MM. de la Porte(1) & de Santeul furent nommés en 1655.) En tout cas, cette circonſtance nous permet de fixer la date de ce deuxième

---

(1) Antoine de la Porte étoit un drapier, & il devint enſuite conſul. L'auteur des *Fleurs du conſulat de Paris*, 1676, in-4° de 16 pages, lui a adreſſé la première de ſes odes qui commence ainſi :

" Oui votre bon renom très-digne de la Porte. „

Ce calembour qu'il avoit fait ſans y penſer eût fait fortune de nos jours, dit M. Pluquet, dans ſes *Curioſités littéraires*, 1827, in-8°, p. 19. C'eſt là que j'ai pris cette citation, car je n'ai jamais vu les *Fleurs du conſulat* de Lebas des Iſles.

tirage à l'année 1655, ſeule année où les quatre échevins dont on donne les armoiries furent en charge ſimultanément.

Je reviens maintenant à l'hiſtoire de la publication du plan de Gombouſt.

Il fut tiré à deux cent ſoixante-treize exemplaires & même à deux cent cinquante-huit ſeulement, ſi nos regiſtres n'ont rien omis. Dans ce nombre ſont compris les exemplaires des membres (ſur papier & ſur VÉLIN). Ces exemplaires de membres (ſauf ceux ſur vélin) ſont tirés ſur papier de Chine, & pour les caractériſer davantage, l'artiſte grava ſur la marge de chaque feuille, comme par une ſorte de caprice, la vue d'une des tourelles de Paris, que M. Riffaut avoit antérieurement deſſinées avant la diſparition(1) du plus grand nombre. Outre ces tourelles, au nombre de ſix (rues de Jéruſalem, Hautefeuille, Bailleul, de la Tixéranderie, Vieille-du-Temple, des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois), l'artiſte, pour compléter les remarques des *neuf* feuilles (le plan d'aſſemblage & les châteaux n'ont point de remarques), a ajouté le *cul-de-ſac du Bœuf*, la *rue de la Vieille-Lanterne* & l'*hôtel de Lauſun*, ſiége des ſéances de la Société depuis

(1) Grâce *aux embelliſſements de Paris*, qui, me diſoit un jour lord Houghton, deviendra, ſi cela continue, auſſi *joli* que Munich. Paris n'étoit pas encore *embelli* de ſon nouvel Opéra.

1850 jusqu'à ce jour. Les tourelles & autres remarques furent effacées aussitôt après le tirage des exemplaires des membres.

La Société avoit permis à ses membres de faire tirer à leurs frais des exemplaires sur vélin. En vertu de cette autorisation, il fut tiré :

De tout l'ouvrage, plan proprement dit, onze feuilles, texte in-folio & notice in-8°,

Cinq exemplaires,

pour MM. le baron J. Pichon (1), Armand Cigongne, Duriez de Verninac, marquis de Bérenger, Beriah Botfield;

Du plan proprement dit en onze feuilles & de la notice in-8°,

Cinq exemplaires,

pour MM. le comte de Labédoyère, comte de Laborde, comte de Chaponay, Firmin Didot & Mme Deleffert;

Du plan & du texte in-folio,

Un exemplaire,

pour M. le vicomte de Janzé;

Du plan seul,

Deux exemplaires,

pour MM. de Lincy & Paulin Paris.

Il avoit été proposé par M. de Laborde & accepté par la Société que les planches seroient détruites après le tirage, afin d'arrêter

(1) Je suis l'ordre de nos listes faites par rang d'ancienneté.

bien définitivement le nombre des exemplaires & d'aſſurer à chaque acquéreur une part de propriété réelle de cette belle publication. L'engagement a été tenu, & le 13 janvier 1864, à quatre heures, les planches ont été briſées dans la cour de l'hôtel de Lauſun, en préſence de MM. Pichon, préſident, de Janzé, alors tréſorier, Leroux de Lincy, alors ſecrétaire de la Société, de feu M. Petit de Beauregard, ſon clerc, & de M. Aubry, ſeul des libraires de la Société qui répondit à l'appel qui leur avoit été fait.

Dans la ſéance qui eut lieu le même jour que le bris des planches, Mme la comteſſe de la Ferronnays, MM. Clément de Ris, de la Marinière, Duriez de Verninac, de Noirmont, de Beaucheſne de Freſne & de Lincy demandèrent que l'expreſſion de leurs regrets fût conſignée au procès-verbal; mais la Société ne pouvoit revenir ſur l'engagement pris par elle, & il faut reconnoître que le nombre d'exemplaires tirés ſuffiſoit apparemment aux beſoins du public, puiſqu'en 1875, *vingt ans* après la publication, il en reſtoit encore une vingtaine dans les magaſins de la Société. Cet ouvrage eſt toutefois une de nos publications qui s'eſt le mieux vendue (1).

(1) Une de celles qui ſe ſont le moins vendues eſt le regiſtre du Chaſtelet. Je le dis pour la honte du public, car je ne connois pas de livre plus intéreſſant & plus in-

A la fin de l'Empire, le Conſeil municipal de Paris fit prendre quinze exemplaires de notre plan. Inutile de dire que ce fut de ſon propre mouvement & parce qu'il déſiroit (1) l'avoir, la Société des Bibliophiles n'ayant jamais reçu aucune aide ni aucun encouragement. Grâce à Dieu & à ſa bonne adminiſtration, elle n'en a pas beſoin & n'en demande pas.

La Société des Bibliophiles m'a permis de publier ces détails ſur une de ſes plus belles publications, aujourd'hui complétement épuiſée, dans la penſée qu'ils pourroient intéreſſer les perſonnes qui s'occupent de l'hiſtoire de Paris & les poſſeſſeurs du plan.

Le Baron J. Pichon.

---

diſpenſable pour les perſonnes qui s'occupent de l'hiſtoire du quatorzième ſiècle & des hiſtoires de provinces, & il a été fort bien publié par M. Duplès-Agier.

(1) Feu M. Victor Foucher, conſeiller à la Cour de caſſation & membre du Conſeil municipal, me diſoit un jour en faiſant l'éloge de notre plan, que ſi la ville de Paris eût voulu faire cette reproduction, elle lui eût coûté trente mille francs & eût moins bien réuſſi. (Hélas!)

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

LETTRE AUTOGRAPHE

DE

MADAME GEOFFRIN

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

LETTRE AUTOGRAPHE

DE

MADAME GEOFFRIN

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

—

M DCCC LXXVI

LETTRE AUTOGRAPHE

DE

MADAME GEOFFRIN (1)

Cette lettre eſt adreſſée à M. Boutin, fils de l'ancien conſeiller d'État, qui avoit été intendant de Bordeaux, & étoit neveu de l'intendant de la marine. Mme Geoffrin l'appelle ſon *petit ami*, & lui fait le récit de ſon voyage à Vienne où elle s'arrête en ſe rendant en Pologne. On voit comment partout ſur ſon paſſage elle fut comblée d'honneurs & de diſtinctions.

Le futur roi de Pologne Poniatowski appeloit Mme Geoffrin *ſa mère :* & à peine parvenu au trône, il lui écrivoit : « Maman, votre fils eſt roi. »

Cette jeune & charmante archiducheſſe dont parle

(1) Tirée de la collection d'autographes de M. le marquis de Biencourt.

Mme Geoffrin fut l'infortunée Marie-Antoinette, reine de France. On ſait que Mme Geoffrin prévoyant alors un mariage qui devoit ſe réaliſer plus tard, avoit dit aſſez haut pour être entendue un jour qu'elle ſe trouvoit au cercle de l'impératrice : « Voilà une petite archiducheſſe charmante; je voudrois bien l'emporter. — Emportez, emportez! » répondit Marie-Thérèſe, qui avoit entendu ce que Mme Geoffrin venoit peut-être de dire ſans conſéquence, dans l'intimité d'une converſation familière.

Ce qui a ſurtout décidé la Société des Bibliophiles françois à publier cette lettre, c'eſt qu'elle offre un nouveau témoignage de l'autorité dont jouiſſoit en Europe cette grande ſociété françoiſe de l'*ancien régime*.

Voilà une femme qui n'eſt certes pas une grande dame, qui n'a ni titre, ni nom diſtingué, ni ſituation à la cour, qui n'eſt enfin qu'une bourgeoiſe; mais elle eſt Françoiſe, elle eſt femme d'eſprit; elle a un ſalon dans la rue Saint-Honoré, où elle reçoit les hommes diſtingués de la cour & de la ville; & cela ſuffit pour la faire connoître dans toutes les cours & dans toutes les ſociétés de l'Europe. Le voyage de cette bourgeoiſe devient un événement : elle arrive à Vienne, elle compte y paſſer quelques jours à l'auberge; mais on ſe l'arrache : M. de Kaunitz, — *le premier miniſtre de tous les premiers miniſtres*, — ſe fait ſon hôte & ſon ſerviteur. L'empereur la croiſant à une promenade le lendemain de ſon arrivée, fait arrêter ſa voiture, deſcend & ſe préſente lui-même à Mme Geoffrin; enfin, un grand ſeigneur, le prince Galitzin, ſe charge de lui envoyer tous les matins *ſon café à la crème*....

Mme Geoffrin eſt confondue de ces honneurs, de ces diſtinctions, de ce bruit que fait ſon voyage : elle trouve que l'on fait autrement de cas d'elle à Vienne que l'on n'en fait rue Saint-Honoré, où ſes amis *ſe moquent d'elle* & la traitent ſans conſéquence. Au fond elle n'eſt pas ſi éton-

née qu'elle en a l'air : elle comprend qu'elle doit tout cela au preſtige que la France, ſa vieille monarchie, l'incomparable maiſon de Bourbon & la cour de Verſailles ſont en poſſeſſion d'exercer ſur l'Europe entière. Elle ſemble repréſenter à Vienne cette brillante ſociété dont l'éclat rejaillit ſur elle.

Qu'eſt devenu cet ancien preſtige de la France? Hélas! La Révolution eſt arrivée, elle a tout détruit: elle nous a fait prendre en horreur, haïr & mépriſer. Que Mme Geoffrin retourne à Vienne aujourd'hui : elle verra le cas que l'on fera d'elle!

Il eſt vrai que Paris eſt encore aujourd'hui la ville où les étrangers affluent & ſe plaiſent : c'eſt un bazar où on achète, un baſtringue où on s'amuſe; mais il n'y a plus de ſalons où l'on cauſe, & où les femmes d'eſprit, comme Mme Geoffrin, peuvent devenir une ſorte de point de mire pour la ſociété européenne.

Le docteur Liſter, dans ſon voyage publié par les ſoins de notre Société, ſi avide de recueillir tous les témoignages du paſſé, nous avoit déjà montré que Paris autrefois étoit autre choſe que ce grand *caravanſérail peuplé de nomades*, tel qu'il eſt devenu aujourd'hui. Mme Geoffrin nous le prouve, une fois de plus, dans tous les détails de ſa lettre.

Quel malheur que nous ne puiſſions faire ſuivre cette lettre de celle que Mme Geoffrin annonçoit à ſon *petit ami* devoir lui écrire de Varſovie! Cette lettre exiſte probablement encore dans quelque collection. La Société des Bibliophiles françois ſeroit honorée de la publier dans ſes *Mélanges*.

Marquis DE BIENCOURT.

L'*orthographe* de cette lettre a été ſcrupuleuſement reſpectée. Elle fera ſourire les jeunes femmes de notre temps, qui ne comprennent pas qu'on puiſſe concilier le meilleur uſage du monde avec une telle ignorance des règles déjà conſacrées par l'Académie françoiſe. Aujourd'hui, les mêmes négligences feroient une preuve de l'éducation la plus négligée; mais il en étoit autrement dans les deux derniers ſiècles. L'orthographe, toujours obſervée dans les livres, l'étoit aſſez rarement dans le commerce ordinaire des lettres. Mme de Sévigné n'en prit jamais le moindre ſouci, & les autographes de Voltaire lui-même abondent en fautes qui perdroient aujourd'hui de réputation la femme du monde la moins inſtruite. On croiroit même qu'autrefois on affectoit un peu, dans le monde & même à la cour, de ne repréſenter dans la façon d'écrire les mots, que la façon dont les gens de la meilleure ſociété les prononçoient, c'eſt-à-dire autrement qu'on ne le faiſoit d'un côté dans la petite bourgeoiſie, de l'autre dans les hautes régions de l'Univerſité. Dans la lettre de Mme Geoffrin, nous nous ſommes contentés de rétablir çà & là la ponctuation trop négligée, & d'ajouter quelques accents ſur certains mots pour mieux en faire reconnoître le ſens. D'ailleurs, on pourra remarquer, à la juſtification de Mme Geoffrin, ou du moins à ſa décharge, que bien ſouvent le mot le plus librement écrit eſt répété, un peu plus loin, conformément à la plus rigoureuſe orthographe.

P. Paris.

A Viene, ce 12 juin 1766.

MON cher petit ami, je vous crois de retour de vos voiages : au moins le ſerai vous quant cette lettre ſera à paris. je ſuis ſur que vous ſerai bien aiſe D'i trouver de mes nouvelles. Je ſuis arrivée à Vienne ſamedy au ſoir 7. en parfaite ſanté. j'ay eu pendant tout le voyage, ces certaines belles couleurs que j'avois pendant celuy du Houſſet, quoiſque je n'aye pas bue le petit coup, ni chanté la chanſonnette. Je ne me ſuis pas ennuié un ſeulle inſtant pendant le voiage, je n'avois pour compagnie dans ma voiture que mes deux femmes que j'avois priés de cauſer entre elle en toutes liberté. Elles ont ſouvent dit des choſes qui m'ont divertice. J'avois portée des livres; je n'en ay pas ouvert aucun que celuy des poſtes d'Allemagne, & cette joli carte qui m'avoit mis ſi injuſtement & ſi ridiculement en colerre. j'ay fait une poſe en chemain a Dorlac ou j'avois un ami; j'ay etée tant acuillie par le margrave & la margrave, que nous avons eu les yeux mouillé en nous ſéparant. j'y ay été auſſi a mon aiſe que je le ſuis chez moi. On m'a fait promêtre d'y retourner. Le prince & la princeſſe ont de l'eſprit, & du goût pour les arts. mais cela n'eſt ni éclairé, ni conduit; cette petite cour là eſt magniſique & ſervie à la francoiſe. Voila mon

p.r ſuccès dont mon petit ami ſe ſeroit rengorgé ; mais tout ſe que je vais luy dire eſt bien pis que tout cela.

Il faut vous dire que mon voiage a fait mille fois plus de bruit à Vienne qu'à Paris. Il y avoit quinze jours que le prince de Kaunitz avoit donné ordre aux poſtes que l'on l'averti de mon arrivez. Moi je vous dirai dans la plus grande droiture de mon cœur que je comptois paſſer 3 ou 4 jours à Vienne dans mon auberge, où j'orois vu quelques hommes que j'aytois bien ſur qui ſeroient bien aiſe de me voir, & de repartir ſans avoir rien vu.

Il en a été tout autrement. Dès le lendemaïn de mon arrivéz ma chambre n'a pas été ouverte qu'elle a êté remplie de valets de chambres, & de page pour me complimenter, ſavoir de mes nouvelles & me prier à diner, & à onz heur les embaſſadeurs de toutes les cours & tous les ſeigneurs que j'ay reçu chés moi depuis bien des années, & dont je ne me ſouvenoit preſque plus, ſont venu me voir avec des expreſſions de reconoiſſance, & des ſentiments, dont j'ay êtée confonduee. La princeſſe Quinski, qui en eſt une aûtre que celle de Paris qui eſt bien la plus charmantes perſonne qu'il ſoit poſſible d'imaginer, elle eſt venue chez moi, & c'eſt tellement emparée de moi que nous ne nous quittons pas d'un ſeul inſtant.

Le prince Galitzein eſt la p^er perſonne con cidérable que j'aye vu, il eſt venu chez moi, le ſoir même de mon arrivé. Il m'a prié à diné pour le lendemain. Il vouloit m'enmener chez lui; mais n'ayant pas voulue accepter tous ces offres, il m'a donné tout ce qui me manquoit dans mon auberge. Il m'anvoye tout les matins du café a la crême. Son caroſſe eſt le mien, enfin je ſuis comblée, & accablée de ces attentions. Quant je ne dine pas chez luy, on le prie à diner où je dine; enfin nous ne nous quittons pas : c'eſt un homme adorable. Je vous prie de le dire au prince Galitzein votre voiſin en voulant bien luy faire de ma part mille tendre compliments. Le prince Kaunitz qui eſt ici non ſeullement le p^er miniſtre mais qui eſt auſſi le p^er miniſtre de tous les p^ers miniſtre de l'europe. il a un pouvoir abſolu & une repreſentation d'une dignité, & d'une magnificence yn'imaginable. il a un jardin à deux pas de Vienne ou on va diner tous les jours. On y fait la meilleur chaire poſſible & ſervie avec une elégance charmante. Il a une ſoeur qui eſt veuve, qui fait les honneurs de chez luy & avec une politeſſe & une attention qui enchante tout le monde. Le prince apres le diné ſur les 5 ou 6 heures revient en ville pour ces affaires. La compagnie va de ſon côté faire chacun ſe qui luy convient, & l'on revient le ſoir en ville dans ſon appartement au palais impérial. Cet

appartement eſt ſuperbe, bien éclairé & remplie de toute la cour & la ville, & on y eſt comme ſi on etoit dans ſon boudoir. On ſe cantonne, on demande une table ſur la qu'elle on s'apuie, ſans jouer, & on cauſe juſqu'a onze heur. On ne ſoupe point dans toute la ville, on donne des rafréchiſſements, j'y paſſe toutes mes ſoirées & j'ay la diſtinction, dont tout le monde me fait de grands compliments, que le prince de Kaunitz eſt aſſi à côté de moi, & qu'il me parle avec beaucoup d'intimité.

Et là, on me fait des préſentations ſans fin, en me parlant de ma grande réputation, & de mon grand mérite. Vous autre qui vous moqué de moi toute la journé, vous ſeriez confondus ſi vous voiez le cas que l'on fait de moi ici. Le lendemain de mon arrivé la princeſſe Kinski avec le prince Galitzein m'ont mêné promener à une promenade publique qui eſt comme etoit les champs eliſée. Lempeureur y etoit avec une des archiducheſſe en calèche. Il venoit a nôtre rencontre; je le vis autant qu'il m'étoit poſſible en paſſant. Il me regarda, & fit des minnes a M^me^ Kinski apres trante pas, le caroſſe s'arréta, & on cria voila l'empeureur qui revient. Je me mis ſur le devant du caroſſe pour le voir mieux; ſa caleche s'arrèta. Il ſauta en bas & vint à la portier du caroſſe & me dit, que comme il partoit la nuit pour aller à un camp, il avoit

été tres empreſſé de me conoitre. Il me dit que le roi de pologne etoit bien heureux d'avoir une amiee comme moi. Je fus confondue & n'ay jamais etée ſi bête. enfin je luy dit comment eſt-til poſſible que vôtre majeſté impériale ſache que je ſuis au monde; il me dit qu'il me conoiſſoit tres bien & qu'il ſavoit tout ce que j'avois quitté en quittant ma maiſon. Enfin il me parla comme ſi il avoit eté a nos petits ſoupés du mécredy.

Je voulue me jéter au bas du caroſſe pour me proſterner, il m'an empécha avec une grace infinie. hier j'ay vue l'impératrice douairiere, la régnante, & toutes la famille roiale, à Schonbrunn, l'imperatrice m'a parlé avec une bonté, & une grace inexprimable. Elle m'a nommée toutes les archiducheſſes l'une apres l'aûtre, & les jeunes archiducs. C'eſt la plus belle choſe que cette famille qu'il ſoit poſſible d'imaginer. il y a la fille de l'empeureur arriere petite fille du roi de France, elle a deux ans, elle eſt belle comme un ange. l'imperatrice ma recommendée d'écrire en France que je l'avois vue cette petite, & que je la trouvois belle.

En quittant l'impératrice elle ma donnée ſa main à baiſer, & comme je lui ay demandé la permiſſion a mon retour de lui préſenter mes reſpectueux hommages, elle ma dit, *je ſerois jalouſe ſi vous retournié par un autre chemain.*

Enfin je crois réver. Je ſuis conue ici beaucoup plus que je ne le ſuis dans la rue S.t honoré, & de la façon du monde la plus flateuſe; & mon voiage y fait un bruit depuis quinz jours incroiable. En voila bien long, mon cher petit ami, mais j'ay crus que je devois ce détail à vôtre amitie. A Warſovie, je vous en ferai encore un autre.

A dieu juſque là. Je vous aime, & vous embraſſe, mon cher petit, ami de tout mon cœur, & en vérité cela eſt bien vray.

Je dit hier au ſoir au prince de Kaunitz: mon prince la reine de Trébiſonde ne pouvoit pas etre recue mieux que moi. Il me répondit perſonne ne peut être vu ici avec plus deſtime & de conſidération que vous. Vous etes reſpectée plus que vous ne pouvés jamais vous l'imaginer: il eſt bien ſur que je ne l'ay pas ymaginée, & que je ne l'ymagine pas encore.

Vrayment, vrayment, j'oubliois de vous parler de l'homme que le roi de Pologne m'a envoiés pour me conduire ches luy. C'eſt un gentilhomme qui a le titre de capitaine. il parle toutes les langues, il eſt tres entendue. il a à ſa ſuitte meubles pour meubler les auberges où je coucherai, vaiſſelle d'argent cuiſinier, proviſions & généralement tout ſe qu'il eſt poſſible d'ymaginer pour rendre mon voiage tres commode... Hé bien mon cher petit ami, malgrés mes ſuccés, ma gloire, &

tous les honneurs que l'on me rend, je ſens que le plaiſir que j'orai de vous revoir, & tous mes amis, me ſera encore bien plus ſenſible que tout cela, & que je vous aimerai tous encore, ſi il eſt poſſible, plus que je ne feſois.

Mille tendreſſe a mon petit chat.

A m^de^ la vicomteſſe, a m^r^ vôtre frere à m^de^ vôtre belle ſoeur.

Et dite à m^r^ Chauvelin que je compte ſur ſon amitié que j'en ſuis touchée, & tres reconoiſſante. Faites luy part de mes ſuccès afin qu'il ne ſe repente pas de m'aimer.

Des compliments auſſi honnete, & afecteux à m^r^ labbé Chauvelin. Je n'ay que lieu de me louer de luy.

Enfin mon cher petit amy entretené moi dans le ſouvenir de toutes les perſonnes qui m'honore de leur bontés & de leurs amities.

Voila encore que j'oubliois de vous dire que l'imperatrice m'a trouvée le plus beau teint du monde. Vous voiéz que ceci, eſt une confeſſion générale.

Enfin je part demain de Vienne.

INSTRUCTION

POUR LE

VIDAME DE CHARTRES

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

INSTRUCTION

POUR LE

VIDAME DE CHARTRES

(LOUIS DE ROUVROY, DEPUIS DUC DE SAINT-SIMON)

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

—

M DCCC LXXVI

INSTRUCTION

POUR LE VIDAME DE CHARTRES

(DEPUIS DUC DE SAINT-SIMON).

L'OPUSCULE qui ſuit eſt le contenu d'un volume petit in-8 richement relié en maroquin rouge ayant les armes de Saint-Simon entourées de palmes au centre & aux quatre coins des LL ſurmontées d'une couronne ducale & accompagnées de branches de laurier. Ce ſont des inſtructions adreſſées au jeune Saint-Simon auteur des *Mémoires*, lorſqu'il n'étoit âgé que de huit ans & demi, & portoit le titre de Vidame de Chartres. Ce volume lui fut préſenté le jour de ſa fête, c'eſt-à-dire le jour de ſaint Louis ou le 25 août 1683. Il m'appartient aujourd'hui.

Rien de ce qui ſe rattache à un homme illuſtre n'eſt indifférent, & le duc de Saint-Simon occupe aujourd'hui, ſoit comme hiſtorien, ſoit comme écrivain, une place tellement élevée qu'on ne peut lui conteſter ce titre. Un ouvrage fait pour cet homme éminent, alors enfant, un ouvrage dans lequel on retrouve ſur ſes défauts & ſes

qualités, ſur ſes parens, ſur ſon éducation, des renſeignemens qui confirment ce que lui-même en a dit ou laiſſé voir dans ſes immortels *Mémoires*, ne ſauroit donc être indifférent au public lettré.

Cette ſeule conſidération auroit déterminé la Société des Bibliophiles à publier les avis adreſſés au vidame de Chartres par ſon précepteur, quand même cet ouvrage, qui fait le plus grand honneur à ſon auteur par l'élévation des ſentimens, par l'énergie, la pureté & la dignité du ſtyle, n'auroit pas eu d'autre mérite.

S'il étoit permis (& je crois que cela l'eſt bien un peu) de généraliſer ou au moins d'étendre les conſéquences d'un fait particulier, je dirois que l'éducation ſi rigide & ſi élevée que reçut Saint-Simon devoit être celle des jeunes ſeigneurs à cette époque, & cette circonſtance ſeroit à la fois un nouveau titre d'honneur pour le grand ſiècle & une explication de nos ſuccès d'alors; car des jeunes gens élevés ainſi ne pouvoient manquer, à moins que la nature ne leur eût tout refuſé, de devenir de bons chrétiens & de bons François, & des hommes capables de bien remplir une carrière.

Si l'auteur de l'Inſtruction peut revendiquer l'honneur d'avoir formé l'eſprit & le cœur de Saint-Simon, ſes parens ne méritent pas moins de louange pour avoir donné à leur enfant un tel directeur.

Avec quel jugement, avec quel inſtinct prophétique il reconnoît & ſignale le mérite de ſon très-jeune élève! « Vos parens, lui dit-il, veulent que vous deveniez un des plus honnêtes hommes, des plus polis & des plus habiles hommes qui ſoient entrez à la cour depuis longtemps. *Je vous connois aſſez, Monſieur, pour vous répondre que vous pouvez vous rendre tel.* » Et qu'on ne diſe pas que c'eſt là un rare & heureux haſard juſtifiant un de ces pompeux horoſcopes dictés par la flatterie & ſi habituellement triſ-

tement démentis par la nature ou par la fortune. On ne peut voir de la flatterie dans les discours d'un homme qui disoit à ce même enfant : *Souvenez-vous qu'il n'y aura pas de quartier pour vous si vous ne changez votre négligence en application, & vos emportemens en obéissance.... Choisissez ou d'être chatié & enfermé dans un collége*, &c.

Comment un homme doué de telles qualités a-t-il pu imaginer d'obliger son élève à faire *tout haut devant lui* son examen de conscience, à l'écrire, à le signer, à le laisser voir à ses parens? J'aime à croire que le duc & la duchesse de Saint-Simon n'auront pas approuvé une pareille mesure bien moins propre à faire un homme vertueux, qu'un homme faux & dissimulé ou effronté. La honte des fautes est surtout chez un enfant une sorte de pudeur qu'il faut ménager soigneusement si l'on veut la conserver & en tirer de bons résultats.

J'ignore par suite de quelles circonstances ce petit volume étoit sorti dès 1721 de la bibliothèque de Saint-Simon. Les mots : *aujourd'hui duc de Saint-Simon, ambassadeur extraordinaire en Espagne*, 1721, qui sont ajoutés au premier feuillet du manuscrit, sont de la main de M. de la Brulerie, capitaine de dragons au régiment d'Épinay & lieutenant criminel de l'élection de Joigny en 1715. Il étoit grand-père ou arrière-grand-père maternel de M. Tanqueret d'Hyenville, lieutenant-colonel de dragons sous Louis XVI, qui avoit une fort belle & bonne bibliothèque dont j'ai vu les restes en 1864, & dont plusieurs volumes m'appartiennent encore. Une certaine quantité des livres de M. d'Hyenville comme aussi de ses meubles, dont quelques-uns étoient beaux, provenoit de M. de la Brulerie, & l'avis au vidame de Chartres (revêtu de l'ex-libris de M. d'Hyenville) (1) étoit du nombre.

(1) Il y en a d'imprimés en noir, en rouge & en bleu. Les

Parmi ces livres il y a un autre volume in-12, relié en maroquin rouge & compoſé originairement de papier blanc ſur lequel un homme de lettres ou un amateur a conſigné des vers de différens auteurs, & quelques-uns auſſi de lui. Le propriétaire de ce volume connoiſſoit la mère de Saint-Simon (Charlotte de l'Aubeſpine) & il y a même dans le volume une pièce adreſſée à cette dame (1). Ce volume contient auſſi quelques paſſages de la main de M. de la Brulerie, & je me demanderois ſi l'écriture la plus ancienne ne ſeroit pas celle du précepteur de Saint-Simon. Cependant il y a dans ce volume bon nombre de pièces écrites de cette même main qui ne répondent pas à la ſévérité des principes de l'auteur de l'Inſtruction.

---

armes de M. d'Hyenville étoient d'azur à l'ancre d'argent, chargée d'un cœur de gueules & ſurmontée de deux étoiles auſſi d'argent.

(1) Sur des étrennes que me donna Mme la ducheſſe de Saint-Simon le premier jour de l'an 1684 :

On voit aujourd'hui peu de gens
Qui veuillent faire des préſens,
Moins encor qui le ſachent faire.
Cependant on peut à propos
Les tirer de pareille affaire ;
Voici comment & en deux mots :
Il faut donner non-seulement
Sans éclat, ſans empreſſement,
Mais il faut, par un tour d'adreſſe,
Ajouter la ſurpriſe au préſent que l'on fait.
Cet eſprit, cette politeſſe
Font un nouveau prix au bienfait.
Enfin pour réuſſir il faut prendre un modèle
Et l'imiter exactement.
Une ducheſſe illuſtre & belle
Vous le peut fournir aiſément.
Pour donner toujours galamment
Vous n'avez qu'à donner comme elle,
J'en puis répondre ſûrement.

Il réſulte toujours de ce qui précède que les la Brulerie avoient eu quelque rapport avec la maiſon de Saint-Simon, & il ſeroit fort poſſible que l'auteur des avis fût l'un d'eux ou un de leurs parens.

Puiſque j'ai parlé de M. d'Hyenville, j'eſpère que mes confrères bibliophiles ne trouveront pas mauvais que je diſe quelques mots de cet amateur infortuné. J'ai vu en 1864 ſon petit château d'Hyenville, entre Coutances & Granville. Il étoit alors habité par ſa fille, Mme de Cambernon, qui avoit repris le nom de ſon père. C'étoit une femme pleine d'inſtruction, d'eſprit & de cœur, qui m'a honoré de quelque amitié & m'a raconté bien des choſes intéreſſantes. Elle eſt morte à quatre-vingt-ſix ans, en 1865 ou 1866.

M. d'Hyenville, ſon père, lieutenant-colonel de dragons, étoit fort inſtruit & ami des lettres. Il apportoit avec lui une malle pleine de livres dans toutes les villes où ſon régiment alloit tenir garniſon. On a pluſieurs pièces de lui dans les almanachs des Muſes (1), & un petit volume aſſez joliment verſifié (2) contre l'ouvrage de

---

(1) Notamment dans celui de 1775, ſur un exemplaire (aujourd'hui à moi) de *la Félicité* de Voiſenon donné par lui à Mme de Ségent, qu'il épouſa peu après :

Ne croyant plus à l'exiſtence
Du fantôme brillant de la Félicité,
Je traînois dans l'indifférence
Des jours faits pour la volupté.

Mais, aux ſentimens que j'éprouve,
Mon cœur de ſa folie aujourd'hui s'aperçoit.
C'eſt en vous voyant qu'on y croit,
C'eſt en vous plaiſant qu'on la trouve.

(2) Jean Gringallet bedeau de Goneſſe à Pierre Bagnolet, ſon compatriote à Goneſſe. 1777, in-8 de 8 pages.

Dorat intitulé : *Épître de P. Bagnolet aux grands hommes du jour* (ouvrage écrit dans un fort bon eſprit). Au moment de la Révolution il s'occupoit d'augmenter Hyenville, & il avoit fait faire une ſorte de galerie où il avoit placé ſon excellente bibliothèque (1). Il s'étoit retiré à Hyenville quand il dut quitter le ſervice. Il y fut arrêté en 1794 avec vingt & un autres gentilshommes des environs de Coutances & conduit en charrette à Saint-Lô. Là ils trouvèrent d'autres victimes deſtinées comme eux à l'échafaud & venant des environs de Valognes. M. d'Hyenville leur demanda s'ils ſe laiſſeroient conduire à Paris en charrette comme des animaux deſtinés à la boucherie & s'il ne convenoit pas de prendre la poſte. « Monſieur, « lui dirent les gens de Valognes, nous ſavons ce qui « nous attend à Paris, nous y arriverons toujours aſſez « tôt. »

Les *ſuſpects* de Coutances ſur leſquels M. d'Hyenville avoit une certaine influence, lui cédèrent & allèrent en poſte avec lui à Paris. M. d'Hyenville monta ſur l'échafaud le 4 thermidor : les habitans de Valognes arrivèrent après le 9 & furent ſauvés.

M. d'Hyenville avoit préparé un diſcours qu'on ne lui permit pas de prononcer. Sa malheureuſe veuve le ſavoit par cœur.

Après ſon arreſtation, ſa maiſon fut pillée & ſa bibliothèque abandonnée. Plus tard ſa veuve fut obligée de vendre une partie de ſes livres, & entre autres quelques volumes à Mme Campan, pour contribuer à payer la penſion de ſa fille unique, depuis Mme de Cambernon. Quand j'en vis les reſtes, une grande partie des livres inſcrits au catalogue avoient diſparu ; quelques volumes, &

(1) J'en ai le catalogue manuſcrit.

je me rappelle entre autres une Bibliothèque hiſtorique de la France du P. Lelong, étoient littéralement dévorés par les vers :

Habent ſua fata libelli !

Le Baron J. PICHON.

A

MONSIEUR LE VIDAME DE CHARTRES (1)

Il n'eſt pas juſte, Monſieur, que j'entre les mains vuides dans votre chambre le jour de votre feſte, mais vous voulez bien que je vous offre un livre au lieu d'un bouquet. Vous trouverez dans mon préſent des avis qui pourront vous ſervir plus longtems & plus utilement que des fleurs, quoiqu'à dire vray, ce ne ſoit icy qu'un petit commencement de ce que je prétens faire pour vous. Je vous donneray tous mes ſoins, Monſieur, & pouſſant mon travail à meſure que vous avancerez en âge, j'écriray d'une manière aſſez ample & peut-être même aſſez recherchée, ſur les ſciences qui conviennent à une

(1) Aujourd'hui duc de Saint-Simon, ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne en 1721.

perſonne de votre qualité; j'y ajouteray des exemples que je tireray de l'hiſtoire, & non ſeulement je vous peindray les vertus des grands hommes que l'on pourra vous propoſer pour modèles, mais d'autre côté vous montrant le tort que nous font les vices en toute façon, je vous feray voir qu'ils peuvent ternir en un moment la gloire que nous n'aquérons qu'avec beaucoup de peine.

En attendant que je puiſſe traiter ces matières à fond, recevez, s'il vous plait, Monſieur, des conſeils que l'on ne vous peut donner ny trop promptement ny d'une maniere trop forte.

Le premier & le plus important c'eſt d'aimer Dieu de bon cœur & de le craindre. Outre que vous eſtes dans l'obligation générale où ſont tous les hommes d'avoir ces ſentimens pour votre créateur, vous avez encore des grâces particulières à lui rendre. Il vous a donné une naiſſance illuſtre & d'autres avantages dont il n'eſt pas néceſſaire que je faſſe le détail. Aimez-le donc, Monſieur, & craignez de l'offenſer; on ne vous ſauroit repeter trop ſouvent une maxime d'un ſi grand poids; non ſeulement il la faut obſerver avec toute l'exactitude poſſible pour faire votre ſalut, c'eſt-à-dire pour avoir après cette vie une éternité de bonheur, mais je vous puis aſſurer que la crainte de Dieu nous eſt d'un

grand ſecours même dans ce monde. Elle donne un véritable repos à l'âme : elle ſert de fondement à la probité, & ſans cette probité, Monſieur, nous ne pouvons acquérir ny l'eſtime ny la confiance des perſonnes que nous fréquentons.

Un homme ſans dévotion eſt regardé comme une beſte féroce & dangereuſe dont les emportemens ſont toujours à craindre. Il ne peut pretendre ny aux grands emplois dans les armées, ny aux grandes charges, ny aux grands gouvernemens. Le Roy qui les donne a de l'averſion pour les gens qui n'ont point de véritable piété. Il eſt perſuadé que les libertins ne donneroient que de mauvais exemples aux peuples & aux troupes qu'il leur confieroit & que l'on ne pourroit vivre qu'en déſordre dans des lieux où commanderoient des perſonnes qui ſont dans le plus pernicieux de tous les déréglemens. Je vous parleray plus particulierement quand il le faudra des malheurs qui arrivent aux gens qui ſecouent le joug de la religion ; il ſuffit pour le préſent que vous vous mettiez fortement dans l'eſprit qu'un joug ſi ſalutaire eſt doux à porter quand on l'accoutume dès l'enfance. Ainſi, Monſieur, ne ſongez nullement à vous en diſpenſer ſur ce que vous n'avez encore que huit ans & demi. C'eſt principalement en cet âge qu'il faut prendre ces ſaintes impreſſions & craindre qu'elles ne ſe diſſipent

dans la ſuite comme il n'arrive que trop ſouvent, lorſque l'on entre dans le monde & dans le ſervice. La meilleure précaution que vous puiſſiez avoir pour conſerver toute votre vie les ſentimens de piété que l'on vous donne préſentement, c'eſt de n'oublier jamais de commencer & de finir la journée par des prières. Mais, Monſieur, ne vous flattez pas, s'il vous plait; ce n'eſt point prier Dieu que de marmoter quelques oraiſons peu diſtinctement & avec diſtraction. Il faut prier attentivement & avec reſpect, & il faut même en priant exciter dans votre cœur des mouvemens de tendreſſe pour Dieu. Mais ſi nous devons en tout temps parler avec vénération à notre créateur, nous devons encore redoubler notre zèle & notre modeſtie quand nous ſommes à l'égliſe & que nous entendons la meſſe.

Je penſe, Monſieur, que pour conſerver vos ſentimens de piété, il ſeroit bon que vous fiſſiez quelque particuliere dévotion pour la pratiquer tous les jours de votre vie, comme de réciter une oraiſon à la mère de Dieu, ou à quelque ſaint dont vous vous ſentiriez le plus touché.

Il me ſemble qu'il ſeroit bien difficile que vous vinſſiez à oublier Dieu, ſi vous lui demandiez tous les jours des grâces par un interceſſeur que vous aimeriez & que vous auriez choiſy.

Après cet avis qui regarde Dieu ce ſeroit icy le lieu de vous parler de ce que vous devez au Roy, mais nous devons réſerver cette matiere juſques à ce qu'il faille vous la faire connoître à fond. Il ſuffit préſentement de vous en dire deux mots & de vous recommander de prendre des ſentimens d'amour & de reſpect pour un prince qui en eſt ſi digne. Accoutumez-vous, s'il vous plait, Monſieur, à conſidérer que quand le Roy ne ſeroit pas notre ſouverain maître par le droit que lui a donné ſa naiſſance, il auroit mérité de le devenir par les grandes qualités qu'il a. Ces impreſſions que vous prendrez dès l'enfance vous porteront dans la ſuite à vous attacher à la cour & au ſervice avec plus de plaiſir & plus d'aſſiduité.

Venons donc, Monſieur, aux perſonnes qui vous ont mis au monde & à qui vous avez tant d'autres obligations. Je ne vous dis point qu'encore que votre maiſon ſoit ancienne & illuſtre, c'eſt Monſeigneur votre père qui l'a élevée dans le rang où nous la voyons. La dignité de duc & pair de France paſſera par vous à ſa poſtérité, & je ſouhaite de tout mon cœur que vous & vos deſcendans héritiez auſſi des ſentimens d'honneur & de probité que je remarque tous les jours en lui. Vous ſçavez quelles ſont les leçons pleines d'affection & de ſageſſe qu'il vous fait à tout

moment ſur de différens ſujets, profitez-en, je vous en conjure, Monſieur. Je ne puis rien ajouter à ce qu'il vous dit, & c'eſt bien aſſez que je vous le répète en ſon abſence pour vous l'imprimer plus profondément dans l'eſprit. Ayez toujours pour ſes volontés la ſoumiſſion que vous devez, & conſidérez que quand Dieu ne vous le commanderoit pas expreſſément, la nature & la reconnoiſſance voudroient que vous euſſiez pour lui l'obéiſſance dont je vous parle ſi ſouvent.

Pour Madame la Ducheſſe il ne faut pas vous imaginer que les autres mères lui reſſemblent. Je n'ai jamais vu de tendreſſe comparable à celle qu'elle a pour vous. Vous en voyez des marques continuelles depuis le matin juſqu'au ſoir. Elle n'eſt jamais en repos ſur ce qui vous regarde, & comme il eſt difficile de porter les choſes juſques à la perfection où elle les voudroit pour vous, il eſt impoſſible que l'on ſatisfaſſe la délicateſſe de ſes ſentimens, de ſorte qu'elle veut eſtre préſente à tout & ne s'en raporter ny à gouverneur, ny à précepteur, ny à vos autres maiſtres. Elle paſſe plus avant, Monſieur, & vous la voyez deſcendre tous les jours juſques à des ſoins qu'elle pourroit laiſſer aux domeſtiques qu'elle vous a donnés.

Cependant, Monſieur, il ne faut pas vous accoutumer de telle ſorte à ces témoignages de bonté que vous n'y ſoyez plus ſenſible. Au

contraire, plus Madame la Ducheſſe vous en donne & plus devez vous lui rendre des marques de votre reconnoiſſance. Ne croyez pas vous excuſer ſur votre âge, c'eſt dans l'enfance que l'on a d'ordinaire plus de tendreſſe & plus de ſoumiſſion. Ayez en, s'il vous plait, Monſieur, pour tout ce qui peut toucher Madame la Ducheſſe, autrement elle pourroit ſe laſſer d'être bonne & peut-être croiroit-elle qu'un fils qui commenceroit ſi jeune à lui déſobéir ne voudroit que trop toſt vivre dans l'indépendance.

C'eſt cette indépendance qui fait le plus grand déſordre de la vie; elle nous entraine ordinairement dans la débauche & la corruption des mœurs, & enſuite dans la perte de notre fortune, & bien ſouvent même de notre âme. Souvenez vous bien de cette vérité, & pour me faire voir que vous ne l'oubliez pas, témoignez à Madame la Ducheſſe autant de reconnoiſſance qu'elle aura de bonté pour vous.

Étendons, s'il vous plait, cet avis qui regarde Monſeigneur & Madame ſur les domeſtiques qu'ils vous ont donnez. Ne leur ſoyez point rude, traitez les avec douceur non ſeulement parce qu'ils ont été mis auprès de vous par des perſonnes à qui vous devez toute ſorte de reſpects, mais auſſi parce qu'il eſt avantageux que vous ſoyez aimé des

gens qui vous ſervent. On jugera de votre humeur par l'amitié qu'ils auront pour vous & l'on ſe perſuadera aiſément qu'il faut que vous ſoyez bien honnête, puiſque vous avez même de l'honnêteté pour vos domeſtiques. D'ailleurs je vous ay repréſenté plus d'une fois qu'un homme qui tombe malade à l'armée ou en voyage éprouve bien tôt qu'il eſt important que les gens qui ſont à lui le ſervent avec affection. Et puis, Monſieur, conſidérez s'il vous plait qu'un homme ſent aſſez de chagrin de ſe voir réduit à ſervir ſans qu'on lui donne encore la douleur de ſe voir maltraité.

Il eſt inutile d'ajouter que vous devez avoir de la déférence pour les perſonnes que l'on a choiſies pour votre inſtruction, car je penſe que vous en eſtes perſuadé & que vous en donnerez de bonnes marques à l'avenir.

Voilà ce me ſemble ce qui regarde le dedans de votre maiſon. Pour la conduite que vous devez garder au dehors, il faudra que je vous donne des avis différens ſelon la différence des occaſions. Je me contenteray de vous dire preſentement en deux mots que vous devez agir reſpectueuſement avec les vieux ſeigneurs de la cour, avec les prélats, avec les magiſtrats de diſtinction & de mérite & généralement avec toutes les dames de qualité. Souvenez-vous que lorſque vous en uſe-

rez ainſi vous vous ferez plus d'honneur que vous n'en rendrez aux autres.

Mais, Monſieur, pour fréquenter les perſonnes dont je viens de parler, il faut abſolument que vous vous rendiez digne de leur eſtime & que vous deveniez habile homme. Il eſt donc néceſſaire que vous vous appliquiez mieux à l'avenir que vous n'avez fait juſques à cette heure pour apprendre ce que l'on vous donnera à étudier. Vous voyez le peu de progrès que vous avez fait dans la connoiſſance de la langue latine; j'appréhende que l'on vienne à s'en apercevoir & à perdre la bonne opinion que l'on a de vous.

Puiſque nous en ſommes ſur la bonne opinion, mettez vous bien avant dans l'eſprit que ce n'eſt nullément à vous à l'avoir bonne de vous-même. Ce ſentiment vous jetteroit dans une vanité qui vous rendroit odieux. Il pourroit auſſi vous donner du mépris pour les autres & vous rendre inſupportable dans le commerce de la vie.

Ce n'eſt pas tout, Monſieur, je vous avertis que vous ne viveriez pas longtems de la ſorte ſans avoir quelque démeſlé, & l'on vous fera voir, quand il en ſera tems, qu'il n'y a rien de plus pernicieux qu'une querelle. Accoutumez vous donc à vous faire des amis & à éviter dans vos diſcours tout ce qui peut ſentir la médiſance. Parlez obligeamment des jeunes ſeigneurs que vous fréquentez, & s'ils ſont

déjà en quelque réputation, ſoyez en bien aiſe & témoignez-le avec une généreuſe franchiſe. Mais auſſi, Monſieur, tachez par une louable émulation de les égaler en mérite & même de les ſurpaſſer. Gardez vous bien d'avoir un ſecret dépit de leurs bonnes qualités. Ce ſentiment ſeroit lâche & vous le devriez condamner d'abord comme indigne de votre cœur; en un mot, ce ſeroit avoir de l'envie pour leur vertu, & ſouvenez vous bien qu'il n'y a rien de plus bas ni de plus malin que l'envie. Il ne faut jamais que votre âme en ſoit ſuſceptible, ny à la cour, ny à l'armée, qui ſont les lieux où elle ne règne que trop.

Je vous parleray de cette paſſion d'une manière plus ample comme de toutes les autres dans une morale que je compoſeray pour vous; je vous feray voir que les paſſions ne ſont bonnes ou mauvaiſes, que ſelon le bon ou le mauvais uſage que nous en faiſons. Quand elles ſont bien ménagées elles nous ſont d'un ſecours conſidérable & contribuent à faire un grand homme. En effet elles nous font aller plus viſte & plus loin dans le chemin qui mène à la gloire que nous n'irions ſi nous avions l'âme indifférente & tranquille. La crainte fait une partie de notre prudence quand elle prévoit les maux dont nous ſommes menacés & qu'elle nous porte à chercher nos précautions. D'autre coté la hardieſſe contribue à la valeur, mais il faut que nous

ſoyons maitres de ces deux paſſions pour les conduire, autrement elles nous conduiſent elles-mêmes, & comme elles ſont des guides aveugles elles nous entrainent dans le précipice. La crainte exceſſive nous oſte le iugement, & la hardieſſe extraordinaire nous portant juſques à la témérité nous fait périr en étourdis dans les dangers où l'honneur ne nous obligeoit nullement de nous expoſer. Enfin, Monſieur, je ne ſaurois mieux comparer nos paſſions qu'à des chevaux qui nous ſont d'un grand ſecours pour nos voyages & pour l'armée quand nous les avons domptés & que nous en ſommes les maiſtres, & qui emportent les cavaliers qui n'ont ny la force ny l'adreſſe de les retenir : de ſorte que vous devez faire tous vos efforts pour dompter vos paſſions.

Vous êtes ſujet à la colère, excitez vous à la modérer & à devenir clément. Souvenez vous que, ſi vous venez à battre vos gens, vous vous ferez plus de tort que vous ne leur ferez de mal.

Ajoutez à ce conſeil que je vous donne, un exemple que vous aurez continuellement devant les yeux. Voyez quelle eſt la douceur de Madame la Ducheſſe. Conſidérez avec quelle honneteté elle traite toutes ſortes de perſonnes, même celles qui ſont à ſon ſervice. En un mot, Monſieur, n'oubliez rien pour modérer une paſſion dont les effets pourroient eſtre ſi dangereux dans la ſuite. La colère eſt

ſi déraiſonnable qu'il n'y a perſonne qui ne ſe repente & qui n'ait honte de s'y eſtre abandonné. Un ſage de l'antiquité eſtant irrité contre un de ſes eſclaves, « retirez-vous, lui dit-il, je vous chatierois ſi je n'eſtois en colère. » Avouons avec cet ancien que l'on ne fait rien qu'avec injuſtice lorſque l'on ſe laiſſe tranſporter à cette violente paſſion. Auſſi eſt-ce avec raiſon que les lois ont défendu aux particuliers de ſe venger des injures qu'on leur a faites, de peur que par l'impétuoſité de leur colère ils ne portaſſent trop loin leur vengeance.

En voilà aſſez pour le premier ouvrage dont je vous fais préſent. J'ajouteray ſeulement un avis très important & qui regarde tous les autres en général : c'eſt que les conſeils que l'on vous pourra donner ſeront inutiles ſi vous ne faites aucun effort pour les pratiquer. Je vous conjure donc, Monſieur, pour votre honneur, pour voſtre avancement & pour voſtre repos de vous corriger de la négligence & des diſtractions où vous tombez ſi ſouvent; prenez une forte réſolution de changer d'humeur; travaillez à réuſſir un jour à la cour & à l'armée, & jetez de bonne heure les fondemens d'un ſi louable projet. Étudiez avec plus d'application, & tous les ſoirs, après avoir examiné votre conſcience ſur les péchés que vous aurez pu commettre; conſidérez auſſi les fautes que vous aurez faites contre

les mœurs ou contre le progrès que l'on vous demande pour vos études.

Enfin, Monſieur, faites par raiſon ce que j'ay réſolu que vous faſſiez & apprenez les moyens que j'ay imaginez pour vous réduire au point où l'on vous déſire.

Comme je ne vous quitte jamais, vous jugez bien que je remarque toutes les choſes dont il eſt néceſſaire que vous vous corrigiez. Ainſi je ne vous demanderay rien d'injuſte ſi j'exige de vous que vous faſſiez votre examen tout haut devant moy. Quand vous vous accuſerez de quelque défaut conſidérable ou contre la conſcience ou contre les mœurs, je vous obligeray de ſigner de votre main, dans un petit livre, l'aveu de la faute que vous aurez commiſe & une promeſſe que vous ferez de vous en corriger. Tous les ſamedis au ſoir je vous feray lire ce petit regiſtre devant Monſeigneur, & devant Madame, afin qu'ils puiſſent voir ſi vous retombez ſouvent ou ſi vous vous corrigez & que, ſelon votre conduite, ils vous ordonnent des récompenſes ou des punitions. Mais, Monſieur, ſouvenez-vous qu'il n'y aura point de quartier pour vous ſi vous ne changez votre négligence en application, & vos emportemens en l'obéiſſance où vous devez eſtre. Ne differez pas d'un moment un changement ſi heureux. Choiſiſſez ou d'eſtre châtié & enfermé dans un collége, ou d'avoir chez vous toutes les

choſes que vous pourrez ſouhaiter raiſonnablement. Je penſe que vous ne balancerez pas à prendre le dernier party. Il faut donc que vous travailliez à ſatisfaire Monſeigneur & Madame. Ce qu'ils prétendent de vous n'eſt que pour votre avantage. Ils veulent que vous deveniez un des plus honnêtes hommes, des plus polis & des plus habiles qui ſoient entrez à la cour depuis long-tems.

Je vous connois aſſez, Monſieur, pour vous répondre que vous pouvez vous rendre tel qu'ils ſouhaitent, vous n'avez pour leur donner cette joye qu'à ſuivre exactement leurs ſentimens & les miens.

FIN.

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

LETTRE

D'ANDRÉ THEVET A RONET

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

LETTRE

D'ANDRÉ THEVET A RONET

AVOCAT AU PARLEMENT

AU SUJET DE SES VIES DES HOMMES ILLUSTRES ET DU PORTRAIT DE LOUIS DE LA TRÉMOILLE

(Tirée des archives de M. le duc de la Trémoille)

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

—

M DCCC LXXVI

LETTRE

D'ANDRÉ THEVET A RONET (1)

AVOCAT AU PARLEMENT.

24 avril 1584.

MONSIEUR, il y a long tems qu'eſtes adverty du procès que j'ay eu contre Monſieur Goguet & mad.lle ſa femme. Je

---

(1) L'original de la lettre ſuivante fait partie des riches archives de notre collègue M. le duc de la Trémouille, qui nous en a donné une copie pour la reproduire. Elle eſt fort intéreſſante, en ce qu'elle prouve le ſoin que Thevet apportoit à obtenir de la reſſemblance dans les portraits de ſon ouvrage intitulé : *Les Vrais pourtraits & vies des hommes illuſtres*. — Paris, Ve Kervert, 1584. 2 vol. in-folio.

vous ay envoyé les deux ſentences avec l'exécutoire pour la faire contraindre & recevoir les deniers y mentionnez qui ſont cinquante eſcuz d'une part & trente huit eſcus ou au tant d'autre monnoye qui aura cours à Paris, vous donnant de ce faire plein pouvoir & authorité comme à un de mes grands amys. Son procureur avoit promis à monſieur Salle, mon procureur, de me faire ſatisfaire. Puis que je vois qu'ilz n'en tiennent compte, je ſuis contrainct vous ſupplier me faire payer. Pour revenche où ſauray moyen vous faire ſervice, pourrez diſpoſer de moy comme de celuy qui vous eſt tres affectionné.

Au reſte vous ſçavez que j'ay fait tailler en cuivre par deuz fois le pourtrait de feu Monſieur de la Trémouille qui mourut à Pavie. D'autant que le premier n'eſtoit bien faict, la royne mère m'en a donné un qui luy retiroit mieux : qui m'a eſté double couſt. Je vous prie d'intercéder pour moy envers Madame de laquelle j'ay fait mention tant en l'hiſtoire de monſeigneur le conneſtable ſon père, que dudict ſeigneur de la Trémouille. Il n'y a grand ſeigneur en ce royaume qui ne m'ait recogneu de quelque honeſteté, comme auſſy je leur dreſſe un tombeau qui éterniſe leur renom à tout jamais. Vous ſçavez que c'eſt à voſtre prière & ſolicitation que je me ſuis mis en telz frais. En ceſt endroit je prie Dieu, Monſieur, qu'il vous doint, en ſanté,

longue & heureuſe vie. De Paris, ce 28 d'avril 1584.

Voſtre ancien amy à vous ſervir & obéir.

ANDRÉ THEVET.

J'eſpère que mon hiſtoire des hommes illuſtres ſera achevée dans un mois & demy, & l'euſt eſté ſi le papier n'euſt manqué.

A Monſieur,

Monſieur Ronet, advocat en la cour de Parlement, eſtant de préſent

à Touars.

LETTRES FRANÇOISES

DE

J. A. DE THOU

UNE partie conſidérable des lettres de Jacques-Auguſte de Thou ont été déjà publiées, les unes à la ſuite de la traduction de l'*Hiſtoire univerſelle*, les autres parmi les lettres latines & françoiſes adreſſées ſoit à Iſaac Caſaubon, ſoit à Joſeph-Juſte Scaliger. Il en reſte pour le moins un auſſi grand nombre, juſqu'à préſent inédites, & que notre regretté collègue, M. Le Roux de Lincy, avoit recueillies dans les bibliothèques publiques & dans les collections particulières de France, d'Angleterre & d'Italie, avec la ferme intention de les mettre à la diſpoſition de notre Société. La partie de

ces lettres qui touche excluſivement aux événements politiques du temps, offre aſſurément un véritable intérêt; de Thou s'y montre, comme dans ſa grande Hiſtoire, animé des ſentiments les plus élevés, les plus clairvoyants, les plus patriotiques. Il y rappelle au grand Henry lui-même & plus librement encore à la reine Marie de Médicis, au prince de Condé, aux la Trémoille & aux Bouillon, ce que la France avoit droit d'attendre d'eux, ce qu'ils avoient à tenter dans l'intérêt de la paix publique. Il ne ſe montre pas inſenſible à l'injuſte oubli dans lequel on l'a trop longtemps laiſſé; il ſouffre ſurtout de l'indifférence de ceux qu'il eſtimoit ſes amis; mais enfin il eſt aiſé de voir que le goût paſſionné qu'il eut toujours pour les bons & beaux livres le conſoloient facilement de la négligence & de la paſſagère ingratitude des conſeillers du Roi. Nous pourrons un jour mettre en lumière ces documents que

recommandent le nom & la haute poſition de l'auteur : aujourd'hui nous nous bornons à choiſir, dans la précieuſe moiſſon recueillie par M. Le Roux de Lincy, les lettres qui ſe rapportent à nos goûts de prédilection, & qui juſtifient encore le choix que nous avons fait de Jacques-Auguſte de Thou pour le patron de notre Société.

Toujours préoccupé du deſir d'ajouter aux richeſſes de ſon cabinet, de Thou entretenoit à Rome, à Leyde & dans nos provinces une correſpondance active dont le but étoit l'acquiſition de bons livres, dans leur meilleure condition. Nous le verrons réveiller le zèle de ſes amis, les remercier de ce qu'ils ont trouvé, les encourager à ne perdre aucune occaſion de faire d'autres découvertes. Il tient d'abord aux bons ouvrages ; mais à défaut d'impreſſions correctes & d'éditions ſatisfaiſantes, il ſe réſigne aux

moins fautives. S'il apprend que de nouvelles impreſſions s'en préparent, il a ſoin d'en demander des exemplaires de choix, ſur le plus beau papier. Dans ſes lettres à Caſaubon & aux frères du Puy, il aborde d'ordinaire un point d'hiſtoire & de littérature, & ſouvent il ajoute aux lumières que nous avions déjà ſur les éléments & la compoſition de la célèbre bibliothèque qu'il avoit formée.

C'eſt donc uniquement cette partie inédite de la correſpondance de J. A. de Thou que nous publions aujourd'hui. Les premières lettres qu'on trouvera ici avoient été déjà miſes en état d'être livrées à l'impreſſion; elles avoient été curieuſement annotées par M. de Lincy : & l'on reconnoîtra, à la ſuite de celles qui ſont adreſſées au ſavant Pierre Pithou, le travail preſque excluſif de notre judicieux collègue.

Quant aux autres, adreſſées à Claude du Puy & à Caſaubon, M. de Lincy

n'avoit pas encore eu le temps d'en éclairer le texte comme il avoit fait pour les autres : j'ai dû ſuppléer à ce qu'il eût aſſurément mieux fait. Ces dernières lettres exigeoient auſſi des recherches aſſez variées, & je crains bien qu'on n'ait à regretter de ne pas les trouver ici accompagnées de tous les éclairciſſements deſirables : de Thou nomme plus d'un livre & plus d'un auteur que de plus ſavants ou de plus heureux ſauront mieux reconnoître, & je ne puis que réclamer, en raiſon du peu que j'ai fait, l'indulgence de mes chers & honorés collègues, pour tout ce qui reſteroit encore à faire.

P. P.

LETTRES FRANÇOISES

DE J. A. DE THOU

I

A MONSIEUR, MONSIEUR PITHOU, SEIGNEUR DE SAVOYE, PROCUREUR GENERAL DU ROY EN LA CHAMBRE DE LA JUSTICE ESTABLIE PAR SA MAJESTÉ EN GUYENNE (1).

Monſieur, ayant eſté prié icy (2) d'eſcrire quelque lettre de recommendation en faveur de celui qui vous rendra la préſente, j'ai penſé que c'eſtoit addreſſe (3) pour vous pouvoir eſcrire & me refraiſchir en voſtre ſouvenance; auſſi pour vous teſmoingner une heureuſe rencontre que j'ai eu en ceſte ville, (c'eſt) d'avoir eu non-ſeulement ce bien de baiſer les mains à Monſieur de Chaſtillon (4), 4 octobre 1582.

3 octobre 1582. ſeigneur d'honneur & vertu, & fils, à dire en un mot, de feu monſieur l'Admiral; mais auſſi d'avoir veu une carte tres-exacte de tout le Languedoc & provinces circonvoiſines, laquelle il faict lui-meſme; y gardant les hauteurs & diſtances géométriques, comme il eſt tres-verſé en ces ſciences; mentionna[n]t auſſi non-ſeulement les villes & chaſteaux, mais auſſi tous les villages & paſſages. Il m'a promis de ſa grace m'en donner une, quand il l'aura miſe du tout au net. J'eſtime fort ce préſent & n'en fauldrai à ſolliciter & importuner, en ſorte qu'il s'en ſouviendra. J'ai penſé que ſeriés bien aiſe de ceſte rencontre (5), pour eſtre le ſubject de la préſente. Je vous baize les mains, & à Madamoiſelle (6), & à Meſſieurs de Boiſiſe & du Pui (7); ſuppliant le créateur, Monſieur, vous avoir toujours en ſa ſainte garde. De Montpellier. Ce IIII. oct. 1582.

Voſtre humble & affectionné ſerviteur. — A la haſte.

A. DE THOU.

(*British Muſeum*. Londres.)

---

(1) Cette Chambre de juſtice, formée vers la fin de l'année 1581, en exécution de l'article 11 de la Conférence de Fleix, devoit remplacer la Chambre mi-partie établie à Agen pour connoître des cauſes des Proteſtants. Elle fut compoſée de membres du Parlement, ſous la préſidence de Pierre Séguier. De Thou, alors conſeiller-clerc, en faiſoit partie, ainſi que les autres conſeillers, Claude

du Puy, Adrien du Drac, Jean de Thumery, & Michel Hurault de l'Hoſpital; Pierre Pithou & Antoine Loiſel, le premier, procureur général, le ſecond, avocat du Roi. L'ouverture avoit eu lieu dans le couvent des Dominicains de Bordeaux, le 26 janvier 1582. La Chambre ſe tranſporta enſuite à Agen (4 octobre), puis à Périgueux (15 juillet 1583), & finalement à Saintes le 24 février de l'année 1584, la dernière de ſon exiſtence.

(2) A Montpellier. — De Thou avoit quitté la Chambre de juſtice peu de temps avant la fin de la ſeſſion tenue à Bordeaux. Son beau-frère, Achille de Harlay, ſe trouvant alors à Clermont en Auvergne, il réſolut d'aller lui faire une viſite avant de regagner Paris, & il profita de l'occaſion pour s'arrêter dans pluſieurs villes du Midi. (Voyez les *Mémoires* de ſa vie, livre II.)

(3) Occaſion favorable.

(4) François de Coligny, né le 28 avril 1557, mort en 1591. Après la Saint-Barthélemy il s'étoit réfugié à Genève, puis à Bâle juſqu'à la paix éphémère de 1580. La mémoire de l'amiral de Coligny, ſon père, fut en ce temps-là réhabilitée & ſes biens lui furent rendus. Il s'attacha au ſervice de Henri IV, fut gouverneur de Rouergue, colonel général de l'infanterie, amiral de Guienne. De Thou a parlé de lui pluſieurs fois dans ſon *Hiſtoire*, livre CII; il mentionne ſa mort, arrivée au château de Châtillon-ſur-Loing, à la ſuite d'une fièvre pernicieuſe. Il joignoit, dit-il, à beaucoup de politeſſe une connoiſſance parfaite de l'art militaire & des mathématiques. Il étoit même très-habile machiniſte. (*Hiſtoire*, livre CII.) Nous n'avons vu nulle part ailleurs la mention de cette belle carte du Languedoc : peut-être n'aura-t-elle pas été gravée.

(5) Apparemment de la rencontre de celui qui remettra la lettre, & qui n'y eſt pas autrement recommandé.

(6) Catherine Palluau, fille de Jean Palluau, ſecrétaire du Roi & conſeiller en l'Hôtel de Ville de Paris, mariée à P. Pithou. (Groſley, *Vie de P. Pithou*, tome I, p. 179.)

(7) M. de Thumery de Boiſſiſe, conſeiller au Parlement de Paris, & alors commiſſaire à la Chambre de juſtice établie en Guienne. — Claude du Puy, auſſi conſeiller au Parlement & commiſſaire en la même Chambre, père de Chriſtophe, de Pierre & de Jacques du Puy.

II

AU MÊME (1).

25 octobre 1582. Monſieur, j'ai enfin gangné Clairmont (2), où je ne ſéjournerai que pour rafraiſchir mes chevaus; & ne faudrai, ſitoſt que j'aurai parlé à Monſieur de Villeroy (3), vous eſcrire plus au long, ſuivant ce que vous ai promis. J'ai ici veu M. Molé, avec lequel deviſant, nous ſommes tombés ſur le meſme diſcours que nous eſtions, quand je pri congé de vous à Moiſac (4), de la crainte qu'il y avoit à la longue que les choſes n'allaſſent ſi bien, & que la fin ne reſpondit au commencement. Et m'en ouvrit ledit ſieur Molé le propos, à l'occaſion des ſucceſſeurs qui ſont déſignés: & comme il ſçait tres-bien juger de telles choſes, & d'aillieurs ſçait l'humeur du païs, me dict, pour réſolution, qu'il eſtoit à deſirer que par quelque honneſte moien vous fuſſiés licenciés, laiſſant le doux en bouche (5) à ceux du païs. A quoy de lui-meſme il m'a promis trouver moien, pour [que] ſous main & ſans que l'on

s'en aperçoive, cela ſe puiſſe faire bien toſt. 25 octobre 1582.
Je ſçaurai plus particulierement quel chemin honeſte il s'y pourra tenir. Vous le connoiſſés trop mieus que moi, homme prudent & entendu, & jalous de l'honneur de ſon ordre. Je ne vous en diray rien davantage pour ceſte heure, attendant la commodité de vous en pouvoir eſcrire plus au long quand je ſerai arrivé au giſte. Cependant je vous baizerai tres-affectueuſement les mains & à Madamoiſelle & à Meſſieurs de Boiſiſe & du Pui, & à ma couſine, à laquelle je ſouhaite heureuſe délivrance(6), ſuppliant le Créateur, Monſieur, vous avoir tousjours en ſa ſainte garde. De Clairmont, ce xxv octobre.

Votre tres-affectionné à vous faire ſervice,

De Thou (7).

---

(1) L'adreſſe manque à cette lettre; mais on ne peut guère douter qu'elle ne ſoit adreſſée à P. Pithou; il ſuffit, pour s'en convaincre, de la rapprocher de la lettre V^e^ qui porte expreſſément ſon adreſſe, & où il eſt fait mention de la converſation intime mentionnée ici.

(2) Parti de Montpellier, où il ſe trouvoit le 4 octobre, comme on le voit par la date de la précédente lettre, de Thou, après avoir viſité les principales villes de la Provence & du Comtat, ſe rendit à Clermont où ſon beau-frère, Achille de Harlay, & pluſieurs conſeillers au Parlement, entre autres Éd. Molé & Nic. Brulart, tenoient pour la première fois les Grands Jours. (*Mémoires* ſur la vie de Jacq.-Aug. de Thou, livre II.) Juſque-là les Grands Jours d'Auvergne s'étoient tenus à Montferrand ou à Riom.

(3) Nicolas de Neufville, ſeigneur de Villeroy, miniſtre d'État, né en 1543, mort en décembre 1617. Il avoit été chargé par Henri III d'importantes négociations dans le Midi : l'une en 1577, pour la paix qui fut conclue avec le roi de Navarre ; l'autre en 1580, à la Conférence de Fleix en Périgord, où furent arrêtés pluſieurs articles concernant les Proteſtants. (Voyez ſes *Mémoires d'Eſtat*.)

(4) Ville de Languedoc (Tarn-&-Garonne).

(5) Les laiſſant ſur la bonne bouche.

(6) La perſonne que de Thou déſigne ainſi eſt ſans aucun doute Claude Sanguin, femme de M. du Puy, qui étoit en effet ſa couſine germaine. Elle accoucha le 27 novembre ſuivant de Pierre du Puy, qui eut pour parrain le préſident de la Chambre de juſtice, Pierre Seguier.

(7) Toutes les lettres dont on ne rappelle pas la provenance ſont tirées de la Bibliothèque nationale, Fonds ou collection du Puy.

III

A MONSIEUR, MONSIEUR PITHOU, SEIGNEUR DE SÇAVOYE, PROCUREUR GENERAL DU ROY EN SA CHAMBRE ESTABLIE PAR SA MAJESTÉ EN GUYENNE (1).

20 novemb. 1582. Monſieur, j'ai, depuis vous avoir jà eſcrit pluſieurs fois ſur le chemin (2), reçeu deus lettres de vous, l'une du XXVI d'octobre, l'aultre du VII novembre, par les mains de Haut : auſquelles je ſuis infiniment marri que je ne puis faire plus particuliere reſponſe. Je crois que vous aurés desjà ſceu la triſte occaſion qui m'a tellement eſtonné, comme ſi un eſclat de

tonnerre m'euſt frappé (3) : *Adeo hæc inopinata* 20 novemb. 1582.
& improviſa mors accidit mihi. Et qui eſt le comble du malheur, eſtant abſent; affin que perdant la perſonne & les moïens enſemble, (car en lui ſeul giſoient toutes mes eſpérances), le regret de la perte en fuſt plus grande. Toutesfois, en mon particulier, j'eſtime la perte de la perſonne ſi grande, que d'avoir perdu le reſte en conſequence me ſemble une bien petite perte. Cependant je demeure ici un miſerable reſte de ce qui fuſt naguères beaucoup, & comme une petite planche d'un bien grand vaiſſeau. L'importunité & avidité deſmeſurée d'un homme obligé à noſtre maiſon & à la mémoire du deffunct a oſté le moien au Roy, en l'abſence de monſieur mon oncle & de moi, de pouvoir reconnoiſtre les ſervices de trente ans d'un homme qui n'en euſt jamais de ſon vivant aucune marque. Voilà où nous en ſommes. Quant à moi, je m'arme contre ceſte indignité d'un meſpris & deſdain de celui qui nous a ſi laſchement couru ſus (4), n'en ayant jamais faict inſtance ni pourſuitte au contraire, ni parlé ou faict parler par aucun. *Malo virtutes quam virtutum præmia.* Je ſuis deliberé de me retirer, & au lieu de me plaindre, qui ſeroit *pars ignaviæ* (5), ou de demander recompenſe, j'ai demandé permiſſion de me deffaire de mon office (6). A quoi le deſpit ne m'a tant tranſporté qu'une meure deliberation que j'ai faict en moi meſmes

20 novemb. 1582. de me retirer & vivre pour moi, comme feu monſeigneur mon pere a veſcu pour le public. Une choſe me conſole en ceſt accident, que il ayt pleu à S. M. nommer à ceſte grande charge monſieur le preſident de Harlai (7), mon beau-frere, & que *abſentis habita ſit ratio* (8). J'eſpere ſous lui & repos & ſupport, qui me fait confirmer d'avantage en ma réſolution. Je crain de vous ennuier de ce faſcheus diſcours, baſti ſelon que l'eſtat des affaires preſentes le peut permettre. Je vous ſupplie que ce que vous pourrés faire par delà pour honorer la mémoire du deffunct, & vous & vos amis, de le m'envoier. Si M. Campagne (9) eſt par delà, je vous prie le mettre en beſongne. Je baiſe les mains à monſieur l'advocat Loiſel (10), & le prie me vouloir aſſiſter en ce dernier office de piété. Je baize auſſi les mains à meſſieurs de Boiſiſe & du Pui; auſſi à monſieur du Drac (11) & du Fay (12). Je vous ſupplie m'excuſer envers eus, de ce que je ne leur eſcri, & qu'ils conſiderent l'affliction preſente qui à peine me donne le moyen de pouvoir achever la preſente. Adieu, monſieur & frere. De Paris, ce xx novembre 1582.

Voſtre affectionné ſerviteur,

A. DE THOU.

Je vous ſupplie auſſi faire mes excuſes &

recommendations à monſieur le Preſident (13). 20 novemb. 1582.
M. Godard (14) eſt parti pour aller en voſtre compagnie. Enfin *non erit ea dens navis* (15) : chaſſé que j'aurai le nuage de ceſte triſteſſe, je vous ferai plus particuliere reſponſe. Cependant je reconnois (16) que *præter morem* vous me faictes ce bien de m'eſcrire de vos nouvelles. »

(Londres. *British Muſeum.*)

---

(1) A Agen. — (2) En revenant à Paris.

(3) Chriſtophe de Thou, ſon père, premier préſident au Parlement, étoit mort le 1er novembre 1582, à l'âge de 74 ans. Jacques-Auguſte n'apprit cet événement qu'en arrivant à Paris, quinze jours plus tard, & ne put même aſſiſter aux obſèques. Il ſemble qu'on avoit tenu à ne pas l'informer à temps du malheur qui le frappoit.

(4) Il ſemble entendre ici le garde des ſceaux, Philippe Hurault de Cheverny, lequel ambitionnoit la ſucceſſion du chancelier Birague qu'il obtint bientôt après.

(5) Acte de lâcheté.

(6) Il ne donna pas ſuite à cette première réſolution : mais, en avril 1584, il permuta avec Guillaume du Vair, alors maître des requêtes, & qui devint ainſi conſeiller au Parlement. (*Mémoires*, livre III.)

(7) Achille de Harlay, dont M. de Thou avoit épouſé la ſœur, Catherine de Harlay. Il étoit né le 7 mars 1536; fut conſeiller au Parlement à 22 ans, préſident à mortier après ſon père, Chriſtophe de H., en 1577, & premier préſident après Chriſtophe de Thou. Il mourut le 26 octobre 1616.

(8) Comme s'il eût dit : « & qu'il n'y ait pas eu d'autre cauſe que mon abſence de l'oubli dont je ſuis victime. »

(9) Pierre de Campagne ou mieux Campagno, originaire de Périgueux & ami d'Élie Vinet, alors recteur

au collége de Bordeaux. Il a consacré au monument littéraire érigé en l'honneur de Christophe de Thou, une pièce de vers latins qu'il signe : *Petrus Campanus Petrocor.*

(10) Antoine Loisel, un des avocats de Paris les plus connus du seizième siècle, né à Beauvais en 1536, mort en 1617. Il a composé entre autres ouvrages : *Pasquier, ou Dialogue des avocats au Parlement de Paris; Divers opuscules tirés des Mémoires de M. Antoine Loisel, advocat en Parlement, &c.; le tout recueilli & mis nouvellement en lumiere par M. Claude Joly, cy-devant advocat en Parlement, & à présent chanoine en l'Église de Paris, petit-fils de M. Antoine Loisel*, Paris, 1652, *in*-4°. Loisel étoit alors avocat du Roi en la Chambre de justice établie en Guienne.

(11) Les Drac étoient une ancienne famille de parlementaires. Jean du Drac fut premier président au Parlement de Paris en 1410 & mourut en 1413. Celui dont il est ici question est Adrien du Drac, seigneur de Mareuil-sur-Ay, conseiller au Parlement de Paris depuis 1569, & qui faisoit partie de la Chambre de justice établie en Guienne. Il avoit épousé Marie le Prevost, dont il eut deux fils & quatre filles. (Blanchard, *Éloges des premiers Présidens du Parlement de Paris.* Paris, 1645, in-fol., p. 42.)

(12) C'est Michel Hurault de l'Hospital, seigneur de Bellesbat & du Fay, conseiller-clerc au Parlement de Paris, & alors l'un des commissaires de la Chambre de justice, à Agen. Il étoit petit-fils de l'illustre chancelier de l'Hospital, qui lui légua sa bibliothèque. Il mourut en 1592. (Voyez aussi lettre V, note 4.)

(13) Pierre Seguier, seigneur de Sorel, président au Parlement de Paris, & alors à la tête de la Chambre de justice; mort en 1602.

(14) *M. Godart.* — François Godart, reçu conseiller au Parlement de Paris en 1580. Il avoit été nommé pour remplacer de Thou à la Chambre de justice. (De Thou, *Mémoires*, livre II.)

(15) Cela n'arrêtera pas ma barque. Il semble que de

Thou entende ici rappeler le vers de Virgile, *Énéide*, VI, v. 5, qui préſenteroit pourtant un autre ſens :

Tum dente tenaci
Anchora fundabat naves....

(16) C'eſt-à-dire : je ſuis reconnoiſſant.

IV

AU MÊME.

Monſieur, j'ay receu deus de vos lettres, l'une du VII & l'aultre du XXIIII du paſſé, à deus jours près l'une de l'aultre ; qui ſera cauſe que je ferai reſponſe à toutes les deus par ceſte ſeule. Je ne puis aſſés vous remercier de la ſouvenance & ſoing qu'il vous plaiſt avoir de moy & de la conſolation & compaſſion qu'apportés à mon affliction, reconoiſſant en cela voſtre bonne affection, de laquelle j'ay tousjours faict eſtat par le paſſé, & de laquelle maintenant je fais preuve au beſoin, & lorſque un chaſcun m'abandonne. Ceus qu'il vous plaiſt m'eſcrire n'avoir poinct default(1) ni de moyen ni de bonne volonté, n'ont grande ſouvenance de moy ; je croi, par aventure, pour ce que je ne leur aȳ eſcrit. Mais je les ſupplie de croire que ſi Dieu leur avoit envoié une ſi grande, ſoudaine & ineſperée affliction, je n'euſſe attendu qu'ils m'euſſent 15 janvier 1583.

15 janvier 1583. eſcrit les premiers pour m'acquitter de ce devoir d'humanité (2). Je pren tout en patience; & n'eſt par cholere ou deſpit que j'ay pris la réſolution dont je vous ai eſcrit, ains par néceſſité : car l'advennement de ceus dont m'eſcrivés ne m'a rien apporté du tout, ſinon un extreſme regret de m'eſtre, à la ſuaſion de beaucoup, promis quelque choſe de leur bonne volonté. Car l'un (3), pour n'eſtre importun après avoir reçeu un ſi grand bienfaict, l'aultre de peur de perdre ſon eſperance & que cela luy ſoit lieu, comme on parle icy, m'ont du tout laſchement abandonné; & vous puis dire privement qu'après ceſte grande démonſtration de deuil exterieur, il n'eſt non plus de mémoire des ſervices du deffunct que s'il n'avoit jamais eſté, ou qu'il y euſt cinquante ans qu'il fuſt mort. Ce que je vous eſcris plus pour reſpondre à la voſtre que pour vous faire part de mes faſcheries & vous en faſchiés vous-mêmes; car de ma part je ſuis fort réſolu de contemner ceus qui me contemnent, & avoir recours à la vertu qui eſt contente de ſoi meſmes & en ſoi meſmes, non tant par néceſſité que pour, par ce moien, me delivrer de la priſon & cheſnes de l'ambition, & n'eſtre contrainct de valeter (4) les vendeurs de fumée. Voilà des fruicts de ma philoſophie. Pour reſponſe à voſtre ſeconde, je vous remercie treshumblement de la peine qu'il vous a pleu prendre vous-meſmes de mettre la main à la

plume ; eſtimant ce peu qui m'eſt beaucoup de vous & portant voſtre nom. J'eſpere à voſtre exemple & par voſtre priere en avoir encore de voſtre cartier : ſurtout je ſerois infiniment aiſe ſi le bonhomme (5) vouloit eſchauffer ſa veine ſur ce ſubject, je vous ſupplie l'en faire encore ſolliciter. J'avois penſé en moy-meſmes de l'en faire ſupplier, en quoi je connois la ſouvenance & l'affection que me portés conquiſe à meſme fin. Je vous ſupplie auſſy entretenir Monſieur du Drac, & ſurtout preſſés Monſieur Campagne. Si vous aviés quelqu'adreſſe à Monſieur de Bartas (6), auteur de *la Semaine*, il ſeroit bon de l'en prier. Je vous ſupplie m'excuſer ſi librement, connoiſſant vos grandes affaires, & le ſoing & diligence qu'y apportés, dont vous ne faictes ſonner les cloches comme beaucoup d'aultres, je vous importune néanmoins, & diſpoſe ſi hardiment de vos bonnes œuvres. L'affection en cela me tranſporte, & me faict paſſer les limites de diſcretion. Commandés-moy en aultre choſe & je vous feray ſervice d'auſſy bon cœur que je ſupplie le Créateur, après vous avoir baiſé les mains & à Madamoiſelle voſtre femme & à Madamoiſelle du Puy ma couſine, Monſieur, qu'il vous ait tousjours en ſa ſaincte garde. De Paris ce xv janvier 1583. 15 janvier 1583.

Voſtre tres-humble & affectionné

De Thou.

15 janvier 1583. Si Monſieur du Fay voit la preſente, il y trouvera mes humbles recommendations à ſes bonnes graces. Monſieur de Pybrac a eu une défaillance ſoudaine, il a été ramené du Palais à ſa maiſon malade. L'on eſpere bien de ſa gueriſon.

---

(1) Ceux que vous me dites ne manquer ni de moyen, ni de bonne volonté.

(2) De qui de Thou veut-il parler? — Bien probablement de Claude du Puy & de M. de Boiſſiſe, reſtés à Agen. Il eſt remarquable qu'il ne les nomme pas dans cette lettre, contre ſon habitude, bien qu'il nomme Mlle du Puy. Au reſte, ce nuage dans leur amitié dura peu, comme on le verra dans les lettres ſuivantes.

(3) *Car l'un*, &c. — Il n'y a guère à s'y méprendre : le premier de ceux qu'il déſigne ici eſt bien ſon beau-frère Achille de Harlay, récemment nommé premier préſident; & l'autre, qui *a peur de perdre ſon eſperance*, c'eſt le garde des ſceaux Cheverny, ſon autre beau-frère, qui aſpiroit à devenir chancelier & le devint en effet, cette année même, à la mort du cardinal de Birague. Au reſte, le reſſentiment de de Thou ne fut pas long. Dès l'année ſuivante, il dédia au chancelier de Cheverny ſon poëme de l'*Hieracoſophion*, & l'on voit, dans ſes *Mémoires* (livre III) les plus cordiales relations régner entre eux. Il ſemble auſſi avoir vécu depuis lors dans une grande intimité avec Achille de Harlay. C'eſt de l'hôtel de celui-ci qu'eſt daté ſon teſtament.

(4) Faire le valet auprès de ces vendeurs.... De Thou, à la mort de ſon père, éprouva de grandes déceptions, & il en reſſentit une vive amertume. Ses *Mémoires* ſur ce point ſont abſolument ſilencieux; mais ſes lettres en diſent aſſez ſur le motif de ſes griefs. Juſque-là conſeiller-clerc au Parlement & deſtiné à l'Égliſe, la mort

d'un frère aîné lui faiſoit une loi de céder au déſir de ſa famille en ſe mariant, il lui falloit d'abord quitter cette charge, dont il eſpéroit un équivalent, la mort de Chriſtophe de Thou & le mouvement qu'elle amena dans le Parlement offrant une occaſion naturelle de reconnoître dans le fils les ſervices du père.

(5) Apparemment Ronſard, mort à deux années de là.

(6) Guillaume de Saluſte du Bartas, né près d'Auch, en 1544, fut attaché à la cour du roi de Navarre & ſe diſtingua à la fois comme militaire, comme négociateur & comme poëte (de Thou, *Hiſtoire*, livre XCIX). Il mourut en 1590, des ſuites de bleſſures mal guéries. Le poëme de *la Semaine*, ſon œuvre principale, avoit paru en 1578, ſinon antérieurement. Le *Tombeau* de Chriſtophe de Thou contient une petite pièce de lui.

V

AU MÊME (1).

Monſieur, depuis vous avoir eſcript trois fois, j'ai receu une lettre de vous, par laquelle j'ai conneu que n'aviés encores receu les miennes. Toutesfois je croi que maintenant les aurés reçeues. Je vous baize tres-humblement les mains du ſoing d'ont avés uſé en ma faveur, à ramaſſer ce qu'avés peu pour honorer la mémoire de feu mon père : mais je crain que je n'aie tout reçeu. Seullement 13 febvrier 1583.

13 febvrier 1583. ſont venues entre mes mains les voſtres, ceus de monſieur Loiſel, auquel je dirai en paſſant que Monſieur de Cheverni eſcrit pour ce qu'il ſcait & ceus de Monſieur Campagne. J'attendois quelque choſe du bon homme (2) dont m'aviés donné eſperance; toutesfois ce ſera, s'il eſt poſſible. J'attens ceus de monſieur de la Scala (3) qui m'a dernierement eſcrit d'Aix, où il eſt maintenant. Il a envoié ſon huictieſme livre *de Emendatione temporum;* je penſe que tout ſera imprimé à ceſte mi-careſme (4), ce ſera un grand œuvre & dont les doctes ont conceu grande expectation. Et desjà par ce qui eſt imprimé connoiſſent qu'il ſurmontera leur eſperance. Les nouvelles de Flandres (5) ont fort troublé ceſte court : l'on a eſté long temps ſans en avoir certitude; & meſmes maintenant que l'on ſçait au vray ce qui s'eſt paſſé, l'on taſche le plus qu'on peut à obſcurcir & deguiſer le tout. Il y va fort de noſtre reputation & du nom françois. Le pis que j'y voi eſt que, après une telle perte, l'on dict que c'eſt noſtre faulte ; ce que je vous eſcri à mon grand regret. Mauvais conſeil precipite ſouvent & renverſe les belles fortunes & entrepriſes. Touchant les derniers propos de Moiſac (6), je croy que l'armée de monſieur de Leſignen vous aura porté quelque eſperance; car voſtre ſéance eſtant à Perigueus (7), vous eſtes ſur le chemin de voſtre retour. Toutesfois je croy que

l'on attendera la réſolution du roy de Na- 13 febvrier 1583.
varre que l'on attend ici, & crain que l'on ne veuille attendre le temps de la reddition des villes. Si cela n'eſt, je croy que vous debvés de brief attendre voſtre retour. Je vous baize humblement les mains, & à Meſſieurs de Boiſiſe & du Pui, & ſupplie le créateur, Monſieur, vous avoir tousjours en ſa ſainte garde.

Voſtre humble & affectionné ſerviteur.

De Paris, à la haſte, ce XIII febvrier 1583.

J.-A. DE THOU.

(Londres. *British Muſeum.*)

---

(1) L'adreſſe manque. Sur le manuſcrit a été appoſée la note ſuivante : *à Mr S. Marthe;* indication qui doit être erronée. Celui à qui elle eſt adreſſée faiſoit évidemment partie, avec MM. de Boiſſiſe & du Puy, de la Chambre de juſtice d'Agen; ſon retour dépendoit du ſort ultérieur de cette Chambre; de Thou avoit eu avec lui un entretien à Moiſſac. Or, rien de tout cela ne ſauroit convenir à Sainte-Marthe, qui étoit tréſorier du Roi en Poitou & demeuroit à Poitiers; même en ſuppoſant, ce dont on ne voit pas trace, qu'il ait fait alors un ſéjour momentané à Agen. Toutes ces circonſtances indiquent au contraire d'une manière certaine P. Pithou, dont le retour étoit ſi déſiré. Il faut ſurtout rapprocher les *derniers propos de Moiſſac*, dont il eſt ici queſtion, des *ſouhaits de Moiſſac*, qu'on trouve dans une lettre précédente. De Thou nous apprend d'ailleurs dans ſes *Mémoires* (livre II) que ſa liaiſon avec Sainte-Marthe, peu intime au moins juſqu'alors, ſe renouvela à l'occaſion des vers que lui envoya Sainte-Marthe un peu plus tard, pour le *Tombeau* de Chriſtophe de Thou.

(2) Ronſard.

(3) Le célèbre Joſeph Scaliger, que ſes contemporains nommoient plus régulièrement en françois de l'Eſcalle, & en italien *della Scala*.

(4) L'impreſſion en fut terminée le 1^er^ août. L'ouvrage, dédié au premier préſident Achille de Harlay, beau-frère de de Thou, mit le comble à la renommée de Joſeph Scaliger, &, quelles que ſoient les erreurs qu'on y ait pu relever, il a toujours ce mérite inſigne d'avoir poſé les véritables principes de la chronologie. Voici le titre exact de la première édition : *Joſephi Scaligeri Iul. Cæſaris F. opus novum de emendatione temporum in octo libros tributum*. Lutetiæ, apud Mamert Patiſſonium, 1583, in-fol. L'auteur en a donné lui-même une ſeconde édition, corrigée & augmentée (Leyde, 1598, in-fol). Une troiſième édition préparée, de nouveau améliorée & augmentée par lui, fut publiée après ſa mort (Genève, 1609, in-fol.). C'eſt la plus recherchée. Elle a été réimprimée à Cologne, 1629, in-fol.

(5) Il s'agit de l'entrepriſe déſaſtreuſe du duc d'Alençon (alors duc de Brabant) contre les villes de Flandres. Ce prince, mal aſſuré de l'attachement des populations flamandes, avoit tenté de ſe rendre maître par ſurpriſe des principales places du pays. Il avoit réuſſi à Dunkerque, à Aloſt, &c. Ailleurs il avoit échoué & particulièrement à Anvers.

(6) Voyez lettre II.

(7) La Chambre de juſtice, qui ſiégeoit alors à Agen, devoit dans quelques mois ſe tranſporter à Périgueux.

VI

AU MÊME.

Monſieur, vous m'excuſerés, ſi plus toſt je n'en (*ſic*) vous ai eſcrit. J'ai tousjours attendu la commodité, juſques à ce que l'occaſion du preſent porteur s'eſt preſentée, à laquelle je n'ai voulu faillir, pour vous ſupplier me vouloir tousjours continuer en vos bonnes graces & me faire ceſt honneur de m'eſcrire. Je vous envoie un petit diſcours du Trouble d'Anvers (1), lequel j'ai tranſcrit à la haſte ſur une copie fort mal eſcrite, come vous pourrés trop mieus juger. Toutesfois la haſte du porteur ne m'a permis la vous pouvoir envoier plus correcte. Vous connoiſtrés aiſement au ſtile quel en eſt l'auteur. C'eſt ce que j'ai peu recouvrer digne de vous envoier pour un petit contre-eſchange de la peine qu'il vous a pleu prendre pour moi, dont je vous baize infiniment les mains. Atant je finirai la preſente par mes humbles recommandations à vos bonnes graces, & celles de Madamoiſelle, & de Monſieur du Pui & ma couſine, & du petit Gaſcon (2). Je ſupplie le Créateur, Monſieur, vous avoir tousjours en ſa ſainte garde. De Paris, ce xv mars 1583. 15 mars 1583.

Voſtre humble & affectioné ſerviteur,

De Thou.

(1) Ce *trouble d'Anvers* eſt brièvement raconté comme il ſuit, dans le *Journal* de l'Eſtoile à l'année 1583 : « Le 28 janvier vinrent à Paris les nouvelles du grand & ſeditieus tumulte avenu en la ville d'Anvers, le 17e de ce mois, entre les François & les habitants de la dite ville, à l'occaſion de ce que les François y eſtans à la ſuitte & ſoubs l'aveu de M. le duc d'Alençon, declaré duc de Brabant par les Eſtats des Pays-Bas, s'eſtoient mis en effort de ſe ſaiſir, emparer & rendre maiſtres de la dicte ville d'Anvers.... De faict ils y commencerent ſur le midi une chaude eſcarmouche, en laquelle, du commencement, ils tuerent à la porte de la dite ville pluſieurs des habitants d'icelle, eſtant à la garde de la dite porte & ne ſe doutant de telle entrepriſe. Mais eſtant ſoudain l'alarme ſemée, les habitants & autres de leur part ſe trouverent ès rues & lieus du conflit en ſi grand nombre, ſi bien armés & tout courageuſement combatans, qu'enfin les François eurent du pire, & y en fuſt tué de quinze à ſeize cens; entre leſquels ſe trouverent de trois à quatre cens gentilshommes François. Les autres, trouvés dans la ville ſans armes, & hors du conflict, furent arreſtés priſonniers.... »

On peut voir, au livre LXXVII de l'*Hiſtoire* de de Thou, une relation détaillée de cet événement.

(2) Pierre du Puy, nouvellement né à Agen, le 27 novembre précédent.

VII

AU MÊME.

1 mai 1583. Monſieur, quand je receu dernierement la voſtre derniere du XXIVe de Mars, j'avoi du

tout mis en oubli noſtre Ἱεραχοσόφιον (1), ayant meſmes regret de l'avoir imprudemment divulgué: encores que mon intention ne feuſt, dont me pouvez eſtre teſmoin, que d'en faire quelques copies plus liſibles que n'euſt eſté l'écriture à la main, pour en avoir l'advis de ceus qui me voudroient faire ceſt honneur de perdre quelques heures à voir ces mauvais vers. Toutesfois ayant receu la voſtre, je recherché parmi mes papiers ce que j'avois esboché devant que partir & ſur le chemin, du troiſieſme livre, le tout devant que j'euſſe receu la nouvelle de la mort de feu Monſieur le Preſident mon pere, & confirmé du teſmoignage qu'il vous a pleu m'en donner. Faulte de meilleure occupation, j'ai achevé le reſte du troiſieſme à la haſte, lequel je vous envoie, enſemble les deus premiers moins mauvais & plus corrects qu'ils n'eſtoient. Quant au troiſieſme, la matiere m'eſtant etrangere & le ſubject de ſoi ennuieus, j'ai taſché le plus que j'ai peu d'aillieurs à l'embellir, meſmes de la fin que je deſireroie avoir eſté, ou pouvoir eſtre à l'advenir plus véritable (2); mais vous ſçavés ce qui eſt depuis ſurvenu. Néantmoins je n'ai rien voulu changer ſans premier en avoir voſtre bon advis. Je me ſuis haſté de les vous envoier par le porteur, eſperant que à ce changement de ſéance (3) vous pourrés avoir quelque plus grand loiſir que vos affaires ordinaires ne vous permettent.

1 mai 1583.

1 mai 1583. pour pouvoir jetter la veue ſur ces mauvais vers. Si je fai faulte en ceſte importune requeſte, la coulpe n'en eſt du tout mienne, ains voſtre en partie ; car à voſtre ſuſcitation, je me ſuis remis ſur mes premieres reveries, & encores que je reconnoiſſe aſſez la candeur & ingénuité de voſtre jugement, ſi eſſe que je crain que l'amitié qu'il vous plaiſt me porter n'ayt avueuglé & quaſi corrompu voſtre franchiſe. Mais je reconnoi auſſi combien il eſt aiſé de ſe tromper en ſon faict, & comme facilement on ſe flatte. Car nonobſtant ce, je me ſuis laiſſé perſuader que je les vous devoi de rechef envoier pour vous ſupplier les honorer de voſtre cenſure. Sur tout, je vous ſupplie, quand trouverés quelque choſe qui ne vous ſera agréable, comme il aviendra ſouvent, vouloir hardiment raturer & retrancher la luxurie de mes inepties; encores n'en demeurera-il que trop, pour choſe qu'elles vaillent. Pour ce dire en un mot, traictez-les comme elles meritent, & comme ayant toute puiſſance ſur icelles. Vous en ferez auſſi part à ceux qu'il vous plaira : *Si quis hæc quoque*.... Je vous baize très-humblement les mains & à Meſſieurs du Pui & de Boiſiſe, ſuppliant le Créateur, Monſieur, vous avoir tousjours en ſa ſainte garde.

Voſtre humble & affectionné ſerviteur. De Paris à la haſte, ce 1 mai 1583.

De Thou.

Je baiſe humblement les mains à Madamoiſelle & lui deſire heureuſe delivrance (4). Le troiſieſme (livre) eſt pour la premiere fois mis au net, & ne l'ai encores communiqué à perſonne; qui ſera cauſe qu'il s'y trouvera beaucoup de faultes, principallement en ce qui concerne la ſcience médicinale & receptes, deſquelles les termes ſont pour la pluſpart corrompus ès livres deſquels je me ſuis ſervi. 1 mai 1583.

---

(1) C'eſt le titre d'un poëme latin ſur la Fauconnerie que de Thou avoit compoſé ſur l'invitation de Michel Hurault de l'Hoſpital, avec lequel il étoit étroitement lié & qui aimoit beaucoup ce genre de chaſſe. Durant ſon ſéjour à Bordeaux l'année précédente (1582), Élie Vinet l'avoit décidé à en faire imprimer dans cette ville, par Simon Millanges, les deux premiers livres. (Voyez les *Mémoires* de la vie de J. A. de Thou, livre II.) L'ouvrage, retouché & augmenté d'un troiſième livre, fut publié de nouveau deux ans plus tard ſous ce titre : *Hieracoſophion ſive de re accipitraria libri tres*. Paris, Mamert Patiſſon, 1584, in-4°. Il s'en fit une autre édition en 1587, même impr., & une quatrième en 1597. Paris, Nivelle, in-4°. Aucune de ces éditions ne porte de nom d'auteur : mais on trouve imprimés en tête une ode élogieuſe de Scevole de Sainte-Marthe, & deux diſtyques de P. Pithou, où de Thou eſt ſuffiſamment déſigné par ſon prénom d'*Auguſtus*. Le volume ſe termine par une épître en vers au chancelier de Cheverny (*Ad amplis. V. Philippum Huraltum Chevernium Franciæ cancellarium Epiſtola*), qui forme un appendice de 4 feuillets non chiffrés.

(2) A la fin de l'*Hieracoſophion*, de Thou prédit à François, duc d'Alençon, auquel ce poëme eſt adreſſé, les magnifiques deſtins qui l'attendent dans les Pays-Bas, donnant ainſi la forme d'une prophétie à ſes vœux patriotiques, & cachant les conſeils ſous des louanges anticipées. Malheureuſement, comme on l'a vu plus haut, les louanges ne furent point méritées & les prédictions ne ſe réaliſèrent pas.

(3) Quand la Chambre de juſtice iroit ſiéger à Périgueux, ce qui devoit avoir prochainement lieu.

(4) Il s'agit là non plus de Mme du Puy, mais de Mme Pithou, devenue groſſe à ſon tour.

VIII

A M. CLAUDE DU PUY.

30 mai 1583. Monſieur, depuis vous avoir eſcrit par Neufbourg, je n'ai receu aucunes lettres de vous. Toutesfois, l'occaſion s'offrant du porteur, je n'ai voulu faillir vous faire ce mot en haſte, pour vous ſupplier vouloir getter voſtre veue ſur ces mauvais vers que je vous ai envoiés. J'y ai desja, depuis que les vous ai envoiés, changé beaucoup; mais enfin je me ſuis abſtenu du tout d'y toucher, attendant de vos nouvelles. Si l'occaſion s'offroit que Monſieur de la Scala, duquel maintenant vous jouiſſez par delà(1), les peuſt voir, non perfunctoirement & à regret, mais un peu plus attentivement que la premiere fois, je ſerois

plus hardi à y mettre la derniere main. Je ne ſçai comment je les ai remis au net, les ayant jà condemnés comme ils meritoient; & n'en ſçai attribuer la cauſe ſinon à ce qu'il vous en pleut dernierement m'en eſcrire. S'il y a mal, vous en ſerez coulpable, & vous ſupplie me vouloir en ce ſervir d'excuſe, puiſque *te auctore eo provectus ſum infamiæ* (2). Je ne rougirai jamais, pourveu que l'on ſache que vous m'avez donné le courage & la hardieſſe de mettre ces vers en avant; &, quelques mauvais qu'ils ſoient, je m'aſſeure qu'ils ne deſplairont du tout, pourveu que l'on ſache que vous les avez approuvés, bien qu'en mon particulier je craingne fort que l'affection qu'il vous plaiſt me porter vous aveugle en ce faict. La haſte du porteur m'empeſche la vous faire plus longue, & vous ſupplie très-humblement, pendant le loiſir que vous donnera le changement de ſéance, vouloir me donner quelques heures. Je vous baiſe les mains & à Madamoiſelle & voſtre petit héritier gaſcon (3), & ſupplie le Créateur, Monſieur, vous avoir tousjours en ſa ſainte garde. De Chartres (4), ce 30 mai 1583. 30 mai 1583.

Voſtre tres-humble & affectionné ſerviteur,

De Thou.

---

(1) Scaliger étoit né à Agen & il y ſéjournoit volontiers.

(2) C'eſt vous qui m'avez fait commettre ce méfait.

(3) Il étoit né un fils à M. du Puy durant ſon ſéjour à Agen. Voyez plus haut, lettre II.

(4) Cette ville avoit pour évêque Nicolas de Thou, frère du premier préſident Chriſtophe. Nicolas de Thou ne ſe recommanda pas moins par ſon ſavoir que par ſes vertus. On conſerve de lui pluſieurs ouvrages ſur des matières eccléſiaſtiques. En 1594, il eut l'honneur de ſacrer Henri IV dans ſon égliſe cathédrale. Il mourut en 1598, âgé de 70 ans.

IX

AU MÊME.

15 juin 1583. Monſieur, j'ai receu voſtre derniere du XXIIII du paſſé, enſemble ce qu'il vous a pleu m'envoier du ſieur de Bartas & de Monſieur de Malvin (1); car j'ai deliberé faire imprimer ces vers ſous ſon nom, qui ſera en brief; n'attendant plus que l'éloge que Monſieur Cujas me doibt incontinent envoier, comme il m'a eſcrit de Bourges où il s'eſt enfin retiré depuis un mois. Je vous eſcrivi derniere-ment de Chartres, où par rencontre paſſoit le ſecretaire de Monſieur de Pibrac. Je vous ſupplie, ſi ceſte [lettre] vous rencontre encores avec Monſieur de la Scala, faire en ſorte qu'il daingne jetter ſa veue ſur noſtre Fauconnerie. Je l'avois abbandonnée, avec regret d'y avoir emploié le tems, & faire perdre auſſi

la peine à ceus qui pour l'amour de moi l'ont veue : mais *tu mihi auctor fuisti iterum ut opus expositum & veluti depositum sub incudem revocarem.* Il y a encores beaucoup de faultes en la copie que vous ai envoié, tant en l'escriture que de moi-mesme. J'en ai desjà recorrigé beaucoup, retranchant par ça & là des vers & immuant(2) infinis mots que, ayant laissé du commencement pour n'estre retardé, j'avois tousjours deliberé de changer; toutesfois, depuis, par oubliance & accoustumance de les voir, j'avois oublié de les oster. Je vous supplie vous donner le loisir de les voir & m'en mander vostre advis. La haste du porteur, du partement soudain duquel je ne fais présentement que d'estre adverti, m'excusera s'il vous plaist. Je supplie le Créateur, Monsieur, vous avoir tousjours en sa sainte garde. De Paris, ce xv juing 1583. 15 juin 1583.

Votre humble & affectionné serviteur,

De Thou.

---

(1) Jean Malvin de Seffac, doyen du parlement de Bordeaux, avec lequel de Thou avoit contracté une liaison intime pendant son séjour dans cette ville. (*Mémoires* sur la vie de J. A. de Thou, livre II.)

(2) Changeant. Du latin *immutans*.

X

A M. PIERRE PITHOU, A AGEN.

20 janvier 1583. Monſieur, depuis vous avoir eſcrit & faict reſponſes à deus des voſtres, j'ai receu une lettre en date du III de ce mois, à laquelle je n'ai voulu faillir à faire incontinent reſponſe, & penſe que recevrés toutes les deus enſemble, encores que de diverſes dates. Monſieur, je ne vous ſçauroi aſſez remercier de la faveur & bonne volonté qu'il vous plaiſt me porter, m'eſcrivant ſi officieuſement & ſi ſouvent, & ores que mon affliction attend plus de ſecours, comme en ayant beſoing de ceus qui me font ce bien de m'aimer. Et pour teſmoingnage de ceſte bonne volonté meſmes, bien qu'accablé d'affaires & d'importunités, avés pris la peine de mettre la main à la plume & tirer de voſte eſprit au milieu du b[ruit] (1) ce que les aultres à grand peine, bien qu'en repos, ne peuvent faire. Et ce peu que vous eſtimés par modeſtie, (eſt) beaucoup, en tant que j'en fai plus de cas que de beaucoup de centenaires (2) & de l'importunité de beaucoup qui eſtourdiſſent de leur babil & poéſies ineptes, leſquelles je ſuis toutesfois contrainct d'eſcouter & recevoir. Mais j'eſpere que le libraire en oublira beaucoup de tels.

Je vous remercie auſſi tres-humblement de vos nouvelles. Si les ſouhaits de Moiſac (3) avoient lieu, vous ſeriés auſſi près d'ici qu'en eſtes loing. Mais je crains qu'on ne veuille attendre le temps de la reddition des villes. Toutesfois j'ai appris ici de ceus qui le peuvent ſçavoir que ſi le Roy de Navarre, comme l'on s'y attend, vient par deça, l'on vous fera incontinent paſſer à Perigeus, pour de là prendre voſtre congé de la Guienne. *En erit unquam illa dies!* Bien que le deſiriés, je croi que ne le pouvés deſirer plus que moi, qui ſuis ici miſérablement abandonné de tous moiens & qui eſpere beaucoup de voſtre amitié & de voſtre préſence. M. de Pibrac (4), que je vous ai eſcrit avoir été fort malade, &, comme j'ai ſceu de lui-meſmes, avec danger, toutesfois maintenant ſe porte bien. Le bruit eſt ici qu'il eſt chancelier de Monſeigneur. S'il eſt ainſi, tout n'eſt pas perdu & il y a eſperance de mieus, puiſque ceux qui gouvernent noſtre monde ſe veulent ſervir de gens de vertu & de merite. Les affaires de ce prince ont bien beſoing d'un tel ſerviteur. Je baize les mains à Monſieur du Fay (5) auquel je vous ſupplie vouloir communiquer ceſt article. Au reſte je vous prie ne vous laſſer de pourſuivre Monſieur Campagne, &, s'il eſt poſſible, tirer quelque choſe du bonhomme, par le moien de M. Vinet (6). Excuſés, s'il vous plaiſt, la longeur de mes let-

20 janvier 1583.

20 janvier 1583. tres : il me ſemble, vous eſcrivant, eſtre avecques vous & en voſtre compagnie, laquelle je ne laiſſé jamais qu'avec regret, comme auſſi je fai préſentement la plume, ſuppliant tres-humblement le Créateur, Monſieur, vous avoir tousjours en ſa ſaincte garde. De Paris, ce xx janvier 1583.

Votre très-humble & affectionné ſerviteur,

De Thou.

L'affaire du lieutenant d'Acqs (7) nous eſt renvoié; l'on vouloit ici, par menées que j'ai entendu faire, renverſer l'arreſt. L'expedient a été de ſçavoir & entendre plus amplement le motif, choſe toutesfois inſolite. M. de Ch. (8) a trouvé l'expedient, pour rompre la menée que il m'a dict.

---

(1) Il y a ici une déchirure dans le papier qui emporte pluſieurs mots que j'ai rétablis autant que poſſible.

(2) Peut-être pour : *faiſeurs de vers par centaines.*

(3) Ici ſe préſente une petite difficulté. De Thou, à ſon départ de Bordeaux, avoit eu pour compagnon de voyage P. Pithou. Il nous apprend lui-même (*Mémoires*, livre II) qu'ils s'arrêtèrent à Moiſſac, « belle & ancienne abbaye, remplie autrefois de fort bons livres (« ubi bibliotheca « optimæ notæ, librorum olim plena ») : Pithou & lui examinèrent ceux qui reſtoient. » De là, pourſuivant leur excurſion de ville en ville, ils pouſſèrent enſemble juſqu'à Toulouſe, d'où ils revinrent à Montauban. Alors, diſent les *Mémoires*, ils ſe ſéparèrent, de Thou pour continuer ſon voyage, Pithou pour retourner à Agen.

Mais il ſemble bien ici que cette indication des *Mémoires* ne doive pas être priſe à la rigueur & que de Thou reconduiſît ſon ami juſqu'à Moiſſac, ſur la route d'Agen; que ce fut là qu'ils prirent, au moins une première fois, congé l'un de l'autre. Il eſt clair que de Thou fait ici alluſion à l'entretien dont il eſt parlé dans les lettres précédentes. Les *ſouhaits* de Moiſſac portoient ſur certaines éventualités auxquelles ſe lioient le licenciement de la Chambre de juſtice.

(4) *M. de Pibrac.* — Gui du Faur de Pibrac.

(5) Michel Hurault de l'Hoſpital, ſieur du Fay; gendre de Pibrac & après lui chancelier de Navarre.

(6) *Élie Vinet.* — Né vers 1519 en Xaintonge, de pauvres payſans, au village des Vinets, dans la châtellerie de Barbeſieux, il fit ſes premières études à Barbeſieux, les continua à Poitiers, puis revint dans ſon pays où il donna des leçons aux enfants, afin de ſe procurer les moyens de venir à Paris pour s'y perfectionner dans les mathématiques & les belles-lettres. Il fut appelé au collége de Bordeaux par Govea qui en étoit principal. Govea l'emmena avec lui en Portugal, où il fonda l'Univerſité de Coïmbre en 1547; mais après la mort de Govea, en 1548, Vinet revint à Bordeaux, où il profeſſa les belles-lettres & les mathématiques ſous Jean Gelida, principal du collége de cette ville, auquel il ſuccéda en 1558. De Thou avoit fait ſa connoiſſance en 1582, durant la ſeſſion de la Chambre de juſtice à Bordeaux. Il mourut le 14 mai 1587. Parmi les ouvrages nombreux qu'il a compoſés, je citerai les ſtatuts de l'Univerſité de Bordeaux (*Schola Aquitanica.* Pièce in-4°). De Thou en poſſédoit un exemplaire qui ſe trouvoit relié à la fin d'un recueil de pièces relatives à l'Univerſité de Paris. (Voyez le n° 640 du Catalogue des livres provenant de la bibliothèque de M. L***. Paris, Aubry, 1865, in-8°.)

(7) On écrivoit ainſi autrefois le nom de la ville de Dax, alors évêché.

(8) M. de Cheverny, garde des ſceaux.

XI

AU MÊME.

12 juin 1583. Monſieur, encores que depuis vous avoir eſcrit par Monſieur du Drac, je n'aye receu aucunes letres de vous, je n'ai voulu laiſſer paſſer ceſte commodité ſans vous eſcrire ce mot qui ne ſera que pour vous ſupplier vous vouloir donner le loiſir de jetter la veue ſur noſtre Ἱεραχοσόφιον, & s'il eſt poſſible en avoir l'advis de Monſieur de la Scala (1). J'avois eſté requis par deça de le faire imprimer, non pour le mettre en lumiere, ains pour en tirer quelques copies plus liſibles pour en faire part à pluſieurs & en avoir leur advis. Toutesfois, je n'ai voulu me mettre en ce hazard, ayant eſté faict ſage par la faulte que je fis à Bordeaus (2), & d'ailleurs que je deſiroi avoir voſtre bon advis ſur ce. Je vous ſupplie, Monſieur, me vouloir donner conſeil ſur ce & me faire entendre de vos nouvelles. Si je ſuis bon par deça pour vous ſervir, je vous ſupplie me vouloir commander.

Monſieur, je ſupplie le Créateur vous avoir tousjours en ſa ſaincte garde. De Paris, ce XII juin.

Voſtre humble & affectionné ſerviteur,

De Thou.

Si Meſſieurs du Puy, de Thumeri & L'Hoſpital voient la preſente, ils y trouveront mes humbles recommandations à leurs bonnes graces. 12 juin 1583.

(1) Joſeph Juſte Scaliger.
(2) Voyez lettre VII, notes.

XII

AU MÊME.

Monſieur, encores que depuis vous avoir eſcrit par Monſieur Loiſel je n'aye receu aucunes nouvelles de vous, ſi n'aye voulu laiſſer perdre ceſte occaſion. Je ne doubte poinct qu'à ceſte nouvelle ſéance(1) ne ſoiés tellement occupé qu'il vous eſt difficile de pouvoir donner quelques quarts d'heure à vos amis. Mais auſſi je vous ſupplie de penſer qu'eſtant ſi long temps ſans entendre de vos nouvelles, je ſuis à bon droict en peine & de vous, & de mes lettres ſi elles vous ont eſté certainement rendues : dont je vous ſupplie me faire certain à voſtre commodité, & auſſi du lieu où eſt maintenant M. de la Scala; & ſi Monſieur Loiſel lui a faict tenir les lettres dernieres que lui ai écrites. Quant à 30 juillet 1583.

30 juillet 1583. noſtre Ἱεραχοσόφιον, je l'ai rendu, depuis vous l'avoir envoié à la haſte, moins mauvais, non meilleur, en plus de cinquante lieus principaus; principalement au troiſieſme livre auquel je n'avoi encores rien reveu quand je le vous envoié; la douleur encores récente ne m'ayant donné le loiſir de pouvoir remarquer les fautes de l'ouvrage : & auſſi pour le ſubject qui m'eſtoit un peu eſtranger & pour lequel emender je me ſuis aidé de Monſieur Umeau (2), médecin, homme docte que connoiſſés. J'aten en bonne devotion voſtre cenſure pour, ou laiſſer du tout une ſi mauvaiſe beſoingne, ou, ſi vous me le conſeillés, taſcher à la rendre meilleure. Vous m'avés desjà eſté auƈteur, alors que je l'avoi du tout abandonnée, de la reprendre. Je ſuis deliberé maintenant de ſuivre voſtre advis en ce qui reſte. Si Monſieur de la Scala en repaſſant vous voit, je vous ſupplie le vouloir prier jetter ſa veue deſſus. Il y a un lieu où j'ai laiſſé le mot de *palearia*, pour le goſier pendant ſur la poitrine des oiſeaus, encores que le ſieur de la Scala m'euſt diƈt que ce mot ne convenoit qu'aus beſtes ruminantes. Toutesfois j'ai trouvé depuis, que ſon Varro *tribuit paleas gallinæ* en ceſte meſme ſignification. Je ne ſçai ſi *paleae* & *palearia* (3) ſont différant. J'en atten voſtre jugement & le ſien. Je vous baize tres-humblement les mains & à Monſieur de Boiſiſe & du Puy & Meſdamoiſelles

leurs femmes. Si Madamoiſelle voſtre femme voit la preſente, elle y trouvera mes humbles recommandations à ſes bones graces & à celles de voſtre petit heritier gaſcon (4). Je baize auſſi les mains à Monſieur L'Oiſel & Monſieur Du Drac, ſuppliant le Créateur, Monſieur, vous avoir tousjours en ſa ſaincte garde. De Paris, ce xxx juillet, à la haſte. 30 juillet 1583.

Voſtre humble & affectionné à vous faire ſervice,

De Thou.

---

(1) La Chambre de juſtice ſiégeoit à Périgueux depuis le 4 juillet.

(2) On lit dans les *Mémoires* de de Thou, livre II : « De Thou revit ſon poëme de la Fauconnerie & y ajouta un troiſième chant où il traite des remèdes à employer pour la guériſon des oiſeaux qu'on dreſſe à la volerie. François Umeau, médecin de Poitiers, qui étoit alors à Paris pour ſes affaires, & qui venoit ſouvent le voir, lui fut en cela d'un grand ſecours.... De Thou, qui craignoit de ſe tromper ſur les noms des remèdes & des ſimples, étoit bien aiſe de ſe ſervir de l'expérience d'un ſi habile homme. » Humeau, né à Poitiers vers 1530, mourut doyen de la Faculté de cette ville en 1594. C'étoit en effet un homme très-érudit, auteur de divers traités en leur temps fort eſtimés. (Voyez Dreux du Radier, *Bibliothèque hiſtorique & critique du Poitou*, tome II, p. 516.) Le nom latiniſé d'Umeau, *Ulmus*, qui eſt celui ſous lequel de Thou le déſigne ici, a été mal rendu par le traducteur françois de l'*Hiſtoire univerſelle*, qui en a fait *de l'Orme*. L'éditeur de Londres, avant lui, s'y étoit de même trompé. La faute remonte juſqu'à l'*Index nominum propriorum*, &c., de Pierre Beſſin : Genève, 1634, in-4°.

(3) *Palearia.* J'ai cherché inutilement dans l'*Hierocosophion* ce mot qui cause à de Thou tant de scrupules : il aura peut-être renoncé à s'en servir. Ce scrupule, du reste, ainsi que l'observation de Scaliger paroissent assez fondés. Le sens de *palea* & celui de *palearia* sont fort rapprochés l'un de l'autre; toutefois il semble que l'usage ait mis quelque différence entre ces deux expressions. Varron & aussi Columelle ont employé *palea* pour désigner la *barbe* du coq : *palearia* se dit du fanon du bœuf & quelquefois du premier estomac des ruminants. — Quant au *Varron* de Scaliger, c'est celui qu'a imprimé Henri Estienne (M. Terentii Varronis quæ supersunt, &c., 1573, in-8°), ou plutôt l'édition un peu augmentée de 1581, in-8°, même impression, laquelle figure au catalogue de la Bibliothèque de Thou. Le passage auquel de Thou fait allusion ne peut être que le suivant : *Eligat oportet.... gallos.... palea subalbicante.* (Varr., *de Rustic.*, lib. III.)

(4) Claude du Puy étant nommé dans cette lettre, elle ne sauroit lui avoir été adressée. Il ne peut donc être question du *petit héritier gascon*, né à Agen l'année précédente (voyez lettre VI). Si, comme je le pense, cette lettre est adressée à P. Pithou, il s'agit ici d'un fils qui lui seroit né à Agen. Nous voyons en effet dans une lettre précédente, qu'au mois de mai de cette même année, Mme Pithou étoit sur le point d'accoucher. Malheureusement tous les fils de Pithou étant morts en bas âge, on ignore la date de leur naissance.

XIII

AU MÊME.

Monſieur,

J'ai reçeu la voſtre du XII du paſſé. Il n'eſt beſoing d'excuſer en mon endroict. Pourveu que je ſoi aſſeuré que les miennes vous ſoient ſeurement tenues, & que j'entende par qui que ſoit de vos bonnes nouvelles, *abundè eſt*. Toutesfois, quand voſtre loiſir le pourra permettre, je prendrai tousjours à honneur qu'il vous plaiſe prendre la peine de m'eſcrire. Je ſçai aſſés combien les affaires de la Chambre vous occupent, & l'ai dict & teſmoingné aſſez ſouvent où il le falloit dire. Une choſe vous doit conſoler en ceſt ingrat labeur d'ailleurs, que ceux auſquels en devés rendre compte en ſont bien advertis, & trescontents ; & ſur tous Monſieur de Cheverni (1) auquel j'ai tousjours ouï parler treshonorablement de vous, & nommément ces derniers jours que je lui parlé pour voſtre congé, duquel il ne s'eſt eſloingné. Mais celui qui eſt venu à la traverſe m'a faict taire pour quelques jours, & eſpere avecques les bons amis qu'y avés emploiés de l'obtenir incontinent. Si en autre choſe j'ai moien de vous faire ſervice, je le ferai de bien bon cœur. 1 ſeptembre 1583.

1 ſeptembre 1583. Je deſire infiniment vous voir par deça en bonne ſanté, pour donner un peu de relaſche a l'aſſidu & continuel labeur auquel ici ſi longtemps voſtre corps & eſprit eſt attaché. J'ai reçeu noſtre Ἱεραχοσόφιον. J'y ai changé encores beaucoup depuis le vous avoir envoié : ſi, il y a tousjours, ce me ſemble, à refaire, & ne puis contenter moins (2), à mon advis, les aultres. *Faſtidioſi ingenii eſt non poſſe manum tollere de tabulâ* (3). Voilà pourquoi je me ſuis fort deſcouragé d'une telle beſongne : ne l'eſtimant digne de m'en plus beaucoup travailler à l'advenir, je l'ai du tout abandonnée. S'il euſt pleu à Monſieur de la Scala y mettre la main, cela m'euſt paraventure aſſeuré & enhardi. C'eſt de là dont, après vous, j'eſperoi advis & ſecours, m'eſtant reſolu de ne me croire moi-meſme. Mais je voi bien qu'il n'en a voulu prendre la peine, comme la choſe ne le méritant; car d'y trouver tout bon c'eſt n'y trouver rien de bon du tout. Pour la quantité de la premiere (4) du mot *bubulus* j'ai eſté tousjours en peine, me ſouvenant d'un vieil poëte, en *Nonius* ce me ſemble, qui en un vers iambique met ainſi à la fin : *pene pinxit bubulus ;* & dans Bucanan, qui n'a guères accouſtumé de ſe tromper, j'y trouve la premiere longue (5). Toutesfois je l'ai faict briefve, ſuivant l'analogie de *bovis*, *bubulcus*, &c. Monſieur de la Scala m'en euſt bien aſſeuré (6). Auſſi, Monſieur, je vous prie d'y

penſer. Noſtre monument (7) eſt à imprimer jusques à hui, pour l'attente de l'accompliſſement de la promeſſe de Monſieur Cujas qui me devoit envoier un Eloge. Je ſuis encores à le recevoir (8). Je vous baiſe les mains & à Madamoiſelle, à Meſſieurs de Boiſiſe & Du Puy, & ſupplie le Créateur, Monſieur, vous avoir toujours en ſa ſaincte garde. De Paris, ce 1 ſeptembre 1583. Voſtre tres-humble & affectionné ſerviteur, 1 ſeptembre 1583.

DE THOU.

---

(1) Voir lettre III, note 4.

(2) Il ſemble qu'il faudroit plutôt entendre : néantmoins.

(3) Il eſt d'un faſtidieux eſprit de ne pouvoir détourner la main de ſes tablettes.

(4) De la première ſyllabe.

(5) Elle l'eſt en effet, comme on le peut voir en divers endroits de Plaute & de Prudence. Ce mot ne ſe trouve pas dans Nonius Marcellus, *de Proprietate ſermonum*. Voyez *Auctores latinæ linguæ in unum redacti corpus*. Genevae, 1622.

(6) M'eût abſolument fixé.

(7) Le *Tumulus*.

(8) Il eſt à croire que l'éloge promis par Cujas ne fut pas envoyé. *Le Tombeau* de Chriſtophe de Thou ne tarda point à paroître ſous ce titre : *V. ampliſſimi Chriſtophori Thuani tumulus*. Paris, Mamert Patiſſon, 1583, in-4°. C'eſt un recueil de poéſies élogieuſes, latines pour la plupart, auquel bon nombre d'érudits & de beaux eſprits de l'époque portèrent leur tribut, tels que Jos. Scaliger, Scévole de Sainte-Marthe, du Bartas, P. Pithou, Loiſel, Adrien du Drac, P. Campagne, &c.

XIV

A M. DE BRESSIEU, A ROME (1).

18 octobre 1586. Monſieur, nous avons entendu par deçà voſtre reception & le contentement qu'en a receu S. S.; nous avons veu auſſi voſtre oraiſon, laquelle je loue Dieu qu'elle ait eſté receue comme elle merite : ce que je vous ai bien voulu teſmoingner par la préſente, eſtant tousjours tres-aiſe que voſtre vertu proſpere, & voſtre labeur ne vous ſoit ingrat comme je croi qu'il ne ſera. Vous eſtes au reſte ſur le lieu, pour recouvrer les livres qu'avés tant deſiré; je ne doubte poinct que n'y uziés toute diligence. Toutesfois, entre vos ſerieuſes occupations, j'ai penſé de vous prier d'y vouloir mettre ordre devant voſtre partement & ce à mes deſpens, comme je deſire, en cela & en toutes aultres choſes, de ce qui ſera en ma puiſſance, aider le public & la Republique literaire. A tant je ferai fin & ſupplierai le Créateur, Monſieur, vous avoir tousjours en ſa ſaincte garde. De Paris, ce XVIII octobre 1586.

Voſtre plus affectionné à vous ſervir,

DE THOU.

---

(1) *M. de Breſſieu.* Maurice Breſſieu, profeſſeur royal de

mathématiques, partageoit avec Jean Stradius, au Collége de France, la chaire devenue vacante par la mort de Ramus. De Thou cherchant dans l'étude un allégement au chagrin qu'il reſſentoit de la perte de ſon père, bientôt ſuivie de celle de ſa ſœur Anne de Thou, épouſe de M. de Cheverni, avoit pris Maurice Breſſieu dans ſa maiſon, en l'année 1584, pour lire avec lui le texte grec d'Euclide & les notes de Proclus. En 1586, François de Luxembourg, duc de Piney, député à Rome pour rendre l'obédience au pape Sixte V, au nom du Roi, emmena avec lui Breſſieu à titre d'orateur, en remplacement du célèbre Muret qui rempliſſoit auparavant cette fonction, & qui venoit de mourir. Les troubles de la Ligue rendoient le ſéjour de la France peu déſirable alors aux hommes d'études; Breſſieu, après ſa harangue, reſta à Rome où il ſe fit une grande réputation. Il enſeigna enſuite à Perouſe, & paſſa ainſi pluſieurs années en Italie avant de rentrer en France. (*Mémoires* de J. A. de Thou, livre III.) Il reprit ſes leçons au Collége Royal après la reconſtitution de cet établiſſement en 1595.

XV

A MONSIEUR PITHOU.

Monſieur, je vous remercie du *Comes Théologus* (1). L'on en dezireroit encores avoir ici : ſi vous pouvés en envoier, ils ſeront les bien reçus. Je n'ai encores veu ce qu'il vous a pleu m'envoier par du Val : je vous ſupplierai cependant amaſſer ſoingneuſement 18 décembre 1593.

18 décembre 1593. aux occaſions qui ſe preſenteront, ce que trouverés depuis 1559 juſques 1579. J'avoi eſcrit à Monſieur voſtre hoſte (2) pour un *Paul Jove* (3) de l'impreſſion de Gryphè en grand 16°. Je vous ſupplie en avoir ſoing, & des Itinéraires de Busbequius, de la derniere impreſſion de Beïs (4). Vous n'aures rien de nous que de l'importunité. Je vous prie auſſi avoir ſouvenance de l'hiſtoire de Treſves-Robertet (5). Il y a entre mes livres *la ſtoria de los Xariphes* (6), 4° relié en velin. Si trouvés commodité, je vous ſupplie la m'envoier, & me tenir tousjours en vos bones graces. Je ſupplie N. S. nous donner bientoſt la paix. Ce XVIII décembre 1593.

---

(1) C'eſt un ouvrage de P. Pithou : *Comes Theologus, ſive ſpicilegium ex ſacra meſſe.* Paris, 1590, in-12. — On peut dire de ce petit recueil qu'il renferme tout l'eſprit du plus pur chriſtianiſme, ſur la Foi, l'Eſpérance, la Charité. Le *Credo*, le *Pater* & les Commandements de Dieu, préſentés comme le chemin qui conduit à ces vertus, compoſent le texte, ſous lequel Pithou a raſſemblé en forme de Prières & de Maximes les paſſages de l'Écriture & des Pères qui ont rapport à chacune de ces vertus. Le tout eſt terminé par un recueil de prières tirées d'anciens ſacramentaires. Il y a une autre édition de cet ouvrage, ſous le titre ſuivant : *Petri Pithæi Comes Theologus, ſive ſpicilegium ex ſacra meſſe, Pariſiis.* 1684, in-12.

(2) Nicolas Le Fevre, qui habitoit avec P. Pithou, comme on le voit dans une des lettres ſuivantes.

(3) *Pauli Jovii hiſtoriarum ſui temporis Lugdunum, hæredes Sebaſt. Gryphii.* 1562. 3 vol.

(4) *Buſbequius*. — Sur Busbeq qui fut ambaſſadeur en Turquie, en Allemagne, & intendant de la maiſon d'Éliſabeth d'Autriche, femme de Charles IX, & ſur les ouvrages qu'il nous a laiſſés, on peut voir un article de Niceron, *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres*, &c., tome II. L'ouvrage mentionné ici eſt intitulé : *Itinera Conſtantinopolitaneum & Amaſianum ab Augeio Giſlenio Busbequio.... confecta....* Anterp., Plantin, 1581, 8°. C'eſt la première édition, la ſeule qu'on trouve au Catalogue de la Bibliothèque de Thou. Celle de Beys n'y eſt pas.

(5) Nous n'avons pu découvrir de quel ouvrage de Thou entendoit ici parler.

(6) *La Storia de los Xariphes*. Voici le vrai titre de l'ouvrage : « Relacion del origen y ſuceſſo de los Xarifes y del eſtado de los Reinos de Maruecos, Fez, Taradante.... Compueſta per Diego de Torres. Sevilla, 1586, in-4°. » L'auteur, natif de la ville d'Amuſco en Caſtille, avoit longtemps ſéjourné dans les États barbareſques, où il avoit été envoyé pour la rédemption des captifs. Son livre eſt curieux, aſſez rare & aſſez recherché. Il a été traduit en françois par le duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX & de Marie Touchet, ſous ce titre : « Relation de l'origine & ſuccez des Cherifs, & de l'Eſtat de Maroc.... faicte & eſcrite en Eſpagnol par Diego de Torres,... mis en françois par M. C. D. V. D. D. A. Paris, J. Camuſat, 1636, in-4°. » Cette traduction, beaucoup retouchée & rajeunie par Richelet, a été de nouveau imprimée pour faire ſuite à la *Deſcription de l'Afrique de Luys de Marmol*, Paris, L. Billaine, 1667, in-4°.

XVI

AU MÊME.

Monſieur, je vous ai envoié une lettre pour Hollande. Je croi qu'elle vous aura eſté baillée devant le partement du ſieur Rafalengius (1). Si les livres de la foire viennent devant mon retour, je vous prie faire mettre à part ce que jugerez eſtre propre à mon uſage, & les faire porter en mon logis. J'eſpere attendre ici la Saint-Martin, après laquelle je me renderai de là pour rouler noſtre tonneau Diogenien. Je vous prie auſſi de penſer pour les livres d'Eſpagne & en adviſer avec Monſieur Texera. Je dezire avoir la deſcription d'Afrique (2) ce que en avez, & l'autre partie que n'avons encores veue; auſſi l'hiſtoire du meſme auƈteur de la guerre des Mores, 1566 (3), avec l'hiſtoire de Surita (4), la partie de Moralès (5) qui me defaut; & la Relation des Indes que nous avons veue chez Monſieur de Thiron (6); auſſi les Décades de Barros (7) en Portugués, l'Arithmetique & les autres traiƈtés de P. Nunés (8). Je vous ſupplie ſubvenir à ma memoire, &, s'il y a quelqu'autre choſe à noſtre uſage le mettre ſur le mémoire. Je beze les mains à Monſieur du Vair & à Monſieur voſtre hote, & ſuis, Monſieur,

Voſtre humble & tres-affectionné ſerviteur,

De Thou.

---

(1) François Raphelenge, originaire de Lanoy, près de Lille, mourut dans cette dernière ville, en 1597, à l'âge de 58 ans. Il étoit gendre de Chriſtophe Plantin, & imprima lui-même ſous la direction de ſon beau-père. C'étoit un ſavant orientaliſte : on lui dut un premier dictionnaire de la langue arabe qui ne parut qu'après ſa mort.

(2) *Primera parte de la deſcripcion general de Africa.... Granada, en caſe de Rene Rabut*, 1578. 2 vol. in-folio, livres I à VI. La ſeconde partie, livres VII à XI, que de Thou croyoit publiée, ne paroît l'avoir été qu'en 1599.

(3) *Hiſtoria del rebellion y caſtigo de los Moriſcos del reyno de Granada*. En Malaga, in-f°.

(4) *Los cinco libros primeros de la prima parte de Anales de la corona de Aragon deſde el ano* 714-1516. *Çaragoça, P. Bernuy*, 1562. *Secunde parte, Çaragoça*, 1579 & 1585.

(5) *Las antiiquedades de las ciudades de Eſpana; con un diſcurſo general donde ſe enſeña todo lo que eſtas averiguaciones perténece. Alcala de Henares*, 1575, in-f°.

(6) Philippe Deſportes, abbé de Thiron. — La relation que déſire de Thou pouvoit être l'*Hiſtoria do deſcobrimento y conquiſta de India per los Portugueſes* de Fern. Lopes de Caſtaneda. *Coimbre*, 1551 à 1561, in-f°.

(7) *Decadas de Aſia oſe Joam de Barros y Diego de Conte, dos feitos que Portugueſes fizerao ne deſcabrimento & conquiſta deſmares y terras d'Oriente*. 1552.

(8) *Libro de algebra y arithmetica y geometrica, compueſto por el doctor Pedro Nunez. En Anvers*, 1567, in-8°.

XVII

A MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINTE-MARTHE, CONSEILLER DU ROI ET TRESORIER GENERAL DE SES FINANCES EN POITOU.

31 janvier 1598. Monſieur, je ne peus eſtre ſi près de vous ſans vous ſaluer & vous faire entendre de mes nouvelles. Nous ſommes venus enfin en ce lieu (1) pour y tourner noſtre tonneau Diogenien, ou remuer la vis ſans fin, ce que j'eſcri à vous & à ceux qui deſirent le bien, & ont regret aux deſordres que trainent après ſoy ces longeurs. Vous ſcavés en voſtre généralité à quoi vous en tenir. Je ne m'eſtendray davantage ſur ce ſubject, & vous dirai que je trompe tant que je peus ces ennuis, pourſuivant mon hiſtoire que j'avoi comme délaiſſée, & ai repriſe depuis ceſt eſté dernier; & ſuis maintenant en l'année de la premiere guerre civile ouverte en ce roiaume, c'eſt-à-dire LXII, en laquelle tombe la priſe & le ſac de voſtre ville (2), de laquelle pourtant je vous ſupplie vouloir mettre les perticularités par eſcrit; car ce qui s'en trouve eſcrit eſt fort jejune (3) & défectueux. Donnés-vous, s'il vous plaiſt, ce loiſir, & m'aidés de ceſte piece pour l'inſerer en ſon lieu. Le s^r de S^e Gemme (4) y commendoit lors pour Monſieur le Prince. Je dezire ſavoir ſon vray nom & ſurnom; & de Pineau (5), qui tenoit le chaſteau. Vous ſcavés que la latinité requiert cela; voire celui

du mayre (6), qui fut ſi mal traicté; & de tous les aultres, deſquelz il eſt beſoin de faire mention. Monſieur de la Vau (7) trouvera ici mes tres-affectionnées recommendations à ſes bonnes graces : lequel ſe ſouviendra auſſi, ſi lui plaiſt, de ce qu'il m'a promis de monſieur de la Scala, outre ce qu'il m'a jà envoié. Je dezire fort ſçavoir de lui ce qu'il peut avoir de l'eveſque de Monpellier Guillaume Peliſſier (8), c'eſt à dire quand & où & de qui il naquit, où il eſt mort, quand & de quelle maladie, & en quel aage. Mais je croi que vous n'avés oublié ce grand homme en vos Eloges (9), & que vous pouvés vous meſmes me ſatisfaire en ce dezir. A ces requeſtes literaires j'en adjouſterai une derniere, qui eſt de vouloir, s'il vous plaiſt, recommander une aſſignation que monſieur de Calignon & moi avons ſur monſieur Bailli, & aider à lever tous les obſtacles qui s'y preſentent. Si je doubtois de voſtre bonne affection en mon endroit, je m'eſtendrois davantage ſur ce ſubject : je me contenterai de vous recommander ceſte affaire de rechef, & ſupplie N. S., Monſieur, vous donner en parfaite ſanté ſa grace. De Chaſtelleraut, ce dernier janvier 1598. 31 janvier 1598.

Voſtre humble & affectionné ſerviteur

J. A. DE THOU.

(*British Muſeum.*)

(1) De Thou, que l'on voit, dans les lettres imprimées à la ſuite de l'*Hiſtoire univerſelle*, chargé de négocier avec les proteſtants, s'étoit rendu avec M. de Vic à Amiens, vers le temps de la repriſe de cette ville (25 ſeptembre 1597), pour rendre compte au Roi de l'état des négociations. Il ne revint en Poitou que vers la fin de l'année. On voit, par les lettres de Dupleſſis-Mornay, qu'il étoit encore attendu à Châtellerault vers la fin de novembre.

(2) La ville de Poitiers, où les Huguenots s'étoient rendus les maîtres en avril 1652, fut repriſe le 1er août & livrée, dit de Thou, à la furie du ſoldat.

(3) Maigre.

(4) Lancelot du Bouchet, ſeigneur de Sainte-Gemme.

(5) François Pineau, receveur général de la province. Tandis que la ville étoit au pouvoir des Proteſtants, il ſe tint enfermé dans le château avec les deniers du Roi, réſiſtant à toutes les ſommations qui lui furent adreſſées. Voyez de Thou, *Hiſtoire*, livre XXX.

(6) Il s'appeloit Jacques Herbert. C'eſt de Thou (*Hiſtoire*, livre XXX) qui nous apprend tous ces noms. Ce maire de Poitiers fut pendu après la priſe de la ville.

(7) *Monſieur de la Vau.* — François de Saint-Vertunien Lavau, médecin & philologue diſtingué, mort à Poitiers, ſa ville natale, en 1608. Il étoit en correſpondance avec Joſeph Scaliger & Caſaubon, & comme eux appartenoit à la religion réformée. On lui attribue le premier *Scaligeriana*. Voyez ſur lui la *Bibliothèque hiſtorique & critique du Poitou*, de Dreux du Radier, tome III, p. 150.

(8) Guillaume Pellicier, un des hommes qui font honneur à la France, étoit né à Mauguio, près Montpellier, dans les dernières années du ſeizième ſiècle, & il mourut le 25 janvier 1568, au château de Montferrant, victime, comme bien d'autres, de la mépriſe d'un apothicaire. Il fut nommé évêque de Montpellier en 1527. Chargé de pluſieurs miſſions importantes par François Ier, il recueillit en Italie & ſurtout à Veniſe de nombreux manuſcrits

d'auteurs anciens qui ſont aujourd'hui dans notre Bibliothèque nationale.

(9) *Gallorum doctrina illuſtrium qui noſtra patrumque memoria floruerunt elogia.* Poitiers, 1598, 8°.

XVIII

A MONSIEUR, MONSIEUR DE CALIGNON, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ, ET CHANCELIER DE NAVARRE; EN COURT.

Monſieur, je vous ai eſcrit ci devant par la voie de Monſieur de Vic (1) mais je doubte que les lettres vous aient eſté rendues, à cauſe du partement ſoudain de M. de Vic. Je vous ſuppliai, comme je fai, de pourſuivre voſtre diſcours, depuis 1580 juſques à 85; à voſtre loiſir ramaſſer tout ce que pourrez trouver de memoires depuis 1577, à laquelle année je ſuis maintenant arrivé, juſques à 1585; ſcavoir au vrai le lieu & jour du decès d'Antoine Govean (2), & l'aage qu'il avoit attaint: idem de Buteo (3), lequel eſtoit religieux de l'ordre Saint-Antoine de Viennois; idem de Ennemond de Bonnefoi J. C. (4), enſemble le lieu de leur naiſſance. Particulierement je deſireroi recouvrer quelques memoires des exploits du capitaine Merle (5) qui a pris en ces

21 aouſt 1600.

21 aouſt 1600. années Iſſoire, Ambar & depuis Mende. N'oubliez auſſi, s'il vous plaiſt, les inſtructions du voiage d'Allemagne que vous fiſtes avec Monſieur de Ségur (6). Voila quand à noſtre hiſtoire, de laquelle je ſuis contrainct de vous entretenir par faucte de meilleur diſcours. Ceſte inopinée guerre(7) donne lieu à pluſieurs & divers diſcours : toutesfois ce n'eſt à nous qui ſommes eſloingnés d'en parler, ains à en apprendre de vous qui eſtes près de la lumiere (8). J'ai eſté ſatisfaict de Monſieur Palot. Autre choſe n'aurez vous de moi pour ce voiage, attendant de vos nouvelles. Je ſupplie en ceſt endroict N. S. Monſieur, vous donner en parfaite ſanté ſa grace. De Paris ce XXI aouſt 1600.

Voſtre humble & tres-affectionné ſerviteur

De Thou.

---

(1) Meric ou Mery de Vic, ſeigneur d'Ermenonville, &c. Le même que nous avons vu ci-deſſus employé avec de Thou dans les négociations qui préparèrent l'Édit de Nantes. Maître des requêtes en 1581, il ſervit Henri IV avec zèle & habileté, & devint en 1594, comme le montrent les *Lettres Miſſives* de ce prince, conſeiller d'Eſtat; puis en 1597, premier préſident du Parlement de Toulouſe. N'oublions point de dire que Caſaubon trouva en lui une amitié généreuſe, & que, par reconnoiſſance, il donna le nom de Meric à l'un de ſes fils. Il étoit, vers la date de cette lettre, chargé d'une miſſion en Suiſſe. A la mort de Guillaume du Vair, en 1621, il fut nommé garde des Sceaux & mourut dans cette charge l'année ſuivante. Son

frère aîné, Dominique, comme lui ami de de Thou, fut l'un des plus vaillants capitaines de Henri IV, & des plus dévoués.

(2) *Govean* ou Govea. C'eſt le nom d'une famille portugaiſe qui compte plus d'un érudit. Celui dont il eſt ici queſtion, Antonio de Govea, en latin *Goveanus*, avoit à Paris un oncle, Jacques Govea, principal du collége de Sainte-Barbe, qu'il vint, jeune encore, rejoindre en France. Il devint ainſi, comme l'a dit de Thou, François par adoption. Il profeſſa d'abord la philoſophie à Paris, & engagea contre Ramus une lutte qui fit grand bruit. Mais il fut ſurtout juriſconſulte éminent en même temps que poëte & littérateur érudit. Il enſeigna le droit à Toulouſe, à Cahors, à Valence, & s'acquit une renommée qui, d'après la haute eſtime que profeſſe pour lui Cujas, n'étoit point au-deſſus de ſon mérite. En 1562, au moment où les guerres de religion vinrent jeter le trouble dans les écoles, il ſe retira à Turin, où il mourut en 1566, à peine âgé de 60 ans.

(3) *Buteo*. Chanoine régulier de l'ordre de Saint-Antoine, à Vienne en Dauphiné, né en 1492. Son vrai nom étoit *Jean Borrel* ou *Bourrel*. Il cultiva la juriſprudence & ſurtout les mathématiques. On a de lui d'excellents travaux d'algèbre & de géométrie. « Son heureux génie « pour la mécanique parut, dit de Thou, dans le grand « nombre d'inſtruments de muſique qu'il fit & des ma« chines qu'il inventa, monuments précieux de ſon in« duſtrie. » (*Hiſtoire*, livre XXVI.) — Les guerres de religion, ſi ardentes en Dauphiné, le chaſſèrent de ſa laborieuſe retraite. Il dut ſe réfugier à Canau, près de Romans, où il mourut dans un âge avancé.

(4) Enemond de Bonnefoi, juriſconſulte très-eſtimé de Cujas, ſon collègue à l'Univerſité de Valence, où ils enſeignoient le Droit l'un & l'autre. De Thou avoit étudié ſous lui. Il ſavoit l'hébreu, & travailloit à un grand ouvrage ſur le droit oriental, quand il mourut à Genève le 8 février 1574, à l'âge de trente-huit ans. Il étoit né à Chabeuil, près de Valence. (De Thou, *Hiſtoire*, livre LIX.)

(5) Mathieu de Merle, natif d'Uzès, un des plus fameux chefs de partisans durant les guerres de religion. Le capitaine Gondin, son compagnon de guerre, a rédigé sur lui de curieux mais trop courts mémoires, dont M. de Thou obtint plus tard l'original, enregistré dans le catalogue de sa Bibliothèque. Ils ont été publiés pour la première fois par le baron d'Aubais, dans le deuxième volume de son curieux *Recueil de pièces fugitives*, Paris, 1759.

(6) *M. de Ségur.* — Jacques de Ségur de Pardaillan, d'une des grandes familles de Guienne, zélé calviniste & très-attaché au Roi de Navarre, qui, en 1583, le chargea d'une mission près des princes d'Allemagne & de l'Empereur. C'étoit, d'après de Thou, un homme de probité, d'un esprit vif & cultivé, mais crédule. Il avoit avec lui M. de Calignon. On peut voir dans l'*Histoire universelle* de de Thou (livre LXXIX) la relation de l'Ambassade & les Instructions mentionnées ici. Cette mission donna lieu à un pamphlet dont parle de Thou dans son *Histoire :* publié d'abord en latin, il parut ensuite en françois sous ce titre : *Le Boutefeu des Calvinistes, depuis naguere envoyé en ambassade par le Roy de Navarre, à quelque partie des Estats de l'Empire, pour troubler la Religion & Republique. Traduict de Latin en François...*, Francfort, 1584, in-8°.

(7) La guerre déclarée au duc de Savoie le 9 de ce même mois d'août.

(8) M. de Calignon étoit probablement près du Roi qui, à la date de cette lettre, se trouvoit « au camp des Fauxbourgs de Chambery ».

XIX

A MONSIEUR DE CASAUBON.

Monſieur,

Je ſuis marri de ne vous avoir veu devant mon partement : le jour d'icellui j'avoi preſté mes chevaus à Monſieur le Cardinal de Joieuſe qui ne me les renvoia que ſur les deux heures après midi, lors que j'eſtoi contrainct de partir, ſi je ne me vouloi mettre à la nuict, choſe que je crain fort maintenant, le froid du ſoir m'eſtant fort contraire. Cela me ſervira d'excuſe ſi je n'ai ſuivi voſtre conſeil, & vous ſupplie, ſi l'occaſion s'offre, de meſnager cela envers le perſonnage, venant à propos & non autrement. Je ſerai bien aiſe d'entendre à la première commodité vos concertations, & à loiſir. Quant au porteur, vous ſcavés à qui il a affaire & ce que peuvent ces gens. Il ne ſe faut tant fier à la raiſon, laquelle ne regne pas par tout aujourd'hui, que geingner (1) le temps, ſelon que je lui ai dict. Quand nous ſerons de retour, nous y adviſerons ; ce pendant je croi que l'on ne le mettera dehors. Si vous voiés quelcun d'entre eus, vous pouvés obtenir d'eus que cela ſoit remis à voſtre retour. Si vous avez la commodité telle que m'eſcrivés, vous en pouvés uſer pour voir 15 octobre 1609.

15 octobre 1609. S. M. Vous apprendrés par aventure quelque choſe touchant la Bibliotheque (2). Si j'ai le commendement, je la ferai mettre proviſionnellement aux Auguſtins. Je voudroi que cela fuſt desjà, de peur de pis; vous m'entendés (3). J'ai veu le catalogue de la Foire : il n'y a que des chardons. *Origenes contra Celſum* n'y eſt poinct & rien. Au reſte, grande ſolitude pour les lettres par tout : je crain fort que ces nouveaux Peres n'en cauſent la derniere ruine. Dieu tourne tout en mieus! Mais l'eſprit ne me dict rien de bon ni de cela ni d'autres choſes. Toutesfois il ſe faut roidir contre la barbarie & le mal, & voir & porter conſtamment les temps eſquels Dieu nous a faict naiſtre; ſa volonté ſoit faicte! Tournés-vous de tous coſtés, vous n'y verrés pas mieux qu'ici. Il faut donc y demeurer & attendre en ſilence, & ſans murmure ſes ſaincts jugements. Nous en dirons davantage à la premiere veue. Si vous apprenés quelque choſe que je doive ſcavoir, eſcrivés moi, je vous en ſupplie. Je ſupplie N. S., Monſieur, vous donner en parfaite ſanté ſa grace. De Villebon, ce vendredi, xv octobre 1609.

Voſtre humble & affectionné ſerviteur

De Thou.

---

(1) Obſerver, *guigner*, ſuivre des yeux.

(2) De Thou avoit, depuis la mort de Jacques Amyot arrivée en 1594, la charge de Maître de la librairie ou

Bibliothèque du Roi. Il avoit obtenu qu'elle fût tranſportée de Fontainebleau à Paris, & placée dans le collége de Clermont, que les Jéſuites, chaſſés de France par un récent arrêt du Parlement, venoient d'abandonner. Le Catalogue en fut bientôt dreſſé par Pierre Pithou. Dès 1604, Caſaubon, grâce aux ſollicitations de de Thou, avoit été nommé garde de cette bibliothèque, conſidérablement accrue ſous les auſpices de notre grand hiſtorien. Cependant les Jéſuites, rappelés en 1601, & remis en poſſeſſion du collége de Clermont, obligeoient à chercher un autre local pour les livres du Roi. On voit ici que de Thou eût ſouhaité de le trouver dans le couvent des Grands-Auguſtins; on préféra le cloître des Cordeliers, d'où plus tard on les tranſporta rue de la Harpe, dans une autre maiſon du même ordre. C'eſt là qu'ils reſtèrent juſqu'en 1666, quand Colbert, ſurintendant des Bâtiments, les fit conduire au grand hôtel de la rue Vivien, aujourd'hui Vivienne, qui lui appartenoit.

(3) Je croirois aſſez que la crainte qu'il exprime ici étoit que les Jéſuites ne fuſſent autoriſés à conſerver la librairie du Roi dans leur maiſon; ce qui leur en auroit aſſuré la direction.

XX

AU MÊME, A LONDRES.

Monſieur,

J'ai receu deus lettres de vous depuis que vous eſtes parti de France. Je crain fort que cette abſence ne ſoit plus longue que ne la prometés. Si devés-vous bien penſer à ce que vous laiſſés, devant que vous reſoudre à élire 25 décembre 1610.

25 décembre 1610. une autre demeure. Le congé que l'on vous a donné vous en donnera le loiſir. Je deſire que ce ſoit à voſtre ſalut & voſtre contentement. Voſtre fils m'aiant faict entendre que vous deſirés qu'il vous aille trouver, je lui ai dict ce que j'ai penſé eſtre à propos ſur ce ſubject, ne l'aiant voulu commettre ni au papier ni à l'ancre. Vous ferés bien ce pendant quand vous eſcrirés, ſoit à Monſieur de Villeroi, ſoit à Monſieur de Vic, de leur donner tousjours eſperance que vous devés revenir, & que c'eſt voſtre deſir & ferme volonté (1). Cela tiendra les choſes en eſtat, & vous conſervera vos penſions, empeſchant les importunités des pourſuivans & volants à la proie, de façon que vous trouverés les choſes encores entieres, quand vous retournerés. J'en ai parlé par occaſion à S. M. affin qu'elle ne ſe laiſſe ſurprendre. Ceſte letre ſera pour vous ſeul; je vous en envoie une autre ſur le ſubject de ce que m'avés eſcrit par voſtre premiere, laquelle ſe pourra voir & monſtrer. Je ſupplie en ceſt endroict N. S. Monſieur, vous bien inſpirer à prendre une bonne reſolution pour vous & le public. De Paris, vigile de Noël 1610.

Voſtre humble & tres-affectionné ſerviteur

De Thou.

---

(1) Caſaubon, qui s'étoit retiré en Angleterre après la

mort de Henri IV, conſerva juſqu'à ſa mort, arrivée en 1614, ſes appointements & ſon titre de garde de la librairie du Roi; grâce ſurtout aux bons offices de de Thou, qui ne ceſſa de faire valoir auprès de la Reine & du chancelier Brulart de Sillery, la juſte célébrité littéraire de Caſaubon & l'intention qu'il avoit de revenir bientôt remplir les devoirs de ſa charge.

XXI

AU MÊME.

Monſieur,

Je reſpond à voſtre autre lettre du XXIII du paſſé, laquelle ne ſera, comme plus libre, communiquée à perſonne. J'attenderai les mémoires que m'eſcrivés, & m'efforcerai de faire ce qu'un homme de bien peut faire pour contenter un grand Prince. Je ne ſçai comme nous pouvions paſſer l'occaſion de la mort de David Riz, la mort du Roi qui ſuivit bien toſt après, & le rapt que l'on appelle du conte de Bothuel. Toutesfois je verrai & me conduirai en cela par voſtre conſeil meſme. Il y a des choſes qui parlent & qui ſont ſi publiques qu'elles ne peuvent eſtre interpretées ni cachées. Je crain que celles-ci ſoient telles; à la mienne volonté que non, pour le deſir que j'ai de contenter ce Prince

23 mars 1611.

23 mars 1611. & lui prouver ma ſincerité. Il verra par celle que je vous eſcri à part quelle eſt en cela mon affection & deſir (1). Je ne doubte point que les bons Peres n'y aient voulu mesler du leur, pour m'exagérer (2) partout, comme ils ont faict ici, & enfin m'ont exclu de l'honneur que l'on m'avoit faict eſperer; & en mon lieu ſubrogé un homme qui ne mérite pas d'eſtre nommé (3). Ce ſont des beaux faits de M. le Ch. & M. de Vill., fort eſloingnés de leurs promeſſes; mais ils ne s'eſtiment à rien obligés en telles matieres, ſelon la doctrine de ces Peres. Vous pouvés communiquer ceſt article à Monſieur l'Ambaſſadeur & lui bezer les mains de ma part. Il vouloit que j'eſperaſſe mieus; mais il peut voir par l'experience que ma deffiance s'eſt trouvée véritable. Dieu veuille que je demeure ſeul trompé & que la tromperie n'aille plus loing. Pour vos affaires, j'en aurai ſoing comme je doi, & autant que peut un homme reduict à condition privée; car, après ceſte illuſion, la néceſſité m'eſt impoſée de ſortir de la compagnie en laquelle j'avoi veſcu ſi long temps en honneur; & aillieurs, je ne peus rien eſpérer, aiant à vivre avec ceus qui m'ont ſi indignement traicté & qui ne me pardonneront jamais. Devant ma diſgrace, j'avoi donné ordre que vos eſtas fuſſent conſervés pour ceſte année. Dieu pourvoira pour l'autre. Ce pendant vous prenderés conſeil à loiſir & eſprouverés par

la demeure, ce que l'on vous peut avoir dict de bien ou de mal du lieu où vous eſtes. Quant à vos livres, je croi que ce n'eſt qu'avec regret & grande incommodité de vos eſtudes, ains du public, que vous en eſtes ſi long temps privé. Il faut trouver la commodité de vous rendre bien toſt jouiſſant de ce qui vous eſt plus neceſſaire. J'en parlerai à voſtre neveu(4). Si madamoiſelle voſtre femme revient, comme me le mandés, elle donnera ordre à tout. Pour le livre ou reſponſe que vous preparés, je m'aſſeure que vous y garderés tel tempérament que noſtre cour n'aura ſubject d'en avoir meſcontentement (5). Toutesfois vous voiés en quels temps nous vivons & comme la vérité meſmes eſt combattue par les calomnies. Voſtre prudence y ſçaura prendre un bon conſeil. Conſervés-moi tousjours en voſtre bonne ſouvenance. Je ſupplie en ceſt endroict N. S. Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace, ce XXIII de mars 1611. 23 mars 1611.

Voſtre bien humble & tres-affectionné ſerviteur De Thou.

---

(1) Si l'on rapproche de ce paſſage le récit que fait de Thou de la vie & de la mort de l'infortunée Marie Stuart, dans le livre LXXXVI de ſon *Hiſtoire*, on ne trouvera pas qu'il ait eu le moindre égard à ce que demandoit de lui le fils de Marie Stuart, devenu roi d'Angleterre, & le calviniſte Caſaubon lui-même. Ce point d'hiſtoire eſt tellement intéreſſant que nous eſtimons à propos de donner, par exception, la lettre de Caſaubon à laquelle répond ici

de Thou, bien qu'elle ait été déjà traduite & publiée à la ſuite de l'*Hiſtoire univerſelle*, édition de la Haye, tome XX, p. 414-15.

ISAAC CASAUBON A JACQUES AUGUSTE DE THOU.

« Monſieur, J'ai communiqué au Séréniſſime Roi de la Grande-Bretagne la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire derniérement(*). Je ſouhaitois depuis long-tems avec ardeur que Sa Majeſté pût connoître dans quels ſentimens vous êtes à ſon égard, & qu'elle ſçût le reſpect & la vénération que vous inſpirent pour elle ſes grandes qualitez, ſa vaſte literature, & ſes connoiſſances univerſelles. Bien aſſûré de vos diſpoſitions à ce ſujet, je n'ay pas manqué, depuis que je ſuis à la Cour d'Angleterre, toutes les fois que la converſation tomboit ſur vous, d'aſſurer le Roi qu'il n'y avoit perſonne plus pénétré que vous d'admiration pour ſa Majeſté, & qui lui donnât plus volontiers les éloges qui lui ſont dûs. Vous voyez par là que rien ne pouvoit me faire un plus grand plaiſir, & venir plus à propos, que votre lettre. Vous m'y donnez de nouvelles aſſûrances de votre dévoüement à Sa Majeſté. Vous me demandez que je l'en aſſure une ſeconde fois de votre part. Ce Prince qui aime la vérité, a été charmé de votre amour pour elle; amour dont vous donnez aſſez de marques dans votre lettre. La candeur, dont vous faites profeſſion en écrivant, la docilité que vous montrez à changer & à corriger, ſur des pièces plus exactes, ce que vous avez puiſé dans des memoires infidèles, ont fait beaucoup de plaiſir à ſa Majeſté. Ces ſentimens ſont dignes de vous, Monſieur, qui avez toujours préféré la vérité à toutes choſes, dans votre conduite, & particuliérement dans votre Hiſtoire. Le Roi, qui d'ailleurs a pour vous toute l'eſtime poſſible, eſt très-fâché qu'avec des intentions ſi droites, trompé par certaines gens, vous vous ſoyez écarté de la vérité, ſur le compte

(*) Cette lettre n'a pas été retrouvée.

de la Reine Marie de glorieuſe mémoire, ſa mere; que vous ſoyez entré ſur cela dans un détail circonſtancié, & rapporté des choſes dont ſa Majeſté connoît toute la fauſſeté. Elle ſçait qu'elles n'ont été inventées que par des ſujets rebelles, qui ſont connus pour tels dans toute l'Écoſſe, qui ont cherché tous les moyens de nuire à cette Princeſſe pendant ſa vie, & qui n'ont employé leur eſprit, leurs ſoins, leur adreſſe, leurs travaux, qu'à perdre cette Reine infortunée, dont le ſort déplorable doit toucher tous les gens de bien. Car auſſitôt que l'Écoſſe fut déchirée par les factions, il n'eſt pas croyable, on ne peut même le raconter ſans horreur, avec quelle fureur le parti oppoſé à la Reine ſe déchaîna contre elle & contre ſes partiſans. Cet emportement a été juſqu'à la rage. Mais que ſert d'en parler? Il y a eu des gens, dans le temps de ces troubles, qui ont pouſſé les choſes juſqu'à ſe faire un devoir de religion de rabaiſſer la majeſté Royale, de dépouiller une Reine de ſes États, de déchirer ſa réputation, & enfin d'attenter aux jours d'une Princeſſe digne d'un ſort plus heureux. Le Roi, qui par la douceur de ſes mœurs, mérite à juſte titre le ſurnom de *très-bon*, raconte aſſez ſouvent pluſieurs traits d'une cruauté inoüie, & des faits ſurprenans, arrivés dans ces temps de confuſion. Je vous aſſure que j'en ay appris davantage, & même des choſes les plus frappantes, de gens très-dignes de foi, qui, malgré leur attachement à la Réforme établie en Écoſſe, ne ſe reſſouviennent qu'avec horreur des fureurs de ces factieux.

« Pour peu qu'on ait lû les écrits de George Buchanan, célebre dans la litterature, mais meilleur Poëte que bon ſujet, on eſt forcé de convenir qu'il a épouſé le parti des rebelles, & qu'il a rendu de très-mauvais offices à la Reine ſa maîtreſſe & à la majeſté Royale. Son livre ſeul *du Royaume d'Écoſſe* découvre aſſez ſes ſentimens. Un bon citoyen, un ſujet fidèle & zélé pour ſes Souverains, ne peut lire cet Ouvrage ſans indignation, & ſans en déteſter l'auteur. Tous les gens de bien prétendent aujourd'hui avec raiſon qu'on doit regarder comme les auteurs de

tant d'attentats ſur la perſonne de différens Princes, non-ſeulement les aſſaſſins mêmes, mais encore ceux dont la doctrine pernicieuſe les enhardit au crime, & les raſſure par l'apparence d'une fauſſe juſtice.

« Après cela que peut-on penſer de Buchanan & de quelques autres auteurs Écoſſois, qui décident hardiment, en termes précis, qu'il faut punir du dernier ſupplice, ou aſſaſſiner les Souverains légitimes, qu'ils appellent des tyrans? Je vous avoüe que je ne ſçaurois rapporter ces déteſtables ſentimens ſans frémir d'horreur. Le Roi ſe plaint que Buchanan ait écrit ſon Hiſtoire dans ces funeſtes diſpoſitions. Il ne faut qu'ouvrir ſon livre, pour s'en convaincre. Ainſi vous ne devez pas être ſurpris que ſa Majeſté ſoit fâchée que vous ayez parlé de la Reine ſa mere ſur la foi de cet Hiſtorien, que vous avez ſuivi avec trop d'exactitude, & que vous ayez copié les calomnies de ce ſujet ingrat. Ne croyez pas, Monſieur, que le Roi demande pour cela qu'en ſa faveur vous vous écartiez le moins du monde de la verité; il exige de vous ſeulement, & il a droit de l'exiger de tout Hiſtorien, que vous ne tranſmetiez point à la poſterité, comme des réalités, l'ouvrage de la perfidie de quelques rébelles. Enfin, ſi les Princes ont fait des fautes qu'il importe peu à la poſtérité de connoître, je ne crois pas qu'il y ait aucune loi de l'Hiſtoire qui oblige un Écrivain à les rapporter. Ce n'eſt point en cela que conſiſte l'amour de la verité; il n'y a dans ces ſortes de traits que de la malignité & de l'aigreur. On n'a qu'à lire Buchanan & d'autres Hiſtoriens mal-intentionnez pour la Reine, ſi on veut avoir un exemple éclatant de cette malignité. Mais ne peut-on écrire avec moderation ſur le compte des Souverains? Qu'y a-t-il de plus ordinaire que de dire que c'eſt une ſuite de la condition humaine de faire des fautes? Les Rois & tous les Grands ſont hommes comme nous, & des hommes foibles, plus expoſez que les autres à être vaincus par les paſſions. N'eſt-il pas plus juſte, du moins je le penſe ainſi, de les plaindre en bons & fidèles ſujets, que de prendre plaiſir à les décrier, s'il leur arrive de ſuc-

comber au mal par leur propre foibleſſe, ou de s'égarer par la faute de leurs favoris?

« Je ne parle pas ici de ces actions qu'un Hiſtorien eſt obligé en honnête homme d'écrire, & au récit deſquels la gloire de Dieu eſt intéreſſée : les rebelles d'Écoſſe ont été bien éloignés de cette ſage modération. Soigneux de rechercher tout ce qu'ils jugeoient propre à noircir la mémoire de leur malheureuſe Reine, ils ont enſéveli dans un coupable ſilence les actions glorieuſes qui ont illuſtré ſon regne. Voit-on un ſeul de ces calomniateurs odieux qui faſſent mention du bonheur de ſon gouvernement pendant quelques années après ſon retour de France en Écoſſe? Où ſont les loüanges qu'on lui a données ſur ce ſujet?

« Le Roi, pour réfuter toutes ces fauſſetés injurieuſes, ou plutôt pour les détruire, a jugé à propos de faire travailler à de bons mémoires de la vie de ſa mere, & de vous les envoyer. Sa Majeſté ſe flatte que vous vous ferez un plaiſir de diſcerner le vrai d'avec le faux, le certain d'avec l'incertain, & la réalité d'avec le menſonge. Elle eſpere que vous ſuivrez ſes intentions, & même elle l'exige de vous. Il y a dans cette ville un homme de condition (*) qui joint à une parfaite connoiſſance de l'antiquité une grande étude de l'Hiſtoire, ſoit ancienne ſoit moderne; il s'eſt inſtruit de celle des Reines Éliſabeth & Marie, par des monumens publics, & par les lettres de ces deux princeſſes : il diſpoſe les faits par ordre du Roi, qui, n'ayant lui-même perſonne au-deſſus de lui dans la connoiſſance de l'Hiſtoire, examine le tout avec beaucoup de ſoin, & peſe mûrement les choſes dans la balance de la vérité. Sa Majeſté ſe prépare à vous faire tenir ces mémoires au premier jour, dans le deſſein que vous ſubſtituiez des faits certains aux calomnies qui vous ont été fournies par d'infidèles ſujets. N'appréhendez pas d'eſſuyer des reproches de legéreté de la part des honnêtes gens : au contraire ce ſera pour vous un honneur auprès des perſonnes ſages & équitables, d'avoir embraſſé la vérité,

(*) Le chevalier Robert Cotton.

auſſi-tôt qu'elle s'eſt offerte à vos yeux, & de l'avoir, pour ainſi dire, révendiquée comme votre bien, ſelon l'expreſſion du Philoſophe. Le Roi croit qu'il ſera à propos, d'apprendre aux lecteurs, dans la premiere édition que vous ferez de votre Hiſtoire, après avoir corrigé ce qui concerne la Reine Marie, quels mémoires vous aviez ſuivis d'abord, & ſur quels autres vous aurez réformé cet endroit de votre Ouvrage. Vous n'attendrez pas longtemps les mémoires qu'on vous promet : ils ſeront entre vos mains quelques jours après les fêtes de Pâques : car le Roi preſſe extrêmement cette affaire, qu'il a fort à cœur. Adieu, Monſieur : je puis vous appeller avec juſtice le pere de l'Hiſtoire moderne. A Londres le 24 de Février 1611. »

(2) Pour exagérer le fond de ce que j'ai dit.

(3) Il s'agit ici de Nicolas de Verdun, nouvellement inveſti de l'office de premier préſident du Parlement, à la place d'Achille du Harlay. De Thou s'étant conſtamment montré l'ennemi des Jéſuites, l'influence de la Société ne dut pas être étrangère à ſon excluſion d'une charge qu'il eût dû obtenir déjà en 1582, avant Achille de Harlay, ſon beau-frère, & que maintenant lui avoient fait eſpérer le ſecrétaire d'État Villeroy & le chancelier Sillery.

(4) Apparemment un des petits-fils de Henri Eſtienne. Caſaubon avoit, comme on ſait, épouſé Florence Eſtienne, la fille aînée de Henri. Elle lui ſurvécut & lui donna de nombreux enfants; entre autres Marie Caſaubon, qui atteignit preſque, comme ſavant critique, la réputation de ſon père.

(5) Il entend parler ici de l'*Epiſtola ad Frontonem Ducaeum de Apologia quæ, communi Jeſuitarum nomine, ante aliquot menſes Pariſiis edita fuit.* C'eſt une réponſe à l'Apologie de la Compagnie de Jéſus, que venoit de publier le P. Cotton. L'épître à Fronton du Duc parut cette même année 1611.

XXII

AU MÊME.

Monſieur,

J'ai failli à vous eſcrire par Madamoiſelle de Caſaubon, & depuis par Monſieur de Seve. Je ne ſçai encores ſi celle-ci vous ſera rendue par Monſieur d'Hermel : les affaires m'ont tellement deſrobé toutes les heures, ſur le temps de leur partement, que je n'ay peu vous eſcrire. J'ai dict à Madamoiſelle de Cas. de bouche ce qui ſeroit ſuperflu maintenant de vous eſcrire. J'aurai ſoing de tout ce qui vous touche. L'on veut vous obliger de retourner à Paſques : ce terme ainſi pris obligera ceus qui vous veulent obliger de vous continuer vos eſtats, leſquels ſe feront, ſur la fin de ceſte année ou au commencement de l'autre, pour toute l'année. Je ſçaurai bien meſnager ceſte occaſion à voſtre ſatisfaction ; ce ſera à vous à vous reſoudre. Vos livres que l'on vous porte vous feront trouver la demeure plus douce du lieu où vous eſtes & plus aiſément oublier celui qu'avés laiſſé. Dieu vous veuille en cela bien conſeiller! Vous ſçavés ce que je vous en ai dict devant voſtre partement & eſcrit pluſieurs fois depuis icelui. L'eſcrit dont faictes mention par voſtre derniere eſmouvera ſans doubte les

5 octobre 1611.

5 octobre 1611. eſprits, & ne peut eſtre ſi tempéré qu'il ne ſoit mal interpreté par ceus qui ne peuvent rien digerer de tel goût. Cela ſera la criſe de la reſolution qu'avés à prendre en vos affaires. J'attenderai avec impatience qu'elle en ſera ici la reception; nous allons à Fontainebleau où nous ſerons tout ce mois. Je ne faudrai à vous eſcrire diligemment ſur le ſubject de l'eſcrit, après que j'aurai reconneu le jugement de ceus qui peuvent. Ce pendant je vous prie me conſerver tousjours en voſtre amitié. En ceſt endroict, je ſupplie tres-humblement N. S. Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Paris, ce v octobre 1611.

Voſtre bien humble & tres-affectionné ſerviteur

De Thou.

XXIII

AU MÊME.

18 octobre 1611. Monſieur, je reſponderai par celle-ci à trois des voſtres & principalement à celle du 1 de ſeptembre. Vous eſtes maintenant tout aſſeuré de ce qu'eſtiés en peine, & pour madamoiſelle voſtre femme & pour vos livres. Vous avés de quoi vous conſoler; mais à la

charge que vous nous viendrés revoir à ces Paſches prochaines, comme l'on en faict eſtat deçà, & comme je l'aſſeure à tout le monde. J'attend en grande devotion que vous preniés loiſir de mettre par eſcrit ce que vous avés obſervé *in peregrinatione Elienſi*. Je vous ſupplie vous en ſouvenir, & continuer à me faire part de vos nouvelles : vous ne le pouvés faire à perſonne, qui vous aime & honore plus que moi, comme je doi. Quand à la lettre προς φροντωνα (1), je croi que nous ne la verrons qu'imprimée, & que vous n'en ſerés le maiſtre, bien que monſieur l'ambaſſadeur par les ſiennes aſſeure du contraire. Celui, du quel vous dépendés maintenant, ne ſe donnera la patience & s'en voudra faire croire. Quant à la reſponſe à celle de mons. le C. du Perron, nous l'attenderons ce pendant, & m'aſſeure que pour reſpect de celui à qui elle ſera adreſſée, & eu eſgard à la moderation de voſtre eſprit, il n'y aura rien qui puiſſe offenſer. Au reſte, je ſuis bien aiſe que, par la reception de celle de voſtre fils, vous ſoiés mieus ſatisfaict que ne monſtriés par vos précédentes. Je lui ai faict tenir celle que m'avés envoiée; je ne le voi ſi ſouvent que je voudroi : il ne tient qu'à lui, car tout ce qui vous touche m'eſt fort recommandé. J'atten ἰσορεκὰ deſquels me donnés eſpérance. Aimés moi & me conſervés tousjours en vos bonnes graces. En ceſt endroict je ſupplie tres-hum- 18 octobre 1611.

18 octobre 1611. blement N. S. Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Fontainebleau, ce XVIII octobre.

Votre bien humble & tres-affectionné ſerviteur

J. A. DE THOU.

Monſieur le Fevre (2), qui eſt ici avec nous, occupé, comme vous ſcavés, à l'inſtruction de noſtre Roi que Dieu bénie, vous beze les mains. Ma femme auſſi vous beze les mains.

---

(1) La lettre adreſſée à Fronton de Duc citée plus haut.

(2) Nicolas Lefevre, alors précepteur du jeune roi Louis XIII, après l'avoir été du jeune prince de Condé Henri II. Savant illuſtre, dont on chercheroit inutilement l'article dans la *Biographie générale*.

XXIV

AU MÊME.

Monſieur,

27 novemb. 1611. Celle-ci ſera pour reſpondre à vos deus dernieres : la premiere du XXII du paſſé, la quelle j'ai receu avec l'eſpitre y encloſe (1), par les mains de Monſieur le Chancelier. Deman-

dés-vous ce que l'on en dict? ce que vous en jugés vous meſmes, & toutesfois ce que vous pouvés deſirer. Car ceus qui ſe fingnent &, en louant charitablement, accuſent, diſent qu'ils craignent que cela vous engage par delà. Vous ſçavés que la vérité n'eſt bien ni volontiers receue aujourd'hui, & principalement en noſtre cour. C'eſt un mal commun. Dieu veuille qu'il ne ſe coule ailleurs, & meſmement en celle où vous eſtes! Voila pourquoi ceus qui font profeſſion de dire candidement la verité ſont odieus. Avec plus de moderation & reſpect ne pouvés-vous eſcrire. Ténés-vous tousjours dans ces limites & ne craingnés les iniques jugements des hommes. Il s'eſt trouvé ici une tierce eſpece entre ceux qui louent & qui s'offencent de l'eſcrit, qui ont calomnieuſement faict courir un bruit, que vous meſmes vous eſtiés excuſé de l'eſcrit envers le P. Fronton, adjouſtant ces vers de Sophocle que diſoit Pompée lorſqu'après la bataille de Pharſale la mauvaiſe fortune le porta en Égypte : ὅτι προς τυραννον, &c. Vous ſçavés le reſte; & ainſi ce qu'ils ne pouvoient contredire, l'ont voulu deſtruire par vous meſmes. Ils avoient voulu perſuader à M. le cardinal du Perron que cela eſtoit, mais je l'ai aſſeuré du contraire & l'ai prié de ſe faire repreſenter la lettre par le P. Fronton. *Vide novum genus calumniæ.* Ne faictes ſemblant de qui vous en avés eſté adverti, & vous ſup- 27 novemb. 1611.

27 novemb. 1611. plie que la préſente ne ſoit veue. Le S. Card. vous eſt fort affectionné, & attend voſtre reſponſe à ſa lettre. Je l'ai aſſeuré qu'elle ſeroit tellement modérée que non ſeulement lui, mais perſonne n'en pourroit eſtre offencé. Il en eſpere du bien, Dieu face reuſcir ſon ſouhait ! Il s'eſt paſſé là deſſus, lui eſtant chés M. le Chancelier & moi pour tiers, pluſieurs propos qui ne ſe peuvent bonnement eſcrire, mais à voſtre honneur & avantage. Le ſommaire fuſt que l'on deſiroit que retournaſſiez en France où vous ſeriés tousjours le tres-bien & favorablement receu. Il faut auſſi que vous teſmoingniés par les voſtres que vous eſtes en ceſte reſolution. Quand vous ferés cela, je ferai le reſte. Ils font ici demonſtration de ne vouloir que l'on reſponde à voſtre epiſtre, & ceus qui elle touche le publient auſſi eus-meſmes ; mais ils adjouſtent qu'ils ne ſçavent s'ils pourront empeſcher que l'on n'y reſponde en Allemagne. Bien ſcai-je que l'on leur defendera ici d'y reſpondre, & par ceus (2) qui ont pouvoir en la Cour ; & ceci ſervira pour reſpondre à voſtre derniere du VIII du preſent. J'ai faict tenir toutes voſtres. M. Rigaut vous eſcrit & envoie la preface ſur ſon Ἱεραχοσόφιον (3). S'il ſe trouve quelque choſe par delà ſur ce ſubject ès bibliotheques, cela aideroit à groſſir le volume. Je vous ſupplie à voſtre loiſir vous ſouvenir de voſtre *Peregrination* & nous en faire part. En ceſt endroict

je ſupplie N. S. Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Paris, ce XXVII IX^bre 1611. 27 novemb. 1611.

Voſtre bien humble & plus affectionné ſerviteur

DE THOU.

---

(1) L'*Epiſtola ad Frontonem Ducaeum*.
(2) Et je le ſçay par ceus....
(3) Ou : *de Arte Falconeria*.

XXV

AU MÊME.

Monſieur,

Je reſpon à deus des voſtres, deſquelles la derniere eſt du VIII du preſent, ſelon le nouveau kalendrier. Pour la premiere, je vous dirai que voſtre indignation eſt juſte de voir qu'un homme ſi indigne, ſoit pour le regard des meurs ſoit pour le ſcavoir, ait eſté ſi preſumptueus que de faire un tel jugement. Il en ſera blaſmé & moqué d'un chaſcun, & de vous il doit eſtre meſpriſé. Il ne merite aucun reſſentiment de vous; ce lui ſeroit trop d'honneur, ſi vous révoquiés cela à cœur & vous ravaliés tant que d'en teſmoingner quel- 23 décembre 1611.

3décembre 1611. que choſe par eſcrit public. Quand au jugement qu'il ſe faict (1) de voſtre épiſtre, je vous en ai eſcrit au vrai & n'ajouſterai rien pour ce regard, ſinon que, depuis, la cauſe des Jéſuites a eſté plaidée *magnâ coronâ* en noſtre Parlement, y aſſiſtant Monſieur le Prince de C., où ni l'advocat de l'Univerſité, ni M. Servin n'ont rien oublié de tout ce qui ſe peut dire contre ceſte Societé, avec une liberté non croiable : cela fera oublier à ces Peres voſtre epiſtre. L'arreſt ſur ce intervenu, qui a appoincté les parties au Conſeil pour le principal, leur a cependant faict defences de faire aucun acte de ſcholarité en leur college de ceſte ville ni par eus ni par autres. La contention a eſté grande; d'autant que les gents du Roi les veulent aſtraindre à ſouſcrire à quatre propoſitions : I. que le P. P. (2) n'a nulle puiſſance ſur le temporel & par conſequent n'a nul pouvoir de depoſer les princes; II. que les clers ne ſont exempts de la juſtice Roiale; III. que le Concile eſt par deſſus le P. P. & par conſequent qu'il eſt loiſible d'appeller du P. P. au Concile; IV. que les confeſſions ſecretes ſe peuvent & doivent réveler ès cas qui touchent le crime de leze majeſté au premier chef. Cela a preſté tresfort à parler dedans & dehors ce Roiaume. Vous ne m'avés faict reſponſe ſur ce que je vous eſcrivoi touchant la lettre particuliere qu'eſcriviés au P. Fronton. Quand vous

eſcrirés à ceux de leur ſociété, ou autres deſquels vous n'aurés plene confiance, prenés garde à ce que vous eſcrirés & comment vous l'eſcriviés. L'on capte les paroles, voire les ſyllabes. Au ſurplus vous avés encores ici de bons amis & vous deſire-l'on en ceſte Cour & en voſtre univerſité, laquelle eſt plus engagée, d'hors en avant en ceſte cauſe, que vous n'eſtes par voſtre lettre. Vos eſtas vous ſeront continués pour l'année prochaine. Je vous prie auſſi tenir tousjours le meſme langage qu'avés tenu, juſques ici eſcrivant par deça, & principalement quand vous eſcrirés à M. le Chancellier & à M. de Villeroi, duquel je deſire fort voir la lettre qu'il vous a eſcrite, & de laquelle faictes mention par la voſtre, & vous ſupplie m'en envoier la copie. J'attenderai cependant plus ample reſponſe de vous, &, quand vous aurés le loiſir, *Peregrin. Eliens.* M. Rigauld a veu la voſtre. Tenés-moi toujours en voſtre bonne ſouvenance & m'eſcrivés ſouvent. Vous ne manquerez de reſponſe. Ma femme remercie bien humblement Mlle de Caſaubon de la ſouvenance qu'elle a d'elle & lui beze les mains & à vous auſſi. Je ſupplie tres-humblement en ceſt endroict N. S., Monſieur, vous donner en parfaite ſanté ſa grace. De Paris, ce XXIII X^bre 1611. 23 décembre 1611.

Voſtre bien humble & tres-affectionné ſerviteur

De Thou.

1. Que l'on fait. — 2. Le Pape.

XXVI

AU MÊME.

Monſieur,

1612. Je ne vous eſcri rien de voſtre lettre à M. le Card. du Perron. *Vicit ſpem & expectationem.* Il eſt après à y reſpondre. Il eſt bon qu'elle ne ſoit encores veue, car tous n'en feroient également leur proffit. Je vous en dirai davantage à la premiere commodité. J'ai receu x années juſqu'à M. D. LXXXII de la vie de la R. Eliſ. J'atten le reſte. Sur cela auſſi je vous eſcrirai plus amplement.

XXVII

AU MÊME.

Monſieur,

1612. Je vous fai ceſte ſeconde, pour vous dire que j'ai receu les memoires fort mal conſer-

vés, car ils m'ont eſté rendus tous mouillés 1612.
avec vos lettres : ce que je n'ai voulu mettre dans l'autre lettre, de peur que cela fuſt imputé à la negligence du porteur, lequel s'en eſt excuſé de mauvaiſe grace. Cela a eſté cauſe que je n'ai peu encores y voir diligemment. Il eſt beſoing que j'aie tout le reſte, devant que j'y puiſſe mettre la main. Je croi que l'auteur doit pourſuivre juſques à la mort de la Reine Eliſabeth. Je me trouve bien empeſché. Je loue la pieté du fils, *dumne vis fiat pudori & conſcientiæ meæ*. J'auroi grand beſoing d'eſtre près de vous. Je ne deſire rien tant que contenter un ſi grand prince, pourveu que l'on m'en donne des moiens juſtes & honeſtes. Mais que dirons-nous de ce mariage ſuivi après la mort du Roi ? Car donnons que l'on n'ait rien ſceu du parricide, que dirons-nous de l'abſolution de celui que chaſcun ſçavoit eſtre le parricide, de la diſſolution de ſon mariage pour en faire un autre ſi tragique ? Comment peut-on rejetter cela ſur le conte de Murrei, qui ſe retira lors en France & y demeura pendant que tout cela ſe paſſa ? Contre tout ce que l'on peut apporter en cela pour juſtifier, ceſte preſumption demeurera tousjours ès eſprits. « *Ecce vir eſt numquid Paulla* n. p. »(1). Aidés moi, car je travaille & déſire ce que vous déſirés. Je ſupplie en ceſt endroict N. S., Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace.

1612. Voſtre humble & tres-affectionné ſerviteur,

DE THOU.

---

(1) *Mœchus erat, poteras tamen hoc tu, Paulla, negare.*
Ecce vir eſt; numquid Paulla, negare potes?
(Martial, I, ép. LXXV.)

Il faut avouer que ces objections ſont aſſez fortes; mais que Marie ait ou n'ait pas eu part au meurtre du Roi, qu'elle ait enſuite épouſé le meurtrier, ces crimes d'une reine d'Écoſſe n'étoient pas de ceux dont le Parlement d'Angleterre devoit pourſuivre la vengeance. Quant à l'hiſtorien, ſon devoir étoit de les enregiſtrer ſans aucun ſoupçon de partialité.

XXVIII

AU MÊME.

Monſieur,

3 février 1612. J'ai grand regret de vous faire celle-ci en haſte, aiant eſté ſurpris par le ſoudain partement du courrier. J'ai receu, depuis vous avoir eſcrit, deus lettres : la 1. du x du paſſé, l'autre du dernier de decembre dernier, eſcrite tres-elegamment & prudemment, à laquelle j'euſſe deſiré faire reſponſe plus particuliere que le temps ne me permet. Cependant je vous dirai que je l'ai faict tranſcrire, en aiant oſté ce qui ne devoit eſtre veu, non ſeule-

ment en ce que me remarqués par icelle, mais encores d'autres endroicts qui euſſent peu eſtre mal interpretés; & ai mis la copie entre les mains de M. le Chanc. lequel m'avoit prié de la lui bailler, lui parlant pour vous & lui aiant dict que vous m'aviés amplement eſcrit ſur le ſubject de voſtre reſolution. Il l'a veue & fort conſiderée, & enfin m'a chargé de vous eſcrire que toutes les choſes que monſtrés appréhender ne vous doivent retenir, ains que vous devés diſpoſer à revenir, ſans vous engager davantage par delà : & que telle eſt la volonté & le deſir de S. M. Ceus que ſemblés redoubter n'ont tant de puiſſance que l'on penſe; ce qu'ils en avoient diminue tous les jours au lieu d'augmenter. Il vous donne ſa parole & celle de ſon proche allié qu'il n'y a rien à craindre pour vous en cela & que vous pouvés revenir en toute ſeureté & aſſeurance de ce que vous aviés, avec augmentation plus toſt que diminution. Ce pendant ſur ceſte occaſion, j'ai faict aſſeurer vos eſtas qui courront toute ceſte année. Tous les veus de vos amis vous rapelent, la raiſon de vos eſtudes que l'on change par delà, je m'aſſeure, à voſtre grand regret(1). Diſpoſés-vous y, au nom de Dieu. Quoique ſoit, teſmoingnés tousjours par les voſtres, comme je vous ai tousjours ci devant eſcrit, que telle ſera en cela voſtre reſolution que la volonté & commandement de S. M. Je vous avoi ci-devant prie 8 février 1612.

8 février 1612. de m'envoier la copie de la lettre que M. de Villeroi vous avoit eſcrite. Je vous ſupplie vous en ſouvenir. J'oublioi à vous prier & conjurer de rechef de negliger & meſpriſer ces aboieurs qui vous importunent, & venger voſtre injure en les laiſſant enrager tous ſeuls. Ils ne ſont dignes que vous perdiés des heures pour leur reſpondre, & ſi faiſiés autrement, vous exciteriés des curieus & malins pour voir tels livres qui ne ſeroient jamais leus que de ceus qui ne ſe connoiſſent en livres. Vous n'aurés que ceci de moi maintenant, attendant une autre commodité pour vous eſcrire plus à loiſir. Je ſupplie N. S. Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Paris, ce VIII Febv. 1612.

Voſtre bien humble & tres-affectionné ſerviteur

DE THOU (2).

---

(1) Phraſe obſcure : peut-être faut-il lire : *en raiſon.*

(2) Dans ſa réponſe datée du 1er mars, Caſaubon énumère avec complaiſance tout ce qu'il doit au zèle de ſon illuſtre ami : « C'eſt vous, lui dit-il, qui m'avez produit dans le monde : j'étois inconnu à Genève : vous avez le premier penſé à me faire arriver en France, afin que ma réputation naiſſante pût grandir ſous un ciel plus favorable. Vous n'avez pas diſcontinué vos bons offices, juſqu'à ce que vous m'ayez faict paſſer de Montpellier à Paris, par le moyen de M. de Vic. Enfin vous m'avez mis dans les bonnes graces de voſtre grand roi. Je ſuis venu ſous vos auſpices & me ſuis mis avec ma famille ſous votre protection. Depuis ce temps, votre bourſe m'a tou-

jours été ouverte. Mais que vous preniez mes intérêtz avec encore plus de chaleur en mon abſence que quand j'avois le bonheur de vivre dans le même lieu que vous, cela eſt encore plus admirable. Je ne vous rappellerai pas les bontés que vous avez eues preſque tous les jours pour ma famille & pour moi après mon départ : mais puis-je oublier le bon office que vous m'avez rendu auprès de M. le Chancelier! Mon devoir m'obligeoit à lui écrire & à demander pour moi-même; je ne l'ai pas fait : mais vous avez ſuppléé à ce que j'avois manqué de faire. Vous avez ſollicité pour moi une penſion que vous n'auriés pas, en pareil cas, demandé pour vous. Grâce à vous, je continuerai à jouir cette année des liberalités du Roi, qui repareront le malheur de mes affaires. »

(*Sylloge Epiſtolar. Iſaaci Caſaubon. Roterdam*, 1709, p. 455.)

XXIX

AU MÊME.

Monſieur,

Je vous ferai reſponſe par celle-ci à celle du v du paſſé, qui faict mention des autres que m'aviés eſcrit par Meſſieurs Juſtel & Capel (1); deſquelles celle de Monſieur Capel a eſté perdue. Et vous ſupplie, ſi en avés copie, me l'envoier, car j'eſtime tant tout ce qui vient de vous, que je n'en veus rien perdre, s'il eſt poſſible : & il me ſemble que vous ſoiés eſtendu par icelle ſur le ſubject duquel je vous

1 octobre 1612.

1 octobre 1612. avoi eſcrit. Cependant je vous dirai que j'ai vu M. le Chanc. & lui ai faict entendre le contenu en la voſtre, que je ne lui ai monſtrée, car il a eſté trouvé plus à propos. Je lui ai dict que vous ſeriés tousjours preſt de revenir, *ſi quidem ſerio agitur ut revoceris*, c'eſt à dire pour ſoing que l'on ait de vous(2) & que l'on deſire vous traicter favorablement. Ceſte parole m'a ſemblé l'avoir touché ; enfin je l'ai ſupplié de me dire particulierement quel favorable traictement il entendoit que deviés eſperer. A quoi il m'a reſpondu que, ſur les deniers deſtinés aux profeſſeurs, l'on vous donneroit outre & par deſſus les appoinctements que vous avés desjà, ſix cents eſcus tous les ans, & deus cents eſcus pour paier le louage d'une maiſon(3), & que vous en aſſuraſſiés ſur ſa parole. « Si ceſte condition vous agrée(4), « je m'aſſurerai encores davantage, & lors je « vous en donnerai ma parole, ce que je ne « ferai temerairement. » Je lui ai dict que ne pouviés revenir devant la fin de l'année. Je me ſuis contenté de ne lui dire rien davantage ; ſinon, d'autant que je ſçavoi que l'on lui avoit dict que vous travailliés ſur les Annales (5), je ne lui ai voulu diſſimuler ; adjouſtant que vous ne touchiés que ce qui regardoit l'antiquité & le poinct de la légitime juriſdiction, ſans entrer à la diſcuſſion des dogmes & quæſtions de la doctrine, en quoi vous eſtiés propoſé de garder un tel temperament qu'il n'y auroit

que ceux qui ne vouloient admettre aucunes bornes à ceſte grande puiſſance qui s'en peuſſent offenſer. Sur quoi, il m'a dict pour concluſion qu'il vous prioit & conſeilloit de retourner au plus tôt, & que vous ſeriés le bien receu & favorablement traicté, comme il m'avoit jà dict. Tellement que j'ai eu aſſeurance, devant & après lui avoir parlé de voſtre livre. Pour ce que deſirés d'eſtre aidé de vos livres (6), cela ſe fera & à petit bruit. Voſtre fils & voſtre neveu les amaſſent & les vous feront porter. J'ai veu & communiqué la voſtre au bon homme M. le Fevre. Il vous beze les mains & a prié voſtre fils en ma préſence de le voir ſouvent. Vous ne devés doubter qu'il n'ait un tres-grand contentement de voir ce que vous faictes. Par voſtre lettre vous deplorés de juſtes larmes la perte que nous avons faict tous deus, ains toute la France, en la mort de feu M. de Bongars, duquel la memoire ſoit en bénédiction. Je croi que nous aurons perdu ſes livres, en aiant diſpoſé pour demeurer (ceus qui ſont en Alemagne), au lieu où ils ſont (7). Je vien à l'autre partie de voſtre lettre regardant l'œuvre par vous encommancé (8), duquel de plus en plus vous nous excités le deſir. Aucuns ici en ſont en grande appréhenſion, pluſieurs en exſpectation ; le ſubject eſt digne de tout grand eſprit & du voſtre, qui y ſçaurés apporter, outre l'érudition, le jugement & la mo- 1 octobre 1612.

1 octobre 1612. deration. Mais vous ne devés doubter que cela ne vous concilie beaucoup d'envie. J'en voi desjà les commencements. La lettre d'Erycius Puteanus (9), ou plus toſt Bonarſcius Scribanius en eſt le précurſeur, laquelle j'ai veu & non leu. Qui pourroit avoir la patience de perdre du temps en telle lecture? Convices, calomnies, cavillations, impoſtures; après & hors cela, plus rien. Ils n'ont oublié à y adjouſter l'epiſtre qu'avés eſcrit à part au P. Fronton; vous pouvés juger à quelle intention. Voulés-vous bien vous venger? meſpriſés les abois de ces chiens importuns & ne vous laiſſés perſuader par delà d'y reſpondre. Il n'y auroit jamais de fin, & y perdriés le temps que vous y emploiriés, qui ſe peut & doit mieus emploier. Que les auteurs de ceſt eſcrit infame ſachent que vous n'avés daigné le lire, tant s'en faut que vous y vouliés faire reſponſe. Le pacquet que m'envoiés pour faire tenir à voſtre neveu lui a eſté rendu. J'ai trouvé encores une autre lettre de vous du XII Aouſt que m'avés envoié avec celle de M. Camden; je vous ſupplie le voir de ma part & le remercier de la pene qu'il lui a pleu prendre de remarquer les fautes ou de l'impreſſion ou les miennes meſmes (10). Je lui en eſcrirai plus amplement à la premiere commodité. Cependant je le ſupplie me faire continuer la meſme grace que j'ai receu de M. Cotton & que je puiſſe avoir de lui la ſuite des

choſes de la Grande-Bretagne depuis l'an M. D. LXXXII, juſques au decès μακαρίτιδος Eliſabethæ, dont l'on m'avoit donné eſperance, affin que cela me donne courage de pourſuivre l'œuvre par moi delaiſſé. J'ai desjà tant profité des mémoires qu'il m'a envoiés, ſuivant leſquels j'ai adjouſté & corrigé pluſieurs choſes ès livres jà imprimés, que cela me faict deſirer le reſte, dont je le ſupplie de rechef. Monſieur Camden faict mention par la ſienne de quelques Annales que lui-meſme a compoſés & ramaſſés du vivant de la defuncte Reine & qu'il a mis entre les mains dud. s^r Cotton par commandement du Sereniſſ. Roi, & penſe m'avoir eſté envoiés ; ſi ce ne ſont ceus qui m'ont jà eſté envoiés à deus diverſes fois de la part du s^r Cotton, je ne ſçai ce qu'il entend. Vous pourrés le voiant le mettre ſur ce propos & m'en faire ſçavoir la verité. Au reſte, j'ai veu depuis peu de jours M. le Chancellier, lequel m'a confirmé ce que je vous ai eſcrit, & deſire que le temps de voſtre retour approche. Il euſt deſiré que ce fuſt ſur la fin de l'année, mais je lui ai dict que vous ne pouviés devant Paſches prochaines. Je croi que, l'année paſſée, l'on vous preſſera. Cela vous doit advertir d'avancer voſtre œuvre, & ne vous divertir à aucun autre eſcrit. Vous entendés ce que je veus dire. En ceſt endroict je ſupplie treshumblement N. S. Monſieur, vous donner & 1 octobre 1612.

1 octobre 1612. à Madamoiſelle voſtre femme en ſanté longue & heureuſe vie. Ma femme vous beze à tous deus les mains. De Paris, ce 1. Octobre 1612. Voſtre humble & tres-affectionné ſerviteur

DE THOU.

---

(1) Ange Cappel, sr du Luat, qui avoit joui de la confiance de Sully, & qui paſſoit pour une « eſpece de fou de belles-lettres, » comme l'appelle des Réaux. Il avoit déjà compoſé pluſieurs ouvrages, entre autres l'*Avis au Roi ſur l'abbreviation des procès*, 1652; *le Confident*, qui fit un certain bruit en 1606, & la traduction de la *Vie d'Agricola*, dédiée à la reine Éliſabeth d'Angleterre.

(2) Apparemment : « pourvu que l'on ait ſoin de vous. »

(3) Ce paſſage prouve aſſez bien l'inexactitude de l'auteur de l'article *Caſaubon*, dans la *Biographie generale* : « Henry IV, dit-il, lui donna la charge de Garde de *la* « *Librairie*, avec *quatre* cents livres d'appointements, « *ſomme conſidérable* pour cette époque. »

(4) De Thou fait ici parler le Chancelier.

(5) Les Annales de Baronius.

(6) La demande étoit aſſez embarraſſante ; car s'il tenoit à ce qu'on lui envoyât ſes livres, c'eſt qu'il n'avoit pas l'intention de revenir de ſitôt.

(7) Jacques Bongars, en mourant, laiſſa ſon cabinet de livres à René Graviſſet, ſon ami, & Jacques Graviſſet, ſon fils, fit préſent de cette curieuſe collection, en 1632, à la Bibliothèque de Berne, où elle eſt encore, accompagnée du *Catalogue manuſcrit de la Bibliothèque Bongarſienne*. On a parlé ſouvent très-inexactement de cette collection, dont il eſt aſſez longuement traité dans le quatrième volume des *Manuſcrits françois de la Bibliothèque du Roi*, 1840, p. 52-56.

(8) Sans doute l'examen des Annales du cardinal Baronius.

(9) Ou Dupuy. *Stricturae in Caſauboni Epiſtolam ad Frontonem Ducaeum.* Louvain, 1612, in-4°. *Auctore Eryceo Puteano.* — *Bonarcius* eſt le pſeudonyme du Jéſuite *Scribani*, auteur de l'*Ars mentiendi Calviniſtica*, & de l'*Amphitheatrum honoris* que Caſaubon appeloit *Amphitheatrum horroris.*

(10) Cette lettre curieuſe du célèbre Camden eſt inſérée parmi les *Pièces* concernant l'hiſtoire de de Thou, tome X, p. 433 de l'édition françoiſe de la Haye, 1740.

XXX

AU MÊME.

Monſieur,

Depuis vous avoir eſcrit du 1^er^ octobre, j'ai reçeu deus des voſtres du xv du paſſé & du xi du preſent par la meſme voie, que j'ai trouvé tousjours ſeure : & par icelle meſme vous recevrés les miennes. M. le Chancellier eſt en la meſme volonté que je vous ai eſcrit & l'y entretiendrai. Le terme vous donnera loiſir de pourvoir à vos affaires. Quand Madamoiſelle voſtre femme ſera par deça, comme l'on ſe promet que vous l'envoierés incontinent, elle y verra plus clair. Ce pendant avancés voſtre œuvre tant que pourrés, ſans divertir à autre acte; ces aboieurs ne ſont dignes de voſtre cholere. Il faut ſe venger de 4 octobre 1612.

4 octobre 1612. tels gens par meſpris, & ſerai tres-aiſe que preniés ceſte reſolution ſans vous laiſſer perſuader au contraire. Au ſurplus je deſire eſtre recommandé à M. Camden & vous ſouviendrés, s'il vous plaiſt, de lui parler des mémoires dont il faict mention par la ſienne, & dont je vous ai desjà eſcrit. Je ne vous la ferai plus longue pour la haſte du porteur, ſinon pour vous aſſeurer que les encloſes avec les voſtres ont eſté ſeurement rendues. Ma femme vous beze les mains & à Madamoiſelle de Caſaubon : & je ſupplie tres-humblement N. S. Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Paris ce IV octob. 1612.

Voſtre bien humble & tres-affectionné ſerviteur

DE THOU.

XXXI

AU MÊME.

Monſieur,

25 octobre 1612. Je penſe avoir faict reſponſe à toutes vos precedentes que j'ai receues juſques à hui. Celle-ci ſera pour vous confirmer ce que je vous ai eſcrit ci-devant de la part de M. le

Chanc. ce qu'il m'a encores confirmé depuis. 25 octobre 1612.
Vous recevrés avec celle-ci un paquet addreſſant à M. Voton (1), lequel je vous ſupplie lui bailler en main propre, ou lui faire tenir ſeurement, s'il n'eſt à Londres. Il y a des lettres dedans du P. Paolo addreſſantes à un y denommé qui ha les memoires du faict de Venize, dont je croi que vous ſouviendrés que nous avons ſouvent parlé. Ils ſont tournés en anglois; il ne faut attendre qu'ils ſoient remis en italien ou en françois; il s'y emploiroit trop de temps. Il ſera meilleur de les envoier tels qu'ils ſont incontinent ſans delai, cela ſeul ou rien me peut faire pourſuivre. Je vous ſupplie vous y emploier & uſer de voſtre diligence & affection acouſtumée. Faictes-moi, s'il vous plaiſt, reſponſe ſur ce ſubject & auſſi touchant la certaine reſolution qu'eſtes pour prendre pour voſtre retour. En ceſt endroict je ſupplie tres-humblement N. S. Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Paris, ce xxv octob. 1612.

Voſtre bien humble & tres-affectionné ſerviteur

De Thou.

---

(1) Sir Henri Wotton. Voyez la note 3 de la page 91.

XXXII

AU MÊME.

Monſieur,

24 mars 1613. J'ai reçeu la voſtre du VIII du paſſé, laquelle m'a eſté rendue depuis peu de jours & m'ha mis hors de pene, en laquelle j'eſtoi pour n'avoir, y a jà long temps, reçeu de vos nouvelles. Je loue Dieu qu'elles ſoient bonnes & de la reſolution qu'avés priſe ſuivant ce que je vous ai ci devant eſcrit. Depuis voſtre epiſtre publiée, je ne voi pas que les choſes aient ici changé par voſtre regard. Je croi auſſi que voſtre travail que vous avés maintenant entre les mains n'y apportera aucun changement. La venue de Madamoiſelle voſtre femme nous y fera encores voir plus clair; car elle parlera elle meſme à ceus deſquels je vous ai donné la parole. Cependant voſtre œuvre tirera avant, & verrons le jugement que l'on en fera; c'eſt ce que je vous peus eſcrire preſentement. Je verrai cependant M. le Chanc. & lui ferai renouveller la promeſſe que je vous ai faict de ſa part. Tenés-moi tousjours en voſtre bonne ſouvenance & croiés que vous n'avés perſonne qui vous ſoit plus ſeurement acquiſe que moi. En ceſt endroict je ſupplie tres-hum-

blement N. S. Monſieur, vous donner & à Madamoiſelle voſtre femme en ſanté ſa grace. Ce XXIV mars 1613. 24 mars 1613.

Voſtre bien humble & tres-affectionné ſerviteur

DE THOU.

XXXIII

AU MÊME.

Monſieur,

La voſtre du V ſept. a eſté apportée, moi eſtant abſent de la Cour, & ne l'ai receue qu'à mon retour, c'eſt à dire au commencement de IX^bre. J'y fai reſponſe par la preſente. Je commencerai par deplorer l'accident du pauvre Baudius qui ſera mal interpreté en ce temps (1). Dieu lui face miſericorde & pardonne à ſon infirmité! Eſtant parmi nous, je l'ai veu travaillé par fois de pareils accès de la maladie qui l'ha enfin emporté. De rechef, Dieu lui face paix. Je loue Dieu du contentement & plaiſir que prenés en vos eſtudes, en la ſolitude où vous eſtes. Je deſire avec impatience voir les fruicts qu'elle vous produict & les premieres feuilles de voſtre œuvre que j'atten de jour à autre avec impatience (2). Je vous 18 novembr. 1613.

18 novembr. 1613. ai jà eſcrit & vous le confirme encores par celle-ci que j'en uzerai comme je doi avec la moderation & diſcretion requiſe, & de façon que lors que vous l'envoirés tout entier, il ſera tout nouveau, comme s'il n'avoit eſté veu de perſonne. Il faut attendre de la reception d'icelui la reſolution de vos affaires. J'y veillerai & y ferai ce que je doi. Quand je di ce que je doi, je penſe me beaucoup obliger; car je ne ſçauroi aſſés faire pour ſatisfaire à l'amitié de laquelle je ſçai que vous m'honorés. Ma femme, de laquelle vous monſtrés avoir ſi ſoingneuſement ſouvenance par toutes les voſtres, vous beze les mains & à Madamoiſelle voſtre femme. De rechef, je vous ſupplie de vouloir contenter le deſir que j'ai de voir les premieres feuilles de voſtre œuvre. En ceſt (endroit) je ſupplie tres-humblement N. S., Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Villebon, ce XVIII IX^bre 1613.

Voſtre bien humble & tres-affectionné ſerviteur,

DE THOU.

Je vous ſupplie auſſi aus occaſions, ſans que ceſt office vous deſtourne de vos meilleures occupations, faire reſouvenir M. Coton de ſa promeſſe, laquelle M. l'Ambaſſadeur qui eſt ici m'a aſſeuré qu'il veut effectuer. Quant à M. Voton, je croi qu'il n'y faut plus penſer (3).

(1) Dominique Baudius, poëte & latiniſte également remarquable, étoit mort le 22 août 1613 des ſuites de ſon amour effréné pour le vin & les femmes. On peut lire l'article très-curieux de Bayle ſur cet écrivain tant décrié pour la facilité de ſes mœurs.

(2) Il s'agit toujours des *Exercitationes contra Baronium* qui parurent l'année ſuivante, 1614, à Londres, in-f°.

(3) Wotton, envoyé comme ambaſſadeur de Jacques Ier en 1604 près de la République de Veniſe, paſſoit pour avoir compoſé des mémoires ſur le différend qui s'étoit élevé durant ſon ambaſſade entre le Pape & la Séréniſſime République. Preſſé de les communiquer, il finit par déclarer à Caſaubon que ce qui l'empêchoit de le faire c'eſt qu'il avoit le même deſſein que M. de Thou. Cependant, bien qu'il ne ſoit mort qu'en 1639, on ne voit rien dans la liſte aſſez nombreuſe de ſes ouvrages qui puiſſe avoir trait à ce que de Thou déſiroit ſavoir. C'eſt à ſir Henri Wotton que la Diplomatie doit une définition de l'Ambaſſadeur qu'auroit enviée notre Talleyrand : *Legatus vir bonus peregre miſſus ad mentiendum reipublicae cauſa.*

XXXIV

AU MÊME.

Monſieur,

J'ai reçeu la voſtre du v du paſſé, qui eſtoit double, enſemble ce qui y eſtoit enclos; dont je vous remercie de toute affection. Cela ne ſera veu de perſonne qui ne ſoit digne de le

6 décembre 1613.

6 decemore 1613. voir. Je verrai M. le Chanc. & ferai l'office que deſirés. Bellavoine auſſi fera ſes diligences & je parlerai à M. le Treſorier de l'Eſpargne, s'il en eſt beſoing; je ferai auſſi, ſi je puis que vous ſoiés encores emploié en l'eſtat ceſte année. Je vous eſcrirai ſi toſt que j'en aurai certitude. Promettés-vous toute aſſiſtance & ſervice de moi; je le doi à noſtre amitié que j'ai grandement chere & au public qui deſire cela pour vous de moi. J'ai eſté fort conſolé de ce que m'eſcrivés du pauvre Baudius. Dieu ſoit loué, qui l'ha regardé de ſon œil de pitié en ceſte extremité & derniere ligne de ſa vie. Ce que vous nous avés envoié me faict avec impatience deſirer le reſte. Dieu veuille que ce puiſſe eſtre pour la fin du mois prochain, comme vous nous en donnés eſperance. Je vous fai ce mot pour vous aſſeurer de la reception des voſtres. J'en ai encores d'hier au ſoir receu une petite, par laquelle monſtriés eſtre en pene de ſçavoir ſi je les avois receues : qui m'ha faict haſter celle-ci. Quand j'aurai parlé à M. le Ch. & en certitude de la penſion pour l'année courante, je vous eſcrirai plus amplement. Cependant je ſupplirai tres-humblement N. S., Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Paris ce VI x^bre 1613.

Voſtre bien humble & tres-affectionné ſerviteur

De Thou.

XXXV

AU MÊME.

Monſieur,

Je vous ai eſcrit dernierement & faict reſponſe à trois des voſtres; toutesfois je n'ai voulu laiſſer paſſer ceſte occaſion ſans ce mot, en aiant eſté requis par celui qui vous rendra la preſente. Nous attendons de voir au pluſtoſt voſtre œuvre entier, puiſque nous n'en avons rien peu voir (que) par pieces. Sur le jugement que l'on en fera par deça, vous prenderés reſolution en vos affaires. Vous voiés le temps auquel nous vivons : il ne faut attendre ni eſperer que le bien ſoit receu de pareille intention que l'on le donne. Les meilleures choſes ſont bien ſouvent les plus mal priſes & interpretées, & principalement aujourd'hui que les hommes ſont plus touchés de ce qui les regarde en leur particulier en ceſte vie tranſitoire que non de la charité chreſtienne & verité qui regarde l'eternité. Contre tout cela il ſe faut armer au dedans de patience, & eſperer en celui qui ne laiſſe jamais les ſiens. Je ferai ce pendant ce que je pourrai pour l'année prochaine; je ne vous promets rien, ne ſi aſſeurément qu'ès années

29 décembr. 1613.

29 décembr. 1613. precedentes. Toutesfois j'y ferai tout ce que vous pouvés attendre de celui qui vous aime & honore ſincerement & ſans fard. En ceſt endroict, ma femme & moi ſupplions treshumblement N. S., Monſieur, vous donner en ſanté & à Madamoiſelle voſtre femme & toute voſtre famille ſa grace. De Paris, ce XXIX X^bre 1613.

Voſtre bien humble & tres-affectionné ſerviteur

DE THOU.

(Je) vous recommande (les) memoires de M. (Cot)ton auquel je (beze) bien humblement (les) mains.

XXXVI

AU MÊME.

Monſieur,

8 janvier 1614. Depuis vous avoir eſcrit, j'ai veu M. le Chanc. & lui ai faict vos excuſes avec aſſeurance que voſtre œuvre pourra eſtre veu dans la fin de Febvrier. Je vous ſupplie de diligenter & s'il eſt poſſible qu'il n'y ait faute. Cependant, j'ai obtenu que vous ſerés conti-

nué par l'Eſtat comme en l'année prochaine. 8 janvier 1614.
Nous donnerons ordre que vous ſerez ſatisfaict du paſſé. Le pauvre M. Eſtienne s'en va après Baudius ; *Sed feliciori exitu ;* Dieu lui aiant faict la grace de reconnoître ſes fautes & ſa vie paſſée trop licentieuſement (1). Nous avons aſſeuré ſa penſion pour ſon frere, à la charge qu'il ſe remettera à la typographie. Si nous pouvions avoir voſtre œuvre, dedans le temps que nous avés eſcrit, vous diſpoſerés de nous venir voir dans Paſques. Il faut en tout évenement que vous faciés ce voiage & dans le temps. Dieu vous ait en ſa ſaincte garde ! Ce VIII janvier 1614.

De Thou.

---

(1) Il s'agit apparemment ici de Paul Eſtienne, fils de Henri, & beau-frère de Caſaubon. On ne ſait rien du temps où il mourut, puiſque notre illuſtre & regretté collègue, M. Ambroiſe-Firmin Didot, l'ignoroit abſolument. (Biographie générale.) On la rejette ordinairement à l'année 1627 ; mais on n'entend plus guère parler de ce perſonnage après 1609. Il ſe pourroit donc que l'on trouvât ici la date approximative de ſa mort. Il n'avoit ſous aucun rapport continué la grande renommée de ſon père & de ſon aïeul.

XXXVII

A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY, ADVOCAT AU PARLEMENT. A PARIS.

11 décembr. 1615. Monſieur, aiant ceſte commodité, je fai reſponſe à la vôtre du XXVI du paſſé. J'eſcri à M. Sittin (1) & lui recommandé l'edict des meſtiers en faveur de Monſieur de Breves (2). Recevés l'ordre de lui, pour le recommander en mon nom à ceus qu'il vous dira. Par avanture que nous arriverons à temps pour le ſervir en perſonne en ceſt affaire. Ce pendant faictes ce qu'il vous ordonnera, & lui dictes que je vous en ai prié. Mes tres affectionnées recommandations à monſieur de Boiſiſe, après lequel je ſouſpire tous les jours, n'aiant ici perſonne avec qui je me puiſſe confidemment deſcharger & conſoler. O quand le verrai-je! Dieu veuille que ce ſoit en bonne ſanté de tous deus! de rechef recommandés-moi à lui; je meurs tous les jours cent fois par ſon abſence. Dieu le conſerve & le peu qui reſte de ceſte bonne marque! Je ſuis bien aiſe que le Caſſander ſoit ſi avancé : preſſés celui qui doit faire la preface & me recommandés a lui. Je croi que vous aurés receu celle, en laquelle eſtoit le τετράσιχον ἀλλοτριά χερί (3). Je ſeroi marri qu'il fuſt tombé en mauvaiſe main. Je vous

dirai de qui il eſt, à ce que j'ai peu entendre, 11 décembr. 1615.
quand je vous verrai. J'ai receu les vers que vous m'avés envoiés de Grotius & Borus (?), enſemble la preface jà imprimée : je garderai le tout. Je vous prie recommander à meſſieurs de Ste Marthe la tranſcription de ce que je leur ai laiſſé. Je beze les mains à M. le Treſorier leur pere. Dieu le conſerve ! Je plain le bon homme M. Reneaume (3). Quand à la lettre de M. Seguier, il s'en faut conſoler; car je ne voi moien ni eſperance de la pouvoir retirer. En ces miſeres & larmoiables troubles, je me resjoui (4) du livre *De re nummaria :* il faut tromper l'ennui public ; & comment mieux que par le bien qui redonde au public ? Bezez les mains à Monſieur l'Ambaſſadeur des Eſtatz de ma part : à ce que je voi, les calamités publiques ne nous ont peu encores guarir de nos inepties acouſtumées, puiſque l'on harangue plus que devant. Il ne faut pas que l'on face de Caſſander comme de Abelard. Recommandés-moi à M. Rigaud : je lui reporterai ce quatrain que j'ay faict en mon voiage, par faute de meilleur exercice : ils ſe ſentent de la triſteſſe de mon eſprit & du temps. L'on dict que nous devons partir le XIII du preſent, & ainſi le nous a aujourd'hui prononcé la Roine mere de ſa propre bouche. Toutesfois, il y en a qui en doubtent. Si cela eſt, nous vous reverrons bien toſt. Ce pendant je ſupplie N. S. qu'il nous donne la paix, à la quelle

11 décembr. 1615. je ne voi encores les choſes fort acheminées. M. de Nevers, qui a eſté ici, eſt allé avec permiſſion de Leurs MM. vers M. le Prince, lequel eſt à Taillebourg. Je ne ſai ce qu'il raportera. Il y a plus d'apparence de guerre que de ce bien tant deſiré de tous les bons. Ce ſera quand il plaira à la divine majeſté que je ſupplie tres-humblement, Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Bordeaus, ce. XI. X^bre 1615.

Vre humble & tres-affectionné couſin & ſerviteur

J. A. DE THOU.

(*British Muſeum*. Londres.)

---

(1) Peut-être l'avocat général Servin.

(2) François Savary, comte de Breves, longtemps ambaſſadeur à Conſtantinople, puis ambaſſadeur à Rome d'où il étoit alors récemment revenu.

(3) Médecin : celui qui devoit ſoigner de Thou dans ſa dernière maladie.

(4) Je prends plaiſir à lire le livre de Budée.

XXXVIII

AU MÊME.

8 janvier 1616. Monſieur, je reſponds à la voſtre du XIX du paſſé. Je ſuis bien aiſe qu'aiés recu la mentionnée en icelle & le billet. J'ai receu la pre-

face de la conſultation & vous ai eſcrit depuis. Je croi qu'aurés receu ma lettre. Remerciés M. de.... de la tranſcription. Nous ſommes enfin partis de Bordeaus ſans autre aſſeurance de la paix, & venus en ceſte ville. M. de Nevers y travaille fort & parle-l'on d'une conference qui ſe pourra tenir à Loudun. Auquel cas, ſi elle eſt accordée, nous avancerons juſques à Tours. Car il n'y a moien de vivre en ce lieu, les armées aiant conſommé tous les vivres d'alentour. M. le C. de S. (1) eſt ici à la cour, & interdiction ſignifiée au parlement de B. Preſſés le Caſſander & la preface, laquelle il conviendra polir. J'ai paſſé à Sainct Maixant & ai veu, par neceſſité du paſſage, les chefs tous enclinants à la paix plus neceſſaire que certainement eſperable. Il y a tant de vents de terre qui ſouffient au contraire qu'il eſt à craindre qu'ils nous reportent en pleine mer. Dieu veuille bien diſpoſer les eſprits & nous donner ce qui nous eſt neceſſaire, lequel je ſupplie treshumblement en ceſt endroict vous donner, Monſieur, en ſanté ſa grace. Mes recommendations à Madamoiſelle voſtre mere. De Poictiers ce VIII Janvier 1616. 8 janvier 1616.

Voſtre plus affectionné couſin & ſerviteur

De Thou.

Eſcrivés moi par la poſte & aiés ſoing du

Univer ités
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

8 janvier 1616. P. Mimus (?). Retirés-en un exemplaire encores pour noſtre eſcholier, je veux qu'il ait ce livre familier.

---

(1) Le comte de Soiſſons.

XXXIX

AU MÊME.

14 janvier 1616. Monſieur, ce mot ne ſervira que pour vous inviter à m'eſcrire. Car j'ai faict reſponſe a vos precedentes. Nous ſommes en train de la paix & les avances en ſont faictes, par l'envoi de M. le Mareſchal de Briſſac & M. de Villeroi, de la part de S. M. vers M. le Prince, pour convenir du lieu, du temps, des deputés de la conference & ſurſéance d'armes pendant icelle. J'avoi deliberé ce pendant d'aller à Montreſor, mais j'ai eſté retenu juſques à leur retour, qui ſera dans dix jours au plus tard. Eſcrivés moi. Il y a ſeureté, & pouvés par la poſte en trois jours nous faire ſçavoir de vos nouvelles. Si les livres de Chalons ſont venus, faictes mettre à part ce qu'eſtimerés m'eſtre propre. Faictes-moi ſcavoir où vous en eſtes du Caſſander & de la preface, laquelle

il faudra polir. Il faut engager nos libraires, 14 janvier 1616.
pour les œuvres de noſtre grand théologien Deſpence(1), leſquelles il faudra diligemment ramaſſer, & ne laiſſer rien perdre d'un ſi grand perſonnage. Si nous avons la paix, je croi qu'ils l'entreprendront. Dictes à Drouart que je lui obtiendrai un privilege; affin qu'il prepare ce qui ſera beſoing, ſurtout de beau papier, & face proviſion d'un bon correcteur. Les copies ſont belles, il y aura deus bons volumes f°. Recommandés-moi à tous nos amis. Je ſupplie tres-humblement en ceſt endroict N. S., Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Poictiers XIIII janvier 1616.

Voſtre tres-affectionné couſin & ſerviteur

De Thou.

---

(1) Les œuvres de Claude d'Eſpence ont été réunies & imprimées à Paris, en 1619, in-f°.

XL

AU MÊME.

Monſieur, depuis vous avoir eſcrit, j'ai 16 janvier 1616.
changé de deliberation de m'avancer en Touraine juſques à Montreſor, & ſuis demeuré

16 janvier 1616. en ceſte ville juſques au retour de M. de Villeroi, qui ſera le xx prochain. Il y a ici quelque changement dont nous verrons les effects bien toſt. Cela ne nuira à la paix à laquelle il ſemble que toutes choſes concurrent & ſont en fort bon train, la grace à Dieu. Nous en aurons plus grande aſſeurance dans peu de jours. Faictes mes tres-humbles recommendations à M. de Boiſiſe. L'on avoit parlé ici de l'eſtat de P. P. de Bourdeaus pour lui, qui a eſté enfin arreſté pour M. Maugar(1). L'on lui devoit faire ceſt honneur qu'il en fuſt refuſant, devant que l'accorder à un autre. Mais vous ſçavés comme les choſes ſe conduiſent ici, & M. de Boiſiſe le ſçait mieus que nul autre. Je croi qu'il meſpriſera cela. Salués auſſi M. Gillot(2). Dictes à M. Rigault(3) que je le prie de ſe ſouvenir de ce que je lui ai eſcrit touchant le ſegneur Thomas Ramoïski & qu'il lui face mes tres-humbles recommendations. Je croi que, ſoit ici ſoit à Tours, nous ferons quelque ſéjour à cauſe de la conference(4), & aurés loiſir de nous eſcrire & faire voir la preface que ſcavés : ce que je vous prie de faire. En ceſt endroit je ſupplie tres-humblement N. S., Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Poictiers ce xvi Janvier au ſoir 1616.

Voſtre tres-affectionné couſin & ſerviteur

De Thou.

(1) Ce fut non pas ce Maugar, mais M. A. de Gourgues qui ſuccéda en 1717 au premier préſident de Meſmond.

(2) Jacques Gillot, un des auteurs de la *Satire Ménippée*, mort en janvier 1619.

(3) Nicolas Rigault fut nommé garde de la Bibliothèque du Roi en 1614, auſſitôt après la mort de Caſaubon. Il en rempliſſoit les fonctions depuis le départ de Caſaubon.

(4) Le Roi, parti le 4 janvier de Bordeaux après y avoir reçu la nouvelle reine, étoit arrivé le 7 à Poitiers où il s'arrêta quinze jours. Pendant ce temps, Villeroi faiſoit ſigner une trêve aux Princes ſoulevés contre la faveur de Concini.

XLI

AU MÊME.

Monſieur, je vous ai eſcrit ſur le triſte accident de la mort du fils de M. de Boiſiſe. Nous ſommes en pene de l'autre qui eſtoit demeuré malade à Poictiers. Ma femme alla incontinent vers M. d'Eſpernon pour conſerver s'il euſt eſté poſſible la place à ſon frere. Elle avoit jà eſté donnée au fils de Bordes capitaine de la compagnie; & le Roi en meſme temps l'avoit donnée à Bonpart, ſon premier page. M. d'Eſpernon ce jourd'hui m'en a faict des excuſes, regrettant le deffunct & me teſmoingnant qu'il euſt eſté bien aiſe de pouvoir gratifier M. de Boiſiſe, s'il n'euſt eſté prevenu 6 febvrier 1616.

6 febvrier 1616. & traverſé par ceus qui ſont près du Roi. Après la perte de la perſonne, j'eſtime peu la perte du reſte. Enfin l'on a nommé les deputés de la conference de la part du Roi, & j'y ai eſté nommé pour fraier le chemin à d'autres. Autrement je croi que les jà nommés & y emploiés fuſſent demeurés ſeuls en la negociation, comme à la verité il n'eſtoit grand beſoing d'y adjoindre d'autres(1). Cela m'empeſchera de vous pouvoir voir ſi toſt, comme je deſiroi. Je prevoi que l'affaire ſera long & difficile en ſoi & d'ailleurs traverſé. Car encores qu'il ſemble que la néceſſité nous force à la paix, il y en a beaucoup qui n'en ſont d'accord & qui, par des condicions & conſiderations ſpecieuſes, rendent l'affaire ſinon du tout impoſſible au moins perplex & impliqué de longues difficultés. Dieu y pourvoira par ſa bonté & nous aidera à les ſurmonter. Je vous ai faict reſponſe ſur le defaut de la preface, & vous remettai à en prendre advis de M. de Boiſiſe. Mais je croi que ne le trouverez à propos maintenant. Nous euſſions peu emprunter la plume de Heinſius ou de Grotius *ſuppreſſo nomine*, & le ſubject n'eſtant que pour recommander la droicte intention de ceux qui *ſtudent paci eccleſiæ atque in his turbis conſultum cupiunt*. Si les libraires vous en donnent le loiſir, vous en pourriez eſcrire à M.... Je remets cela à vous. Cependant il faudra mettre le catalogue au devant, ainſi que je

vous ai eſcrit. M'eſcrivant, prenez l'addreſſe de M. de Flecelles, lequel prendra la peine de me faire tenir vos lettres. La lettre de M. Rigault par laquelle il me faiſoit reſponſe ſur le faict de ſigneur Ramoïski, a eſté perdue, je ne ſçai comment. Dictes-lui qu'il me reſcrive & qu'il ait ſoing de noſtre eſcholier. Eſcrivés-moi auſſi *amplius* pour le livre de ſaint Auguſtin nouvellement trouvé, auſſi ſur le defaut qui ſe trouve en l'exemplaire grec de Nicephore. J'en avoi eſcrit à M. Rigaud & n'ai receu reſponſe de lui ſur ce ſubject. Ma femme & moi ſaluons voſtre mere. N. S., Monſieur, vous ait en ſa ſaincte garde. De Tours ce VI Febv. 1616. 6 febvrier 1616.

Voſtre plus affectionné couſin & ſerviteur

De Thou.

(1) Les membres de cette conférence réunis à Loudun furent le maréchal de Briſſac, Villeroy, premier ſecrétaire d'État, notre préſident de Thou, de Vic & Pontchartrain, ſecrétaires d'État. (Legrain, *Hiſtoire du roi Louis le Juſte*, livre VIII, p. 280.)

XLII

AU MÊME.

Monſieur, j'ai receu la voſtre du XV. Vous ferez bien de faire bailler argent au petit 20 febvrier 1616.

20 febvrier 1616. libraire : il ne le faut faire attendre davantage. Vous ſouviendrés du voiage de Barclai. M. de Villeroi m'ha dict aujourd'hui qu'il eſt près du Grand Duc. Je ne ſçai s'il a bien penſé à ceſte retraicte(1). Enquerés-vous auſſi plus particulierement du M S. de ſaint Auguſtin. Ces gens que vous dictes qui m'en ont tant preſté par le paſſé ne m'oublieront à l'avenir ni tous ceus qui ont la bonne marque. Il ſe faut deſmeler avec eus & converſer civilement ; car, quand à la bonne foi & la candeur, il n'en faut plus chercher entre les hommes. Il y a un autre evangile que celui que les Apoſtres nous ont donné, c'eſt-à-dire le Saint Eſprit, & un autre ſaint Paul interprete de l'Evangile. A ce mal il faut oppoſer le bien & ne s'ennuier jamais de bien faire & rendre le bien pour le mal. M. de Schomberg ſe porte bien, la grace à Dieu. J'ai receu la lettre de.... (2) qui eſt maintenant en Angleterre. Il ſe meſle d'affaires & ne faict plus rien. Il nous donne eſperance de ſes Géographes latins. Il deſire avoir les diverſes leçons de l'Itineraire qui peuvent eſtre en l'exemplaire de la Bibliotheque roiale. Je ne ſçai qui voudra prendre ceſte pene, & après le Surita, je croi qu'elle ſera fort ingrate, voire du tout inutile. Pour le privilege qu'il demande, m'envoiant le titre nous lui impetrerons aiſement. Quand au Ciceron de.... il en faut attendre nouvelles de.... Pour le

Caſſ. (3) je trouve bon le titre le plus bref; 20 febvrier 1616.
mais en mettant (4) le catalogue il faudra mettre, au front de ce qui n'a encores eſté imprimé, un aſterique. La preface 11 de la conſultation qui n'eſt déſignée en la premiere page eſt de ce nombre. Je trouve bon le reſte. S'il y euſt eu plus de loiſir, l'on euſt peu emprunter l'induſtrie de nos amis pour y adjouſter une preface ſur le ſubject de la paix de l'Egliſe. Je vous en ai jà eſcrit & ne me faictes ſur cela reſponſe. — Le bon homme doit eluder l'interrogatoire : ce n'eſt un moïen legitime, ni deciſif du droict contentieus. Je ſuis marri du pauvre Douceur. Au *Ronſard* adjoutés-y *Fr. Rab.* de l'impreſſion de Tourres, s'il s'en trouvoit par fortune. Nous verrons, à ce que m'eſcrivés, le livre de M. le Card. du Perron, puiſqu'il a donné liberté de le publier. Quand à l'autre, à longs jours. Je ſuis marri de ſon indiſpoſition. Je croi que ſon frere eſt maintenant près de lui. Quand je parti de Tours, l'on lui avoit faict entendre qu'il ſeroit mieus là qu'à la cour, à ce que l'on m'avoit aſſeuré. Ma femme & moi ſaluons Madamoiſelle voſtre mere. La treve eſt continuée juſqu'au xv de Mars & devons demain, après avoir faict prieres publiques pour la paix, entrer à la Conference le meſme jour. Cela donnera courage à nos libraires de faire venir leurs livres. N'oubliés à faire mettre à part ce que jugerés eſtre bon pour moi.

20 febvrier 1616. N. S., Monſieur, vous ait en ſa ſaincte garde. De Loudun ce 20 Feb. 1616. Au ſoir.

Voſtre plus affectionné couſin & ſerviteur,

DE THOU.

---

(1) Cela ne s'accorde pas très-bien avec ce qu'on lit dans Niceron, tome XVII, que Barclay vint d'Angleterre en France en cette année 1616; qu'il fut préſenté par Peireſc à M. Du Vair, alors chancelier, & que, l'année ſuivante, il céda à l'invitation qu'il reçut du pape Paul V de venir à Rome, où il fut très-bien reçu. Peut-être, avant de venir en France, étoit-il paſſé en Italie, vers la fin de l'année précédente. Jean Barclay, grand eſprit & latiniſte original, mourut en 1621 ſeulement, âgé de trente-neuf ans.

(2) Ces lacunes exiſtent dans les originaux.

(3) *Caſſander.*

(4) *Ou mieux :* en dreſſant.

XLIII

AU MÊME.

22 febvrier 1616. Monſieur, je vous fai la preſente, après avoir reſpondu à toutes les voſtres, pour vous prier m'eſcrire à toutes les occaſions. Surtout je deſire ſcavoir la diſpoſition de M. de Boiſiſe & comment il aura receu celle que je lui ai eſcrite. Dieu le veuille conſoler, & conſerver

à la France ce reſte de vraie vertu & con- 22 febvrier 1616.
ſtance Françoiſe! Je prie Dieu que je le puiſſe trouver en ſanté à mon retour pour deviſer avec lui librement des affaires publiques, & lui pouvoir dire ce qui ne ſe peut eſcrire. C'eſt ma derniere conſolation. Si les libraires font venir leurs livres, veillez pour ce qui me pourra eſtre propre. Pour la Bible, dont j'avoi eſcrit à M. Rigaud, s'il ne s'en trouve, eſcrivez en d'heure (1) en Allemagne pour ceſte foire de Paſques. Recommandés-moi à M. Rigaud auquel je n'eſcri, aiant faict reſponſe à toutes les ſiennes, & le priez d'avoir noſtre eſcholier pour recommandé. Salués tous nos amis. Il y a ici un.... nommé Scrifier qui à la recommandation de M. Gillot, m'a ici aſſiſté & rendu d'agréables offices. Remerciés-en de ma part M. Gillot & l'aſſeurés que je ſuis ſon ſerviteur. Salués auſſi M. Boſſan mon voiſin. Hier nous fiſmes l'ouverture de la Conference; aujourd'hui nous la pourſuivrons, à huict heures du matin & après diſner à deus heures, en l'hoſtel de Madame la Conteſſe (2). N. S., Monſieur, vous ait en ſa ſaincte garde. En haſte, de Loudun ce XXII Feb. 1616.

(1) A l'heure même.
(2) La comteſſe de Soiſſons.

XLIV

AU MÊME.

6 mars 1616. Monſieur, j'ai receu la voſtre du 1 mars & non les precedentes mentionnées en icelle du XXIV du paſſé. Elles ont fourvoié en chemin. Je trouve bon qu'envoiés à Scriverius ce que m'eſcrivés & que lui recommandiés que ces poëmes ſoient, au moins partie, imprimés en plus beau papier. Pour le *Ronſard* duquel à ce que je connoi vous m'eſcriviés par vos precedentes, il faudra attendre une meilleure commodité. L'on nous menace ici que ce pendant que nous travaillons pour la paix, l'on travaille à Paris à renouveller la ligue du paſſé (1). Ce ſeroit tomber de fiebvre en chauld mal, ſi ſortant de l'un, l'on rentroit en l'autre. Il ſemble que l'on ſe neglige & eſt à craindre que ceſte negligence ne nous couſte cher. Ainſi faiſons-nous de toutes choſes & vivons au jour la journée, ſans apprehenſion de l'avenir ni ſoing du public, chaſcun en deſeſperant & s'attachant à ſon particulier. Dieu veuille prendre conſeil pour nous & nous tirer de la calamité publique en laquelle nous ſommes enfondrés, & nous préſerver à l'avenir! Vous ne m'eſcrivés rien de M. Boiſiſe, depuis que je lui ai eſcrit aprés ſon accident.

Je croi qu'aurez receu la lettre & que la lui aurés preſentée. Nous avons enfin tant avancé, que nous avons conferé des articles generaus & ſur les.... de ceux de la religion pr. ref. M. le Mareſchal de Briſſac avec M. de Villeroi & Pontchartrin vont trouver LL. MM. pour y prendre une derniere reſolution. Je croi que la treve ſe continuera pour tout le mois. Nous demeurons ici M. de Vic & moi pour oſtages de la paix. Le particulier enfin eſt pour le public.... Je ne vous en peus eſcrire davantage. N. S., Monſieur, vous ait en ſa ſainte garde. De Loudun ce VI mars 1616. 6 mars 1616.

Voſtre plus affectionné couſin & ſerviteur.

(1) Il ſemble qu'il ſoit fait ici alluſion à l'émotion turbulente cauſée dans Paris par ſuite de la haine croiſſante que l'on portoit au maréchal d'Ancre. C'eſt alors que le fameux cordonnier Picard, comme il montoit la garde à la porte Bucy, avoit empêché le maréchal & bon nombre de ſes *coglioni da mile franchi* de ſortir de la ville.

XLV

AU MÊME.

Monſieur, j'atten reſponſe de celle que je vous ai eſcri avec celle que j'eſcrivoi à M. de 3 mars 1616.

3 mars 1616. Boiſiſe, laquelle vous aurez receue comme je croi maintenant. Voſtre derniere eſt du XXII du paſſé que je ne receu que le jour d'hier. De toutes parts l'on a advis de la licence des predicateurs de là, & ſemble que l'on n'en ait ici grand reſentiment, la choſe eſtant negligée, & les eſpris abrutis du mal public qui les empeſche d'y penſer. Cela peut tirer à grande & plus perilleuſe conſequence qu'on ne croit, & eſt pour reveiller les cendres de la faction que l'on eſtimoit du tout enſevelie dans la paix. Nos prudens portent leurs conſeils aillieurs. J'ai receu la lettre de..., & vous ai faict reſponſe ſur icelle. Mais à ce que je voi vous ne l'aviés encores receue, quand vous m'avés dernierement eſcrit. Je verrai volontiers le Catal. Cl. Eſp. (1). Je n'ai tout & faut chercher diligemment partout, & ramaſſer ce qui eſt çà & là eſpars & ne rien perdre. Je croi qu'il ne ſe peut faire autre choſe pour le Caſſ. que ce que me mandés. Nous ſommes ici entre eſperance & crainte : quoique ſoit, je croi que vous ne nous verrés devant Paſques. Saluez nos amis & M. Gillot. N. S., Monſieur, vous ait en ſa ſaincte garde. De Loudun ce III mars 1616.

Voſtre plus affectionné couſin & ſerviteur

DE THOU.

(1) Le catalogue de Claude d'Eſpence.

XLVI

AU MÊME.

Monſieur, je fai reſponſe à deus des voſtres, 8 mars 1616.
l'une du XVII & l'autre du XXVIII du paſſé que j'ai receu par meſme voie, par leſquelles j'appren que vous avés trois des miennes, la derniere du XXII. Si vous pouviez avoir la preface ſur le Camdenus, tel que je vous ai eſcrit, elle viendra encores à temps pour les exemplaires non encores debités. J'eſcri à M. Rigauld pour ſçavoir du pere.... que c'eſt & ce que nous devons eſperer du *Saint Auguſtin* Mſc. Car je voi que vous retirés (1) de cette communication. Pour le *Ronſard* je vous ai faict reſpónſe. S'il n'eſt net, j'attenderai une autre occaſion. — Je deſireroi que M. Bignon nous aidaſt à recouvrer les deus livres mentionnés en la voſtre de M.... Nous verrons volontiers ce fragment de *T. Livius;* pleuſt à Dieu que ce fuſt des derniers temps! Tout ce que rencontrerés que jugerés propre à mon uſage, aſſeurés-vous en. Il faudra voir ceſte hiſtoire Abyſſine (2) quand ce ne ſeroit que pour la conferer avec le livre du Dominicain, lequel nous avons. — Quant à l'affaire important dont m'eſcrivés, c'eſt celui dont M. Gillot m'avoit jà eſcrit, & ſur lequel je lui ai faict reſponſe. Cela a desjà eſté remué

8 mars 1616. ici & n'y trouve-l'on grande difficulté. Avertiſſés M. le Procureur general de s'y porter moderement & gangner le temps ſans aigreur. — Comme j'eſcrivoi la preſente, M. le Prince eſt venu en mon logis où il a eſté près de deus heures; j'ai pris occaſion de lui parler ſur ce que m'eſcrivés. Je l'ai laiſſé mieus informé, & animé envers les.... & l'en aſſeurés de ma part & lui bezés les mains. L'on viendra juſques là, & quand il n'y auroit que moi, je me promets de l'empeſcher. J'y veillerai & là où je ſerai il ne ſe fera rien à ſon prejudice. — Je crain que la miſſion de M. de Breves n'opere non plus que les premieres lettres : je vous prie de recommander l'affaire à Monſieur Gillot. Je n'ai veu ici voſtre frere. — Les libraires n'allants à la foire, il faudra prendre une autre addreſſe pour la Bible (3). — Je ſuis bien aiſe que les papiers de M. Pithou ſoient en ſi bonnes mains. Mes recommendations à M.... En ceſt endroit je ſupplie treshumblement N. S., Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Loudun. Ce VIII mars au ſoir 1616.

Voſtre plus affectionné couſin & ſerviteur

DE THOU.

---

(1) Pour : *que vous vous retirez*. De Thou, en pareil cas, ne double pas le pronom perſonnel.

(2) Il s'agit ici ſans doute d'un livre nouvellement publié du jéſuite polonois Mano d'Almeida : *Lettres hiſtori-*

ques envoyées d'Abyſſinie au Général de l'Inſtitut des Jéſuites. On les a publiées, traduites en italien, en 1629, 8°. Dans un autre ouvrage qui, ſuivant M. Ferd. Denis, eſt demeuré inédit, Almeida s'élève contre les fauſſetés avancées par le dominicain Urreta, dans ſon *Hiſtoire d'Éthiopie*. C'eſt celui que va nommer de Thou.

(3) Pour le charger d'acheter la Bible que de Thou vouloit avoir.

XLVII

AU MÊME.

Monſieur, j'ai receu la voſtre du 111, ſeule- 16 mars 1616.
ment hier. J'en avoi jà receu d'autres de plus freſche date, auſquelles j'ai faict reſponce & penſe que les aurés maintenant receues. Par icelle je penſe avoir ſatisfaict en ce qui regarde M. le Procureur general : il en doit eſtre en repos; j'y veillerai comme pour moi-meſme. Je ſuis ſon humble ſerviteur, & l'en aſſeurés; il ne ſe paſſera rien à ſon prejudice. J'ai faict auſſi reſponſe pour le *Ronſard*. Je penſe vous avoir ci-devant eſcrit pour Fr. R. Alcofr. (1) s'il s'en trouvoit de l'impreſſion de Tours. Ceſte edition eſt la meilleure & il y a un commentaire. Cela ſe trouve quelquesfois par rencontre : vous y penſerés & à loiſir. — S'il vient quelque choſe de Hollande, εἰρηνοποιικὸν (2), il viendra encores à temps. Cependant nous

16 mars 1616. aurons raſſemblé ces planches eſparſes, & les aurons ſauvées du naufrage. Ce n'eſt peu faict pour le public, la Conſolation des pacifiques, en un temps ſi plein de troubles & de factions, & ſi eſloingné de la charité chreſtienne. Celui que m'eſcrivés que Morel veut entreprendre, le ſuit de prés, & merite que l'on en ramaſſe auſſi les pieces eſparſes çà & là : mais il ne faut omettre les françoiſes, & entre autres ce qu'il a faict pour l'oraiſon Dominicale, le Traité de la predeſtination, les Sermons, les Apophtegmes avec les Conferences qui feront une quatrieſme partie, qui ſe pourra mettre à part. Il le faut laiſſer engager aux œuvres latines, & puis l'on pourſuivera le reſte. Vous m'eſcrivés qu'il commence le Saint Baſile ſur la copie d'Angleterre, & toutesfois je ne ſçai point qu'il ſoit imprimé ou qu'il s'imprime en Angleterre(3). Reſpondés-moi ſur ce point. Je ſuis bien aiſe qu'aiés faict mettre à part le livre de Vinbrington(4); c'eſt un bon deſmeleur de ſophiſmes. Ceſte queſtion eſt ici agrée, combatue en cour, & mal defendue par ceus qui ſont obligés à la ſoubſtenir ἀπωτέρω ἢ μονύ χυχύα(5). Un ſcrupule(6) de particulier l'emporte à la balance contre un quintal de public, & ſera, l'iſſue de ceſte conference, la preuve de ceſte maxime qui regne aujourd'hui entre nous. Vous m'eſcrivés que Drouart(7) envoie à la foire : je croi que par une autre poſterieure vous m'avés eſcrit qu'il ſe refroidiſſoit. S'il y va,

recommandés-lui la Bible : que s'il faict reve- 16 mars 1616.
nir ſes livres de Chalons(8), faictes mettre à part ce qui me ſera propre. M. de Breves faict bien de l'opiniaſtre : on n'a rien autrement aujourd'hui(9). Permis à meſſieurs les predicateurs de dire ce qu'ils voudront en chaire : le pauvre peuple n'a point d'oreilles pour les eſcouter, ni eus de charité pour plaindre leur mal. Il faut avoir la paix en deſpit de tous ceus qui en parlent, & le ſeul fruict que nous en aurons, après tant de deſolations, ſera la ceſſation d'icelles, par le licentiement des troupes. Autre n'en devés-vous attendre ni eſperer; tout va au particulier & rien au public. J'eſcri à M. de Boiſiſe : je l'ai deſiré ici, pour me conſoler avec lui. Je ne le regrete plus; il oira ce qu'il euſt veu avec extreſme deſplaiſir. *Parcius* (10) *irritant animos*, &c. Vous ferés bien d'envoier à Scriverius ce qu'il n'avoit pas, & lui recomander que ceſte ſeconde edition ſoit en papier & forme plus elegante, s'il eſt poſſible(11). Mes recommandations à M. Gillot. *Item* à M. Rigaud; j'atten ſon Juvenal en carton(12). Comme j'eſcrivoi la preſente, j'ai receu un paquet de Hollande avec une lettre de Heinſius & la 11^e^ edition de ſes oraiſons(13). Cela m'a donné ſubject d'eſcrire à M. du Maurier, qui m'avoit auſſi eſcrit. Je vous prie lui faire tenir la mienne ſeurement; vous pouvés prendre l'addreſſe de M. Marbaut ſon beau-frere, qui demeure au fausbourg St Germain(14). Eſcri-

16 mars 1616. vés-moi en toutes occaſions. N. S., Monſieur, vous ait en ſa ſaincte garde. De Loudun, ce XVI Mars 1616.

Voſtre plus affectionné couſin & ſerviteur

J. A. DE THOU.

Ma femme & moi bezons les mains à voſtre mere.

(Londres. *British Muſeum.*)

---

(1) C'eſt-à-dire, Rabelais. Pierre de Tours a donné pluſieurs éditions ſéparées des quatre premiers livres de l'œuvre rabelaiſienne, & ces quatre livres imprimés ſans date ont été ſouvent réunis en un ſeul volume. Ils ſont tous de la ſeconde moitié du ſeizième ſiècle. Mais je ne crois pas qu'un ſeul des quatre livres ſoit accompagné du moindre commentaire.

(2) C'eſt-à-dire : « tel que l'*eſpoir des pacifiques* ». Ce mot grec compoſé ſemble bien répondre au titre de l'ouvrage de Cl. d'Eſpence, *la Conſolation des Pacifiques :* car de Thou paſſe auſſitôt de là à l'édition projetée des Œuvres de d'Eſpence. Ajoutons ici que le premier nom de ce théologien étoit Toigne s^r d'Eſpence, & que ſa mère, Iolande Jouvenel des Urſins, appartenoit, dit de Thou (*Hiſt. univ.*, L.), « à une des premières maiſons de la Cam- « pagne de Rome & du Royaume de Naples. » Ce qui juſtifie l'opinion que l'on a ſoutenue dans la Préface du *Voir-Dit* de la commune origine des Jouvenel de France & des Urſins d'Italie.

(3) En effet, on ne connoît pas d'ancienne édition des Œuvres de ſaint Baſile faite en Angleterre. L'édition grecque & latine de ces Œuvres parut en 1636 en 2 vol. in-f°, par les ſoins de Fronton du Duc & de Fred. Morel; puis en 1638, *Sumptibus Aegidii Morel*, in-f°.

(4) Nous ignorons quel eſt cet ouvrage & ſon auteur.

(5) Mots apparemment mal lus, ou dont le ſens nous échappe.

(6) Poids minime : le tiers d'un *gros*.

(7) Libraire.

(8) Les livres du cabinet de Cl. d'Eſpence.

(9) Il entend peut-être ici parler de la collection des livres que Breves avoit recueillis en Orient, & qu'il finit par céder à la Bibliothèque du Roi, où ils ſont encore.

(10) Au lieu du *Segnius* d'Horace :

Segnius irritant animos demiſſa per aurem
Quam quæ ſunt oculis ſubjecta fidelibus....

Je demande, à propos de la phraſe précédente, la permiſſion de citer ici le portrait, un peu ſévère, que fait du préſident de Thou M. Bazin, dans ſon excellente *Hiſtoire de Louis XIII :* « Le Roi avait choiſi, pour le repréſenter à « la Conférence de Loudun, le maréch. de Briſſac, le « ſecr. d'État de Villeroy, le préſident de Thou, intendant « des finances, le conſ. d'État Mery de Vic & le ſieur « Phelippeau de Pontchartrain. De ces cinq commiſſaires « le troiſième avait une poſition particulière & qui ſe « retrouve ſouvent dans les affaires politiques. C'était un « mécontent ſuivant la cour & ayant emploi. Depuis qu'on « lui avait refuſé la charge de Premier préſident, J. A. de « Thou s'était retiré du Parlement, & avait conſenti à « prendre une place dans l'adminiſtration des Finances avec « Cl. de Bullion & Louis Dolé, ſous le préſident Jeannin. « Par ſon origine & par ſa vie, il appartenait à l'opinion « de la magiſtrature; par les principes, il était du parti « modéré réformateur, ennemi de la ſuprématie eccléſiaſti- « que, inclinant pour les maximes politiques & pour les « alliances des Proteſtans. Par ſes liaiſons, il tenait au duc « de Bouillon & au prince de Condé; par ſon intérêt, il « devait en vouloir à ceux qui l'avaient exclu d'un rang « où ſon père avait brillé. A tous ces titres, il eût été « certainement fort bien placé dans le conſeil des Princes « (coaliſés), pour rédiger leurs manifeſtes, pour conduire

« leurs négociations & mettre un peu de règle dans leur « conduite. Et pourtant il était dans le conſeil du Roi. » (Tome I, p. 238.)

(11) Il s'agit ſans doute ici de l'édition des *Senecæ Tragediæ, cum notis variorum edente P. Scriverio* (Pierre Schryft). Une première édition, non citée par les bibliographes, avoit dû paroître avant la date de cette lettre. Scriverius en préparoit alors une ſeconde, augmentée des *Collectanea veterum Tragicorum*. Lugd. Batav. J. Maire. 1620.

(12) Je ne retrouve pas cette édition de Juvenal donnée par Nicolas Rigaud. Dans la belle édition d'Amſterdam, Elzévier, 1684, on trouve : *Præfixa de Juven. Satiræ Nicolai Rigalti diſſertatio.*

(13) La première édition des *Dan. Henſii orationes* étoit de 1615 ; la ſeconde, que venoit de recevoir de Thou, n'eſt pas mentionnée par les bibliographes.

(14) Benjamin Aubry, ſieur du Maurier, créature du duc de Sully, puis de Villeroy qui lui avoit donné l'ambaſſade de Hollande. On peut s'étonner de ne pas trouver ſon nom dans les Biographies dites univerſelles. — Pour Marbaut, il avoit été ſecrétaire de du Pleſſis-Mornay. Ses Remarques critiques ſur les Mémoires de Sully firent, dans le temps, beaucoup de bruit.

XLVIII

AU MÊME.

24 mars 1616. Monſieur, j'ai receu deus des voſtres, la 1re du x, la 11e du xvi, ce matin ſeulement; auſquelles je ferai preſentement reſponſe. Vous en aurés receu d'autres de moi depuis, par leſquelles j'ai faict reſponſe à vos precedentes. Je

viens à la premiere. Nous ſommes ici en bons termes de la paix, c'eſt à dire de la ceſſation de la vexation qu'endure le pauvre peuple. Car autre choſe ne devés-vous eſperer de noſtre conference pour le public, qui ſe convertira enfin en particulier(1). Vos predicateurs preparent de la matiere pour l'avenir & trouveront de quoi entretenir les peuples, lors qu'ils ſeront délivrés du fait de la guerre, qui eſt cauſe maintenant qu'ils ne leur preſtent ſi volontiers l'oreille. Si celui duquel m'eſcrivés diſoit tous les jours le verſet : *Pone cuſtodiam ori meo & oſtium circonſtantiæ labiis meis*, & en faiſoit bien ſon profit, il ne donneroit tant de priſes ſur lui. Il eſt difficile en ſon aage de corriger φλυαρίαν *illam linguæ*(2). Ses amis neantmoins le doivent avertir de ſe contenir, & ne donner ſubject, en eſcrivant ni en parlant, de plainte par un ſi puiſſant corps qui nous donne ici la loi, & empeſche que l'on ne puiſſe ici parler librement de l'article mentionné en voſtre derniere; & croi que le meilleur ſeroit que l'on le paſſaſt ſous ſilence; qu'en (3) l'agitant trop hors de ſaiſon, l'on faict perdre au Roi ſa cauſe. 24 mars 1616.

Je vous ai eſcrit pour M. le Procureur general & doit eſtre en repos. Bezez-lui les mains de ma part & le remerciez de ce qui lui a pleu faire pour la place. Je remets à lui & à M. de Montholon la.... pour le prix : tel qu'ils l'arbitreront je l'agréerai. Il faut

24 mars 1616. faire la condicion, ſoit de l'Egliſe ſoit du public, tousjours meilleure. Bien deſiroi-je n'eſtre chargé perpetuellement d'une rente : ains que ce qui en proviendroit fuſt emploié utilement pour le College & à ma deliberation. — Je ſuis bien aiſe de la Bible, & je vous ai faict reſponſe pour le *Ronſard*. Je voudroi que M.... ſe repentiſt à bon eſcient & nous vouluſt venir revoir. Je lui ai bien predit. Pour Deſpenſe je vous ai eſcrit amplement; je voudroi que Drouart le vouluſt entreprendre; car l'autre embraſſe trop. Il faut aider en ce qu'on pourra au pauvre Douceur. Pour les livres de Fleurance, ſi les mathematics (4) ſe revendent, faictes achapter ceus que je n'ai pas & celui, s'il ſe peut, qui eſt venu du bon homme M. le Fevre. Ne vous ameuſés (5) à la relieure. Je viens à voſtre 11e. Je fai reſponſe à M. Rigauld pour le *Sainct Auguſtin*. C'eſt une belle & precieuſe piece comme tout ce qui ſe peut encores recouvrer de ce ſainct Pere. La preface viendra tousjours à temps ſi elle vient. Le principal eſt que les oppoſants ſeront venus à tard & après l'œuvre achevé : Il y a de quoi ſe pouvoir defendre. Quand les livres de Chaalons ſeront venus, vous aurés ſoing, s'il vous plaiſt, de faire mettre à part ce qui me peut duire. De rechef ſouvenés-vous des Mathematics de Fleurance. N. S., Monſieur, vous ait en ſa ſaincte garde. De Loudun. Ce XXIIII Mars 1616.

Voſtre tres-affectionné couſin & ſerviteur 24 mars 1616.

De Thou.

---

(1) C'eſt-à-dire au ſeul avantage de quelques particuculiers.

(2) Ce flux, cette abondance de paroles. Je crois qu'il entend ici parler d'Eſtienne Paſquier. Voyez lettre LI.

(3) Parce que en....

(4) Les livres de mathématiques.

(5) Ne perdez pas de vue la reliure de nos livres.

XLIX

AU MÊME.

Monſieur, depuis vous avoir eſcrit du jour 25 mars 1616.
d'hier, j'ai receu la voſtre du xxi du preſent. Nos affaires ſont en meilleurs termes que ne voudroient ceus qui parlent ſi licentieuſement, par delà, de l'article, lequel eſt ſi moderé & ſi (1).... de celui qui a eſté ſi factieuſement agité aus Eſtats qu'ils n'en deveroient faire tant de bruit. Je croi enfin qu'il ſera remis à la volonté de S. M. & de ſon conſeil pour en eſtre ordonné, par l'avis meſme de M. le Pr. (2), en reſpondant les articles, & appellés encores aucuns du Parlement. Nous y verrons plus clair dans la Quaſimodo. — J'atten avec impatience le fragment de *T. Livius*.

25 mars 1616. Pour les livres de Velſeri, j'en eſcrirai à Crotti par la voie de M. de Leon. Je ſuis bien aiſe que l'on travaille après les opuſcules du P. Manutius(3), il faut y adjouſter celles de Aldus fils. — La cauſe des Celeſtins ſera ici eſpaulée, nonobſtant l'inſtance qu'en faict M. le nouveau Cardinal. Je ſuis bien aiſe de ce que M. Reneaume n'a mis en oubli ce dont je l'avoi prié. Il le faut encores ſolliciter. Le trouble de la Sorbonne ſur l'élection du Proviſeur laiſſera en paix le Caſſander(4). Ne faillés à en porter un à M. de Boiſiſe & le faictes relier à mon petit relieur. Je vous recommande les livres de Fleurance, s'il y a quelqu'un d'iceus que je n'ai poinct. Je vous fai ceſte-ci en haſte. N. S., Monſieur, vous ait en ſa ſaincte garde. De Loudun ce xxv Mars 1616.

Je vous prie aider à M. de Paris pour la place. Mes recommendations à M. Gillot.

---

(1) Apparemment ſi peu différent.

(2) M. le Prince.

(3) C'eſt-à-dire de Paul Manuce, le ſecond des *Alde*. Le troiſième, Aldo Manucio, n'avoit pas été moins érudit ni moins bon imprimeur que ſon frère & ſon aïeul. Avec lui, dit M. Firmin Didot, « finit cette illuſtre famille à « qui nous devons la conſervation de tant de précieux « monuments littéraires de l'antiquité grecque & latine. » (Biograph. générale.)

(4) De Thou, comme on le voit, témoignoit encore plus d'ardeur que les frères Du Puy pour la publication des œuvres théologiques de Georges, dit Caſſand ou Caſ-

ſander, du lieu de ſa naiſſance. La plus importante de ſes œuvres, imprimée en 1616, ſous les auſpices non avoués de notre hiſtorien, eſt la *Conſultatio de articulis fidei inter papiſtas & proteſtantes controverſis*. Tout en paroiſſant vouloir demeurer fidèle catholique, Caſſandre s'élève contre la puiſſance des papes, contre le culte ſuperſtitieux des reliques, contre les indulgences, &c.: toutes proteſtations conformes à la catholicité Thuanienne. Caſſandre étoit mort en 1566.

L

AU MÊME.

Monſieur, j'ai receu la voſtre du XXIV du paſſé & faict reſponſe auparavant aus voſtres du X. XVI & XX, dont vous monſtrés eſtre en pene. Vous les aurés depuis receues. Je ſuis bien aiſe qu'aiés faict tenir les miennes en Hollande & de ce que m'eſcrivés touchant le St Baſile, & qu'il faille que l'on ſe ſerve de la traduction de Montacutins(1). Quand elle aura eſté veue & trouvée fidele, quelle difficulté y peut-il avoir? Voiés où la haine nous pouſſe! Ce n'eſt le moien de ramener ceus qui ſe ſont ſéparés, de teſmoingner une telle envie maligne & animoſité, en choſes qui ne peuvent nuire contre eus. Mais il y a longtemps que la charité eſt perdue entre nous, ſi ce n'eſt

5 avril 1616.

5 avril 1616. que l'ancienne faction que je voi de loing ſe renouveller, & Dieu vouluſt que nous n'en fuſſions ſi près, la face renaiſtre. Il faut remettre cela à ſa bonté. — Noſtre negotiation tire de long, y ſurvenant tousjours nouvelles difficultés. Le vent de la Rochelle nous ſouffle au viſage & eſt animé (2) du lieu où nous ſommes, à cauſe des émulations & diviſions des chefs. Le temps & la patience nous en fera la raiſon; mais ceſte patience eſt bien grieve au pauvre peuple. Dieu le veuille conſoler! Je ſuis bien aiſe qu'aiés recommandé la ſeconde édition des poemes: & ce pendant qu'en aiés faict relier une copie pour noſtre eſcholier. Dieu lui face la grace d'aimer autant les lettres que ſon pere, & mieus eſtudier que je n'ai faict (3). Je me resjoui de ce que nos libraires veulent entreprendre le Deſpence. Je crain que Morel embraſſe trop, il faut que Drouart y entre; autrement la choſe ira de long. Je vous remercie de la Bible, ce ſera mon *veni mecum*. Il la faut faire relier à la mode de Hollande avec des cordons & le dos de façon qu'elle ſe puiſſe bien ouvrir. Je vous prie faire tenir les encloſes: celle à M. le P. P. de Provence (4), par la voie de Monſieur. — (Je lui beze les mains & le ſupplie qu'elle ſoit rendue ſeurement): & l'autre à Venize où j'ai mis le mémoire des livres que m'avés ci devant envoié. Prenés l'adreſſe de M. de Monentheim. Je vous prie d'aider à M. de Paris pour la

place, & s'il eſt poſſible que l'affaire ſe puiſſe conclurre au plus toſt. Je fai M. le Pr. Gen.(5) juge du pris : tel qu'il l'arbitrera je le tiendrai. Je ſuis ſon bien humble ſerviteur. Ma femme & moi bezons les mains à Madamoiſelle voſtre mere. N. S., Monſieur, vous ait en ſa ſaincte garde. — De Loudun ce v Avril 1616. 5 avril 1616.

Voſtre tres-affectionné couſin & ſerviteur

De Thou.

Comme je fermoi la preſente, j'ai receu une de M. Rigaud du xxx du paſſé. Il m'eſcrit d'Allemagne qu'avez mis des livres à part pour moi. Envoiés-m'en le memoire.

---

(1) Apparemment de profeſſeurs du collége Montaigu : il n'en a rien été; car la traduction latine qui fut jointe au texte grec de S. Baſile dans l'édition de 1618, Paris, 2 vol. in-folio, eſt due aux ſoins de Fronton du Duc & de Fr. Morel. Mais de Thou étoit déjà depuis quelque temps en grand froid avec le ſavant jéſuite Fronton du Duc, a l'occaſion d'un manuſcrit de l'hiſtoire eccléſiaſtique de Nicephore Calliſte, provenant de la bibliothèque de Mathias Corvin. On peut voir dans Niceron le récit de ce démêlé, tome XXXVIII, p. 128-132.

(2) Attifé.

(3) On devine aiſément ici que cet écolier dont il eſt ſouvent parlé dans les lettres précédentes eſt ſon fils François-Auguſte, alors âgé de neuf ans, qui devoit plus tard honorablement mourir ſur l'échafaud, avec ſon ami, le jeune Cinq-Mars.

(4) C'étoit encore Guillaume du Vair.

(5) Mathieu Molé.

LI

AU MÊME.

8 avril 1616. Monſieur, je fai reſponſe à la voſtre du 1 preſent. Tenés la paix pour toute aſſeurée : & conclurons dans dix ou douze jours au plus tard. Je pren ce temps pour le voiage que M. de Sulli doit faire à la Rochelle. Cependant M. le Mareſchal & M. de Villeroi iront en cour pour accommoder ce qui reſte, ce qui eſt peu. Nous demeurerons ici pour les gages & oſtages de la paix, M. de Vic & moi. J'ai regret que l'on ait ſi mal traicté celui que m'eſcrivés. Son plaidoié lui aura nui; je prevoi pis non contre lui ſeul, qui n'ha toute la diſcretion requiſe pour ſe parer contre les injures, mais contre tous les bons à l'avenir. De cela nous parlerons plus librement à la premiere veue qui ſera au commencement du prochain, Dieu aidant. Mes humbles recommendations à M. le Procureur General, auquel vous recommanderés auſſi le faict de la place. Vous verrés auſſi les livres de M. Fleurance. Je deſire fort ſçavoir ce que l'on peut eſperer de la preface, & ſi l'on travaille à la ſeconde edition des poëmes. La cenſure de Caſſander viendra à tard. Je voudroi bien voir le Deſpence commencé. Entre les livres

dont m'aves envoié le memoire il y en a ha, ce me ſemble aucuns que je penſe desjà avoir, comme les Iatriques & le livre *de Cochlea*. Toutesfois nous verrons au retour. Il n'en deperira rien aux libraires (1). J'atten en bonne devotion le catalogue de Paſques. Si nous n'avons les livres il nous ſervira de memoire pour.... Cependant nous aurons la paix, & nos libraires ſeront alors plus hardis. Vous avés bien faict de ne m'avoir envoié le livre, & ſeulement la lettre qui eſt du bonhomme Roſinus (2) de vieille date. Il faudra voir le Ciceron quoiqu'il ſoit mal imprimé. L'amas des êpîtres de Sc. (3) que vous faictes merite une belle & elegante edition. La Moſelle de Freherus (4) ſera bien receue comme tout ce qui eſt de ce bonhomme, & meſmes ſes poſtumes. J'ai grand regret à M. Turnebus (5). — Je prie à Dieu que l'alarme que l'on nous ha ici donné de M. de Beaumont mon neveu ſoit fauſſe. Le diſciple euſt de près ſuivi ſon précepteur. Il vaut mieus que le précepteur ait gagné le devant & laiſſé ſon diſciple qui ne le ſuivera de longtemps, s'il plaiſt à Dieu. Je ſuis bien aiſe que le fils de M. le Grand ait eſté receu avec tant d'honneur. Dieu le béniſſe & lui face affectionner & ſuivre les ſainctes intencions de ſon pere! N. S., Monſieur, vous conſerve en ſa grace. De Loudun, ce VIII avril 1616. 8 avril 1616.

Voſtre plus affectionné couſin & ſerviteur

De Thou.

(1) Les libraires n'y perdront rien.

(2) Jean Roſinus, miniſtre proteſtant à Naumbourg, auteur de *Romanae antiquitates*. On a imprimé une de ſes lettres à de Thou (14 déc. 1613), parmi les pièces concernant l'*Hiſt. univ.* (éd. de la Haye, tome X, p. 482).

(3) Apparemment Scaliger.

(4) Marcard Freher, auteur du recueil *Rerum germanicarum ſcriptores aliquot inſignes*. 1re éd., 1600-1611. Dans la liſte nombreuſe de ſes ouvrages donnée par Niceron, tome XXI, cette *Moſelle* n'eſt pas compriſe.

(5) Apparemment Étienne Turnebe, 3e fils du ſavant Adrien T. & conſeiller au Parlement.

LII

AU MÊME.

11 avril 1616. Monſieur, je fai reſponſe à deus des voſtres, du III que j'ai reçeu la derniere, & du VII. Nous avions jà ſceu le faict de la porte de Buſſi. Les placarts ſont ici. Nous allons aujourd'hui coucher à Montreil-Bellay, où nous en parlerons avec le ſeigneur du lieu qui y eſt allé pendant l'abſence de M. de Sulli qui eſt allé à la Rochelle, & de M. de Villeroi en cour. A leur retour nous conclurons. Je ſuis bien aiſe que vous aiés preſenté le Caſſander à M. de Boiſiſe, auquel je vous prie de bezer les mains de ma part de toute affection. Je brûle d'envie

de le voir & me conſoler avec lui. Je ne ſçai 11 avril 1616.
ſi la nouvelle de la mort de M. de Beaumont ſe trouvera enfin veritable. Je croi qu'il aura affligé le bonhomme que je plains fort. Nous la tenons encores ici incertaine. Le bonhomme M. de Ste Marthe doit bien penſer devant que ſe mettre en chemin. Saluës-le de ma part & M. Reineaume auſſi par lettres. Il faut travailler à avoir le reſte du Saint Auguſtin : il n'y a ſubject de le vouloir ſupprimer. Le lieu *de Exſufflatione* les deveroit retenir. Les autres raiſons ſont foibles. J'ai autres fois eu le livre d'Eunomius (1), contre lequel a ecrit Grégorius Nic. & qui a eſté perdu à Baſel. Le ſeigneur Pinelli me l'avoit donné au dernier voiage que j'ai faict à Padoue. Cela ſervira plus toſt qu'il ne peut nuire. La recherche de l'origine des religieus ſera belle, pourveu que ce ſoit avec la verité, qui ſe perd aujourd'hui bien ſouvent par la contradiction. Il faut auſſi bien avoir de la charité en eſcrivant qu'en nos autres actions : mais où eſt elle? — Puis que vous n'avés rien trouvé és livres de Fleurance, il n'y faut plus penſer. — Nous aurons la paix dans le xx de ce mois, Dieu aidant. Les choſes y ſont bien acheminées. Dieu nous face la grace d'en bien juger! Je croi comme vous que M. de Breves a eu le commendement que m'eſcrivés, à la pourſuite & pour la ſeureté de M. d'An. L'on faict tort à la mémoire de notre grand précepteur commun, de réimprimer ſi negligemment

11 avril 1616. ſes œuvres & ſans noſtre cenſure qui eſt ſouſcrite de Michel pere. Prenés y garde & en aiés ſoing. Tous ſes diſciples y ſont obligés. Si la nouvelle qui a couru ici ſe trouve véritable de M. de B. (2), le diſciple aura de pres ſuivi le maiſtre. Je plain fort le bonhomme(3); je ne croi qu'elle ſoit certaine. Faictes ſouvenir en tout cas M. Gillot des livres de Grollierius. Il ſcait que c'eſt (4) : mais à petit bruit. En ceſt endroict, je ſupplie tres-humblement N. S., Monſieur, vous avoir en ſa ſaincte garde. De Loudun ce xi avril 1616.

---

(1) Hereſiarque du quatrième ſiècle; auteur d'un traité de *Cognitione Fidei*, contre lequel ont écrit S. Baſile & S. Grégoire de Nyſſe.

(2) M. de Beaumont.

(3) M. de Sainte-Marthe.

(4) C'eſt-à-dire des livres qui avoient appartenu à Grollier, dont on reconnoît un aſſez grand nombre dans le Catalogue des livres de de Thou.

LIII

AU MÊME.

18 avril 1616. Monſieur, je vien preſentement de recevoir la voſtre du xi à laquelle je n'ai voulu faillir faire reſponſe à l'inſtant meſme. Je penſe vous avoir eſcrit de faire ſouvenir M. Gillot des

livres de Grollierius. Il ſcait que c'eſt. Il y a 18 avril 1616.
encores une Bible de R. en deux volumes que j'ai baillée, & un Hippocrate f^e de la verſion de Corvus(1), *item* un volume des Baſiliques, grec M. S. & un *Nomocanon Photii* auſſi M. S. (2). Il faudroit mettre cela à part; il ſuffit de l'en faire ſouvenir, affin qu'il prenne l'occaſion ſans bruit. Drouart, à ce que l'on m'eſcrit, faict venir encores des livres d'Allemagne, outre ceus qu'il ha receus. Vous les verrés & mettrés à part ce qui me peut duire. Je ſuis bien aiſe que Caſſander ſoit en repos. Il faut avoir ſoing de Deſpence, qu'il ſoit bien & ordinément imprimé & que les œuvres françoiſes meſmes ne ſoient omiſes. Nous arriverons à temps pour ceſt effect. J'eſtoi en pene de la lettre que j'eſcrivoi en Provence. La voſtre m'a aſſeuré de la reception & de l'addreſſe qu'avés pris pour la faire tenir. Jamais ne verrons-nous qu'inepties de ceſt homme impertinent, & toutesfois le ſiecle l'eu(*dure*?) & nos *Cedamus*. Je me resjoui de l'arreſt de Rouen. Un temps fuſt, que l'homme, qui pouvoit tout lors, euſt incont(*inent*?) ordonné une ſurſéance. Sa foibleſſe empeſche qu'il n'ait de la violence, dont il a ſi laſchement uzé depuis l(e?) decès du feu Roi. — Le voiage de M. Ribier le doit mettre en cervelle. Vous n'aurés que ceci de moi maintenant. Je vous recommande le faict de la place, & ſupplie tres-humblement N. S., Monſieur, vous don-

18 avril 1616. ner en ſanté ſa grace. De Loudun, en haſte. Ce XVIII avril 1616.

Vous dirés à M. Gillot qui vous fera bailler celle-ci, outre ce que je lui ai eſcrit de nos affaires, que la treve ſe continuera juſques au x du prochain. Salués M. de Boiſiſe : je ſuis ſon tres-humble ſerviteur.

---

(1) Ce mot doit avoir été mal lu, ou de Thou ne ſe ſera pas bien ſouvenu du nom de l'ancien traducteur d'Hippocrate. L'un d'eux fut Jean *Cornarius*, Bâle, 1546. L'autre M. Fabius *Calvus;* Rome, 1525, in-f°.

(2) Le Νομοκανών ou Droit canonique de Photius avoit été iſolément publié à Bâle en 1562.

LIV

AU MÊME.

25 avril 1616. Monſieur, j'ai receu la voſtre du XVI & le catalogue y enclos dont je vous remercie. Si toſt que les livres ſeront venus, je vous prie faire mettre à part ce que trouverés de ceus y mentionnés, car ils ſont tous bien choiſis, & les faire collationner. Ce que je vous eſcri, d'autant que j'eſtime que nous ne pourrons partir de ce lieu qu'aux premiers jours du mois prochain, l'indiſpoſition de Monſeigneur le P. ayant cauſé ce retardement, lequel maintenant ſe porte bien & eſt du tout hors de dan-

ger, la grace à Dieu, lequel nous a regardé de 25 avril 1616.
ſon œil de pitié en ceſte conjoncture : autrement nous eſtions en grand peril de voir les choſes plus troublées que jamais, & ſans aucun apparent remede. Je ne penſe pas que M. le Treſorier de Ste Marthe ſe doive ſi toſt commettre au hazard des chemins. Bezés-lui les mains de ma part & de Meſſieurs ſes enfans, auſquels je n'eſcri, eſtant preſſé d'ailleurs. Je ſuis bien aize de ce que m'eſcrivés de Cujas. Mais il faut avoir ſoing que la cenſure, dont je vous ai eſcrit, & qui eſt ſouſcrite de M.... y ſoit adjouſtée comme en l'édition d'Aubri & Marné. M. Gillot ſe ſouviendra s'il lui plaiſt des livres de Grolier qui ſont venus de feu mon pere & des autres mentionnés en mes precedentes. Je ſuis faſché que ſur & à l'occaſion d'un faus ſubject, Barclai ait eſté contraint de quitter ſon païs. Il ne retrouvera pas aiſément lieu pour y pouvoir conſerver ſa liberté. Le Ciceron de Gruter viendra encores aſſés à temps & puis que l'on a eu ſi peu de ſoing de l'élégance de l'édition, nous l'attenderons en patience(1). Je vous recommande l'affaire de la place & vous prie de bezer les mains à M. le Proc. général. Mme voſtre mere trouvera ici mes humbles recommendations & de ma femme à ſes bonnes graces. Nous ſommes ici aſſiegés de toutes parts de l'epidemie, mais Dieu nous garde & nous preſervera s'il lui plaiſt ; lequel

25 avril 1616. je ſupplie tres-humblement en ceſt endroit, Monſieur, vous donner en ſanté ſa grace. De Loudun ce xxv avril 1616.

Voſtre tres-affectionné couſin & ſerviteur

DE THOU.

---

(1) *Opera & ſola ferè codicum mss. fide emendata, ſtudio, & induſtria J. Gulielmi & Jani Gruteri, additis notis & indicibus.* Hambourg, Froben, 1618 & 1619, 2 vol. in-f°. Édition mal imprimée ſur mauvais papier; mais la plus exacte qu'on eût encore donnée.

LV

AU MÊME.

30 avril 1616. Monſieur, je fai reſponſe à la voſtre du xxiii. Je croi que vous aurés depuis receu la mienne du ix dont vous eſtiés en pene. Nos affaires eſtoient du tout accordées & eſperions ſigner demain, 1 jour de Mai, & dreſſer l'acte de la paix pour eſtre publiée par tout le Roiaume, quand une nouvelle difficulté nous a arreſtés pour une ſubſiſtence d'abbregé d'aſſemblée (1) requiſe de ceus qui ſont à la Rochelle, juſques à l'execution de ce qui leur a eſté promis : choſe que nous ne leur pouvons aucunement accorder. Monſeigneur le Prince ſe porte bien, la grace à Dieu, & par ſa convaleſcence nous aidera à ſurmonter ceſte difficulté. J'ai receu

le memoire des livres, comme je vous ai jà 30 avril 1616.
eſcrit, qui me faict moins deſirer le catalogue entier, eſtimant que vous avés trié le meilleur pour les livres de Grolier, en temps & lieu. Vous receverez les livres de la derniere foire, devant noſtre retour &, pour ce, je vous prie, d'heure, faire mettre à part les contenus en voſtre memoire. Sachés auſſi de la Noue ſi oultre l'Aldrovandus(2), il a point d'autres livres d'Italie à mon uſage, & les faictes mettre à part. Je n'ai eu encores loiſir d'eſcrire en Hollande : à la premiere commodité je n'y faillirai. Je me resjoui de la condicion de Barclai, pourveu qu'elle ſoit bien aſſeurée : mais je doute fort que ſa pieté ne lui nuiſe & qu'il ne ſoit contraint en fin de rechanter ou de deguerpir(3). Ce bon prelat, de quel m'eſcrivés ſera tousjours ſemblable à lui-meſme, & quoi que ſon pere ait voulu perſuader à celui qui vous rendra la preſente, il ſera tousjours desfrennés. Nos prelats ne ſont plus François pour la pluſpart(4). L'ambition les aveugle & ne ſe faut eſtonner ſi les hereſies pullulent, la charité & ſimplicité eſtants exſtainctes en l'eſprit de ceus qui ſervent de lumiere aux autres. Mes recommendations tres-affectionnées à M. de Boiſiſe. Que j'ai de choſes à lui dire ! J'aurai une grande conſolation de le voir en bonne ſanté. Pour le faict de Provence, l'on tient en ce lieu que celui qui eſtoit parti en poſte a eſté revoqué & qu'il n'a paſſé par

30 avril 1616. Lion. Vous le devés ſçavoir mieus par delà, car il doit eſtre de retour. S'il n'eſt de retour, il eſt paſſé en Provence ſans paſſer par Lion. Le bien aujourd'hui eſt plus à ſouhaiter qu'il n'eſt à eſperer. Encores que nous ſoions ſur noſtre retour, ne laiſſés de nous eſcrire par voie ſeure. Nous receverons les voſtres par les chemins. Je vous recommande noſtre place & nos livres. Mes recommendations à M. Rigauld. N. S., Monſieur, vous ait en ſa ſaincte garde. De Loudun ce dernier avril 1616.

---

(1) Apparemment le maintien d'une aſſemblée réduite en nombre.

(2) *Aldrovandi Opera omnia.* Bononiae, 13 vol. in-fol.; 6 vol. avoient alors ſeulement paru, le 1er en 1509, le ſixième en 1613.

(3) Voilà bien l'expreſſion des ſentiments proto-janſéniſtes de notre grand hiſtorien. Jean Barclay venoit de répondre à l'invitation du pape Paul V; il étoit arrivé à Rome, & il ne ceſſa d'y vivre en parfait accord avec la cour du Vatican, en dépit de ſes romans antijéſuitiques, & de ſes propres réfutations des livres du cardinal Bellarmin. Il y mourut très-conſidéré, le 12 août 1621.

(4) Ce n'eſt pas d'aujourd'hui, comme on le voit, qu'on reproche aux prélats françois de demeurer attachés à l'eſprit de la Cour de Rome. Il ne faudroit donc pas leur en faire un crime particulièrement nouveau, &, quoi qu'en ait penſé notre de Thou, cette conformité ne pouvoit guères « faire pulluler les héréſies. »

LVI

A M. LE PRINCE DE CONDÉ (1613) (1).

Monſeigneur,

Encores que j'aie perdu la familiarité de laquelle il vous avoit pleu ci-devant m'honorer, ſi eſſe que je n'ai pour cela perdu l'affection que j'ai tousjours porté à voſtre ſervice dès voſtre naiſſance, voire auparavant icelle. Ceus qui vous rendront la preſente vous feront entendre les propos que nous avons eu enſemble & vous repreſenteront les inconvénients qui peuvent enſuivre de voſtre trop longue abſence & eſloingnement de ceſte cour. C'eſt voſtre maiſon & vrai domicile, lequel vous ne pouvés abandonner ſans defaillir à vous meſmes & au ſervice que vous devés au Roi & à la Reine & à l'Eſtat duquel vous ne pouvez ſans peril de l'un & de l'autre vous ſéparer, comme je vous ai tousjours dict. Ceus qui deſirent le trouble, qui ne ſont qu'en trop grand nombre, ſe resjouiſſent de voſtre départ, les intéreſſés qui ſont d'ailleurs puiſſants en prennent avantage; ceus qui aiment l'Eſtat, qui ne ſont qu'une poingnée de gens, en ſouſpirent, eſtimant que voſtre danger eſt conjoinct avec celui du Roi & du Roiaume. D'ailleurs ceus qui par conjecture veulent pénétrer en vos

23 mars 1613.

23 mars 1613. conſeils croient que par voſtre abſence vous eſperés que les fautes de ceux qui prendront la place de faveur, qui n'eſt jamais vacante en noſtre cour, feront oublier celles que l'on vous a faict faire, &, par comparoiſon de leurs déportements, avec le temps vous feront regreter. Ce qui eſt fort douteus & de perilleuſe attente, attendu qu'il n'y a grande liaiſon entre les voſtres; & eſt à craindre que ceus qui ne ſont touchés que de leurs intereſts en pouvant trouver aillieurs l'aſſeurance, vous voiant eſloingné pour longtemps prendront parti aiſement & vous laiſſeront ſeul. Il y a d'autres conſidérations ſur ce ſubject qui ne ſe peuvent eſcrire & qui vous ſeront repréſentées, qui me faict vous ſupplier très humblement & vous adjurer, d'autant que vous aimés voſtre ſalut & celui de l'Eſtat, d'y bien penſer ſelon voſtre prudence acouſtumée, & croire que vous n'euſtes jamais plus grand beſoing de l'aſſiſtance de Dieu, lequel vous a tousjours aidé & favorizé juſques ici. Les perils paſſés vous eſtoient cauſés d'une violence externe à laquelle cedant avec la grace de Dieu vous en avés peu eſpérer une heureuſe delivrance telle que vous l'avés eue au contentement des gens de bien. Maintenant voſtre ſalut ſemble dependre de vous meſmes & de la reſolution que vous prenderés, laquelle, ſi elle n'eſt jugée utile pour vous, & honorable ſera d'autant moins excuſable que vous l'aurés peu

prendre meilleure : qui me faict de rechef vous ſupplier tres-humblement, au nom de Dieu, d'y bien penſer : & puiſque voſtre abſence eſt jugée néceſſaire pour quelque temps, cependant vous conſerver entier, ſans vous porter aus conſeils extreſmes auſquels voſtre deſplaiſir & les deffiances & intereſts de pluſieurs qui voudroient faire leur fortune à vos deſpens vous pourroient pouſſer; deſquels vous devés donner garde & ne commettre vos affaires en l'eſtat où vous eſtes qu'à perſonnes deſquelles la réputation ſoit eſloingnée de tout intereſt particulier. Je n'y deſire avoir que telle part qu'il vous plaira & me ſuffit que vous me conſerviés en vos bonnes graces & que l'on connoiſſe que les ſervices que chaſcun ſcait que je vous ai rendus ne vous ſoient déſagréables. En ceſt endroict je ſupplie tres-humblement le Tout-Puiſſant, Monſeigneur, qu'il vous donne en parfaite ſanté ſa grace. Ce XXIII mars 1613. 23 mars 1613.

---

(1) Quoique cette lettre ne touche plus à la bibliographie, elle nous a ſemblé tellement honorable pour notre grand hiſtorien, que nous avons cru devoir lui donner place dans notre recueil. Peut-être notre préſident d'honneur, Monſeigneur le duc d'Aumale, ne l'oubliera-t-il pas, dans le troiſième volume de ſon excellente *Hiſtoire des princes de Condé*. — Le prince avoit quitté la cour, mécontent de la faveur que la Reine régente accordoit au maréchal d'Ancre, au détriment des princes du ſang.

LVII

A MADAME L'ABBESSE DE MAUBEUGE (1).

Madame,

20 janvier 1615. N'aiant jamais eu l'honneur d'eſtre conneu de vous ni vous avoir faict ſervice, je me ſuis trouvé en pene par la reception de celle qu'il vous a pleu m'eſcrire du xx du paſſé; car parmi la multitude des affaires qui me paſſent tous les jours devant les ieux, & tant de divertiſſements que j'ai à cauſe d'icelles, il m'eſt fort difficile que je puiſſe me reſouvenir de tout ce que j'ai eſcrit en un ſi long œuvre: & ſeroit ma condicion fort miſerable s'il falloit que je fuſſe obligé d'en rendre compte & que ce que j'ai faict pour l'utilité publique me tournaſt à tel dommage particulier qu'au lieu d'en recevoir gré je feuſſe accablé de haine & de calomnies pour avoir dict la vérité, laquelle j'appelle Dieu à teſmoing d'avoir tousjours eu devant les ieus & ſa gloire ſeule qui veut que les choſes paſſées ſoient tranſmiſes fidelement à la poſterité affin que par la connoiſſance d'icelles l'on conſidere ſes ſaincts & admirables jugements, & que le paſſé ſerve d'inſtruction pour l'avenir. Je n'ai eu autre but, dont de rechef j'appelle Dieu à teſmoing & ai travaillé avec tout le ſoing que j'ai peu

de m'inſtruire au vrai des choſes, pour les eſcrire ſans rien donner à la haine ni à la grace. Cela premis, je vous dirai que j'ai faict chercher l'endroict deſigné en voſtre lettre, où j'ai trouvé qu'il eſtoit eſcrit que celui dont vous m'eſcrivés eſtoit venu non de baſſe & obſcure extraction, ains ſeulement de lieu humble; comme il y en a beaucoup qui ſont extraicts de ſi pauvre nobleſſe qu'ils ſe peuvent dire eſtre venus de lieu humble. Le reſte que j'en ai eſcrit eſt eſcrit avec ſi grand avantage & honneur de lui que l'on ne peut dire ſans calomnie que j'aie eſté pouſſé en ce que j'en avoi jà eſcrit d'aucune paſſion ou mauvaiſe volonté, choſe qui doit être eſloignée de celui qui faict profeſſion de dire la vérité. Il y a tantoſt quarante ans que, dans ma grande jeuneſſe eſtant à Bruxelles, j'accompagné M. de Mondoucet noſtre ambaſſadeur allant voir Monſieur le preſident Vignus, Friſon de nation, & lorſque le s^r de Billi eſtoit gouverneur de Friſe. Lors en devis privé j'appris de lui ce que j'ai eſcrit, & depuis je l'ai veu eſcrit en deus hiſtoires des Pais Bas, l'une en langue flamende depuis tournée en latin, & l'autre en patois. Les auteurs ſont Emanuel de Deſmetres & Jean Petit. Je croi que Cæſare Campana duquel l'hiſtoire Italienne a eſté imprimée à Venize en eſcrit de meſme. Je n'ai maintenant à main les livres & n'ai eu le loiſir de les feuilleter. Je ſeroi bien marri que ce que je vous en eſcri peuſt nuire, 20 janvier 1615.

20 janvier 1615. ains deſire plus toſt qu'il puiſſe ſervir à celui dont eſt queſtion. Mais ce que j'en fai eſt pour le reſpect que j'ai voulu rendre à l'honneur que m'avés faict par la voſtre, à laquelle j'ai penſé devoir faire reſponce & me purger par la preſente d'avoir rien eſcrit par paſſion & contre verité. Vous la receverés s'il vous plaiſt de bonne part, ſans me commettre davantage avec ceus à qui la choſe touche, leſquels je deſireroi plus toſt ſervir, bien que je n'aie l'honneur d'eſtre conneu d'eus, que d'avoir dict ni faict choſe à leur préjudice & dont ils ſe peuſſent juſtement plaindre de moi. En ceſt endroict je vous bezerai....

. . . . . .

De Paris ce xx janvier 1615.

---

(1) Chreſtienne de Bernage, fille de Guillaume de Bernage, baron de Manwe Craynheim & grand maître d'hôtel du duc de Bavière. Elle tint la croſſe abbatiale du chapitre des chanoineſſes de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, du 30 octobre 1596 au 21 novembre 1624, date de ſa mort. Je n'ai pu découvrir de quel perſonnage cette dame vouloit que notre hiſtorien reconnût mieux la nobleſſe d'origine.

ÉTAT

DE DISTRIBUTION

DES

PRÉSENS DE LA CORBEILLE

DE MADAME LA DAUPHINE

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

ÉTAT

DE DISTRIBUTION

DES

PRÉSENS DE LA CORBEILLE

DE MADAME LA DAUPHINE

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

—

M DCCC LXXVII

ÉTAT

DE DISTRIBUTION

DES PRÉSENS DE LA CORBEILLE

DE MADAME LA DAUPHINE

—oo—

Le document qui ſuit eſt extrait d'un volume manuſcrit de format in-4° intitulé : *Deſcription & relation de tout ce qui a été fait & de ce qui s'eſt paſſé à l'occaſion du mariage de* L. A. Dauphin de France *avec* Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche ; par M. de la Ferté, intendant des Menus. Il renferme 552 pages, plus 10 de table, & eſt relié en maroquin rouge aux armes de France (fer des menus plaiſirs).

Il a paſſé en Angleterre & y a appartenu à M. Robert B. Preſton, dont il porte l'ex libris. Je le tiens par échange de l'amitié dont m'honore notre cher & reſpecté collègue M. l'abbé Boſſuet, curé de Saint-Louis-en-l'Ile.

Tout le volume mériteroit peut-être de voir le jour (1), mais la Société des Bibliophiles, obligée de ſe borner, a choiſi cette pièce comme pouvant intéreſſer plus particulièrement un aſſez grand nombre de familles (2), & auſſi les muſées & les amateurs qui poſſèdent des boîtes & des montres de cette époque. Nul doute que beaucoup de ces préſens n'exiſtent encore. Heureux (3) les amateurs qui pourront reconnoître dans le préſent état un bijou aujourd'hui en leur poſſeſſion, & penſer qu'ils ont ainſi une ſorte de ſouvenir de cette adorable Princeſſe, dont le meurtre eſt un des crimes les plus odieux qui aient ſouillé notre hiſtoire !

Le Baron J. Pichon.

---

(1) La Société a héſité à donner la liſte des dames invitées au bal du 19 mai 1770, mais elle a penſé que ce document avoit pu être imprimé déjà.

(2) J'ai mis à la fin une table des noms des perſonnes nommées dans cet état, & une des bijoux donnés.

(3) *Non equidem miror, invideo magis !*

ÉTAT

DE DISTRIBUTION

DES PRÉSENS DE LA CORBEILLE

DE MADAME LA DAUPHINE

M. l'Ambaſſadeur de l'Empire,

M. le Comte de Mercy :
Une grande boîte quarrée à pans émaillés en aurore, bordure en vert avec des médaillons peints ſur toutes les parties.

M. de Durfort, ambaſſadeur de France à Vienne,
Une paire de boutons de diamans.

M. le Comte de Noailles, ambaſſadeur extraordinaire du Roi pour aller chercher Madame la Dauphine,
Une boîte quarrée à pans, fond d'émail gris & bordures vertes avec ſix médaillons à figures.

M. le Duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre du Roy, en exercice,

Une montre d'or à répétition avec garniture & chiffres de diamans au milieu.

M. le Duc de Villequier, premier gentilhomme en ſurvivance,
Une montre d'or avec garniture en chiffres de diamans au milieu.

M. le Duc de la Vauguyon, gouverneur de Monſeigneur le Dauphin,
Une boîte d'homme émaillée à tableaux de payſages.

M. le Comte de Saint-Florentin,
Une boîte à huit pans, à panneaux de magellan, entourée de bas-reliefs en or.

M. le Comte de Saulx, chevalier d'honneur de Madame la Dauphine,
Une boîte ovale émaillée, à tableaux de Téniers.

M. le Comte de Teſſé, premier écuyer de Madame la Dauphine,
Une boîte quarrée à cage, or de Paris, avec une plaque de très-beau lac rouge à fleurs d'or (1).

---

(1) Voilà une de ces boîtes que vendoit en Allemagne Mme de Teſſé, pour ſubvenir aux beſoins de ſes parens, émigrés comme elle. Voir les Mémoires ſi intéreſſans de Mme de Montagu.

M. le Marquis de Chauvelin, nommé par le Roi pour aller complimenter Madame la Dauphine, de ſa part, à Chalons,

Une boîte quarrée à pans émaillés en gris, bordure or de couleur, avec un médaillon peint en figures ſur le deſſus.

Mr l'Évêque de Limoges, précepteur de Monſeigneur le Dauphin (1),

Une boîte or & acier.

Mr l'Évêque de Chartres (2), premier aumônier de Madame la Dauphine,

Une boîte d'or de Paris, forme quarrée, à bandes d'or rapportées, émaillées avec guirlandes de fleurs.

M. le Marquis de Talaru, premier Maître d'hôtel,

Une boîte ovale d'homme, émaillée en fleurs peintes dans des panniers, fond de tableaux.

M. le Vicomte de Talaru, idem en ſurvivance,

Une boîte d'or ovale, avec médaillon deſſus & deſſous, peints en camaïeu & entourés de

---

(1) M. du Coetloſquer, *ancien* évêque de Limoges.

(2) Pierre-Auguſtin Roſſet de Fleury, neveu du cardinal. Il hérita de ſa bibliothèque & acquit celle de Godet des Marais, évêque de Chartres ſous Louis XIV.

petits médaillons repréſentant les quatre ſaiſons & des vaſes.

Menins de Monſeigneur le Dauphin.

M. le Duc de Saint-Maigrin,
Une grande boîte quarrée à pans, émaillée en vert, fond uni poli, avec un médaillon à figure deſſus.

M. le Prince de Montmorency,
Une boîte ovale émaillée à bandes bleues, vertes & blanches, & petites guirlandes d'or.

M. le Comte de Lorges,
Une grande boîte ovale émaillée de différentes couleurs avec un médaillon peint à figures deſſus.

M. le Comte de Coſſé,
Une grande boîte ovale, bordure émaillée en bleu avec un médaillon deſſus & le reſte à ſujet de fable.

M. le Comte de Pons,
Une boîte de forme ovale d'or, à tableaux d'émail repréſentant une moiſſon.

M. de la Roche-Aymon,
Une montre à répétition à tableaux de Teniers, avec aiguilles & bouton de diamans.

M. de Bourbon-Buffet,
Une montre à répétition à tableaux d'émail avec bouton, aiguilles & cercles de diamans.

M. le Marquis de Saint-Hérem,
Une montre à répétition or de couleur, avec cercle, aiguilles & boutons de diamans.

M. le Comte de Beaumont,
Une montre à répétition à trophée or de couleur, bouton, aiguilles & cercle de diamans.

M. le Comte (1) de Damas,
Une montre à répétition à trophée or de couleur, bouton, aiguilles & cercle de diamans.

M. le Comte de Choiſeul,
Une petite montre à répétition émaillée figures, à bouton, aiguilles & cercle de diamans.

Gentilshommes de la Manche.

M. le Vicomte de Coëtloſquet,
Une montre à répétition à trophée & guirlandes de couleur, bouton & aiguilles de diamans.

---

(1) Marquis, dans l'*Almanach royal.*

M. le Comte de Luppé,
Une montre à répétition à bouton & aiguilles de diamans.

M. le Chevalier de la Billarderie,
Une montre à répétition à bouton & aiguilles de diamans.

M. le Chevalier de Villeneuve (1),
Une montre à répétition à bouton & aiguilles de diamans.

M. le Comte de Montault,
Une montre à répétition à trophée d'or émaillée.

M. le Chevalier de Monteſquiou,
Une montre à répétition à trophée en or de couleur, bouton & aiguilles de diamans.

M. le Vicomte de Boiſgelin,
Une montre à répétition à trophée émaillée.

M. le Comte de Baſglion,
Une montre à répétition à trophée émaillée.

M. le Baron de Lieuray,
Une montre à répétition à trophée émaillée.

M. le Chevalier de Monteil,
Une montre *idem* à trophée émaillée.

---

(1) Cillard.

Sous-gouverneurs de Monſeigneur le Dauphin.

M. le Chevalier de la Ferrière,
Une grande boîte ovale émaillée en vert, bordure en or de couleur peinte à figures deſſus.

M. (1) de Sinetti,
Une boîte ovale émaillée en bleu, bordures & pilaſtres en colonnes, avec un médaillon peint ſur le deſſus.

M. (2) de Fougieres,
Une boîte à trophée or de couleur, dans les cartels fond matté, bordure émaillée en bleu tranſparent avec un médaillon à figures deſſus.

M. de Montbel (3),
Une grande boîte ovale émaillée bleu, avec un médaillon à figures ſur le deſſus, la batte & le deſſous à médaillon, or tranſparent, bordée d'or vert.

Sous-précepteurs.

M. l'abbé Radonvilliers,
Une montre à répétition à trophée or de couleur émaillée.

---

(1) Le Marquis. — (2) Le Comte. — (3) Le Comte.

M. l'abbé Moſtuejouls (1),
Une montre à répétition, or de couleur à trophée émaillé.

M. l'abbé Gaſton,
Une montre, *idem*, or de couleur à trophée émaillé.

M. l'abbé de Thémines, aumônier du Roy,
Une montre à répétition à trophée, or de couleur.

M. l'abbé Auroux, chapelain,
Un flacon d'or ciſelé.

M. l'abbé Faure, clerc de chapelle,
Un porte-crayon ſans diamans.

M. Thierry, premier valet de chambre de Monſeigneur le Dauphin,
Une montre à répétition émaillée à ſujet de figures, à boutons & aiguilles de diamans.

M. Deſmares, premier valet de garde-robe,
Une montre à répétition, gravée, à ſoleil.

M. Meſnard, ſecrétaire des commandemens de Monſeigneur le Dauphin,
Une boîte ovale émaillée en bleu avec un

---

(1) Le texte porte Montuejouts, & l'*Almanach royal* Moſtueges; le vrai nom eſt Moſtuejouls.

médaillon peint ſur le deſſus & bordures en or de couleur & la batte *idem*.

M. le Marquis des Granges, maître des cérémonies,

Une boîte à huit pans à tableaux de marine peints en mignature.

Intendans des Menus.

M. de la Ferté,

Une boîte d'homme quarrée montée en cage avec ſix tableaux de Blaremberg.

M. de la Touche (1),

Une grande boîte ovale émaillée en aurore, peinte en figure deſſus, bordures, pilaſtres & médaillon en or de couleurs.

M. Hebert (2),

Une montre à répétition garnie en diamans.

M. de Fontanieu, intendant du garde-meuble,

Une boîte ronde émaillée en vert avec un médaillon peint à figures ſur le deſſus, bordures & pilaſtres en ornemens ſur un fond uni & poli.

---

(1) Leſcureul de la T.

(2) Tréſorier de l'argenterie & menus plaiſirs.

M. Meſnard de Chouzy, contrôleur général de la maiſon du Roy.

Une boîte émaillée en vert, bordure en jaune; avec un médaillon peint en figure ſur le deſſus, la batte & le deſſous en animaux, fond mat.

M. de Mondragon ou M. Loppe, maître d'hôtel,

Une montre à répétition à trophée, or de couleur, marquant les jours du mois.

M. de la Source, contrôleur général de la maiſon du Roy.

Une grande boîte ovale émaillée de différentes couleurs avec un médaillon peint en bas-relief fond roſe, la batte à guirlandes fond bleu.

M. Walon, contrôleur de la bouche,

Une boîte de chaſſe en baignoire à roſettes & guirlandes d'or vert.

M. Drouet, commis au contrôle général,

Un étui à tirebouchon.

M. Gueſnard, premier commis de la chambre aux deniers(1).

Une petite écritoire d'or.

---

(1) Seroit-ce le mari de Mme Guenard à laquelle nous devons tant de romans & de mémoires ſur cette époque de notre hiſtoire ?

M. l'abbé d'Argentré, lecteur,
Une boîte ovale émaillée en bleu lapis, bordure en or de couleur avec le médaillon peint repréſentant l'Architecture.

Faculté.

M. de Laſſone, premier médecin,
Une montre émaillée à pluſieurs figures, bouton, cercle& aiguilles de diamans.

M. de Laſſaigne, médecin ordinaire (1),
Une montre à répétition à trophée.

M. de Chavignat, chirurgien,
Une montre à répétition à ſoleil.

M. Martin, apothicaire,
Une montre émaillée à fleurs & à feuilles vertes fond d'or & boutons de diamans.

M. Habert, apothicaire du Roy,
Une montre à répétition à tableaux émaillés, bouton, aiguilles & pouſſoir en diamans.

M. de la Marke (2), chirurgien,
Une boîte d'or à navette, ornement à feuilles d'or de couleur.

---

(1) Delon de L.
(2) L'*Almanach royal* dit *Lamarque*.

Écuyers.

M. de Saint-Soupleix, pour une boîte perdue dans le voyage de Strasbourg,
Une boîte d'or émaillée à fond de tableau & bordures vertes.

Changée contre celle de M. de Genouilly, écuyer de Madame la Dauphine, par ordre de M. le duc d'Aumont, le 11 janvier 1771.

Au même.

Une montre gravée, à étoile, à répétition, bouton & aiguilles de diamans.

M. de Cubières, écuyer de Monſeigneur le Dauphin,
Une montre à répétition en or de couleur.

M. Lançon, écuyer de Madame la Dauphine,
Une grande boîte d'or, ovale à trophée, en or de couleur, gravée en moſaïque, bordure en ornement & feuillages en or de couleur.

M. de Saint-Sauveur, chef de brigade,
Une montre à répétition, émaillée en plein à ſujet de figures, bouton & aiguilles de diamans.

Exempts des gardes du corps.

M. d'Havrincourt,
Une montre à répétition, gravée à trophée, aiguilles de diamans.

M. de Nadaillac,
Une montre gravée, à répétition, à païſages avec aiguilles de diamans.

Huiſſiers du Roy.

M. de Montqueron,
Une montre à répétition, gravée à trophée.

M. de Lugny,
Une montre à répétition, gravée, à figures, fond mat.

M. Pigrais, huiſſier de l'antichambre,
Une montre ſimple gravée, à trophée, or de couleur.

Valets de chambre du Roy.

M. Saugé,
Un flacon d'or cizelé.

M. Bourgeois,
Un flacon d'or cizelé.

M. Mizery, porte-manteau,
Un flacon d'or cizelé.

Garçons de la chambre de Madame la Dauphine.

M. Campan,
Un étui d'or cizelé.

M. Gentil,
Un étui d'or cizelé.

M. Pigrais,
Un étui d'or cizelé.

M. Bazin,
Une montre d'or unie.

Valets de garde-robe.

M. Lanoue,
Un étui d'or cizelé.

M. Bergeron,
Un étui d'or cizelé.

Maréchaux des logis.

M. D'Alainville,
Une montre ſimple à trophée.

M. (*ſic*),
Une montre, *idem*.

M. Boubert, fourier des Cent-Suiſſes,
Un tirebouchon d'or.

Pages.

M. de Montigny, premier page de Monſeigneur le Dauphin,
Une montre d'or cizelée à répétition.

Quatre Pages du Roy qui ont été au-devant de Madame la Dauphine,
Une montre d'or ſimple à chacun, gravée à trophée.

Deux gentils-hommes ſervans qui ont été à Strasbourg,
Deux boîtes en baignoires.

M. Fleury, lieutenant de la prévôté de l'hôtel,
Un flacon d'or.

Deux exempts de la Prévôté.
Un porte-crayon chacun.

Deux valets de chambre tapiſſiers.

MM. Dufourmentel & Bertheville,
Deux étuis d'or.

Préſens extraordinaires.

M. de Blair, Intendant de Strasbourg,
Une grande boîte ovale, émaillée de pluſieurs médaillons peints en baſ-relief ſur des fonds de couleur.

M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de Champagne,
Une boîte ovale, avec des tableaux peints par Charlier.

M. de Morfontaine, Intendant de Soiſſons,
Une grande boîte ovale, émaillée en bleu turquoiſe, roſettes or de couleur, avec un médaillon peint en bas-relief à figures deſſus.

M. le Comte de Bombelle, capitaine aux gardes françoiſes,
Une grande boîte ronde émaillée en gris, bordures & pilaſtres émaillés en émeraudes, avec un médaillon à figures deſſus.

M. Demonville,
Une grande boîte d'homme ovale d'or émaillée, fond vert à moſaïque d'or, & médaillons fond lilas à enfans peints en bas-relief.

M. Rebel,
Une grande boîte d'or ovale à trophée d'or de couleur, dans des cartels fond mat.

Fin des préſens extraordinaires.

Madame la Comteſſe de Noailles, dame d'honneur,

Une montre à répétition, or de couleur avec ſa chaîne enrichie de diamans.

Madame la Ducheſſe de Villars, dame d'atours,

Une boîte à huit pans à bandes d'écaille & or avec trophée d'amour dans le médaillon de deſſus, & un en fleurs dans celui de deſſous, les deux trophées en roſes d'Hollande de différentes couleurs.

Dames de compagnie.

Madame la Marquiſe de Duras (1),

Une montre à répétition, or de couleur avec ſa chaîne garnie de diamans.

Madame la Ducheſſe de Beauvilliers,

Une boîte ovale émaillée en bleu à étoiles d'or, médaillon peint en figures ſur le deſſus.

Madame la Ducheſſe de Boufflers,

Une boîte quarrée de femme, de lac, à figures, à cage d'or.

---

(1) Ne figure plus dans les *Almanachs royaux* de 1771 & 1772.

Madame la Marquiſe (1) de Tavanes,
Une boîte pour femme en moſaïque.

Mme la Princeſſe de Chimay,
Une boîte de lac noir montée à pans coupés.

Mme la Ducheſſe de Pecquigny,
Une boîte de chaſſe peinte en mignature, montée à cage d'or.

Madame la Comteſſe (2) de Valbelle,
Une boîte de lac à figures de chaſſe quarrée montée à cage d'or.

Madame la Comteſſe de Gramont,
Une boîte ovale émaillée en aurore bordure à cage, émaillée en émeraudes, avec un médaillon à figures deſſus.

Madame la Comteſſe (3) de Clermont-Tonnerre,
Une boîte ovale émaillée en jaune, bordure en bleu, avec un médaillon peint ſur le deſſus, la batte à animaux dans des cartels fond mat.

Madame la Marquiſe (4) de Talleyrand,
Une boîte ronde émaillée à bandes de différentes couleurs, bordures & guirlandes d'or.

Madame la Marquiſe de Mailly,
Une boîte quarrée à pans émaillés en gris

---

(1) Comteſſe. — (2) Marquiſe.
(3) Marquiſe. — (4) Comteſſe.

parſemée de mouches jaunes, bordure en bleu avec un médaillon à figures deſſus.

Madame la Vicomteſſe de Choiſeul,
Une boîte à huit pans fond d'émail bleu & médaillon fond d'agathe en bas-relief.

Premières femmes de chambre de Madame la Dauphine.

Meſdemoiſelles Perrin & Miſſery,
Deux montres d'or à trophées avec leurs chaînes.

Quatre femmes de chambre de voyage.

Meſdemoiſelles Thibaut, Nageac, Marchand & de Maſſole,
Un flacon d'or cizelé pour chacune.

Douze femmes de chambre.

Savoir :

Aux demoiſelles Thierry, Campan, Chavignac, Desjardins, D'Hautecourt, Delorge, Perrin & Andrion,
Un porte-crayon d'or à chacune, garni en diamans.

Aux demoiſelles L'Echevin, Martin, Deſport & de Vareil,
Un étui d'or cizelé à chacune.

Une fille de garde-robe,
Un porte-crayon ſimple.

Une porte-chaiſe d'affaire,
Un porte-crayon, *idem.*

RÉCAPITULATION.

52 Tabatières.
51 Montres.
9 Flacons.
11 Étuis d'or.
13 Porte-crayons.
1 Paire de boutons de diamant.
1 Écritoire d'or.
1 Étui & tirebouchon.
1 Tirebouchon.

SUPPLÉMENT.

M. de la Fergenterie, lieutenant des gardes de la Porte,
Un étui à cure-dents d'or, bordure à fleurs cizelées.

M. Deſprez, maître d'hôtel du grand Maître chargé du détail de la table d'hon-

neur & autres ſur la route pendant le voyage de Strasbourg, a repréſenté que ſon prédéceſſeur avoit eu un préſent lors des mariages de feu Monſeigneur le Dauphin.

Ce préſent, en 1745 & 1747, n'a point été fourni par les menus plaiſirs, & c'eſt Mme la ducheſſe de Brancas qui l'a fait ſur la caſſette de Mmes les Dauphines.

Il lui a été accordé par le duc d'Aumont un étui d'or, à la ſollicitation de Mme la comteſſe de Noailles.

M. de Genouilly, écuyer de Madame la Dauphine,

Une boîte ovale émaillée en bleu, avec un médaillon peint à figures ſur le deſſus

Changé le 11 janvier 1771, par ordre de M. le duc d'Aumont avec celle de M. de Saint-Soupleix.

NOMS DES PERSONNES PORTÉES SUR L'ÉTAT DES PRÉSENS.

Alainville..... 16
Andrion..... 21
Argentré..... 13
Aumont..... 3, 14, 23
Voy. Villequier.
Auroux..... 10

Baglion..... 8
Bazin..... 16
Beaumont..... 7
Beauvilliers..... 19
Bergeron..... 16
Bertheville..... 17
Billarderie (Flahaut de la)..... 8
Blair..... 18
Boiſgelin..... 8
Bombelle..... 18
Boubert..... 17
Boufflers..... 19
Bourbon-Buffet..... 7
Bourgeois..... 15
Brancas..... 23

Campan..... 16, 21
Charlier..... 18
Chauvelin..... 5
Chavignat..... 13, 21
Chimay..... 20
Choiſeul..... 7, 21
Clermont-Tonnerre.. 20
Coetloſquet..... 5, 7
Coffé..... 6
Cubières..... 14

D'Alainville. Voyez Alainville..... 16
Damas..... 7
Delorge..... 21
Demonville..... 18
Desjardins..... 22
Deſmares..... 10
Deſport..... 21
Deſprez..... 22
D'Hautecourt..... 21
Drouet..... 12
Dufourmantel..... 17
Duras..... 19
Durfort..... 3

Faure..... 10
Fergenterie (de la)... 22
Ferrière (de la)..... 9
Ferté (de la)..... 11
Flahaut. V. la Billarderie..... 8
Fleury..... 5
Fontanieu..... 11
Fougières..... 9
Fourmantel. Voy. Dufourmantel..... 17

Gaſton..... 10
Genouilly..... 23
Gentil..... 16
Gramont..... 20
Granges (des)..... 11
Gueſnard..... 12

Habert..... 13
Hautecourt. Voyez D'Hautecourt.....
Havrincourt..... 15
Hébert..... 11

Lamarque..... 13
Lançon..... 14
Lanoue..... 16
Laſſaigne..... 13
Laſſone..... 13
Lechevin..... 22
Lieuray..... 8
Loppe..... 12
Lorges..... 6
Lugny..... 15
Luppé..... 8

Mailly..... 20
Marchand..... 21
Martin..... 13, 22
Maſſole..... 21
Mercy..... 3
Meſnard..... 10
Meſnard de Chouzy.. 12
Miſery..... 16, 21
Montaut..... 8
Montbel..... 9
Montdragon..... 12
Monteil..... 8
Monteſquiou..... 8
Montigny..... 17
Montmorency..... 6
Montmorin. Voy. St-Hérem.
Montqueron..... 15
Monville. Voy. Demonville.
Morfontaine..... 18
Moſtuéjouls..... 10

Nadaillac..... 15
Nageac..... 21
Noailles..... 3, 23

Pecquigny..... 20
Perrin..... 21
Pigrais..... 15, 16
Pons..... 6

Radonvilliers..... 9
Rebel..... 18
Roche-Aymon (de la). 6
Rouillé d'Orfeuil..... 18

Saint-Florentin..... 4
Saint-Hérem..... 7
Saint-Maigrin..... 6
Saint-Sauveur..... 14
Saint-Soupleix... 14, 23
Saugé..... 15
Saulx, p. 4. Voyez Tavannes.
Sinetti..... 9
Source (de la)..... 12

Talaru..... 5 (2)
Talleyrand..... 20

Tavannes, p. 20. Voy. Saulx.
Teſſé..... 4
Thémines..... 10
Thibaut..... 21
Thierry..... 10, 21
Touche (de la)..... 11
Valbelle..... 20
Vareil..... 22
Vauguyon (la)..... 4
Voy. St-Maigrin.
Villars..... 19
Villeneuve-Cillard... 8
Villequier..... 4
Walon..... 12

TABLE DES BIJOUX

DONNÉS A L'OCCASION DU MARIAGE DU DAUPHIN

Depuis Louis XVI en 1770.

Boîtes de formes diverſes.

Boîte de chaſſe en *baignoire* (1) roſettes & guirlandes d'or vert..... 12
Boîte en *baignoire*..... 17
Boîte *à navette* (2) feuilles d'or de couleur..... 13

Boîtes ovales.

Boîte ovale à bandes bleues, vertes & blanches..... 6
— à bordure bleue, médaillon fable..... 6
— de différentes couleurs, médaillon à figures..... 6
— à fleurs, panniers, fonds de tableaux (3). 5
— à médaillon en camaïeu, faiſons, vaſes.. 5
— — peint en bas-relief ſur fond de couleur..... 18

---

(1) Je ſuppoſe que c'eſt une boîte ovale ou rectangulaire très-creuſe. On en voit d'ainſi faites.

(2) Boîte ovale allongée & un peu pointue aux extrémités, dans la forme des navettes à faire de la dentelle.

(3) A travers l'émail translucide on diſtingue des ſujets ciſelés dans l'or. Dans les belles boîtes ce ſont des payſages ou autres ſujets compliqués : dans les montres ou boîtes moins précieuſes, ce ſont des pois, des étoiles ou des rayons, &c.

Boîte ovale à médaillon, fond roſe, batte (1) à guirlandes fond bleu..... 12
— à ſujet de Téniers..... 4
— à tableaux de Charlier..... 18
— à trophée or de couleur, gravé en moſaïque (2), bordure or de couleur.... 10
— à trophée or de couleur, cartels fond mat..... 18
— aurore bordure à cage (3) émaillée à émeraudes (4), médaillon..... 20
— aurore, figures, médaillon..... 11
— bleue à étoiles d'or, médaillon de figures. 19
— — bordure, pilaſtres, médaillon..... 9
— — lapis, médaillon repréſentant l'*Architecture*..... 13
— — médaillon à figures..... 9, 23
— — médaillon, bordure or de couleur. 10
— — turquoiſe, roſettes or de couleur, médaillon en bas-relief (5)..... 18
Boîte ovale jaune, bordure bleue, médaillon à animaux..... 20
— verte, bordure or de couleur..... 9
— verte, moſaïque d'or, médaillons lilas à enfans..... 18

---

(1) On appelle la *batte* les côtés de la boîte qui tiennent au fond & reçoivent le couvercle.

(2) Deſſin d'ornement régulier & ſe répétant, tel que les quadrilles.

(3) La cage eſt un encadrement, une *monture* en or ou autre métal qui retient les plaques peintes, ou émaillées, de lacq ou de burgos qui forment la boîte.

(4) A cette époque & durant tout le règne de Louis XVI, on imitoit en émail pour l'ornement des boîtes, des perles, des émeraudes, des rubis.

(5) On appelle ainſi des peintures en camaïeu gris, imitant la pierre. Deſgotz a excelié dans ce genre.

Boîtes quarrées.

Boîte quarrée à bandes & guirlandes de fleurs..... 5
— en cage avec 6 Blaremberg..... 11
— — en lacq rouge à fleurs..... 4
— — en lacq à figures, cage d'or.. 19

Boîtes à pans.

Boîte quarrée à pans, aurore, bordure verte, médaillon..... 3
Émail gris, bordure verte, fix médaillons..... 3
— émail gris, mouches(1) jaunes, bordure bleue, médaillon..... 20
Boîte quarrée à pans grife, bordure or de couleur, médaillon..... 5
— verte, fond uni, médaillon à figures.. 6
— de lacq noir..... 20
Boîte quarrée à 8 pans(2), bandes d'écailles & trophée d'amour en rofes de Hollande. 19
— bleue, médaillon fond d'agathe en basrelief..... 21
— de Magellan(3)..... 4
— à tableaux de marine..... 11

Boîtes rondes.

Boîte ronde émaillée de bandes de différentes couleurs, bordure d'or..... 20

---

(1) Je crois que ce font des pois comme les mouches qu'on mettoit fur le vifage.

(2) C'eft pour me conformer au texte que j'ai féparé des autres ces boîtes dites à 8 pans; car dès qu'une boîte quarrée eft à pans, elle eft forcément à 8. Je ne penfe pas qu'il faille entendre par là des boîtes à 8 pans égaux. Je n'en ai jamais vu de pareilles.

(3) Nacre incruftée de pierres & nacres de couleur.

Boîte ronde griſe, bordure & pilaſtres émaillés en émeraudes, médaillon..... 18
— verte, pilaſtres médaillons..... 11

Boîtes dont la forme n'eſt pas indiquée.

Boîte à trophée or de couleur, bordure bleue, médaillon à figures..... 9
Boîte de chaſſe peinte en mignature à cage d'or.... 20
— émaillée à fond de tableaux, bordure verte..... 14
— — à payſages..... 4
— — verte, bordure jaune, médaillon, figures, animaux.. 12
— or & acier..... 5
— pour femme, en moſaïque (1)..... 20

Écritoire d'or..... 12

Étuis d'or..... 16 (5), 17, 22, 23

Étui à cure-dents..... 22

Flacons d'or ciſelé..... 10, 15 (2), 16, 17, 21

Montres à répétition ornées d'émaux & de diamans.

Montre à ſujet de Téniers, aiguilles & bouton de diamans..... 6
— à tableaux d'émail & diamans..... 7, 10, 13
— à fleurs & feuilles vertes ſur fond d'or, bouton de diamant..... 13
— émaillée en plein, figures, avec diamans... 14
— émaillée à pluſieurs figures, diamans..... 13

---

(1) Il faut remarquer que pas une de ces boîtes n'eſt à bec de pierreries; &, en effet, je ne me rappelle pas d'en avoir vu de françoiſes avec cet ornement, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas, mais on en faiſoit bien peu, je crois, en France.

Montres en or & diamans.

Montre avec chiffres, &c., de diamans..... 4
— — or de couleur, cercle &c., de diamans..... 7
— — bouton & aiguilles..... 8 (4)
— à trophée, or de couleur, *id*..... 7 (3)
— garnie en diamans..... 11
— gravée à étoile, bouton & aiguilles, *id*.... 14
— gravée à trophée, aiguilles de diamans..... 15
— à payſages, *id*..... 15
— à bouton & aiguilles de diamans..... 8 (4)
— or de couleur avec ſa chaîne enrichie de diamans..... 19 (2)

Montres à répétition ſans diamans.

Montre à trophée d'or émaillé..... 8 (5), 9, 10 (3)
— à trophée or de couleur à quantième..... 12
— à trophée..... 13, 15, 21 (2)
— en or ciſelé..... 17
— en or de couleur..... 14
— gravée à ſoleil..... 10, 13
— — à figures, fond mat..... 15

Montres ſimples (non à répétition).

Montre à trophée or de couleur..... 15
— à trophée..... 16, 17
— unie..... 16

Porte-crayon d'or..... 10, 17
— avec diamans..... 21, 22

Tire-bouchon..... 12, 17

UNE

ENTREVUE DE MARIAGE

SOUS LOUIS XIV

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

UNE

ENTREVUE DE MARIAGE

SOUS LOUIS XIV

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

—

M DCCC LXXVII

UNE

ENTREVUE DE MARIAGE

SOUS LOUIS XIV.

Le récit qu'on va lire ſe trouve dans un des quatre (1) volumes manuſcrits que je poſſède & dans leſquels François de la

(1) Deux ſont in-folio de la main de François de la Foſſe. Ils ſont intitulés : *Amuſemens de François de la Foſſe*, &c. ; l'un d'eux porte tome IV. Il en manque donc au moins deux, ſi deux autres, qui ſont in-4° & de la main d'Antoine de la Foſſe de S. Gautier, ſon fils, garçon de garde-robe ordinaire du Roi en 1748, n'ont pas remplacé deux autres in-folio détruits par cet Antoine fils de François de la Foſſe. Ce qui rend la choſe poſſible à croire, c'eſt qu'il y a dans le tome IV un ou deux feuillets mutilés avec intention. L'un de ces derniers volumes eſt intitulé : *Poéſies de François de la Foſſe ;* le deuxième : *Œuvres mêlées* du même.

Foſſe, écuyer, ſieur de Valpendant, valet de garde-robe du Roi & ordinaire de Monſeigneur le duc de Bourgogne, a conſigné une partie des lettres qu'il a écrites & reçues, les vers qu'il a compoſés & le récit de certains actes de ſa vie.

Iſſu d'une famille qu'il dit avoir été attachée à nos rois depuis des ſiècles, François de la Foſſe étoit né en 1654, d'Antoine de la Foſſe, ſeigneur de Valpendant, & de Louiſe Legrant.

Il fut marié au moins deux fois. L'entrevue racontée ici par lui eut lieu avec Mlle Petit, que je crois avoir été ſa première femme, avant 1690, car il parle de la Dauphine comme exiſtante alors, & cette princeſſe mourut en avril 1690. En 1700, il étoit remarié avec Mlle Roberdeau, après avoir eſſayé d'autres mariages. François de la Foſſe avoit vendu la partie de la terre de Valpendant qu'il poſſédoit & qui étoit dans ſa famille depuis 1614 à M. de Turmenyes ſon couſin, garde du tréſor royal. Il avoit conſervé une maiſon à Beaumont-ſur-Oiſe, près de Valpendant. Il en avoit une autre à Paris, j'ignore dans quel quartier, & il demeuroit à Verſailles, rue des Bons-Enfans.

Revêtu d'une de ces petites charges honorables & commodes qui donnoient aux gens de moyen état une exiſtence aſſez douce à la cour, il fréquentoit à Verſailles & à Paris, quand il n'étoit pas de ſervice, une ſociété

bourgeoiſe où la muſique, la littérature, les promenades & les parties rempliſſoient agréablement le temps. Une des perſonnes qu'il cite le plus ſouvent comme une des héroïnes de cette ſociété eſt une demoiſelle Quartier, qu'il appelle la reine du clavecin, & ſur la beauté de laquelle ſes louanges ne tariſſent ni en vers ni en proſe. Il avoit eſſayé, mais vainement, de l'épouſer après la mort de Mlle Petit.

Lors de la Régence, le pauvre la Foſſe fut réformé & le ſyſtème de Law ſur lequel il rapporte un dicton que je ne me rappelle pas avoir vu ailleurs (1) diminua beaucoup ſa fortune. Plus tard il fut replacé comme valet de garde-robe auprès de la reine Marie Leczinska, qui paroît lui avoir témoigné beaucoup de bonté & d'intérêt. Il faut donc eſpérer qu'il étoit plus à ſon aiſe quand il mourut à Pontoiſe en 1728, à l'âge de ſoixante-quinze ans.

Les principaux événemens ou plutôt les circonſtances qu'il rapporte ſont les fêtes de la concluſion du mariage du duc de Bourgogne, l'arrivée de l'ambaſſadeur du Maroc, le voyage du roi d'Eſpagne Philippe V & des princes ſes frères de Chaſtres (Arpajon) juſ-

(1) En 1720, tout gain,
En 1721, tout un,
En 1722, tous gueux.

qu'à la frontière (ce récit ſous forme de journal eſt très-détaillé), l'arrivée de l'électeur de Bavière en 1705, la campagne du duc de Bourgogne en 1702 (& ſa viſite à Fénelon à Cateau-Cambréſis) & l'opération du comte de Toulouſe, atteint de la pierre en 1713, &c. Il devoit y en avoir davantage, ſi, comme cela eſt poſſible, il exiſtoit ou exiſte encore deux volumes in-folio que je n'ai pas. Le récit de l'entrevue matrimoniale de la Foſſe a paru à la Société des Bibliophiles préſenter de l'intérêt comme document aſſez pittoreſque & très-précis ſur la ſociété moyenne au dix-ſeptième ſiècle, laquelle n'eſt pas très-connue.

Le Baron JÉRÔME PICHON.

LETTRE

A MONSIEUR R.

PUISQUE vous voulez, M^r^, que je vous rende compte de ce qui s'eſt paſſé dans la première entrevue de la demoiſelle dont je vous ai parlé, il eſt juſte que je ſatisfaſſe votre curioſité. Voicy le fait.

Eſtant parti de Beaumont (1) le mardi 21^e^ de février, j'allay à Paris chez M. Briſſe, où je reſtay juſques au vendredi 2^e^ mars. A mon arrivée je le remerciay de la part qu'il prenoit dans mes intérêts, & je le priay de me faire voir la demoiſelle. Il dit qu'il n'y avoit pas de myſtère à faire, que comme ces perſonnes-là étoient informées de mes in-

(1) Sur Oiſe.

tentions, nous n'avions qu'à aller enſemble, Mr Baillot, luy & moy, leur rendre viſitte.

Nous y allâmes donc le lendemain après midy. Le Père de la Demoiſelle ſe nomme Mr Petit, il eſt controlleur des rentes de l'hoſtel de ville de Paris. Made ſa femme, qui ſe nomme du Bellineau, eſt proche parente à cauſe de ſa mère qui ſe nommoit Barentin, de Meſſieurs Barentin, dont l'aiſné eſt premier Préſident du Grand Conſeil; & le cadet conſeiller au Parlement de Paris; Madame la Marquiſe de Boiſdauphin, veuve de Mr le Marquis de Souvré, eſt auſſy ſa proche parente par la meſme raiſon, eſtant une Barantin.

Mr Petit eſt logé dans une grande maiſon qui luy appartient, ſituée entre la rüe du Coq(1) & la rue des Deux-Portes, proche Saint Jean en Greve & qui ſort ſur les deux rües par deux portes cocheres, il y faiſoit bâtir alors un grand corps de logis qui doit

(1) Cette maiſon a été démolie en 1850; elle avoit conſervé un certain air de grandeur, mais pas autant que celle de Michel Baſtonneau (voir Brice), qui étoit juſte en face dans la rue des Deux-Portes, & qui avoit été depuis décorée & habitée par les Héraut de Sichelles. J'achetai une partie intéreſſante des boiſeries de cette maiſon. Elles ont été placées par moi quinze à ſeize ans après au Monteſſart, près de Honfleur.

faire l'aile de la cour du coſté de la rüe de la Verrerie.

Il n'étoit pas chez luy dans ce moment, & nous n'y trouvâmes que M. de Montalot ſon beau-frère, Mr du Bellineau, commandeur d'égliſe de l'ordre de Malte, frère de Made Petit, Made Blondeau, veuve d'un gentilhomme ſervant du Roy, ſœur de Made Petit, Mr du Bellineau de la Feüillée, receveur-général des Épices à Tours, garçon, frère de Made Petit, Mr Lordelot, fameux avocat en parlement (1), neveu de Mr Petit à cauſe de ſa femme, fille de Mr de Montalot, & M. Charpentier de Lunézis, ſecrétaire du Roy tenant la caiſſe des États de Bretagne, amy de la maiſon.

On me reçut très-civilement comme un étranger conduit par deux amis de la famille. On voulut me placer à la droite de la cheminée, proche de Mr Charpentier qui tenoit la première place, je laiſſay cette place à Mr Briſſe, & Mr Baillot ne voulut abſolument ſe placer qu'après moy, je céday après quelque

(1) On a de ce M. Lordelot un Plaidoyé contre un enfant déclaré impoſteur. Paris, 1686, in-12, & pluſieurs autres ouvrages cités par Quérard. Le plus curieux paroît être : *Lettre ſur les deſordres qui ſe commettent à Paris touchant la comedie.* Paris, Joſſe, 1710, in-12. Bénigne Lordelot, né à Dijon en 1639, mourut à Paris en 1720.

réſiſtance, & il y en avoit une raiſon, c'eſt que Mad^e Petit, qui avoit Mad^elle ſa fille auprès d'elle, eſtoit placée de manière que je ne l'euſſe pas ſi bien veüe ſi j'euſſe eſté moins vis-à-vis d'elle.

M^r Baillot ayant informé la compagnie que j'eſtois un officier du Roy, actuellement en quartier, qui avois quitté la cour un moment pour me donner à mes amis, cela donna occaſion de faire rouler la converſation ſur la cour. On me queſtionna ſur les occupations ordinaires du Roy, je rendis compte des heures de ſon lever & de ſon coucher, de la règle de ſa vie, de l'uniformité de ſa conduite, de la préſence de ſon eſprit à répondre à tous ceux qui l'abordent, de la force de ſon idée & de ſa mémoire à reconnoître après des temps infinis des gens qu'il n'a veus qu'une ſeule fois, de la manière gracieuſe dont il donne, de celle de renvoyer contens & pleins d'eſpérance ceux qu'il refuſe : de ſon air galant, civil & honneſte avec les Dames, de ſes manières tout enſemble grandes, aiſées & familières dans les repas & dans les aſſemblées de plaiſir, & de mille autres ſublimes qualités de ce grand Roy, dont la matière eſt inépuiſable ; de la bonté, de la douceur, & de la familiarité de Monſeigneur le Dauphin, de ſon ardeur infatigable pour la chaſſe, du mérite & de la vertu de Madame la Dauphine. On me fit des queſtions ſur les

grands ſeigneurs, ſur leurs dignitez, leurs rangs, la diverſité des charges, des honneurs qui y ſont attachez, de leurs fonctions, de leurs émolumens : de la beauté des Dames & des plaiſirs de la Cour. Je rendis compte de tout cela, non pas toujours également bien ſelon la dignité du ſujet, mais en homme qui aime ſon maître, qui lui rend juſtice & qui n'eſt pas tout à fait novice à la cour.

L'écueil où j'échouai, ce fut ſur la beauté des Dames. Les uns diſoient que celle-ci eſtoit la plus belle, les autres vouloient que ce fuſt celle-là, je ne conteſtay point & je laiſſay à chacun la liberté d'en juger ſelon ſon gouſt. Je dis ſeulement que toutes les beautez n'étoient pas à la cour, & que la ville en pourroit aiſément fournir un nombre que les plus parfaites de la cour n'effaceroient pas. On accuſa ce diſcours de galanterie & l'on dit que je ſçavois flatter à la ville comme j'avois appris à flatter à la cour quand j'eſtois à la cour.

La demoiſelle eſtoit proprement vêtue d'un habit bleu & blanc avec de grandes dentelles légères, d'argent, aux manches : elle eſtoit très-bien coiffée, & la garniture de ſa teſte eſtoit de ruban bleu; je lui trouvai le teint, les yeux & les cheveux les plus beaux du monde, & conſtamment je fus charmé de ſa beauté dès le premier coup d'œil;

ſa taille eſtoit fort fine & elle avoit très-bonne grâce.

Mr Charpentier, Mr le commandeur du Bellineau, Mr Lordelot, & Mr Baillot, qui, avec ce qu'ils ſont hommes d'eſprit, eſtoient encore fort enjouez & fort agréables, lui donnèrent pluſieurs fois occaſion de parler, en luy faiſant de petites guerres dont elle ſe défendoit fort bien, & d'une maniere convenable à la ſituation où elle eſtoit.

La compagnie & la converſation faiſoient tant de plaiſir que nous reſtâmes près de deux heures qui ne me durèrent qu'un moment, & je croy que j'y ſerois encore, ſi mes deux amys plus diſcrets & moins amoureux, n'euſſent pas pris congé de la compagnie. Je ſortis donc fort charmé de la belle & fort content de mes amis de m'avoir donné la connoiſſance d'une auſſy aimable perſonne, & de gens auſſy honneſtes que Meſſieurs ſes parens. Je les en remerciay bien, & je les priay inſtamment de continuer à m'y rendre ſervice, en aſſurant la demoiſelle & Made ſa mère que je m'eſtimerois le plus heureux de tous les hommes ſi j'avois l'avantage de leur plaire, & après cela je m'en retournay à Verſailles, d'où j'eſtois parti, pour aller à Beaumont donner avis à mon Père de la connoiſſance que mes amis vouloient me donner de cette Demoiſelle. Vous en ſçavez à préſent autant que moi, Monſieur, ſur cet arti-

cle; & le moyen de cacher quelque choſe à l'homme du monde qui prend mes intérets plus à cœur, & de qui je ſuis avec plus d'attachement & de reconnoiſſance le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur?

D. L. F.

Universitäts
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

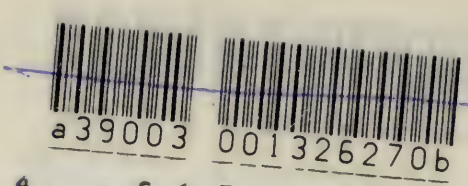
a39003 001326270b
DC 4 .S65 1877
SOCIETE DES BIBLIOPHI
MELANGES DE LITTERATU

CE DC 0004
.S65 1877
COO SOCIETE DES MELANGES DE
ACC# 1064894

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 01 07 12 21 09 0